

DEBAT PUBLIC « LA MER EN DEBAT »



SYNTHESE DES DONNEES

La mer en débat : faites l'expérience

Mai 2024

Table des matières

INTRODUCTION : PRESENTATION DE L'OUTIL NUMERIQUE	5
Une section « Je teste mes connaissances »	5
Une section « Je me fais mon avis »	6
Une section « Je parcours les infographies »	7
CONTENU DE LA SYNTHÈSE	8
Précisions sur le vocabulaire utilisé dans la synthèse	8
ANALYSE DES PARCOURS « JE ME FAIS MON AVIS »	9
QUEL EQUILIBRE ENTRE LES USAGES ET LA PROTECTION DE LA MER ?	10
La dynamique de participation	10
Synthèse du parcours	10
Analyse détaillée des contributions	11
Etape 1 - Est-il possible de concilier le tourisme avec la protection des milieux marins ?	11
Etape 2 - Est-il possible de concilier le transport maritime avec la protection des milieux marins ?	19
Etape 3 - « Le développement de l'éolien en mer est-il compatible avec les enjeux de protection de la biodiversité marine ? »	23
Étape 4 - « Quel équilibre entre protection de l'environnement et exploitation des fonds marins ? »	30
QUELLES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT POUR L'EOLIEN EN MER ?	35
La dynamique de participation	35
Synthèse du parcours	35
Analyse détaillée des contributions	36
Etape 1 - Faut-il développer l'éolien en mer ?	36
Etape 2 - L'éolien en mer est-il indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique ?	48
Etape 3 - A quelles conditions le littoral peut-il accueillir des parcs éoliens en mer ?	52
Etape 4 - L'éolien en mer est-il une opportunité ou un handicap pour l'économie ?	59
QUELLE PROTECTION POUR LES ECOSYSTEMES MARINS ?	66
La dynamique de participation	66
Synthèse du parcours	66

Quels dispositifs proposer pour une gestion durable du littoral et une meilleure protection de la mer ?	68
QUEL AVENIR POUR LA PECHE PROFESSIONNELLE ET L'AQUACULTURE ?	80
Synthèse du parcours	80
Analyse détaillée des contributions	81
Etape 1 - Quel équilibre entre la pêche et la protection des écosystèmes ?	81
Etape 2 - Peut-on concilier les activités de pêche et d'aquaculture avec le déploiement de l'éolien en mer ?	88
Etape 3 : Quel avenir pour la conchyliculture ?	94
QUEL AVENIR POUR LES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS ?	100
Avant-propos	100
Synthèse des avis	101
Analyse détaillée des contributions	102
Etape 1 - Faut-il chercher à préserver le paysage littoral face aux évolutions des usages et du climat ?	102
Etape 2 - Le développement des activités économiques maritimes va-t-il changer notre rapport aux paysages littoraux ?	109
QUELS IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES ESPACES MARITIMES ET LITTORAUX ?	119
Synthèse des avis	119
Analyse détaillée des contributions	120
Étape 1 - Quelles réponses face au recul du trait de côte ?	120
Étape 2 - Quel avenir pour les activités maritimes et littorales face au changement climatique ?	129
ANALYSE DES QUIZ.....	136
DANS QUEL CONTEXTE A LIEU CE DEBAT PUBLIC SUR LA MER ET SES USAGES ?	137
Description de la thématique	137
Analyse chiffrée à plat (par question).....	137
QUELLES ENERGIES AUJOURD'HUI ET DEMAIN EN FRANCE ?	145
Description de la thématique	145
Analyse chiffrée à plat (par question).....	145
DANS QUEL ETAT EST L'ENVIRONNEMENT MARIN AUJOURD'HUI EN FRANCE ?	154
Description de la thématique	154

Analyse chiffrée à plat (par question).....	154
LES OCEANS AU CŒUR DE LA MACHINE CLIMATIQUE.....	161
Description de la thématique	161
Analyse chiffrée à plat (par question).....	161
LA MER, UN ESPACE D'ACTIVITES MULTIPLES	167
Description de la thématique	167
Analyse chiffrée à plat (par question).....	167
LA MER, VOUS L'AIMEZ COMMENT ?	173
Description de la thématique	173
Analyse chiffrée à plat (par question).....	173
QUELLE PECHE AUJOURD'HUI ET DEMAIN EN FRANCE ?	178
Description de la thématique	178
Analyse chiffrée à plat (par question).....	178
ANNEXES	184
Annexe 1 : Périmètre de l'analyse	184
Annexe 2 : Diffusion et actions de promotion de l'outil	185

Introduction : présentation de l'outil numérique

Pour accompagner le débat public autour de la planification maritime « La mer en débat », l'équipe du débat a souhaité mettre en place un outil participatif en ligne à destination du grand public. L'objectif de cet outil est à la fois de diffuser de l'information et de permettre aux participant·e·s d'entrer dans les thématiques du débat de manière ludique grâce à des quiz, mais également de récolter des avis et contributions argumentées sur une pluralité de sujets.

L'outil en ligne « La mer en débat : faites l'expérience ! » a été ouvert le 20 novembre 2023.

Cet outil a été diffusé par divers canaux, pour s'adresser à des publics multiples ayant différents niveaux de connaissances sur les enjeux et thématiques du débat. Ainsi, en fonction de la cible, un quiz court, un parcours « Je me fais mon avis », ou la page d'accueil de l'outil pouvaient être diffusés.

Ce support numérique a ainsi pu être relayé :

- A travers le site du débat et les newsletters
- Via les articles de presse et les réseaux de partenaires
- A travers les réseaux sociaux (publications dites « organiques »)
- A travers de la publicité sur les réseaux sociaux (publications dites « sponsorisées »)
- Lors des débats mobiles des escales organisées dans chaque façade, parfois par des médiateur.ice.s muni.e.s de tablette

Il a fait l'objet d'une communication active et a été relayé lors d'événements à forte viralité (Partenariat avec la chaîne Neo Tv, Live Twitch avec Jean Massiet...).

Pour plus d'informations, une section détaillant la diffusion de chaque parcours est **proposée en [annexes](#)**.

A l'issue du débat public, l'outil numérique « La mer en débat : faites l'expérience » a généré **plus de 190 000 sessions** au total. **110 000 personnes ont entamé un parcours** « Je me fais mon avis » ou un quiz thématique, et **12 000 de ces parcours ont été terminés**.

Cet outil a été **réalisé sur mesure après une période d'analyse de besoins**. Celui-ci est ainsi composé de différentes « sections » :

Une section « Je teste mes connaissances »

Ce module est composé de **sept quiz sur les grandes thématiques du débat**, qui permettent aux internautes de tester leurs connaissances sur ces sujets, tout en s'informant grâce à des infographies :

- Dans quel contexte a lieu ce débat sur la mer et ses usages ?
- Quelles énergies aujourd'hui et demain en France ?
- Dans quel état est l'environnement marin aujourd'hui en France ?

- Les océans au cœur de la machine climatique
- La mer, un espace d'activités multiples
- La mer, vous l'aimez comment ?
- Quelle pêche aujourd'hui et demain en France ?

Chaque quiz thématique est disponible en trois formats, avec un nombre de questions différent selon le temps dont les participant·e·s disposent (court, moyen, long).



Figure 1 : Exemples de quiz

Les contenus des quiz et les infographies sont issus **d'un travail journalistique et documentaire** mené par les équipes de We Do Data, membre du groupement WDPE, prestataire de la Commission Nationale du Débat Public. L'ensemble des contenus ont fait l'objet de relectures de la part d'un comité scientifique et de discussions avec les équipes de la Commission Particulière organisant le débat public.

Une section « Je me fais mon avis »

Différents « parcours » thématiques sont proposés au sein de ce module, correspondant aux grands sujets identifiés pour ce débat :

- Quel équilibre entre les usages et la protection de la mer ?
- Quelles perspectives de développement pour l'éolien en mer ?
- Quelle protection pour les écosystèmes marins ?
- Quel avenir pour la pêche professionnelle et l'aquaculture ?
- Quel avenir pour les paysages terrestres et marins ?
- Quels impacts du changement climatique sur les espaces maritimes et littoraux ?

Chaque parcours contient une ou plusieurs « étapes », qui correspond à une grande question liée à la planification maritime. Chaque étape s'ouvre sur un paragraphe introductif précisant les thématiques abordées. Les participant·e·s découvrent ensuite **les points de vue de différents acteurs du débat, auxquels ils et elles peuvent réagir à l'aide de trois boutons :**

- Je suis plutôt d'accord
- Je ne suis plutôt pas d'accord

- Je donne mon avis

Chacune de ces options permet aux participant·e·s de **détailler leurs avis grâce à une zone de texte libre**. Les contributions récoltées grâce à ces encarts sont ensuite analysées et versées au compte-rendu du débat public, au même titre que **tous les arguments récoltés pendant les cinq mois de débat**.



Figure 2 : Exemple de page introductive d'une étape et d'un point de vue exprimé par un persona dans un parcours « Je me fais mon avis »

Les contenus de ce module ont été rédigés par les **équipes d'Eclectic Experience, membre du groupement WDPE**, en collaboration avec les **membres de l'équipe du débat**. Les informations proposées à l'ouverture de chacune des étapes sont issues d'un important travail de documentation. Les citations du public ont principalement été rédigées à partir de verbatims recueillis dans le cadre de débats publics et de concertations précédentes sur des sujets similaires.

Une section « Je parcours les infographies »

Il s'agit d'un module informatif. Les participant·e·s accédant à ce module peuvent parcourir l'ensemble des infographies produites pour ce débat, afin de s'informer sur les grandes thématiques et enjeux liés à la planification maritime.

Contenu de la synthèse

Cette synthèse est composée de l'analyse des données générées par l'outil « La mer en débat : Faites l'expérience » entre son lancement le 20 novembre 2023 et la fin du débat public le 26 avril 2024. Elle contient :

- La mise à jour de l'analyse des trois parcours « Je me fais mon avis » publiés au lancement du débat, qui avaient fait l'objet d'une première synthèse intermédiaire début avril. Les éléments issus de cette mise à jour sont identifiés en vert au sein de ces trois premiers parcours.
- L'analyse des trois parcours « Je me fais mon avis » publiés plus récemment.
- La mise à jour de l'analyse des trois quiz publiés lors du lancement de l'outil.
- L'analyse des quatre derniers quiz publiés sur l'outil.

Pour plus d'information sur les périmètres d'analyse, vous pouvez consulter les [tableaux dédiés en annexe](#).

Précisions sur le vocabulaire utilisé dans la synthèse

- Une **session** démarre à l'arrivée d'une personne sur la page d'accueil de l'outil, et inclue toutes les actions d'un même navigateur pendant une durée définie (30 minutes). Une session peut donc contenir plusieurs parcours.
- Un **parcours** est un ensemble d'interactions (questions, informations...) défini au sein de l'outil. Comme vu précédemment, les parcours proposés ont différentes longueurs, thématiques et objectifs (quiz ou avis)
- **Les données indiquées entre parenthèse** à l'issue des verbatims inclus dans cette synthèse correspondent au genre de l'utilisateur.ice (F pour femme, ou H pour homme, NC pour les personnes ne souhaitant pas répondre), le premier chiffre indique son âge, et le second son département de résidence. Si ces informations n'ont pas été renseignées par le/la participant.e, l'abréviation « NC » (non-communicé) remplace ces données.
- **Les personnages dessinés pour représenter des points de vue d'acteurs du débat** au sein des parcours « Je me fais mon avis » sont désignés dans la synthèse sous le terme de « **personae** » (ou persona au pluriel).
- Le terme **réponse** est utilisé pour désigner le bouton de réaction sur lequel cliquent les participant.e.s pour exprimer leur accord ou leur désaccord avec le point de vue défendu par un personae.
- Les **commentaires** et **réactions** désignent les contributions textuelles laissées par les participant.e.s pour défendre leur réponse au propos d'un personae.

Analyse des parcours « Je me fais mon avis »

Au sein du module « Je me fais mon avis », les participant·e·s étaient invité·e·s à **réagir aux points de vue d'acteurs du débat** sur les **grands enjeux liés à la planification maritime**. Ce module est composé de « parcours » thématiques reprenant les grands sujets du débat public, eux-mêmes divisés en une ou plusieurs « étapes ».

Cette section est composée de l'analyse **de ces six parcours** :

- Quel équilibre entre les usages et la protection de la mer ?
- Quelles perspectives de développement pour l'éolien en mer ?
- Quelle protection pour les écosystèmes marins ?
- Quel avenir pour la pêche professionnelle et l'aquaculture ?
- Quel avenir pour les paysages terrestres et marins ?
- Quels impacts du changement climatique sur les espaces maritimes et littoraux ?

Une **synthèse courte** des contributions récoltées est proposée pour chacun des parcours, suivie d'une **synthèse des propositions** qui émergent des contributions collectées et d'une analyse en détail des points de vue exprimés par les participant·e·s.

Les éléments analysés ci-après ne sont pas issus d'un **panel représentatif de la population** française, mais des données générées par les utilisateurs et utilisatrices de l'outil numérique « La mer en débat : Faites l'expérience ! ».

Quel équilibre entre les usages et la protection de la mer ?

La dynamique de participation

Ce parcours sur l'équilibre entre les usages de la mer et sa protection a généré **11 282 sessions**. Parmi les personnes ayant ouvert une session, 2 093 ont entamé le parcours en réagissant au premier avis exprimé, et **1 237 parmi elles sont allées jusqu'au bout des quatre étapes**. Ce parcours a généré **9 170 commentaires** en réaction aux verbatims proposés.

Synthèse du parcours

La question de l'équilibre à trouver **entre la protection de l'environnement marin et la poursuite (ou non) des usages actuels de la mer** est perçue comme primordiale par les participant·e·s ayant effectué ce parcours. Le fait que les activités humaines aient un impact sur l'environnement marin et le changement climatique n'est quasiment pas remis en cause : les répondant·e·s considèrent toutes et tous **qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre les usages et la protection des écosystèmes**. Pour autant, les participant·e·s identifient et préconisent différents moyens pour atteindre cet équilibre. Certain·e·s estiment essentiel de **préserver la pérennité des activités**, tout en **adaptant le matériel et les technologies utilisées** pour réduire leurs pressions sur l'environnement. D'autres considèrent que **l'urgence climatique et l'érosion de la biodiversité** imposent de **repenser en profondeur les usages de la mer**, voire d'abandonner certaines activités. Derrière ces différentes stratégies se trouve aussi une différence de perception de l'urgence : celles et ceux qui prônent **une remise en cause plus radicale des activités humaines** semblent avoir une perception plus forte de l'urgence climatique.

Ainsi, pour une partie des répondant·e·s, les **activités touristiques** doivent pouvoir se poursuivre, mais de manière plus « douce », en adaptant les pratiques et le matériel utilisé (moteurs des bateaux, produits d'entretien des voiliers de plaisance, etc), tandis qu'une autre considère qu'il faut **limiter l'accès à certains espaces**, voire interdire complètement certaines activités comme les croisières au vu de leur impact écologique. De même, le transport maritime est jugé essentiel par certain·e·s, qui estiment que le bilan carbone de ce secteur pourrait être amélioré en **adaptant les moyens de propulsion des navires** (électrification, usage de carburants plus propres), alors que d'autres insistent sur la nécessité de **limiter fortement les flux de marchandises** face à l'urgence climatique.

Par ailleurs, différentes mesures sont proposées pour **adapter les activités aux enjeux environnementaux**. Une part des participant·e·s prône une **approche « punitive »**, via l'instauration de règles et **contrôles stricts**, et la sanction des personnes qui les enfreignent, voire l'interdiction directe de certaines activités. Une autre partie des répondant·e·s estime préférable de se focaliser sur **l'éducation, la sensibilisation et le dialogue** avec les professionnel·le·s pour encourager les comportements vertueux sans pénaliser les secteurs économiques. Pour d'autres, c'est avant tout aux consommateur·rice·s de changer de comportement pour influencer les filières professionnelles.

Enfin, la question de la **compatibilité entre le développement de l'éolien en mer et la préservation de la biodiversité marine** génère des avis contrastés : certain·e·s considèrent que les dégâts sur les écosystèmes seraient trop importants pour envisager de déployer des parcs à grande échelle alors que d'autres envisagent au contraire les parcs éoliens offshore comme une **opportunité de créer des aires protégées**, où les activités humaines seront fortement limitées. Des personnes estiment que les études scientifiques évaluant les **impacts sur les milieux marins sont insuffisantes**, tandis que certaines pensent que les retours d'expérience montrent que les éoliennes n'ont pas d'impact négatif significatif sur le long terme. Finalement, le choix de développer ou non les éoliennes en mer revient pour une partie des répondant·e·s à choisir s'il vaut **mieux « sacrifier » le climat ou la biodiversité**.

Analyse détaillée des contributions

Etape 1 – Est-il possible de concilier le tourisme avec la protection des milieux marins ?

Synthèse des avis

L'essentiel des participant·e·s semblent **attentif·ve·s aux impacts environnementaux du tourisme**. Ainsi, 75% d'entre elles et eux se positionnent pour la limitation du nombre de navires de croisière au vu des pressions environnementales qui leur sont associées. De même, les trois quarts des répondant·e·s expriment des inquiétudes sur les conséquences environnementales des activités nautiques et du surtourisme, considérant qu'ils ont des conséquences désastreuses sur les écosystèmes.

Les solutions proposées pour limiter les conséquences environnementales des activités touristiques divergent : si **certain·e·s préconisent de légiférer, d'instaurer des quotas de fréquentation et de sanctionner les mauvaises pratiques**, d'autres estiment préférable d'accentuer les **démarches de sensibilisation** pour aider les touristes et plaisancier·e·s à adopter des pratiques plus sobres et respectueuses des écosystèmes plutôt que d'adopter une approche « punitive » des usager·e·s.

Par ailleurs, le caractère « essentiel » et indispensable des activités touristiques divise. Une part des répondant·e·s se prononce **pour un maintien de ces activités, jugées essentielles à l'équilibre économique des territoires littoraux**, tout en suggérant de repenser en partie

certaines activités pour les adapter aux enjeux environnementaux contemporains, tandis qu'une autre part se prononce plus radicalement **pour l'arrêt de certaines activités au regard de l'urgence climatique.**

Finalement, la question de **l'adaptation du matériel** se retrouve au sein de divers commentaires, suggérant de repenser le type de propulsion des navires de transport de passagers, de développer le recyclage et l'achat de bateaux de plaisance d'occasion pour limiter le nombre de navires neufs, ou encore d'encourager les industriels à utiliser des matériaux de construction et des produits d'entretien des bateaux plus respectueux pour l'environnement.

Zoom sur les propositions

Limiter la fréquentation des espaces naturels sensibles

- Instaurer des quotas pour limiter l'accès aux espaces naturels sensibles surfréquentés (sur le modèle du Parc National des Calanques)
- Adapter les aménagements pour limiter l'accès à certaines zones : moins de parkings, de lignes ferroviaires ou d'avions permettant d'amener les touristes sur ces espaces
- Définir pour chaque port un nombre maximal de passagers admissibles pour éviter les nuisances associées au débarquement d'immenses paquebots dépassant les capacités d'accueil des territoires littoraux
- Promouvoir, via du marketing territorial, des territoires non-littoraux pour réduire la concentration touristique en bordure de littoral et interdire la publicité pour les endroits trop fréquentés

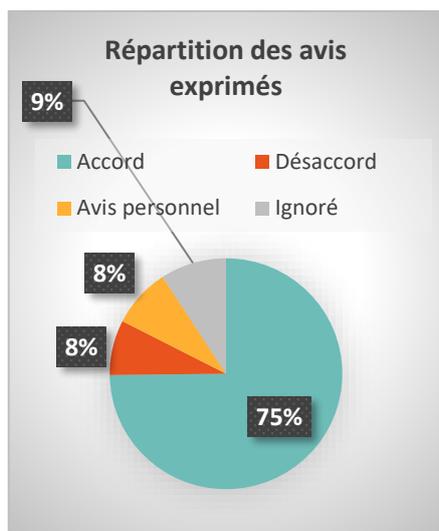
Eduquer et sensibiliser davantage aux enjeux environnementaux liés au tourisme

- Sensibiliser les touristes aux bonnes pratiques lorsqu'ils se rendent dans des espaces naturels sensibles, via la distribution de questionnaires ou de flyers
- Favoriser la concertation, la prévention, la sensibilisation des personnes aux enjeux environnementaux, et instaurer des sanctions si besoin pour lutter contre les abus
- Définir localement des chartes du tourisme, avec des seuils d'acceptabilité et des conditions pour concilier les retombées économiques du tourisme avec les enjeux environnementaux

Restreindre les usages les plus nuisibles pour l'environnement

- Réglementer la filière nautique pour limiter les nuisances associées à la plaisance : taxer les bateaux qui occupent des mouillages sans sortir des ports, interdire l'usage de jet-skis et de moteurs polluants, encourager les filières de réparation, de location, de rachat de matériel d'occasion, limiter la vitesse des bateaux, attribuer des primes d'entretien écologique des bateaux, accompagner les initiatives de recherche et développement de matériaux plus durables...

Détail des différents positionnements



Il faut limiter le nombre de navires de croisière !

Martine

« Non seulement ces paquebots immenses polluent l'air que l'on respire, mais en plus, ils relâchent leurs eaux usées au milieu des océans. Sans compter l'impact des milliers de personnes qui débarquent dans les ports à l'arrivée de ces bateaux et envahissent en quelques heures nos côtes. Il faut réduire au maximum ces navires de croisière. »



L'idée de limiter le nombre de navires de croisière est partagée par les trois quarts des répondant.e.s, qui rappellent dans leurs commentaires les impacts négatifs du surtourisme sur l'environnement et les territoires : consommation de biens et de services excessive, déchets difficilement gérables pour les territoires, pollution des carburants des bateaux, pollution visuelle pour les habitant.e.s du littoral, gêne acoustique pour les mammifères marins, etc. Ce service est considéré par beaucoup comme non essentiel et trop néfaste pour l'environnement au regard de la faible part de la population à qui il bénéficie. Certain.e.s considèrent même l'existence des paquebots de croisière comme une « aberration » au vu de la situation écologique actuelle et souhaitent que cette activité soit considérablement réduite, voire interdite. D'autres estiment qu'il ne faut pas interdire les croisières, mais en revoir l'ampleur pour favoriser l'usage de bateaux plus petits, utilisant la propulsion à voile ou électrique par exemple.



« En tout cas, il faut les maîtriser. C'est une vraie filière à part entière, en plein développement et dans laquelle nous faisons partie des leaders avec notamment les compétences de St Nazaire. Mais ces "monstres" à Venise (pour prendre un exemple), cela n'a pas de sens. Une fois encore, trouvons le bon équilibre. L'armateur Le Ponant est un exemple intéressant. » (H, 59 ans, 85)

Cependant, une autre partie des participant.e.s s'oppose à ces propos, en pointant la dépendance économique de certains territoires aux flux touristiques associés à ces croisières. Pour elles et eux, le débarquement des touristes permet le maintien de nombreux emplois localement, notamment en Corse. D'autres proposent de mener une évaluation des impacts écologiques et économiques de ces navires, pour définir dans chaque zone de débarquement une quantité maximale de croisiéristes admissibles, selon les capacités des infrastructures d'accueil et l'état de l'environnement local. En somme, ces personnes pensent qu'il s'agit surtout d'un enjeu de déconcentration des flux croisiéristes que d'un problème inhérent à l'activité en elle-même.

” *Ce n'est pas le nombre de navires qui est problématique c'est d'une part leur concentration en un même lieu et surtout le fait qu'ils soient autorisés à s'approcher trop près des côtes. C'est cela qu'il faut réglementer.* » (H, 70 ans, 14)

Parmi les personnes qui ont choisi d'exprimer un avis personnel en réaction au propos de Martine, on retrouve plusieurs types d'arguments. D'abord, l'idée que le tourisme de croisière non seulement impacte les milieux naturels marins, mais dégrade également la qualité de vie des habitant.e.s dans les villes concernées. Dans ce cadre, certaines personnes estiment que les habitant.e.s doivent pouvoir décider de faire de leur ville une étape de croisière, et proposent d'organiser des votes locaux en ce sens. Ensuite, plusieurs contributeurs.trices défendent un tourisme plus sobre, avec des bateaux de croisière plus petits, alimentés à l'énergie solaire et des systèmes de compensation des dégradations sur les milieux (l'idée d'un financement des touristes à des projets de protection du littoral est notamment évoquée). D'autres émettent plus de réserves quant à ces propositions de redimensionnement des navires, considérant que des bateaux de croisière plus petits auront un impact tout aussi négatif sur les villes escales. Enfin, certain.e.s partagent leur inquiétude quant au risque qu'un tourisme de croisière se développe à terme dans des zones protégées (réserves naturelles, arctique, antarctique) et s'interrogent sur les leviers existants pour maîtriser cette potentielle évolution, notamment via la réglementation de ce type de tourisme.



La majorité des participant.e.s s'accordent sur le caractère essentiel du service de navettes entre les îles et le continent : il s'agit d'un service public, nécessaire pour le ravitaillement et l'évacuation des déchets des insulaires, avec un fort enjeu de continuité territoriale. De ce fait, les décisions devraient selon une part des répondant.e.s être prises de manière décentralisée, pour répondre aux besoins des habitant.e.s. La nécessité de réduire l'impact environnemental de ces bateaux est néanmoins soulignée, notamment avec l'idée de favoriser une propulsion électrique (produite grâce à l'énergie photovoltaïque ou hydrogène), et d'instaurer un suivi annuel pour évaluer

l'efficacité des mesures prises par les compagnies de transport. Certain·e·s pointent le besoin de privilégier les besoins des insulaires sur ceux des touristes.

” « Continuité territoriale n'empêche pas innovation et responsabilité. De nombreux appels d'offre en cours contiennent des clauses de réduction drastique des GES [gaz à effet de serre]. L'hydrogène vert est une solution et l'innovation française en matière de transport maritime décarboné en plein essor. Accompagnons ces innovations en leur faisant confiance. » (H, 59 ans, 85)

Certaines personnes estiment également que le transport maritime peut permettre de limiter la pollution liée au transport routier et ferroviaire. Une personne donne en exemple la création d'une ligne de navettes maritimes entre Brest et Crozon, qui permettrait de relier plus rapidement ces deux villes littorales par rapport à la route.

Une faible partie des personnes estiment à l'inverse que ce service ne concerne qu'une minorité de la population et devrait donc être réduit autant que possible, avec une réflexion sur la sobriété des déplacements, notamment touristiques. Plusieurs personnes proposent en parallèle de développer au maximum l'autonomie alimentaire et sanitaire des îles, pour limiter les besoins de déplacements. Enfin, quelques personnes considèrent que les îles devraient être laissées à l'état sauvage et leur accès interdit.

Enfin, les avis personnels récoltent plusieurs propositions, notamment pour réguler le tourisme : éco-tourisme, tarifs préférentiels hors saison touristique, incitation aux séjours longues durées sur les îles ou encore définition des quotas (de lignes de bateaux, de touristes sur les îles...).



Les impacts négatifs du surtourisme sur l'environnement font largement consensus et inquiètent les participant·e·s ayant constaté les dégâts dans certains espaces. Pour lutter contre, certain·e·s préconisent d'instaurer localement des quotas pour limiter l'accès des touristes aux espaces naturels sensibles surfréquentés. D'autres moyens de lutter contre la surfréquentation :

l'interdiction d'événements festifs sur le littoral (plusieurs exemples de festivals organisés en bord de plage sont cités). L'enjeu de pédagogie et de concertation locale autour de ces mesures est soulevé pour s'assurer de leur compréhension et leur acceptabilité locale. De plus, l'idée de développer les incitations à découvrir d'autres territoires que les espaces littoraux est mentionnée à divers reprises, de même que le développement de pratiques touristiques plus douces et respectueuses de l'environnement. Pour d'autres, au-delà des quotas, il faut agir sur les comportements individuels pour que les touristes adoptent de bonnes pratiques, en les sensibilisant aux conséquences de leurs actes sur la beauté des sites qu'ils viennent admirer.

Quelques personnes estiment au contraire que l'impact du tourisme sur l'environnement est exagéré par Marc, et que la forte fréquentation de certains endroits pourrait même être une opportunité de développer rapidement des pratiques d'écotourisme. Quelques personnes voient même le tourisme comme une protection des environnements contre le risque d'industrialisation.

Parmi les personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel en réaction au propos de Marc, on retrouve des propositions concrètes (interdire la publicité pour les espaces déjà surfréquentés, favoriser les transports collectifs et doux), des points de vigilance (le risque que l'instauration de quotas ne prive les personnes les moins aisées économiquement de l'accès à la nature) ou encore du scepticisme face à la possibilité empirique de limiter l'accès à certains espaces.



L'affirmation de ce restaurateur, selon qui le tourisme est indispensable à l'économie du littoral, est moins consensuelle que les propos exprimés par les personnes précédentes. L'importance du tourisme dans l'économie des îles est reconnue par certaines personnes, qui soulignent le nombre d'emplois créés par ces activités. Toutefois, malgré les retombées qu'il génère, le modèle économique des stations balnéaires est contesté pour les emplois précaires (car saisonniers) qu'il offre et son absence de fonctionnement pendant plusieurs mois. Certain·e·s évoquent le besoin de faire évoluer ce modèle, via des projets de territoire portés localement par des collectifs ou des élu·e·s, pour fédérer les communes autour d'une vision partagée du tourisme, plus vertueuse, en suivant par exemple les recommandations de labels comme Ports exemplaires ou Bases

nautiques d'avenir. En somme, le modèle touristique serait à repenser, pour trouver un meilleur équilibre entre le tourisme et la préservation de l'environnement. Les collectivités pourraient par exemple assurer l'élaboration concertée d'un seuil d'acceptabilité, ou d'une charte du tourisme.

” *« Certains territoires sont dépendants du tourisme pour faire vivre leurs populations. "L'écotourisme" ou un tourisme "raisonnable", qui fait participer les populations locales et permettent de leur faire bénéficier des revenus tirés du tourisme, peut être très positif. Le tourisme peut également jouer un relais de sensibilisation et de mobilisation aux enjeux climatiques » (H, 42 ans, 75)*

D'autres participant-e-s estiment qu'il faut inverser la priorité et adapter l'économie aux limites environnementales, plutôt que de chercher à intégrer plus d'environnement dans les activités économiques. Ainsi, le tourisme comme activité de « pillage » environnemental ne devrait pas continuer, car les externalités négatives affectent l'ensemble du vivant, alors que ses retombées économiques ne profitent qu'à quelques acteurs. Pour certaines personnes, il est impossible de répondre aux enjeux environnementaux contemporains en maintenant l'ensemble des activités qui ont mené à cette situation et des « ajustements douloureux » seront nécessaires. D'autres secteurs économiques, moins impactants pour l'environnement et pour les habitant-e-s, pourraient être privilégiés dans le cadre d'un projet de territoire, pour diversifier les activités et réduire la dépendance économique des communes littorales au tourisme.

” *« Le problème est que les touristes génèrent une recette touristique, et les dégâts qu'ils occasionnent sont une dépense environnementale. Il n'y a pas de vase communicant financier correctement proportionné entre ces deux domaines. A quand une partie de la taxe de séjour obligatoirement consacrée à la préservation des espaces naturels ? » (NC)*

Parmi les personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel, beaucoup pointent du doigt le risque de gentrification des communes littorales connaissant un fort tourisme. En ce sens, plusieurs personnes font la proposition suivante : développer un tourisme durable, tout au long de l'année et respectueux de la nature.



matériaux durables et non polluants pour l'entretien des navires par exemple. »

La plupart des participant·e·s soutiennent le propos de Marion, et mettent en balance les impacts négatifs associés aux loisirs nautiques au regard du nombre de personnes qui en profitent. Ainsi, certain·e·s citent la « saturation » des ports de plaisance par les voiliers appartenant à des particuliers n'effectuant que quelques sorties par an, ou encore le bilan carbone des jet-skis et les risques qu'ils font courir à la faune marine. Face à ces problèmes, diverses solutions sont proposées : taxer les bateaux ne sortant pas des ports, interdire l'usage de jet-skis et de moteurs polluants, encourager les filières de réparation, de location, de rachat de matériel d'occasion, limiter la vitesse des bateaux, mettre des quotas dans les zones sensibles, attribuer des primes d'entretien écologique des bateaux, ou accompagner les initiatives de recherche et développement de matériaux plus durables. Selon certaines personnes, la filière nautique est déjà engagée dans une transition vers des pratiques plus respectueuses, en témoignent ses campagnes d'éco-navigation et la feuille de route stratégique du Secrétariat d'Etat à la Mer pour la décarbonation du nautisme. Ces initiatives devraient selon elles être plus soutenues, et des moyens attribués aux autorités pour sanctionner l'usage de produits ou moteurs polluants.

Par ailleurs, une partie des répondant·e·s critique les mesures « écologistes liberticides » visant à restreindre l'activité des plaisancier·e·s, et considère que les sanctions doivent avant tout s'imposer aux industriels, pour les contraindre à proposer des produits moins nocifs pour l'environnement. D'autres évoquent la quantité de pollution issue des terres, et préconisent de donner plus de moyens aux communes pour traiter ces pollutions en amont, et favoriser les démarches visant à obtenir des labels comme Label Bleu ou Port Propre.

Les quelques personnes opposées aux propos de Marion se positionnent de manière plus radicale pour l'instauration de normes strictes autour des loisirs, et des sanctions et interdictions de pratique pour les plaisancier·e·s qui ne les respecteraient pas. Enfin, le besoin de pédagogie et d'implication des acteurs locaux (associations de plaisanciers, de pêche, etc.) revient comme proposition pour faire adhérer les acteurs aux bonnes pratiques.

Parmi les personnes ayant choisi de donner un avis personnel, plusieurs mentionnent le besoin de renforcer la surveillance des réglementations en vigueur, pointant un certain « laxisme » sur ces sujets aujourd'hui, en partie responsable des dérives.

Etape 2 – Est-il possible de concilier le transport maritime avec la protection des milieux marins ?

Synthèse des avis

Les avis exprimés au sein de cette étape vont globalement dans le sens d'un effort pour **limiter le bilan carbone et la pollution générée par le transport maritime**. Ainsi, plus de 65% des participant·e·s s'expriment en faveur d'une décarbonation du fret et près de la moitié estime qu'il faudrait réduire la quantité de navires commerciaux en circulation.

La question du caractère réalisable ou non de telles mesures est cependant soulevée à plusieurs reprises par des personnes estimant qu'il faudrait **repenser les modes de consommation et les circuits de production** avant tout, pour pouvoir adapter les modes de transport en conséquence.

Le **caractère relativement « vertueux » du transport maritime en comparaison avec les autres modes de transport commerciaux** est finalement rappelé par une part importante des répondant·e·s, qui insistent sur le besoin de « verdir » les carburants et moyens de propulsion des navires plutôt que de réduire leur nombre.

Zoom sur les propositions

Réduire les activités de transport maritime

- Relocaliser la production de biens et services
- Encourager la consommation la plus locale possible pour limiter les flux liés au transport

Adapter les moyens de propulsion pour limiter les émissions de CO2

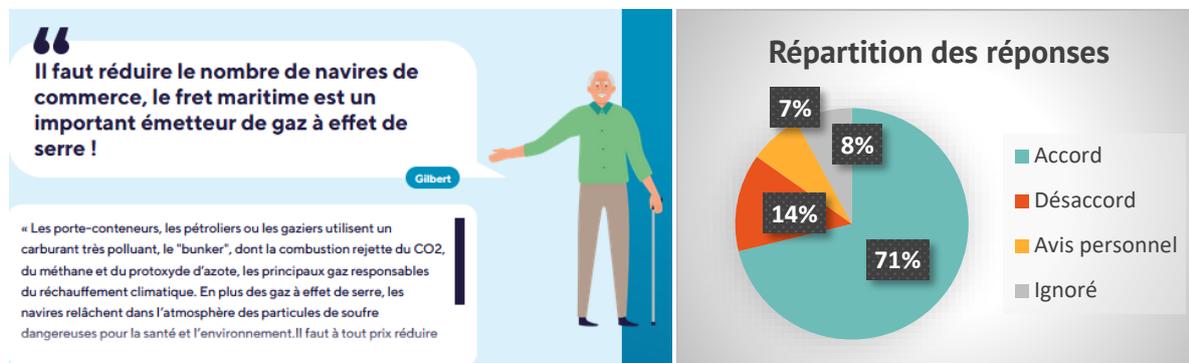
- Investir dans la R&D de carburants alternatifs, plus verts
- Utiliser davantage les ailes de kitesurf pour réduire la consommation de carburant des navires
- Optimiser les routes empruntées par les bateaux pour limiter leur consommation en diminuant la longueur de leurs trajets

Sanctionner les usages non respectueux de l'environnement

- Instaurer des taxes sur les carburants les plus polluants comme le fioul lourd
- Taxer les navires étrangers ne respectant pas les obligations environnementales de l'Union Européenne et navigant dans ses eaux

Détail des différents positionnements

Gilbert : « Il faut réduire le nombre de navires de commerce, le fret maritime est un important émetteur de gaz à effet de serre ! »

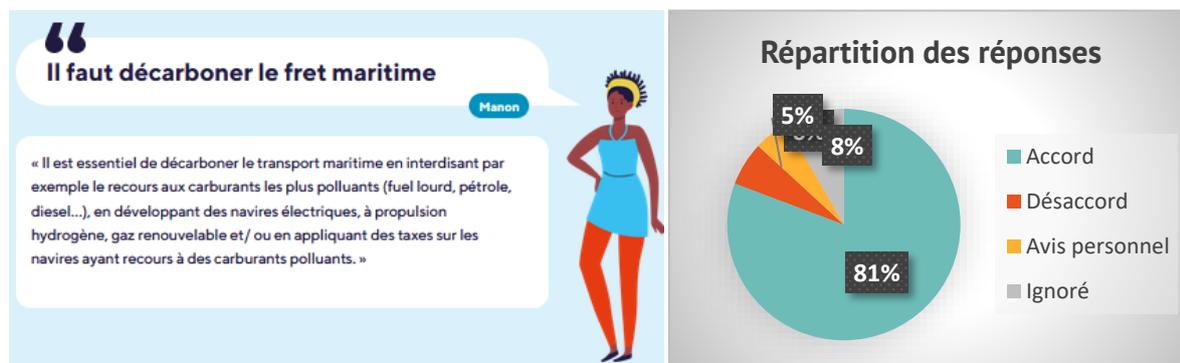


Plus de la moitié des participant·e·s se positionnent en accord avec le propos de Gilbert : il faut réduire le nombre de navires de commerce. Ces personnes encouragent la consommation la plus locale possible, afin de réduire le besoin de transporter des produits entre les continents. Il s'agit selon elles d'un choix politique à assumer : relocaliser la production, taxer les produits importés issus d'usines où les conditions de travail sont indignes, et les carburants les plus polluants comme le fuel lourd pour encourager l'usage d'autres moyens de propulsion des navires. Certain·e·s préconisent par exemple d'encourager l'usage de la voile pour améliorer l'efficacité du transport, ou des lignes ferroviaires lorsque cela est possible.

Cependant, d'autres estiment qu'il est illusoire de penser que l'on pourra réduire les flux commerciaux rapidement au vu de l'impact économique que cela engendrerait. Pour certain·e·s, il faut avant tout s'attaquer à la surconsommation, ce qui prend du temps, pour se recentrer sur l'usage de produits essentiels. Pour d'autres, remettre en cause la massification du transport via les portes-conteneurs serait une erreur, et il faudrait concentrer les efforts sur la décarbonation de leur propulsion plutôt que sur la remise en cause de leur existence.

» *« Il me semble illusoire de penser que l'on va réduire de façon drastique le transport maritime. Pour autant, je partage l'avis qu'il faut fortement réduire la pollution du fioul lourd. Plusieurs grands armateurs sont déjà engagés dans des programmes ambitieux autour de nouveaux carburants. D'autre part, plusieurs projets solides de transport maritime décarbonés (vélique, hydrogène) voient le jour. Il existe donc des solutions pour réduire l'empreinte carbone du fret maritime sans pour autant tomber dans les poncifs de la décroissance ... En tout cas pour les 20 ans qui viennent, c'est sans doute dans cette direction qu'il faut accélérer. » (H, 59 ans, 85)*

Parmi les personnes ayant exprimé un autre avis, certaines préconisent de taxer les portes-conteneurs n'utilisant pas de voiles de kitesurf pour avancer et de donner plus de moyens à la recherche et au développement de nouveaux carburants. D'autres soulignent la nécessité de réaliser des études d'impact comparatives entre les différents modes de transport, ou de mettre en place une politique internationale de régulation des transports maritimes.

Manon : « Il faut décarboner le fret maritime »

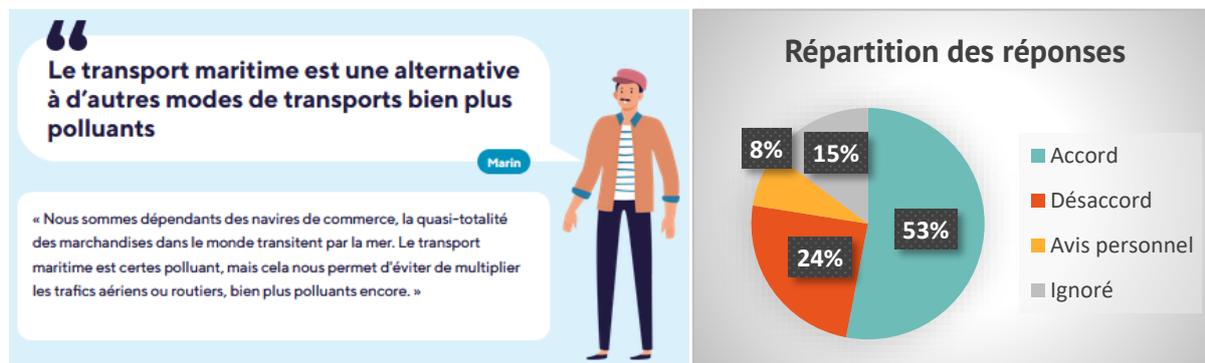
La position de Manon remporte une adhésion plus large que celle de Gilbert : la nécessité de décarboner le fret maritime et le retard de la France dans ce domaine sont pointés par plusieurs commentaires appuyant ces réponses. Divers alternatives sont mentionnées : l'usage du gaz naturel liquéfié, du biogaz, de l'hydrogène vert, d'électricité issue de moyens de production renouvelables, de voiliers de transport, ou de bateaux moins grands, moins lourds, plus lents, mixant le transport de marchandises et de passager.e.s, etc. Toutefois, un point de vigilance est soulevé sur la manière de produire ces éventuels carburants alternatifs, et sur la pertinence de l'électricité comme moyen de propulsion des portes-conteneurs (étant donné le poids des navires, et donc la taille des batteries nécessaires). Certain.e-s participant.e-s souhaiteraient que des sanctions soient imposées aux navires étrangers ne respectant pas les réglementations européennes, et pointent que la décarbonation des navires ne peut avoir de poids que si elle est mise en œuvre à l'échelle internationale. Si la France seule ne peut peser massivement sur la décarbonation des navires, elle peut, selon certain.e-s, montrer l'exemple et développer une filière d'excellence en la matière.

» *« Il faut décarboner le fret maritime. Commençons par optimiser les routes (20% possible de gains sur les consommations d'énergie), essayons d'utiliser le vent, si on sait produire de l'hydrogène en mer, pourquoi pas mais la technologie ne paraît pas mûre... » (F, 43 ans, 44)*

Pour autant, une partie des répondant.e-s estiment que les efforts doivent avant tout porter sur la réduction du trafic maritime (conformément à l'avis précédent), et qu'étant donnée la durée de vie des bateaux, décarboner la flotte prendra trop de temps au regard de l'urgence climatique.

Enfin, parmi les personnes qui ont choisi d'exprimer un avis personnel, une majorité s'interroge sur la pertinence de décarboner le fret maritime, au regard de l'impact écologique non négligeable lié à la construction de nouveaux bateaux. D'autres personnes questionnent le choix d'une flotte électrique, qui reste polluante.

Marin : « Le transport maritime est une alternative à d'autres modes de transports bien plus polluants »



Le propos défendu par Marin suscite des réactions plus mitigées. Une part des répondant·e·s soutient son positionnement, tout en insistant sur la nécessité pour ce mode de transport de gagner en efficacité et de réduire son impact. Mais d'autres contestent son propos, et arguent que les porte-conteneurs émettent bien plus de CO₂ que le parc automobile mondial. Pour ces personnes, le transport maritime n'est « responsable » que s'il est limité en distance et en quantité de marchandises transportées. Elles estiment que ce n'est pas parce que les autres modes de transports sont « pires » qu'il ne faut pas réfléchir à l'amélioration et à la réduction du transport maritime. D'autres participant·e·s insistent sur le besoin de décarboner globalement l'ensemble des usages, plutôt que d'opposer les bilans des différents modes de transport pour justifier leur maintien ou non en l'état. Au sujet de la décarbonation, deux visions s'opposent : pour certain·e·s, la décarbonation passe par le développement de modes de transports moins polluants, tandis que pour d'autres, la décarbonation n'est possible que par une baisse drastique de la consommation et donc des besoins de transport.

” Attention le transport maritime est une des activités les plus polluées de la planète. Les navires de transport engendrent de très nombreuses formes de pollutions différentes et qui un impact très direct avec l'environnement marin : émission d'hydrocarbures (circulation aux fiouls lourds), de SOX, de NOX, de particules fines, pollution sonore, pollution lumineuse, collision, démantèlement des navires dans des conditions déplorables ou tout simplement abandon de ceux-ci, importation d'espèces invasives, pollution chimique des peintures et revêtements, etc. »

Enfin, les personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel défendent l'idée de relocaliser les industries tout en modifiant drastiquement les modalités de production. Certain·e·s proposent également d'équilibrer les modes de transports et en ce sens, en recourant par exemple davantage au train pour le transport de marchandises.

Etape 3 - « Le développement de l'éolien en mer est-il compatible avec les enjeux de protection de la biodiversité marine ? »

Synthèse des avis

La question de la conciliation des enjeux de protection des écosystèmes marins avec le développement de l'éolien en mer génère des **réactions contrastées**. Si, de manière générale, le fait que la construction des parcs offshore ait un impact sur la biodiversité n'est pas remis en cause, les mesures que les participant·e·s préconisent pour les limiter diffèrent. Ainsi, une partie des usager·e·s souhaite que les parcs soient concentrés sur quelques zones pour limiter le nombre d'espaces affectés par leur déploiement, alors que d'autres estiment préférable de limiter la concentration des éoliennes sur un même espace pour réduire les impacts sur chaque écosystème.

75% des répondant·e·s sont favorables à l'idée de **privilégier les zones où les enjeux environnementaux sont les plus faibles** pour implanter des parcs, ce qui témoigne d'un intérêt généralement marqué pour l'état des écosystèmes marins. Pour autant, un tiers des réponses considèrent que **l'éolien en mer n'est pas une « catastrophe » pour l'environnement**, et que le fait qu'il affecte l'état des écosystèmes ne devrait pas justifier d'entraver son développement.

La question des études de suivi de l'évolution des écosystèmes au sein des parcs fait également débat. Certain·e·s pensent que les **incertitudes scientifiques sont trop importantes pour prendre le risque d'implanter de nombreux parcs éoliens** simultanément dans les eaux françaises, alors que d'autres affirment que les **études menées suffisent à permettre aux développeurs d'appliquer la démarche ERC** (éviter, réduire, compenser). Beaucoup s'accordent toutefois pour dire que ces études devraient être approfondies et menées par **des scientifiques indépendants des porteurs de projet**.

Enfin, le **potentiel des parcs pour devenir des réserves de biodiversité divise fortement** : 40% des participant·e·s pensent que l'effet réserve et récif des parcs éoliens pourrait à terme bénéficier aux écosystèmes, mais 31% estiment que cette assertion est fautive et que les pieds d'éoliennes ne permettent pas de reconstituer la richesse des écosystèmes naturels perturbés par leur implantation.

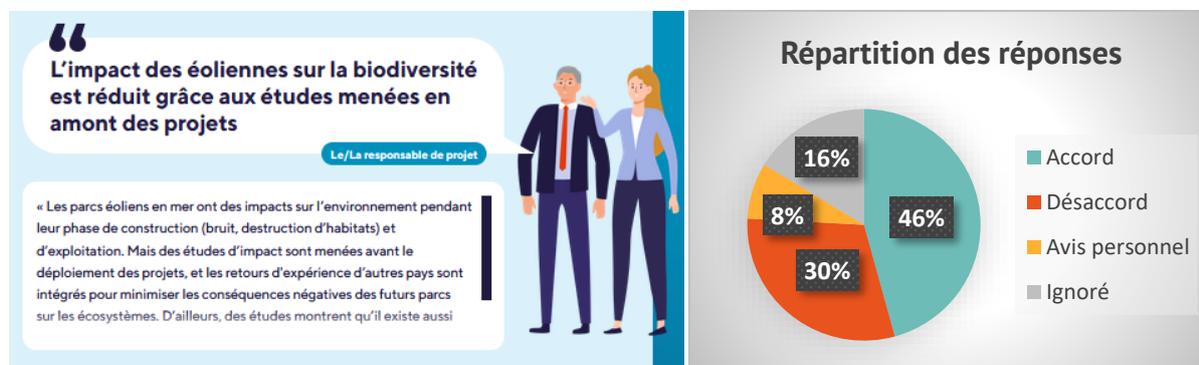
Zoom sur les propositions

Approfondir les études environnementales indépendantes

- Créer un organisme public indépendant chargé de mener des études environnementales approfondies afin d'améliorer la connaissance des impacts réels des parcs éoliens en mer
- Etablir des critères stricts et quantifiables pour évaluer l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux mise en œuvre par les constructeurs
- Elaborer un schéma interrégional de l'éolien basé sur les caractéristiques écologiques des milieux maritimes
- Concentrer les parcs éoliens sur quelques zones ciblées pour limiter le nombre d'écosystèmes affectés par la construction des éoliennes
- Limiter le nombre d'éoliennes par parcs afin de réduire les nuisances sonores associées à leur fonctionnement
- Restreindre la pêche dans et autour des parcs pour permettre un véritable effet réserve bénéfique pour la biodiversité

Détail des différents positionnements

Le/La responsable de projet : « L'impact des éoliennes sur la biodiversité est réduit grâce aux études menées en amont des projets. »



L'idée que les études menées en amont des projets éolien permettraient de réduire leur impact sur la biodiversité ne fait pas l'unanimité chez les participant·e·s. Parmi celles et ceux qui valident ce propos ressort l'idée que les impacts les plus importants ne sont que transitoires, car liés à la phase de construction, et que les parcs éoliens offshore restent moins nocifs sur le long terme qu'une centrale réchauffant les cours d'eau ou rejetant du CO₂. Le besoin de mener plus d'études approfondies est toutefois souligné, ainsi que la nécessité pour les organismes qui les mènent d'être indépendants des porteurs de projet.

Cependant, un quart des répondant·e·s s'opposent au positionnement des personae. Une partie d'entre elles et eux accusent ces études d'être biaisées et incomplètes, car financées majoritairement par les maîtres d'ouvrage et les pouvoirs publics, favorables aux éoliennes. La

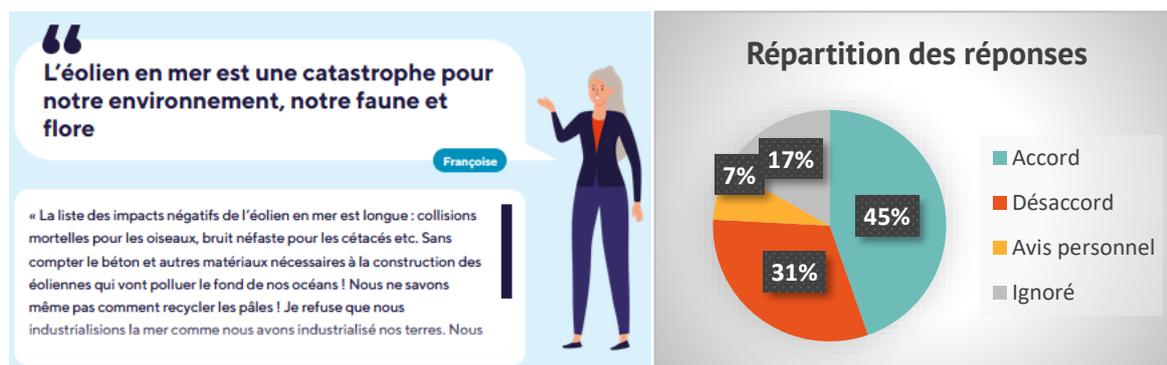
part d'incertitude et le manque de connaissances scientifiques sur les impacts sur la biodiversité sont également soulignés par les personnes qui considèrent que l'Etat s'engage trop rapidement sur le développement massif des parcs, sans connaissance des risques associés. De plus, certain·e·s rappellent que les études ne suppriment pas les nuisances, mais ne permettent, au mieux, que de les quantifier pour éventuellement prévoir des mesures compensatoires.

» « On va trop vite sans trop attendre les résultats des études d'impact. On ne parle pas de l'amplitude spatiale de ces projets, des effets du déplacement des activités de pêche, des effets négatifs attendus sur les raies, les requins, les mammifères marins et les oiseaux, des aménagements à terre. On n'a pas de recul sur les effets de la lumière (éclairage pour des structures flottantes) sur les espèces marines... mais ces effets risquent d'être beaucoup plus forts sur le fonctionnement des écosystèmes que les impacts physiques pour l'aménagement. » (F, 45 ans, 13)

D'autres exigent l'instauration de règles strictes et de contrôles pour assurer que les mesures de réduction et de compensation des impacts sont réellement poussées au maximum et préconisent pour cela de créer une structure publique indépendante, chargée d'identifier les secteurs à faible enjeux en termes de biodiversité en amont du choix des zones pour les futurs parcs. Enfin, certaines personnes admettent qu'il est difficile de se positionner au regard des incertitudes environnementales, du manque de connaissance qu'elles ont en tant que non-expertes du sujet, et de l'urgence climatique.

» « Difficile de trancher sans prendre le temps de consulter ces documents. A-t-on le recul nécessaire pour vraiment conclure sur l'impact ? Et le développement de l'éolien et des ENR en général ne doivent pas faire oublier l'exigence de sobriété » (H, 48 ans, 33)

Françoise : « L'éolien en mer est une catastrophe pour notre environnement, notre faune et flore. »



Les propos de Françoise suscitent des réactions contrastées: 45% des répondant·e·s acquiescent et considèrent les projets de développement de l'éolien en mer comme une industrialisation de la mer, qu'ils et elles jugent aberrante. Ces personnes sont favorables à la production d'électricité via d'autres moyens « moins destructeurs » pour la biodiversité, et pensent nécessaire de limiter la construction de parcs (pour celles qui y consentent) à quelques

zones strictement identifiées par des études pour leur rentabilité et leur moindre impact sur l'environnement marin.

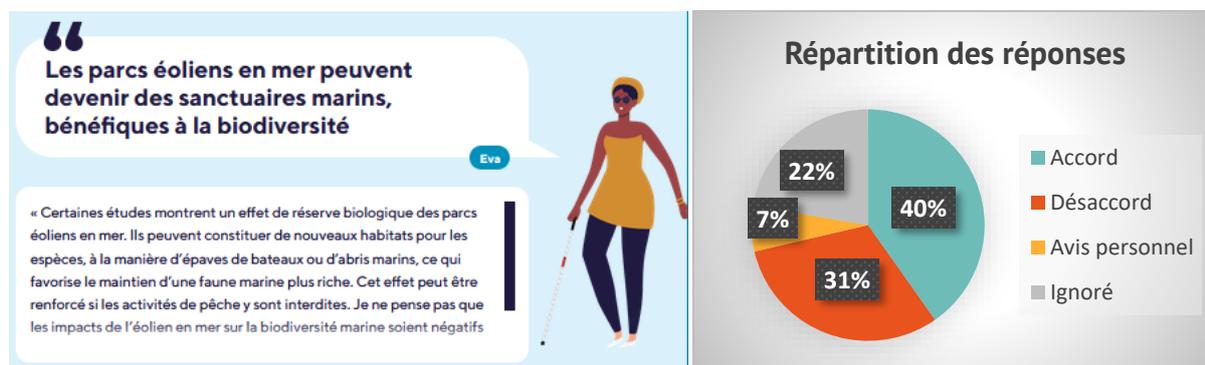
” *Il est nécessaire de travailler sur la réduction des consommations d'énergie afin de réduire la pollution à sa source. Ensuite travailler à des modèles plus réduits de parcs éoliens, car c'est le gigantisme de tous ces projets faussement verts qui pose problème (éolien, solaire... tout est démesuré). » (H, 39 ans, 22)*

En revanche, un tiers des participant·e·s estiment que Françoise « exagère » et que les impacts sur la biodiversité peuvent être considérablement réduits grâce à des systèmes anticollision pour les oiseaux, l'éloignement des cétacés pendant la phase de construction, ou encore le choix des éoliennes flottantes, jugées bien moins dangereuses pour les écosystèmes sous-marins. Selon elles et eux, il s'agit de trouver un équilibre entre les impacts et la production d'énergie associée aux parcs offshore, en comparant ce ratio à celui des autres modes de production d'électricité. Certain·e·s pensent par ailleurs que ne pas décarboner l'énergie que l'on consomme sera bien pire à terme pour les écosystèmes, qui subiraient alors les conséquences d'un réchauffement plus important du climat. Il faudrait donc, à leurs yeux, consentir à sacrifier localement quelques espèces aujourd'hui, pour en protéger davantage demain, et assurer la pérennité de l'espèce humaine.

” *« Il faut avant tout rechercher les meilleures zones où les enjeux environnementaux sont plus faibles. Il en existe, l'éolien est malheureusement nécessaire, c'est un compromis. » (F, 47 ans, 35)*

Enfin, certaines personnes insistent sur la nécessité de travailler sur les matériaux utilisés pour construire les éoliennes afin d'en réduire l'impact, tandis que d'autres questionnent de manière plus existentielle l'idée d'aller « coloniser la mer » pour satisfaire nos besoins énergétiques, en sacrifiant notre lien au vivant.

Eva : « Les parcs éoliens en mer peuvent devenir des sanctuaires marins, bénéfiques à la biodiversité. »



Le potentiel des parcs éoliens de devenir un refuge pour certaines espèces marines est admis par 40% des répondant·e·s, qui citent pour appuyer leur réponse les retours d'expérience de

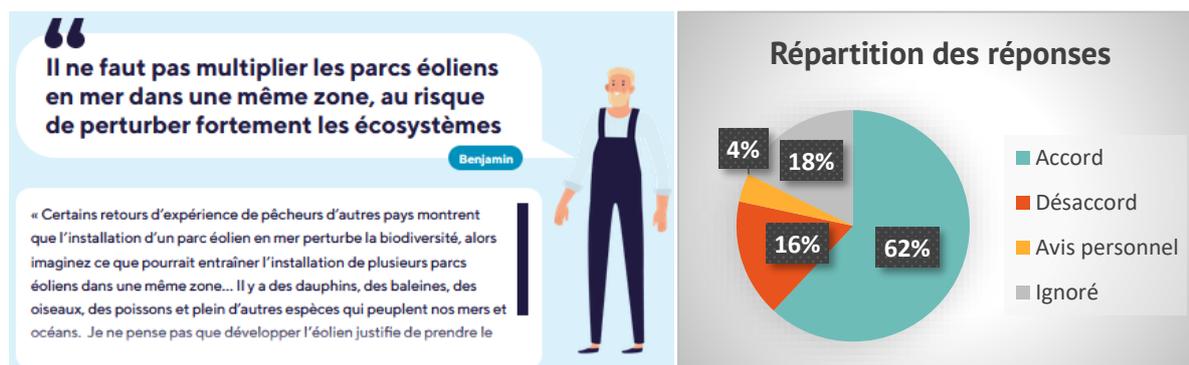
l'étranger. Quelques un.e.s rappellent cependant que l'aspect bénéfique pour les poissons n'est avéré que lorsque la pêche est interdite, ou fortement régulée, autour des parcs.

Les personnes en désaccord avec le propos d'Eva soulignent que les récifs qui se recréent ne sont pas les mêmes que les écosystèmes abimés par l'implantation des parcs, et que d'autres impacts négatifs perdurent (bruit et vibrations sous-marines, perturbations pour l'avifaune et les chiroptères). Il leur semble aussi contre-intuitif de faire d'une source de pression anthropique un sanctuaire pour la biodiversité, d'autant que l'impact à plus long terme des parcs reste mal connu.

» « Oui ça "peut" devenir des sanctuaires marins. Ça "peut" aussi devenir des cimetières à oiseaux, des enfers à baleines, des paradis à crustacés, des gardes manger à poissons. Tout dépend où on le fera, comment on le fera, avec qui, avec quoi, avec quelles connaissances acquises des expériences précédentes... » (NC)

De nombreuses personnes mettent en cause la fiabilité des études mentionnées par Eva et demandent que des études complémentaires, réalisées par des centres de recherche indépendants, soient réalisées.

Benjamin : « Il ne faut pas multiplier les parcs éoliens en mer dans une même zone, au risque de perturber fortement les écosystèmes »



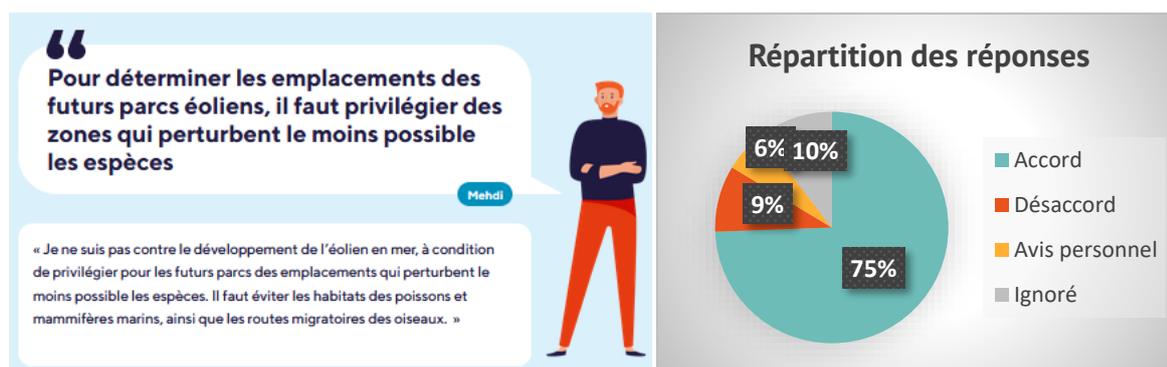
Le propos défendu par Benjamin est soutenu par plus de 60% des répondant.e.s, pour qui le choix des zones de construction de parcs éoliens en mer doit tenir compte de l'impact potentiel sur la biodiversité locale. Selon elles et eux, il est préférable de « *diversifier les emplacements* » et de « *rester raisonnable* » pour limiter les dégradations au sein d'un même écosystème. Certain.e.s considèrent que les premières zones ont été choisies en tenant essentiellement compte des contraintes techniques liées au raccordement des parcs, sans prendre suffisamment en considération les conséquences environnementales. Limiter la concentration d'éoliennes au sein d'un même parc leur semble aussi une bonne idée pour réduire les nuisances sonores liées à leur fonctionnement.

» « Il faut trouver les bons équilibres permettant de développer ces parcs éoliens nécessaires à notre production énergétique et les équilibres écologiques nécessaires à l'environnement marin. » (H, 75 ans, 69)

A l'inverse, une part des répondant·e·s estiment préférable de concentrer les éoliennes au sein de quelques zones pour limiter le nombre d'espaces altérés par leur construction. Il leur semble plus rationnel d'impacter fortement un seul endroit plutôt que de dégrader l'état général de multiples zones, d'autant plus que cela facilite le raccordement. Conformément à l'avis précédent, certain·e·s perçoivent aussi les parcs comme de potentiels sanctuaires pour les poissons, tandis que d'autres pensent que la dégradation des écosystèmes est un « *mal nécessaire* » qui ne doit pas justifier d'arrêter de développer les parcs. D'autres considèrent enfin qu'entre concentrer les éoliennes en un même parcs ou les étaler aura le même effet sur la biodiversité, et militent pour ne pas construire d'éoliennes en mer.

Enfin, une partie des répondant·e·s souhaitent que ce soit l'Etat qui désigne les zones potentielles dédiées à l'éolien (et non les porteurs de projet), préférablement sur des zones à faibles enjeux écologiques, en se basant sur des études scientifiques rigoureuses.

Mehdi : « Pour déterminer les emplacements des futurs parcs éoliens, il faut privilégier des zones qui perturbent le moins possible les espèces. »



Privilégier les zones qui perturbent le moins possible la biodiversité pour y installer les futurs parcs éoliens semble important pour les trois quarts des participant·e·s, pour qui les études doivent permettre de veiller à préserver à la fois la faune marine, les oiseaux migrateurs, et les espèces végétales, tout en tenant compte du régime des vents. Pour tenir compte de l'ensemble de ces éléments, certain·e·s pensent préférable que les décisions soient décentralisées et prises au niveau plus local sur chaque façade maritime, tandis que d'autres estiment qu'il faudrait élaborer un schéma interrégional de l'éolien basé avant tout sur les enjeux environnementaux, pour déterminer à l'échelle nationale les meilleures zones d'implantation. Quelques personnes pointent toutefois la difficulté d'anticiper les migrations d'espèces liées au changement climatique : les études menées aujourd'hui ne permettent pas de savoir si la zone sélectionnée pour un parc abritera de nouveaux écosystèmes demain.

Une partie des répondant·e·s considèrent en revanche que si les études sont trop poussées, il semblera inacceptable de développer les éoliennes tout court, sous peine de mettre en danger l'équilibre naturel global de l'océan. Il leur semble plus important de privilégier les endroits où le rendement énergétique sera le plus avantageux, et le plus rentable, afin de fournir une électricité à bas prix pour les usager·e·s. Alors que certain·e·s cherchent comment trouver un compromis

entre respect de l'environnement, des usages actuels de la mer et besoins énergétiques, d'autres s'opposent strictement à l'idée même de construire des éoliennes, estimant qu'il s'agit du meilleur moyen de ne pas abîmer les écosystèmes.

Enfin, plusieurs personnes mettent en cause la neutralité des études d'impacts et demandent notamment que plusieurs travaux de recherche soient engagés par des organismes indépendants.

” « Et surtout savoir qui va déterminer quelles sont ces zones. Un organisme reconnu et indépendant voire plusieurs pour opposer les points de vue avant de prendre une décision réfléchie. » (F, 63 ans, 29)

Étape 4 – « Quel équilibre entre protection de l'environnement et exploitation des fonds marins ? »

Synthèse des avis

Les participant·e·s s'expriment majoritairement **pour une réduction des activités extractives**, avec plus ou moins de radicalité dans leurs propositions. En effet, 63% des réponses sont favorables à une sortie progressive des activités d'extraction en mer et 58% appuient l'idée d'interdire totalement l'exploitation des fonds marins, mais on retrouve parmi ces réponses des arguments en faveur d'une interdiction immédiate et totale, comme des avis plus mesurés préconisant un dialogue avec la filière et un encadrement plus strict.

Près de la moitié des répondant·e·s considèrent que **l'encadrement actuel des sites d'extraction de granulats est insuffisant** et qu'il faudrait le renforcer. Le besoin de **mener des études de suivi environnemental** avant, pendant et après l'exploitation des gisements revient à plusieurs reprises au sein des contributions.

Enfin, de nombreux commentaires **élargissent la réflexion au secteur du bâtiment et des travaux publics** de manière plus générale : si des granulats sont extraits, c'est, selon ces personnes, pour répondre à une demande, et elles considèrent qu'il est irréaliste de vouloir extraire moins de matériaux sans réduire en aval l'usage de ces matériaux.

Zoom sur les propositions

Modifier l'usage des matériaux pour plus de durabilité

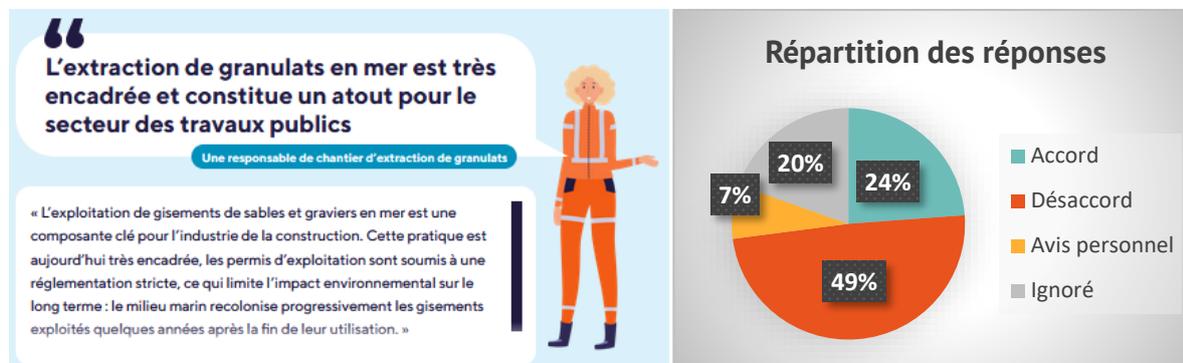
- Réduire l'usage du béton et des matériaux nécessitant des granulats dans le secteur de la construction
- Développer l'usage de granulats recyclés
- Utiliser davantage de matériaux naturels et alternatifs
- Adopter des pratiques plus sobres et limiter l'artificialisation des terres, conformément à la loi « Zéro artificialisation nette »

Améliorer le suivi environnemental des sites d'exploitation

- Créer une structure, indépendante des exploitants des gisements, en charge de mener des études d'impact et de suivi des sites extractifs

Détail des différents positionnements

Une responsable de chantier d'extraction de granulats : « L'extraction de granulats en mer est très encadrée et constitue un atout pour le secteur des travaux publics »

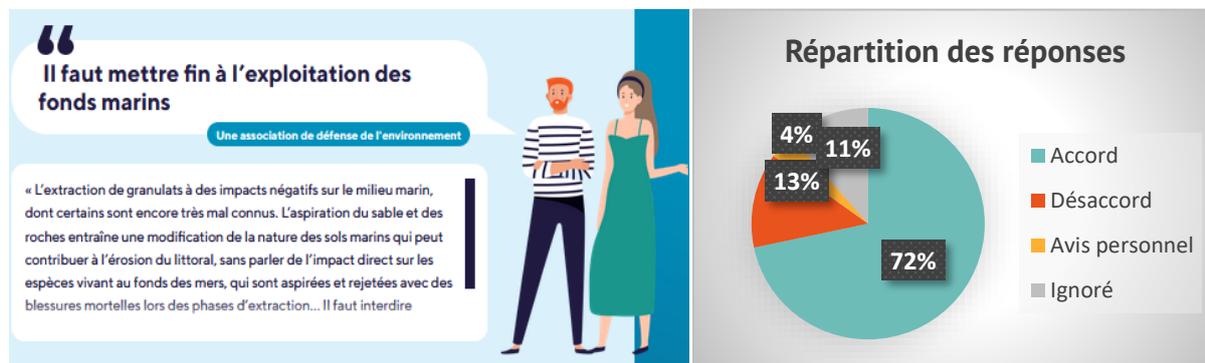


Près de la moitié des participant·e·s se déclarent en désaccord avec le propos de la responsable de chantier d'extraction de granulats. Les arguments mis en avant sont essentiellement d'ordre écologique : l'extraction au fond de l'océan est critiquée pour les dégâts qu'elle cause aux écosystèmes, les réglementations sont jugées insuffisantes, et les conséquences de cette activité sur l'érosion du littoral sont dénoncées. Aucune étude ne confirmerait la recolonisation des gisements de sable suite à leur extraction. Certain·e·s dénoncent une logique productiviste qui ne considérerait pas les alternatives existantes. Il est ainsi préconisé de réduire au maximum l'utilisation de ces granulats et de privilégier des matériaux alternatifs pour le secteur de la construction (béton recyclé, bois, pierre, réutilisation de matériaux de chantiers, etc.), et de réduire globalement le nombre de nouveaux bâtiments construits en béton. Par ailleurs, la possibilité empirique de contrôler le respect des réglementations en mer est questionnée.

” « L'exploitation, bien que réglementée, est déjà excessive ! Il faut la réduire. Quitte à réduire les nouvelles constructions (privilégions la rénovation à la construction de neuf, ce qui limitera aussi l'artificialisation des sols) » (H, 35 ans, 59)

Les personnes en accord avec la position exprimée par le personae estiment à l'inverse que les analyses et les études corroborent son assertion, et que l'encadrement de cette activité est déjà relativement strict. Par ailleurs, l'extraction de granulats est considérée comme inévitable en raison de la croissance démographique et des besoins accrus en logements. La surpopulation conduirait ainsi à une surconsommation de matériaux et, selon certain·e·s et le sable marin serait de meilleure qualité que celui des déserts.

Une association de défense de l'environnement : « Il faut mettre fin à l'exploitation des fonds marins »



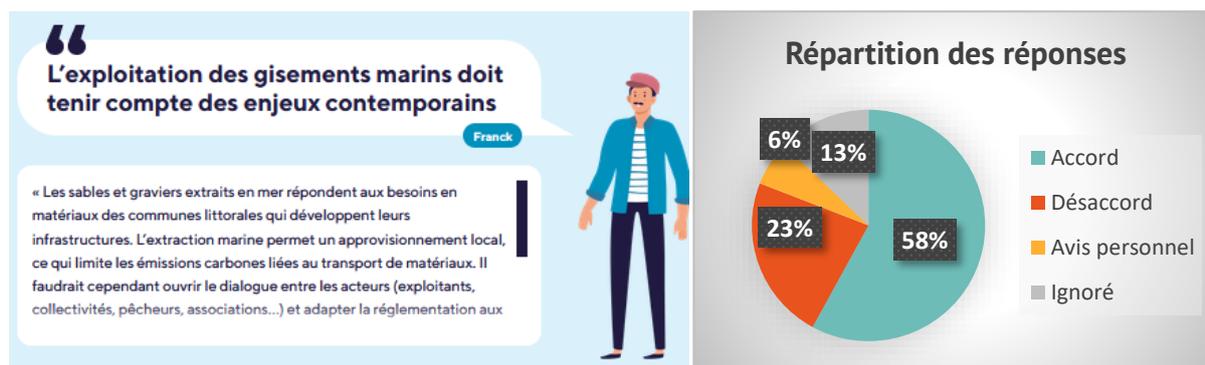
La majorité des participant·e·s soutiennent les propos de l'association de défense de l'environnement : il faut cesser d'exploiter les fonds marins. Pour cela, ils et elles émettent des propositions : recycler davantage les matériaux de construction, limiter l'artificialisation des sols (nuisible pour l'environnement et consommatrice de béton) et la construction d'ouvrages en béton, utiliser plus de matériaux biosourcés (terre, pierre, bois, chanvre...). La nécessité d'adopter des pratiques plus sobres est soulignée par des personnes, selon qui la mer ne doit pas être un nouveau « far west » permettant de repousser les limites des ressources épuisées sur terre. Réduire les activités de construction est jugé d'autant plus nécessaire que l'arrêt de l'extraction dans les eaux françaises impliquerait, si le rythme ne ralentissait pas, d'importer des matériaux extraits à l'étranger dans des conditions moins encadrées. Réduire significativement la construction de nouveaux bâtiments est également préconisé par certain·e·s, considérant l'abondance de logements vacants et de résidences secondaires. Parallèlement, selon ces personnes, il est impératif d'optimiser la réutilisation des matériaux terrestres.

Un·e internaute observe par ailleurs que les fonds marins sont encore largement inexplorés, et restent moins bien connus que la Lune par exemple. Leur destruction par l'extraction abusive de granulats risquerait donc de nous priver de connaissances précieuses.

Cependant, une autre part des répondant·e·s considère que cesser totalement l'exploitation économique de l'océan est impossible, et que l'impact de ces activités extractives sur les littoraux en France est contestable. Les avis personnels exprimés proposent de créer une structure indépendante en charge de mener des études d'impact autour des zones d'extraction, et questionnent la possibilité d'appliquer un principe de précaution à ces questions extractives. De nombreux·es participant·e·s soutiennent qu'il est de toute manière impossible de se passer de l'extraction de granulats, sous peine de recourir à des entreprises étrangères aux pratiques moins contrôlées. Certain·e·s affirment en outre que l'impact sur les fonds marins est moins néfaste que l'installation d'éoliennes au large des côtes.

» *« De toute façon si on arrête d'exploiter pour nos côtes, le sable viendra d'ailleurs, d'un pays où il y a moins de règles [...], puis transporté par bateau qui pollue... donc autant continuer à exploiter mais bien et pour nous ! » (F, 34 ans, NC)*

Franck : « L'exploitation des gisements marins doit tenir compte des enjeux contemporains »



Le besoin de tenir compte des enjeux contemporains est considéré comme légitime par plus de la moitié des répondant·e·s, qui insistent à nouveau sur la nécessité de développer le recyclage des matériaux dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, ainsi que dans l'industrie. Respecter les lois récentes limitant l'artificialisation des sols (Zéro Artificialisation Nette) implique à leurs yeux de repenser les nouvelles infrastructures. Ils et elles estiment généralement qu'il faut adopter une certaine modération et rationaliser le nombre d'exploitations, pour concilier ces méthodes « anciennes » avec la réalité scientifique contemporaine. Néanmoins, il est parfois souligné que la volonté des citoyen.ne.s concerné.e.s pèse peu face à l'influence des lobbies industriels, lesquels parviennent à séduire les municipalités en leur promettant des retombées financières et la création d'emplois.

“ *« La raison ne l'emporte jamais face aux enjeux financiers... donc pour éviter une dérive il vaut mieux interdire l'exploitation qu'accepter des licences avec des limites qui seront franchies allègrement. » (F, 59 ans)*

Les arguments des personnes se déclarant en désaccord avec le propos de Franck ne s'opposent pas nécessairement à ceux allant dans son sens. En effet, les participant·e·s critiquant son positionnement évoquent aussi le besoin de réserver le sable aux usages indispensables, considérant que c'est au secteur de la construction de s'adapter à la limite de disponibilité de la ressource (et non l'inverse). La planification au sein des documents stratégiques de façade instaure pour certain·e·s des objectifs suffisamment précis en la matière.

” *« Étudier et proposer des alternatives, notamment penser matériaux de recyclage. Arrêter cette hérésie de penser « matériaux neufs ». » (NC)*

Enfin, plusieurs internautes questionnent la pertinence de l'utilisation des granulats marins dans la construction, jugeant ces derniers moins fiables comparés à d'autres types de granulats.

Myriam : « Il faut sortir progressivement de cette activité d'exploitation des fonds marins »



Le propos de Myriam génère une adhésion plutôt large, mais assez peu de commentaires argumentés. Un questionnaire ressort tout de même des quelques contributions laissées par les participant-e-s : dispose-t-on d'une alternative disponible et acceptable pour la filière ? Quels autres sites d'extraction pourrait-on exploiter si l'on cesse d'utiliser ceux en mer ?

Certain-e-s internautes opposé.e.s à l'avis de Myriam considèrent que sa position est idéaliste. Ils et elles soutiennent que l'extraction de granulats est indispensable dans nos sociétés et qu'aucune alternative viable n'est actuellement proposée. En attendant, ces personnes préconisent de pratiquer l'extraction avec parcimonie. D'autres mettent en avant l'urgence de la situation des écosystèmes et considèrent que, mis au pied du mur, les industriels s'adapteront et développeront bien plus rapidement la filière de recyclage de matériaux que si l'on sort progressivement du modèle extractiviste.

” *« Dans le système de décision, il faut mettre la nature avant l'économie. À la filière du bâtiment et de la construction de se réformer. Il ne faut pas que cet argument de la filière économique soit une excuse qui permette un immobilisme, ou une diminution trop lente de cette exploitation. Mais je suis d'accord qu'il faut que ce soit progressif (mais rapide !) »*
(H, 35 ans, 59)

Quelles perspectives de développement pour l'éolien en mer ?

La dynamique de participation

Ce parcours sur les perspectives de développement de l'éolien en mer a généré **1 335 sessions**. La quasi-totalité des personnes ayant ouvert une session ont entamé le parcours en réagissant au premier verbatim proposé (1300 personnes) et **301 d'entre elles ont été jusqu'au bout des quatre étapes**. Ce parcours généré **2 662 commentaires en réaction** aux propos des persona.

Synthèse du parcours

La question de l'**opportunité de développer l'éolien en mer** génère des réponses contrastées. La nécessité de réduire la **consommation d'énergie du pays** et de **décarboner le mix énergétique** est globalement partagée par les participant.e.s. Les divergences apparaissent surtout sur le **choix de l'énergie à privilégier** pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles.

Au-delà du clivage entre les « pro » et les « anti » éoliens qui apparaît dans les contributions recueillies, on retrouve des **arguments plus nuancés** qui posent un certain nombre de **conditions à respecter** si des parcs éoliens devaient être déployés en mer. Ainsi, les inquiétudes concernant l'impact de la construction d'éoliennes en mer sur **l'environnement marin et les oiseaux** soulevées par les opposant.e.s à l'éolien sont partagées par des personnes plus favorables à cette technologie, qui insistent sur la nécessité de faire preuve de prudence pour éviter que la décarbonation du mix énergétique n'aggrave **l'érosion de la biodiversité**.

De même, les impacts de la construction d'éoliennes **sur les économies locales** sont mentionnés à la fois par les personnes opposées à ces éoliennes et par des personnes plus favorables, qui estiment que des **études doivent être menées pour anticiper impacts et compensations** prévues.

Par ailleurs, une part des répondant.e.s estime que l'acceptabilité des futures éoliennes est conditionnée par le **développement d'une filière industrielle française** et la **création d'emplois locaux**. Le **financement des parcs** et leur **rentabilité** font également l'objet de débats, parfois liés à une méconnaissance du sujet, jugé opaque et peu accessible pour des publics inquiets de l'évolution du prix de l'électricité dans les années à venir.

En somme, les divergences d'opinions exprimées au sein de ce parcours ne portent pas simplement sur le fait d'être **pour ou contre le déploiement de l'éolien en mer**, mais également, au sein des personnes qui y sont plutôt favorables, sur les critères à prioriser pour décider des **lieux d'implantation (ou d'exclusion) et du nombre de parcs à construire**.

Analyse détaillée des contributions

Etape 1 – Faut-il développer l'éolien en mer ?

Synthèse des avis

Les participant.e.s sont relativement divisé.e.s sur la question du développement (ou non) de l'éolien en mer. Si près de la moitié semble favorable à son déploiement, considérant qu'il s'agit d'une énergie d'avenir, décarbonée et globalement fiable, plus d'un tiers s'y oppose. Les **inquiétudes concernant les impacts sur les écosystèmes, les paysages, les activités maritimes existantes et le manque de connaissance** à ce sujet reviennent dans les arguments avancés par les opposant.e.s à l'éolien en mer, mais également chez celles et ceux qui y sont favorables. Ces dernier.e.s estiment pour beaucoup que l'éolien est certes une solution pour décarboner la production énergétique française, mais soulignent l'importance d'**avancer avec prudence et de l'intégrer au sein d'un mix énergétique diversifié.**

Les mesures de sobriété sont considérées comme essentielles. Certain.e.s considèrent qu'elles doivent être prises en amont du déploiement de nouveaux parcs, alors que d'autres estiment que la décarbonation du mix énergétique et la réduction de la consommation doivent aller de pair.

Le financement des futurs parcs, leur rentabilité économique et le coût de l'énergie produite est une question récurrente au sein des argumentaires des participant.e.s, témoignant, entre autres, de l'inquiétude quant à l'inflation du prix de l'électricité à prévoir pour les prochaines décennies.

Enfin, on retrouve au fil du parcours une **mise en opposition de l'éolien en mer et d'autres sources d'énergie, notamment le nucléaire.** Une partie des personnes oppose ces énergies, considérant que le déploiement de l'une ne peut se faire que pour éviter de recourir à l'autre, tandis que d'autres estiment que les parcs éoliens et les centrales nucléaires doivent fonctionner ensemble pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles.

Zoom sur les propositions

Prendre des mesures pour la sobriété énergétique

- Isoler les bâtiments
- Limiter la masse des véhicules individuels

Choisir les modes de production d'énergie souhaitables pour l'avenir

- Construire des parcs éoliens, mais modérément (ne pas en construire 50 d'un seul coup)
- Rénover le parc énergétique existant pour limiter les emprises sur l'environnement
- Développer l'efficacité énergétique
- Accentuer les productions à petite échelle : panneaux solaires et éoliennes sur les toits des maisons individuelles, pour éviter l'impact des grands chantiers
- Faire produire de l'hydrogène aux éoliennes offshore directement en mer pour éviter le raccordement et ses coûts
- Copier les meilleures pratiques issues de l'étranger : reprendre par exemples les éoliennes flottantes norvégiennes, qui sont déjà matures
- Plutôt que de multiplier les parcs éoliens, construire 2 à 4 centrales éoliennes de 30GW, avec un facteur de charge d'au moins 0,4, et convertir l'énergie produite en énergie transportable (ammoniac ou hydrogène), ceci pour éviter les problèmes liés à l'intermittence du vent, et les coûts de raccordement au réseau de transport de l'électricité. Les sites à privilégier pour cela seraient le Golfe du Lion et l'extrémité nord-ouest de la ZEE Atlantique au large de la mer d'Iroise.
- Garder une maîtrise publique des projets et des études pour éviter qu'ils ne tombent entre les mains des lobbies de l'éolien
- Taxer l'électricité carbonée
- Recourir aux subventions servant au développement de centrales nucléaires.
- Implémenter un système de prix progressif selon la consommation des acteurs : plus on consomme, et plus l'électricité devient chère

Choisir les zones de production d'énergie éolienne

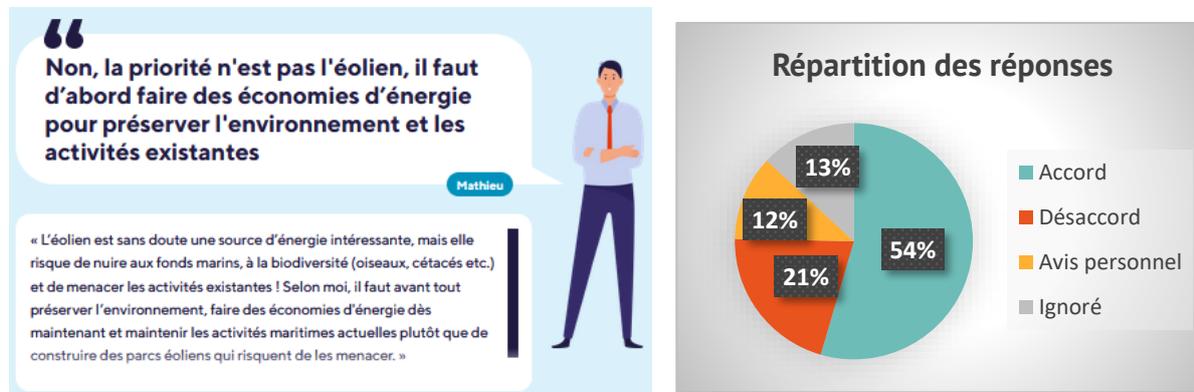
- Démocratiser les démarches de désignation des zones prioritaires pour les parcs, qui restent aujourd'hui principalement dans les mains de l'État
- Placer les éoliennes en limite de la zone économique exclusive pour limiter leur impact visuel

Investir dans des programmes de recherches pour parcs éoliens existants

- Communiquer sur les retours d'expériences des parcs offshore à l'étranger pour une meilleure compréhension des enjeux
- Réaliser des retours d'expérience des futurs parcs éoliens, et ce, par zone d'implantation

Détail des différents positionnements

Mathieu : « Non, la priorité n'est pas l'éolien, il faut d'abord faire des économies d'énergie pour préserver l'environnement et les activités existantes »



La majorité des participant-e-s se déclarent en accord avec l'avis de Mathieu : il faut d'abord réfléchir aux usages et prioriser la réduction de la consommation d'énergie avant de développer de nouveaux moyens de la produire.

Certain-e-s se positionnent comme opposé.e-s à l'éolien comme mode de production d'électricité : il s'agit pour elles et eux d'une source d'énergie particulièrement coûteuse, au rendement trop faible, intermittente, qui dénature les paysages et occupe une emprise au sol trop importante. Son bilan carbone serait pour certain-e-s catastrophique. Plusieurs participant-e-s précisent ne pas y être défavorable dans l'absolu, mais ils et elles pointent du doigt le manque de retours d'expérience et d'études d'impacts, notamment sur la biodiversité marine. D'autres craignent que le déploiement de nouveaux parcs éoliens offshore ne soit un moyen d'aller dans le « toujours plus », sans repenser les modes de consommation. Ces personnes estiment que les énergies « vertes » ne doivent être déployées que pour permettre la sortie de la dépendance aux énergies fossiles, et pas constituer un moyen de produire davantage.

” *« Actuellement, les projets éoliens en mer se développent énormément mais il manque clairement une réflexion sur la consommation d'énergie. Plus de sources d'énergie mais pour quoi faire ? Pour le moment au niveau mondial, les sources dites plus vertes ne remplacent pas les sources "sales", elles ne font que se rajouter » (NC)*

On retrouve par ailleurs dans certains argumentaires une mise en opposition entre le nucléaire et l'éolien, certain-e-s jugeant le premier plus efficace, maîtrisé, et peu coûteux, contrairement à la technologie éolienne qui serait trop aléatoire, complexe à fabriquer, néfaste pour l'environnement et peu mature. Ces personnes considèrent la relance du nucléaire et l'entretien du parc existant comme prioritaire et suffisant pour fournir l'énergie nécessaire à la consommation nationale.

A l'inverse, une partie des personnes se déclarant en désaccord avec l'avis de Mathieu insiste sur la nécessité de développer l'éolien en mer pour sortir de la dépendance au nucléaire et aux énergies fossiles, dans un contexte où la demande en énergie est croissante et risque d'augmenter considérablement au cours de prochaines décennies. Selon elles, les mesures de sobriété sont nécessaires, mais ne seront pas suffisantes, et doivent être accompagnées du déploiement de parcs éoliens offshore, ainsi que d'autres énergies renouvelables.

« Il faut bien entendu faire des économies d'énergie, et c'est la priorité, mais il faut lancer rapidement les parcs éoliens pour réaliser la transition énergétique nécessaire sans attendre. Même si la consommation devient raisonnée, les besoins resteront importants. » (NC)

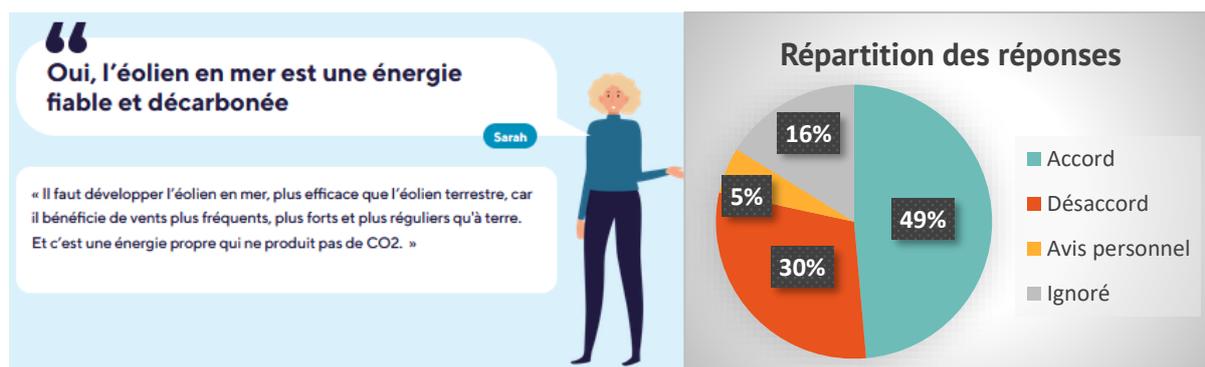
« Les économies d'énergie et la sobriété sont des facteurs importants, mais à eux seuls, ils ne pourront pas diminuer suffisamment notre demande énergétique. Nous n'avons donc pas le choix, si l'on souhaite garder un mode de vie confortable, il nous faudra installer des ENR ». (H, 22 ans, 31)

De même, une partie des participant·e·s ayant choisi d'exprimer leur avis personnel estime que la sobriété et le déploiement des énergies renouvelables doivent aller de pair, et que tenter de prioriser ces deux mesures n'a pas de sens. Certain·e·s souhaitent que d'autres énergies marines renouvelables soient développées en priorité, notamment pour leur impact moindre sur le paysage, tandis que d'autres se positionnent pour le déploiement de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes sur terre, afin que la source de production et le lieu de consommation d'énergie soient plus proches (et ainsi réduire les coûts de raccordement).

Enfin, au-delà de leur accord ou non avec le propos de Mathieu, certain·e·s participant·e·s insistent sur la nécessité de respecter certaines conditions avant de déployer (ou non) de l'éolien offshore : des études approfondies doivent être menées, la viabilité économique des projets doit être assurée, les impacts sur la biodiversité réduits au maximum, etc.

« Je pense qu'il faudrait commencer par avoir un mode de vie plus sobre et consommer moins d'électricité. Si des experts indépendants dans les différents domaines (biodiversité, océanographes, industriels...), après des études approfondies, planifient une construction de parcs respectueuse et économiquement viable, alors l'éolien offshore peut être une des sources d'énergie à développer en France. » (NC)

Sarah : « Oui, l'éolien en mer est une énergie fiable et décarbonée »



Près de 50% des personnes ayant réagi à l'avis exprimé par le personnage de Sarah se prononcent en faveur du développement de l'éolien en mer. Celui-ci est considéré comme ayant un fort potentiel, étant donné que la France possède la deuxième façade maritime la plus étendue à l'échelle mondiale (en considérant les départements et territoires d'outre-mer). Les participant·e·s favorables à son déploiement considèrent d'ailleurs pour certain·e·s le caractère « offshore » des parcs comme bénéfique pour l'environnement, dans la mesure où leur

déploiement ne consomme pas de foncier agricole (contrairement à l'éolien terrestre), et où la présence d'éolienne empêche la circulation de chaluts, néfastes pour les fonds marins. Les implanter au large des côtes permettrait de doter les éoliennes de pâles plus grandes que celles des éoliennes terrestres et de bénéficier d'un vent plus fort et constant. L'éolien en mer aurait, selon certain·e·s, un facteur de charge deux fois plus élevé que l'éolien terrestre, et serait en moyenne moins intermittent, ce qui réduirait les besoins de stockage pour pallier cette intermittence.

Pour autant, le déploiement des éoliennes n'est pas neutre : les participant·e·s précisent que la phase de construction émet du CO2 et affecte la biodiversité marine, ainsi que l'avifaune, mais ces impacts sont considérés comme moindres par rapport à d'autres sources de production d'électricité au regard de la quantité d'énergie produite par installation.

” « La production ne produit en effet pas de CO2 sauf pour la fabriquer mais toute installation en produit pour la construction... » (H, 31 ans, 12)

” « Son bilan carbone est moins important que celui des autres énergies même si forcément elle induit certaines sources de pollution, c'est inévitable. Aussi la force du vent est plus élevée en mer ce qui permet plus de production. » (NC)

Près d'un tiers des participant·e·s est en revanche opposé au déploiement de l'éolien en mer. Ils et elles considèrent en effet que les impacts environnementaux des parcs éoliens sont sous-estimés : le bilan carbone d'une éolienne devrait à leurs yeux inclure les émissions de gaz à effet de serre liés à l'extraction et aux transports des matériaux de construction, celles liées au fonctionnement des bateaux nécessaires à la maintenance des éoliennes et au recyclage. Au-delà du bilan carbone, la construction d'éoliennes en mer génère des pollutions sonores et visuelles jugées inacceptables par certain·e·s, qui affirment la nécessité d'attendre de disposer de plus d'études sur les impacts qu'ont les parcs existants sur la faune et la flore marine, appliquant un principe de précaution avant de déployer cette technologie à grande échelle. De plus, le caractère intermittent de l'énergie produite est critiqué par celles et ceux qui pensent que l'éolien n'est de ce fait « pas une énergie fiable ». Le coût de déploiement, de stockage de l'électricité et de raccordement des parcs revient également comme argument justifiant leur opposition.

” « Construire des dizaines de milliers d'éoliennes ne diminue en rien notre surconsommation de ressources et contribue au saccage des sols dans des pays étrangers. Cela ne constitue en rien un progrès environnemental. » (NC)

Divers éléments sont avancés par les personnes ayant exprimé un avis personnel. D'abord, le manque de fiabilité relatif lié à l'intermittence pointé par certain·e·s peut, selon d'autres, être contrebalancé par le déploiement de parcs sur les différentes façades, qui multiplierait les zones de production d'électricité. Le déploiement massif de l'éolien est parfois vu comme un moyen, combiné au nucléaire, d'assurer l'indépendance énergétique de la France. En outre, la relative jeunesse de la technologie éolienne est aussi perçue comme une opportunité de la voir s'améliorer dans les prochaines années : le développement de l'éolien flottant est perçu comme

une opportunité, de même que les potentielles relocalisation des filières de production pour l'emploi et l'économie locale.

Inès : « Faisons preuve de prudence et attendons les retours d'expériences des premiers parcs éoliens »



La moitié des participant·e·s semble être en accord avec le positionnement défendu par Inès. Les réactions à son propos témoignent d'une certaine adhésion pour l'adoption d'un principe de précaution : mesurer les impacts des parcs sur les écosystèmes nécessite du temps, une ou plusieurs décennies selon certaines personnes, et des études au long court doivent être menées, et ce de manière indépendante (que ce soit des pouvoirs publics ou des porteurs de projets privés). Investir massivement dans des programmes de suivi et de recherches pour mieux évaluer les impacts des parcs existants et à venir est considéré comme nécessaire. Un.e participant.e souligne la nécessité de prendre systématiquement en compte l'avis de l'Autorité environnementale. D'autres regrettent que l'État n'ait pas mené d'études complémentaires malgré les demandes de plusieurs associations. L'urgence climatique ne doit pas justifier de se précipiter, au risque d'aggraver la situation écologique des milieux marins. Les retours d'expériences de l'étranger sont pour certain·e·s à considérer avec précaution, car les conséquences pourraient différer d'un bassin maritime à un autre. Une partie des répondant·e·s préconise de mener des essais à petite échelle, sur quelques parcs, avant d'envisager une massification du dispositif, d'autant que pour d'autres, le nucléaire continuera de produire de l'énergie pendant quelques années, ce qui laisse le temps de considérer les retours d'expérience de ces parcs « test ». Des études doivent d'ailleurs être menées sur les zones avant le début des travaux, pour pouvoir réellement observer l'évolution des écosystèmes. Enfin, certain·e·s insistent sur la nécessité d'explorer d'autres options avant de « bétonner les océans » et de « détruire les paysages » et la biodiversité.

” *« Gros dilemme, mais je reste persuadé que le jeu de l'urgence n'est pas un jeu intéressant. Ainsi, faire 80% de chemin dans un sens qui s'avère destructeurs pour revenir 3 ans après en arrière, il vaut mieux en avoir fait 10% dans le bon sens. » (NC)*

Un tiers des répondant·e·s se déclare en désaccord avec Inès. Pour elles et eux, l'urgence à réduire les émissions de CO2 ne permet pas d'attendre, d'autant que la France et l'Europe ont déjà, selon eux, beaucoup de retard sur ces technologies. Une partie de ces personnes souligne que des retours d'expériences sur les parcs danois, belges et anglais existent déjà, certains

depuis plus de 20 ans, et que des expérimentations sont menées sur l'éolien flottant en France depuis une dizaine d'années, ce qui leur semble largement suffisant pour prouver l'absence d'effets néfastes importants à long terme. Certain·e·s estiment que les études menées sur les impacts de l'éolien offshore sont bien plus poussées que celles autrefois réalisées sur les impacts du nucléaire. Il est parfois suggéré d'utiliser les connaissances des plateformes pétrolières et de l'industrie des télécoms pour installer les câbles de raccordement en mer.

” *« Les premiers parcs ont plus d'une trentaine d'années (1991) et ont déjà étaient démontés (2017), oui il faut continuer les recherches, mais celles que l'on a déjà sont, selon moi, suffisantes pour justifier une accélération du déploiement de l'éolien en mer. Le risque que représente le changement climatique est selon moi, bien plus important que le risque que l'on se soit trompé sur l'impact des éoliennes en mer, à la vue de tous les résultats des recherches disponibles. » (NC)*

Pour autant, recueillir des données leur semble essentiel, mais cela doit se faire en parallèle du développement des parcs, et pas en opposition. Pour certain·e·s, malgré les inconnues, les impacts des parcs éoliens offshore seront nécessairement moindres par rapport aux émissions des centrales à gaz, charbon, ou aux déchets nucléaires. D'autres avancent qu'il faut se dépêcher de déployer des parcs avant que les hydrocarbures ne soient totalement épuisés, au risque de voir le coût de construction augmenter. La lenteur des procédures actuelles est d'ailleurs dénoncée et source d'incompréhensions.

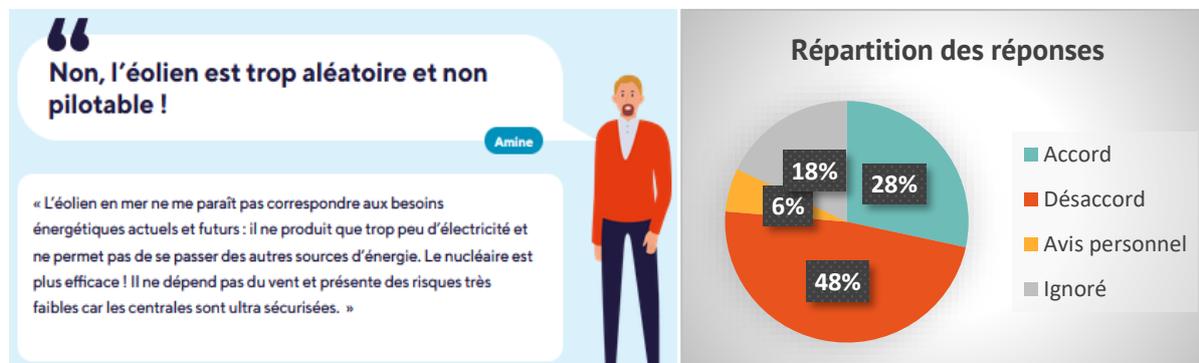
En outre, une partie des participant·e·s s'oppose à l'idée d'attendre le résultat des études non pas pour accélérer le déploiement, mais en pointant que ces études ne permettront pas de connaître les risques précis sur chaque territoire envisagé pour le déploiement de futurs parcs. Ainsi, les différences entre les littoraux français et ceux des pays nordiques sont soulignés par certain·e·s, tandis que d'autres estiment que le principal problème reste l'impact esthétique sur le littoral, et que des études n'y changeront rien.

” *« Le manque de recul ne doit pas nous pousser à l'inaction. Face à l'urgence climatique, l'heure n'est plus à l'expérimentation. Il est néanmoins nécessaire d'inclure les retours d'expérience des premiers parcs en développant les prochains (l'un n'empêche pas l'autre), afin de continuer d'améliorer leur performance et de réduire leur impact sur l'environnement. » (NC)*

Les participant·e·s ayant choisi de détailler un avis personnel développent des arguments variés. Pour une partie d'entre elles et eux, ce sont les acteurs privés qui doivent endosser les responsabilités liées à l'incertitude concernant les impacts des éoliennes, et l'argent public ne doit pas servir des projets dont la rentabilité n'est pas assurée. D'autres estiment à l'inverse qu'il est essentiel de garder une maîtrise publique des projets et des études. Certain·e·s considèrent que les retours d'expériences de l'éolien terrestre et des autres pays montrent que le déploiement de l'éolien est catastrophique pour les oiseaux, la faune marine, le paysage, ou que les projets ne sont pas viables économiquement et demandent un moratoire immédiat sur le sujet, au moins le temps de mener de nouvelles études indépendantes. Pour d'autres, au contraire, il faut s'inspirer des meilleurs pratiques des autres pays : reprendre les éoliennes flottantes matures de

la Norvège, les mouillages de grande profondeur des plateformes parapétrolières en Angola par exemple.

Amine : « Non, l'éolien est trop aléatoire et non pilotable ! »



Près de la moitié des participant·e·s se déclare en désaccord avec le propos d'Amine. Les raisons de ce désaccord sont multiples. Certain·e·s considèrent d'abord que le régime des vents n'est pas aléatoire, que les études préalables permettent d'installer les parcs là où ils sont les plus constants, notamment au large, et qu'il est possible d'anticiper ses évolutions. A l'inverse, d'autres s'accordent sur le caractère intermittent et difficile à prévoir du vent, mais estiment que les usages sauront s'y habituer, que ce soit par un système de prix variables pour influencer les modes de consommations (électricité moins chère lorsque les éoliennes produisent plus) ou le développement de systèmes de stockage de l'énergie. Pour une partie des répondant·e·s, la variabilité des vents au fil des saisons est même une bonne chose : ils sont en effet plus forts en hiver, moment où la demande en électricité augmente. Le vent a en outre l'avantage d'être inépuisable, contrairement à d'autres ressources, telles que l'uranium utilisé dans les centrales nucléaires. Par ailleurs, certain·e·s arguent que le nucléaire aussi est soumis aux aléas climatiques, rappelant la mise à l'arrêt de centrales lors des sécheresses estivales. Le manque de maîtrise de la technologie des EPR, et celle du démantèlement des centrales est aussi rappelé. L'opposition entre le nucléaire et l'éolien, si elle est soulevée par une partie des personnes, est contestée par d'autres, qui considèrent que les deux vont de pair, et que l'éolien devrait plutôt être opposé aux énergies fossiles.

» *« Je ne suis pas d'accord du tout. Le nucléaire et l'éolien en mer sont nécessaires pour réussir la transition énergétique. Les besoins en électricité seront si importants qu'il n'est pas possible de se passer d'une source ou d'une autre. Enfin, l'éolien en mer a l'un des meilleurs facteurs de charge et peut être piloté à la baisse en cas de surproduction sur le réseau sans possibilité d'exporter. Le vent de la mer permet d'avoir un régime de vent stable sur une grande partie de l'année. » (NC)*

Les personnes d'accord avec la position d'Amine expriment aussi des nuances par rapport à son propos, considérant, pour une partie, que le développement de plusieurs énergies renouvelables et du nucléaire au sein d'un mix énergétique compensera ce caractère aléatoire. Une certaine confiance en les études menées est aussi exprimée par certains, qui estiment que les développeurs cherchent les zones les plus venteuses pour que les parcs soient rentables, tandis

que d'autres rappellent à l'inverse que personne ne peut contrôler le vent, et que le facteur de charge des parcs est « seulement » d'un quart de leur puissance installée. Ceux-ci pensent le coût écologique trop important au regard de la production finale des parcs. On retrouve également chez ces personnes l'opposition entre le nucléaire et l'éolien.

” « *Oui tout à fait d'accord. L'éolien ne présente que des désavantages, on détruit les paysages et on pollue des sites intacts de toute présence humaine en mer. Alors que les sites des centrales, tels que Flamanville ou Penly peuvent accueillir d'autres réacteurs sans générer de pollution nouvelle, et le saccage de nouveaux sites.* » (NC)

Des éléments relativement distincts ressortent des commentaires laissés par les personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel. Plusieurs internautes estiment indispensable de développer massivement l'éolien offshore tout en conservant le recours à l'énergie nucléaire afin de varier le mixe énergétique et réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

” « *Je pense qu'on aura, à la fois besoin du nucléaire, et à la fois besoin des énergies renouvelables, notamment de l'éolien en mer, pour pouvoir remplacer les énergies fossiles. L'un n'empêche pas l'autre et aucun des deux ne sera suffisant, seul.* » (NC)

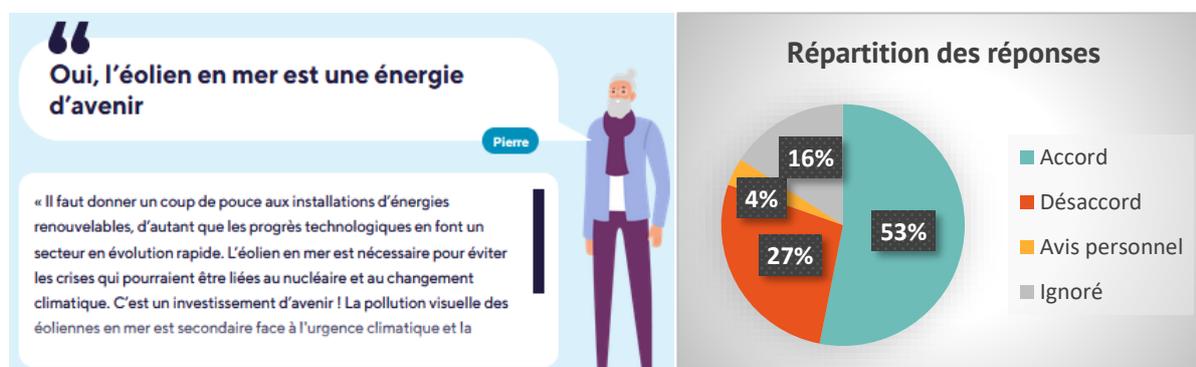
Certains invitent à revoir les politiques publiques pour œuvrer à une réduction majeure de la consommation énergétique, plutôt qu'à une hausse de la production énergétique.

De manière ponctuelle, un.e internaute invite à repenser l'utilisation qui pourrait être faite de l'énergie produite par les éoliennes. Selon lui, en raison de son intermittence, l'énergie éolienne ne correspond pas au réseau électrique actuel. Il propose ainsi de la réutiliser pour d'autres usages : raffinage en énergies de substitution par exemple.

Le choix de la technologie à utiliser est par ailleurs soulevé, selon son caractère régulable ou non.

Enfin, certain.e.s dénoncent le fait que les éoliennes ne soient pas envisagées sur certains territoires du fait de leur valeur culturelle : la baie du Mont Saint Michel étant par exemple exclue d'office des réflexions sur les zones d'implantation des futurs parcs, au nom de sa préservation au titre de l'UNESCO, contrairement à d'autres côtes plus « sauvages » au large desquelles des éoliennes pourraient être construites.

Pierre : « Oui, l'éolien en mer est une énergie d'avenir »



Les participant·e·s s'accordent majoritairement sur le fait que l'éolien en mer soit une énergie d'avenir, tout en apportant des nuances aux propos du persona de Pierre. Ils et elles considèrent pour beaucoup que l'impact environnemental des parcs ne doit pas être négligé, et soulignent l'importance d'adopter une approche intégrée, considérant l'ensemble des enjeux locaux de chaque littoral. Par ailleurs, certain·e·s expriment leurs doutes quant à la fiabilité du nucléaire ou du gaz au regard du contexte géopolitique actuel, marqué par le conflit en Ukraine.

D'autre part, l'esthétique des éoliennes n'est pas la priorité pour certain·e·s, pour d'autres elle n'est pas un problème (les éoliennes « ne sont pas vilaines », font partie de l'évolution des paysages, pourraient servir de balisage à 7 miles des côtes, ou seront trop éloignées pour être gênantes dans le cas du flottant) tandis que d'autres estiment important de ne pas cacher les éoliennes, qui permettent de visibiliser les conséquences de notre consommation d'énergie.

” *« L'invisibilisation de nos infrastructures (énergétiques en particulier) est un mythe qui repose sur des énergies fossiles extraites dans des pays étrangers. À ce titre, il est légitime de subir une partie de l'inconfort sur lequel repose notre niveau de vie. Et encore, les métaux ne sont pas extraits en France! » (NC)*

A l'inverse, des personnes expriment une forte sensibilité à l'impact visuel lié à la construction d'éoliennes devant chez elles, posant la question de manière plus philosophique, artistique, et questionnant cette transformation de la ligne d'horizon, de notre rapport à la mer et à son caractère « infini » jusqu'ici.

Certain·e·s refusent de considérer l'éolien offshore comme une énergie d'avenir, pointant le manque de maturité de la filière, la nécessité de disposer de moyens de production d'électricité carbonée pour en compenser l'intermittence, le coût jugé trop élevé et mal évalué, les dégâts sur la biodiversité, l'impact paysager, le besoin de matériaux polluants extraits à l'étranger et les émissions de CO2 liées à la construction, à la maintenance et au démantèlement des parcs. L'hydrolien ou le photovoltaïque sont mentionnées, soit comme alternatives, soit comme complémentaires au déploiement de l'éolien. Une partie des répondant·e·s considère l'éolien comme une solution de moyen terme, en attendant des mesures de sobriété plus efficace, mais pas de long terme, étant donné la durée de vie des parcs.

” *« La biodiversité marine est le premier régulateur du climat de la planète. Détruire la biodiversité marine par des éoliennes qui sont censées lutter contre le réchauffement climatique est un non-sens total! Focaliser sur le changement climatique qui n'est qu'un symptôme de la chute de la biodiversité est une erreur fatale, un manque de vision globale. » (NC)*

Un point qui ressort par ailleurs est la difficulté à se prononcer, car il est complexe d'anticiper l'évolution des besoins énergétiques du pays dans les années à venir : si les mesures de sobriété fonctionnent, les besoins de déployer des éoliennes seront moindres. La crainte de tomber dans le technosolutionnisme est aussi mentionnée comme un risque.

Salomé : « Non, l'éolien en mer est trop coûteux »



Les réactions des participant·e·s sont plus divisées sur la question du coût de l'éolien que celles aux avis précédents. Environ un tiers des répondant·e·s considère que la technologie est trop chère, notamment en intégrant les coûts de maintenance nécessaires tout au long de la phase d'exploitation. Certain·e·s mentionnent le manque de viabilité économique des projets, citant des groupes ayant fait faillite, les subventions accordées par l'État, ou les difficultés des derniers appels d'offres lancés à l'étranger à trouver des candidats. D'autres reconnaissent manquer de connaissances pour se prononcer sur ce sujet. Enfin, une partie appuie l'idée de prioriser les investissements dans d'autres secteurs, tels que l'isolation des bâtiments, l'installation de panneaux solaires ou d'hydroliennes, ou suggèrent de financer les investissements dans le renouvelable en taxant les industries polluantes pour les inciter à décarboner leurs activités.

» « L'éolien en mer est une technologie extrêmement coûteuse, les industriels se livrent à une chasse aux subventions indécente. Par exemple pour 20 éoliennes du parc Bretagne-sud, il a été accordé plus de 2 milliards d'aide d'état ! Oui cet argent serait bien mieux utilisé pour produire l'électricité autrement : hydraulique, géothermie, nucléaire et petits réacteurs modulaires. » (NC)

Un autre tiers des participant·e·s estime au contraire que le coût de l'éolien ne doit pas être un frein à son déploiement. Ils et elles justifient leur positionnement en rappelant que le nucléaire nécessite également d'importants financements publics, citant les exemples de l'EPR de Flamanville, le coût de fonctionnement du site de retraitement des déchets de La Hague, celui du démantèlement. Cet investissement leur semble nécessaire, d'autant que le prix de l'inaction climatique serait bien plus élevé que celui de la décarbonation de l'économie. Certain·e·s pensent d'ailleurs que le coût de construction des parcs tendra à baisser avec le développement de la technologie, et les économies d'échelles associées à la massification de leur déploiement. D'autres affirment être prêt·e·s à payer leur électricité plus chère au nom de l'intérêt des générations futures, ou suggèrent d'augmenter par pallier le prix de l'électricité pour ceux et celles qui en consomment le plus, dans une démarche de justice sociale et d'incitation à la sobriété. Enfin, une personne rappelle que les services publics d'intérêt généraux n'ont pas tous vocations à être rentables, citant les investissements dans la rénovation thermique des bâtiments, ou le transport ferroviaire pour appuyer son propos.

” *« C'est totalement faux. La ferme éolienne de Dunkerque a été allouée à 40€/MWh (hors raccordement), soit un prix très inférieur au prix de l'énergie du nucléaire existant, estimé par une commission et la cour des comptes entre 60 et 70€/MWh »*

Des facteurs explicatifs et propositions de solutions sont en outre avancés par certaines personnes : retrouver une maîtrise de la chaîne de valeur des éoliennes (de l'extraction des métaux à la fabrication des pales), cesser d'obliger EDF à racheter l'énergie « verte » plus chère que les autres, privilégier l'éolien flottant qui serait moins coûteux (et moins impactant pour la biodiversité), trouver d'autres sources de financement privées, ou privilégier la construction de deux ou trois fermes-usines d'éoliennes plutôt que de multiplier les petits parcs afin de gagner en efficacité et de limiter les coûts de raccordement.

Plusieurs internautes relativisent le coût d'implantation des éoliennes, affirmant que leur installation en mer ne serait pas plus onéreuse que celle de toute autre infrastructure industrielle. Les coûts engendrés pour la formation de main d'œuvre dans le cadre de l'installation et de la maintenance des centrales nucléaires ainsi que la gestion de leurs déchets sont à l'inverse pointés. Par ailleurs, l'éolien en mer et l'énergie solaire seraient, selon certain.e.s, les seules sources d'énergies dont le coût de production diminuerait depuis plusieurs années contrairement aux énergies fossiles. A la marge, un.e internaute préconise de taxer les entreprises subventionnant les énergies fossiles pour financer les projets d'éoliennes offshore. Un.e autre préconise d'utiliser les subventions servant au développement de centrales nucléaires.

” *« Le prix de tous les renouvelables baisse d'année en année, et l'éolien maritime encore plus. Le prix du mégawattheure nucléaire des nouvelles centrales est en revanche plus élevé ... Je pense que l'investissement dans l'éolien est un investissement d'avenir » (NC)*

” *« Le nucléaire est déjà très coûteux, outre le coût de la recherche, le coût des matières (uranium/plutonium) pourrait augmenter et se raréfier sur le marché. En outre, la ressource en eau risque de devenir plus rare, or ce coût n'est que rarement calculé. Le nucléaire nécessite aussi bien plus de maintenance, de savoir-faire technique. Il faut payer donc beaucoup plus de main-d'œuvre et la former. (...) Les dispositifs d'alerte, de sécurité et de contrôle coûtent bien plus chers que pour l'éolien. Enfin la gestion des déchets nucléaires représente un coût important. La gestion de la sécurité des centrales, de la dépollution des eaux qui alimentent les réacteurs etc. également. Alors qu'en comparaison les coûts de maintenance et de suivi d'une éolienne sont bien moindres. Le principal coût est celui de l'installation.» (NC)*

Etape 2 - L'éolien en mer est-il indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique ?

Synthèse des avis

La réalité du **changement climatique et la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre** est très largement acceptée au sein des réponses à cette étape. Pour cela, les participant·e·s préconisent de mettre en place des **mesures de sobriété**, que ce soit par des incitations de la part de l'État, ou des gestes individuels pour réduire la consommation.

Le **développement des sources d'énergie décarbonées est globalement soutenu**, c'est le choix de l'énergie à privilégier au sein des différentes qui existent qui fait débat : nucléaire, éolien en mer, photovoltaïque, géothermie, méthanisation... Même si beaucoup défendent la nécessité d'avoir un mix énergétique équilibré.

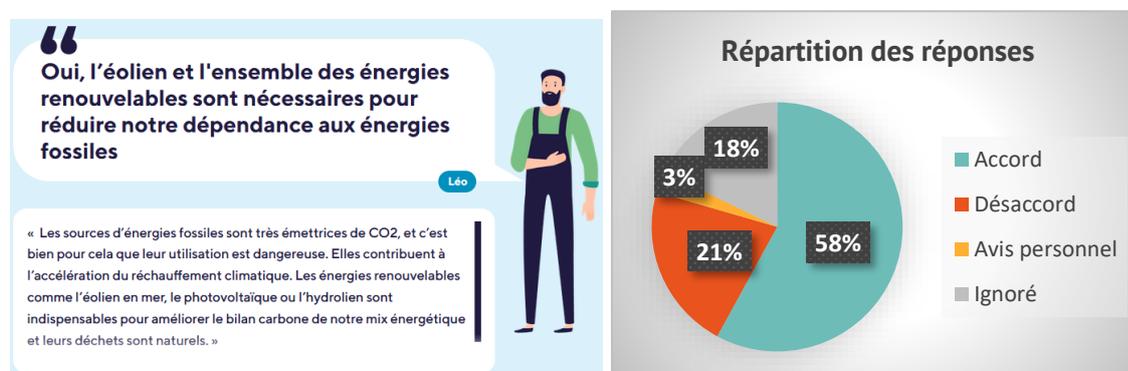
Zoom sur les propositions

La lutte contre le réchauffement climatique passe par des mesures de sobriété

- Réduire la consommation électrique en obligeant les magasins à éteindre leurs vitrines la nuit et le weekend
- Questionner nos modes de consommation : doit-on tout électrifier et tout numériser ?
- Inciter aux économies d'énergies par un prix exponentiel et par pallier : taxer le kérozène et le pétrole pour les véhicules particuliers, limiter la vitesse à 110 sur l'autoroute et cesser d'en construire
- Décarboner les industries, développer les transports en commun, isoler les logements, interdire le suremballage, relocaliser les biens de consommation courante, développer l'agriculture raisonnée, etc.

Détail des différents positionnements

Léo : « Oui, l'éolien et l'ensemble des énergies renouvelables sont nécessaires pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles »



L'affirmation selon laquelle le développement des énergies renouvelables est nécessaire pour réduire la dépendance aux énergies fossiles emporte l'adhésion d'une majorité des

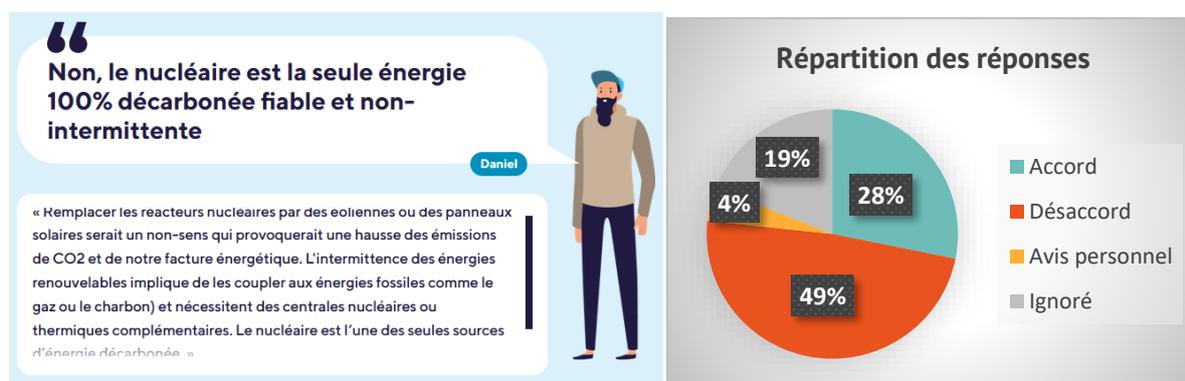
répondant·e·s, qui considèrent qu'au vu de l'urgence climatique il faut diversifier au maximum le mix énergétique, en développant l'ensemble des énergies décarbonées. Une partie d'entre elles et eux nuancent cependant leur propos en précisant que les déchets produits par l'éolien en mer ne sont pas naturels, bien qu'ils soient moins dangereux que les déchets fossiles ou nucléaires. Ils estiment également que ce développement doit avoir une fin écologique et non purement « commerciale », et se faire en parallèle de mesures de sobriété (taxes incitatives, lois limitant la vitesse des véhicules sur les autoroutes, etc.). Les matériaux et l'énergie nécessaire à la construction d'éoliennes sont aussi pointés comme une limite : des ressources fossiles restent nécessaire à la mise en place de ces sources d'énergie renouvelables. Au-delà, l'idée de revenir à l'échelle de maisons ou d'immeubles autonomes, avec l'installation de panneaux photovoltaïque, est évoquée par une personne. Ce point rejoint un autre, proposant de questionner avant tout le modèle de société dans lequel nous voulons évoluer avant de déployer les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Une partie des participant·e·s exprime en revanche un désaccord avec le propos de Léo : l'éolien ne fait pas partie de la solution, du fait de sa dépendance aux ressources fossiles pour exister, et des pollutions liées à son installation au fond des océans. Les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement sont pointées et comparées à celle du nucléaire. La pollution des fonds marins engendrée par les travaux d'installation et les difficultés à recycler les pâles des éoliennes font également l'objet de remarques. Enfin, le manque d'acceptabilité des populations locales est soulevé.

Certain·e·s insistent sur la nécessité de relocaliser la chaîne de valeur pour déployer les énergies renouvelables, et sur le rôle des énergies hydrauliques dans la décarbonation de l'économie ?

» *« L'objectif zéro carbone est à atteindre avec les seules énergies décarbonées n'aggravant pas l'effet de serre : les énergies historiques hydrauliques (moulins à eau et à marée), éoliennes (moulins à vent et navires à voiles) et nucléaires. Pour l'heure, il n'y a pas d'autres énergies propres opérationnelles à un coût valable. » (NC)*

Daniel : « Non, le nucléaire est la seule énergie 100% décarbonée, fiable et non-intermittente »



La moitié des répondant·e·s s'oppose au propos de Daniel prônant l'usage exclusif du nucléaire et défendent l'usage d'un mix énergétique décarboné au sein duquel le nucléaire aurait sa place, de même que les énergies renouvelables (et notamment l'éolien flottant). Une partie d'entre elles

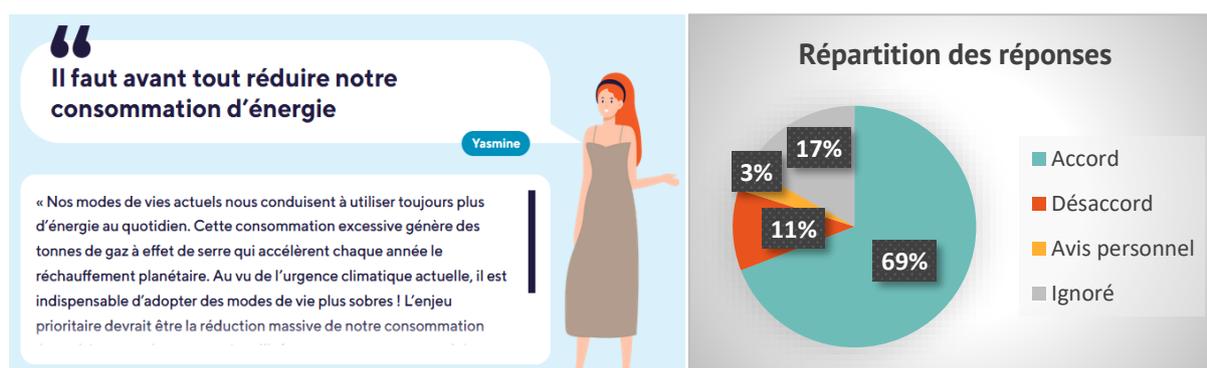
et eux refusent d'envisager la poursuite du recours au nucléaire sur le long terme, notamment en raison de la pérennité des déchets et estiment que l'on ne pourra plus le considérer comme une énergie fiable à l'avenir, au vu des problèmes techniques liés au temps nécessaire à la construction des nouveaux réacteurs de type EPR et EPR2, du vieillissement du parc existant, et des aléas climatiques (sécheresse) nécessitant l'arrêt des réacteurs pendant une partie de l'année. Le caractère « propre » de cette énergie est aussi contesté.

” *« Si on considère que la propreté d'une source d'énergie ne se réduit pas au CO2, le nucléaire n'est absolument pas propre : température des rivières, rejets miniers, tensions géopolitiques qui entraînent parfois des guerres ou des déplacements de populations... etc. » (NC)*

À l'inverse, un quart des participant·e·s pense que les centrales nucléaires sont indispensables, au moins à moyen terme, pour produire l'énergie nécessaire au fonctionnement de la société française. Certain·e·s estiment préférable de poursuivre l'entretien et l'exploitation des centrales existantes, qui sont très nombreuses en France, plutôt que de créer de nouvelles infrastructures coûteuses et jugées peu fiables.

D'autres estiment important de développer en parallèle d'autres modes de production, tels que la méthanisation, ou d'autres énergies renouvelables, et de poursuivre la recherche pour améliorer la gestion des déchets radioactifs et sur les réacteurs à neutrons rapides, que maîtrisent déjà certains pays comme la Russie. Certain·e·s expriment de plus leur conscience de l'impact carbone de l'extraction et du transport de l'uranium pour le fonctionnement des centrales, malgré leur adhésion à la poursuite de leur exploitation. Enfin, les énergies renouvelables et le nucléaire sont considérées comme complémentaires par une part des répondant·e·s, critiques du positionnement « radical » de Daniel.

Yasmine : « Il faut avant tout réduire notre consommation d'énergie »



La nécessité des mesures de sobriété pour lutter contre le changement climatique fait relativement peu débat parmi les participant·e·s. On retrouve des arguments similaires au sein des réactions des personnes se positionnant en accord et en opposition avec Yasmine. Pour beaucoup, les deux démarches sont nécessaires : il faut à la fois réduire la consommation d'énergie, et développer les énergies renouvelables pour que celle qui continuera d'être

consommée soit neutre en carbone. Si le constat est partagé, une partie des répondant·e·s admet que cela est « plus facile à dire qu'à faire », étant donné la part de l'énergie actuellement consommée qui provient de ressources fossiles. Se passer des énergies fossiles sans compenser par une production d'énergie décarbonée est vu comme « impossible » et « socialement inacceptable ». D'autres soulignent l'importance d'une législation rigoureuse encadrant les nouvelles pratiques de consommation d'énergie. Les modifications contractuelles engendrées (coût de l'énergie, déploiement et installation chez les particuliers etc.) devront être communiquées de manière transparente et compréhensible de tous et toutes.

Par ailleurs, un.e participant.e estime qu'un accompagnement pour réduire les consommations d'énergie au quotidien doit être pensé pour acculturer les personnes les plus précaires, éloignées de tels enjeux.

” *« Je suis d'accord mais en général ce genre de discours n'amène à aucune mesure concrète. Ça fait au moins 20 ans qu'on dit ça mais ceux qui souhaitent rester dans l'immobilisme continuent. » (H, 33 ans, 35)*

Réduire l'impact carbone incomberait également davantage aux entreprises du tourisme et de l'agro-alimentaire, plutôt qu'aux particuliers, en raison de leurs pratiques que certain·e·s jugent particulièrement polluantes.

Etape 3 – A quelles conditions le littoral peut-il accueillir des parcs éoliens en mer ?

Synthèse des avis

La nécessité d'appuyer le choix des zones propices au développement de l'éolien en mer sur certains critères obtient globalement l'assentiment des participant·e·s ; **le choix du ou des critères à privilégier fait en revanche l'objet de débats.**

Pour certain·e·s, les **enjeux économiques liés à la pêche et au tourisme doivent primer sur les objectifs de déploiement de nouveaux parcs**, alors que d'autres estiment au contraire que les **parcs pourraient être un moyen de créer des zones « protégées »** des pressions liées à ces activités. **Les impacts paysagers** font aussi l'objet de vifs débats, entre des personnes souhaitant préserver les paysages littoraux et maritimes les plus « sauvages » possible, et d'autres estimant que l'impact paysager est minime, voire que les éoliennes apportent une nouvelle esthétique qui peut être désirable.

Enfin, la question de l'**opportunité du développement de l'éolien offshore** revient régulièrement, avec d'un côté de ferventes oppositions, et de l'autre des participant·e·s qui considèrent que l'ensemble des territoires littoraux doit participer à l'effort de décarbonation du mix énergétique, en tenant compte de leurs caractéristiques locales et des potentiels de production associés.

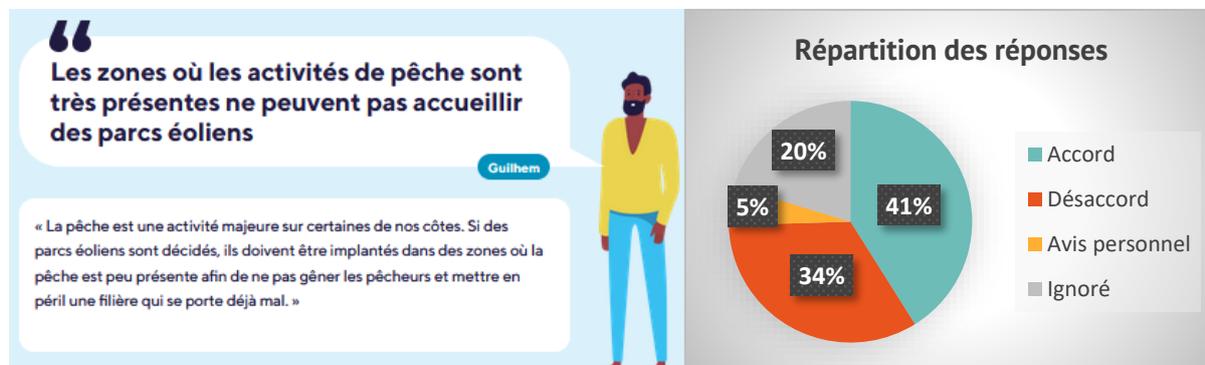
Zoom sur les propositions

- La faisabilité des installations éoliennes doit être définie à partir des enjeux environnementaux : sur terre, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la loi obligent les porteurs de projets à prendre des mesures compensatoires lorsque leurs aménagements affectent des zones humides, pour les inciter à choisir des zones moins sensibles. Il faut aller plus loin, planifier les secteurs et mettre en place un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) sur la mer.
- Le choix des dispositifs de production d'énergie doit être fait selon ce qui produit le moins de nuisances pour les populations locales et l'environnement : développons le solaire sur les toitures, rénovons les centrales nucléaires existantes, privilégions les dispositifs moins invasifs visuellement comme les fermes houlomotrices, etc.

De nouvelles exigences réglementaires doivent imposer aux exploitants éoliens une protection croissante de la biodiversité en phase d'exploitation.

Détail des positionnements exprimés

Guilhem : « Les zones où les activités de pêche sont très présentes ne peuvent pas accueillir des parcs éoliens »



La coexistence entre l'éolien en mer et les activités de pêche préoccupe une part importante des participant·e·s, soucieuse de ne pas sacrifier une activité économique au prétexte d'en préserver une autre. Les perturbations des populations de poissons par l'implantation d'éoliennes est citée comme une inquiétude, à la fois pour les pêcheurs « traditionnels » et pour les écosystèmes de manière plus large. L'implantation de parcs éoliens dans les zones protégées est aussi questionnée.

» « La pêche a consenti d'importants efforts qui se traduisent aujourd'hui par des évolutions positives sur la ressource. Il s'agit même d'un succès réel de la politique commune des pêches. Alors que les populations du littoral pourraient commencer à récolter le fruit de ces efforts, ils devraient quitter leur zone de pêche et peut-être voir les effets obtenus sur la ressource réduits à néant par l'implantation de parcs dont on ne connaît pas les effets exacts ? La pêche contribue au maintien du tissu social du littoral, elle constitue un vecteur d'identité pour de nombreuses populations, elle contribue à fournir une protéine avec un bas bilan carbone, et une nourriture saine. Les pêcheurs sont souvent les premières sentinelles de la vie marine. » (H, 50 ans, 14)

Une autre part des participants considère au contraire qu'il pourrait être judicieux d'implanter des parcs éoliens pour réduire les zones de chalutage, ou de pêche de manière plus générale, et ainsi réduire la pression que ces activités exercent sur les ressources halieutiques. La pêche ne serait pas menacée par l'éolien à proprement parler, mais par le réchauffement climatique et l'effondrement des ressources halieutiques.

D'autres considèrent que les parcs n'occuperont pas une superficie suffisante pour menacer les activités de pêcherie, et rappellent que la circulation de certains bateaux de pêche reste autorisée en leur sein. Certain·e·s évoquent également l'effet « récif » et « réserve » observé au sein de certains parcs éoliens, qui favoriseraient la reproduction de certaines espèces, et bénéficieraient ainsi *in fine* aux pêcheurs travaillant autour.

” *« En mer du Nord, il y a de nombreux exemples où les pêcheurs peuvent pêcher dans les parcs. Évidemment, il y a des contraintes sur les techniques de pêche. En revanche, les retours d'expérience prouvent que les fondations peuvent favoriser un effet récif après quelques années, bénéfique à l'écosystème. Enfin, l'éolien en mer génère une activité et des revenus sur les territoires où il est implanté. Il peut donc y avoir des bénéfices indirects pour les pêcheurs : meilleures infrastructures portuaires, des moyens publics, de la recherche sur le milieu et la préservation de la ressource, des opportunités de conversion / reconversion. » (NC)*

Le besoin de discussion et de concertation des acteurs est rappelé par certain·e·s, afin de trouver des compromis pour chacune des zones, tandis que d'autres se positionnent plus radicalement pour un arrêt, ou du moins une diminution drastique, de la pêche, face à l'effondrement des populations de poissons.

Des propriétaires d'une résidence secondaire en bord de mer : « Les zones à haute valeur patrimoniale ne doivent pas accueillir de parcs éoliens »



La question de l'impact paysager de l'éolien sur les paysages fait débat, et les réactions aux propos de ces propriétaires d'une résidence secondaire en témoignent. Les personnes se déclarant d'accord avec leur point de vue estiment qu'aucun rivage ne mérite de voir son paysage « gâché » par des « usines » qui viendraient « dénaturer » la ligne d'horizon. Au-delà de l'enjeu culturel de voir les paysages transformés, certaines mentionnent un enjeu économique, craignant une perte de valeur de certains biens immobiliers, voire un impact sur le tourisme. Une partie estime qu'il faut éloigner les éoliennes au maximum des côtes, quitte à ce que leur production soit moindre. Pour d'autres, en revanche, il ne faudrait « pas exagérer » en déclarant d'office des côtes entières comme étant à haute valeur patrimoniale.

” *« Je pense que les parcs éoliens doivent en effet éviter les zones à forte valeur patrimoniale, mais aussi à biodiversité importante. La question du patrimoine renvoie plus à l'affect, comment imaginer son paysage avec de telles infrastructures. Les éoliennes risquent aussi de nuire à l'activité touristique et donc à l'économie d'un territoire. » (NC)*

A l'inverse, le paysage ne doit pas être envisagé comme une photographie figée, mais comme un patrimoine évolutif, qui se transforme au fil de l'histoire. Ainsi, certain·e·s rappellent que des éléments aujourd'hui considérés comme des richesses patrimoniales ont d'abord impliqué des fortes transformations paysagères, et que des activités industrielles se déroulent déjà sous nos yeux sans que cela ne fasse l'objet d'opposition massive (ports commerciaux, navires, parkings, usines...). Le paysage étant une notion subjective, elle ne devrait pas prévaloir dans la hiérarchisation des critères de sélection pour les zones où implanter des éoliennes, sinon chaque façade maritime pourrait avancer, avec raison, que son paysage est unique et devrait de ce fait être préservé contre tout type d'aménagement. De plus, certain·e·s critiquent la posture de propriétaires des personae, considérant qu'ils sont égoïstes et font primer leur confort individuel sur les enjeux mondiaux de lutte contre le changement climatique. Leurs propos illustrent une approche récréative du paysage. Plusieurs internautes précisent également que les sites à haute valeur patrimoniale sont de toute les façons déjà protégées. Par ailleurs, si des zones sont effectivement identifiées comme devant être préservées pour leur valeur patrimoniale, il ne s'agirait pas d'écarter l'ensemble des espaces visibles depuis des résidences secondaires des zones de réflexion pour le déploiement de l'éolien. La question de la valorisation du patrimoine immobilier n'aurait pas à avoir un impact sur des décisions d'avenir. Outre ceux qui fustigent les propriétaires des résidences secondaires, à l'heure où une partie croissante de la population a des difficultés à se loger, d'autres rappellent que les résidences secondaires sur le littoral sont davantage menacées par la montée des eaux et le recul du trait de côte que par la construction des éoliennes au large.

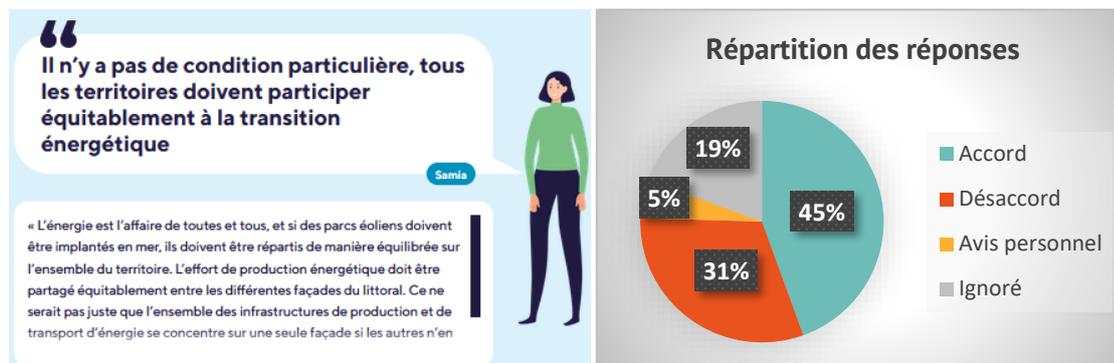
D'autres réactions estiment en outre que les éoliennes sont plutôt jolies et restent assez peu visibles.

” *« La tour Eiffel était vue comme hideuse à l'époque, et c'est pourtant aujourd'hui un des emblèmes de la France. Il faut savoir vivre avec son temps. D'autant que les éoliennes ne se voient pas tant que ça car implantées plutôt au large, et dans des contrées où le ciel est régulièrement gris :) » (NC)*

Parmi les personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel, certaines réaffirment la nécessité pour les éoliennes de s'intégrer dans l'environnement dans lequel elles s'implantent, que ce soit au niveau de la biodiversité ou des paysages. La contrainte visuelle reste selon elles un élément à considérer dans la réflexion, au sein d'une évaluation coût-bénéfice élargie. Enfin, certain·e·s estiment que le débat sur l'impact paysager dépasse les critères esthétiques subjectifs : pour elles et eux, il s'agit de questionner la notion de patrimoine, les représentations que nos sociétés y associent et l'impact qu'ont nos pratiques quotidiennes sur ce patrimoine.

” *« Et par patrimoine, envisage-t-on aussi le patrimoine immatériel, à savoir par exemple la culture des sociétés littorales qui s'est composée au contact d'un milieu, d'une certaine représentation d'un horizon, de pratiques organisées autour de ces liens au milieu ? Pour nous orienter dans nos usages de la mer, il serait bon de réapprendre ce que notre attitude exploitante et productiviste nous a désappris des pratiques et relations que ces sociétés littorales entretenaient avec le milieu marin. »*

Samia : « Il n'y a pas de condition particulière, tous les territoires doivent participer équitablement à la transition énergétique »



La répartition équitable des éoliennes offshore sur les côtes françaises est soutenue par une partie des participant·e·s, pour qui l'ensemble des territoires doivent prendre leur part dans la production d'énergie décentralisée. Cette répartition doit toutefois tenir compte des contraintes liées à chaque territoire, et les éoliennes implantées dans des zones suffisamment soumises aux vents pour qu'elles soient rentables et produisent de l'énergie. De plus, certain·e·s estiment plus logique de répartir les éoliennes, afin de produire l'électricité au plus près des lieux de consommation, et de permettre à tous les territoires littoraux de profiter des retombées économiques, fiscales et des emplois créés par la construction des parcs.

Pour d'autres, en revanche, parler de « justice » en termes de répartition ne fait pas sens : il s'agit avant tout d'une question de rentabilité et de capacité de production liée aux caractéristiques physiques des territoires. Ces personnes considèrent que certaines zones seraient trop « dangereuses », en raison de leur trafic maritime important, tandis que d'autres devraient être écartées des discussions en raison de la fragilité de leurs écosystèmes. L'argument de la défense des paysages de certains territoires maritimes est également soutenu par plusieurs internautes.

Enfin, selon une partie des répondant·e·s, il faudrait sortir de la logique d'égalité mais plutôt parler d'équité de contribution des territoires aux intérêts nationaux de manière plus large. Ainsi, par exemple, la région Bretagne, qui contribue fortement à la souveraineté alimentaire du pays grâce à l'élevage et la pêche, et accueille des éoliennes terrestres, ferait déjà « sa part » et ne devrait pas être sollicitée pour accueillir des parcs en mer.

« La notion de "juste" ou "pas juste" me semble très subjective et discutable. Il s'agit avant tout de projets stratégiques et économiques qui doivent répondre à des règles en conséquence. Après, qu'il y ait des arbitrages fait partie du jeu. Les intérêts économiques liés à ces investissements ne sont pas neutres pour les territoires ! » (H, 59 ans, 85)

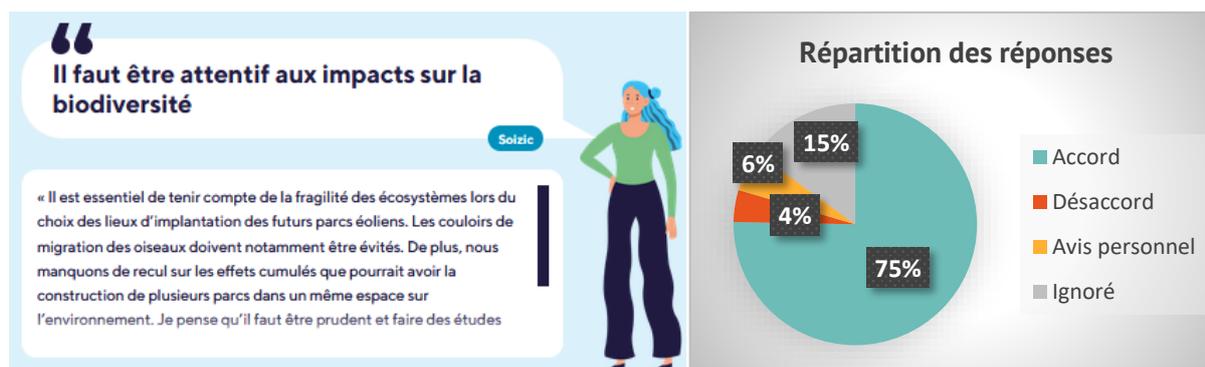
Association en faveur des énergies renouvelables : « Il faut développer l'éolien en mer tout en tenant compte des contraintes et spécificités de chaque territoire »



Conformément aux réactions exprimées sous l'avis précédent, les participant-e-s sont majoritairement favorables à l'idée de développer l'éolien en mer en tenant compte des spécificités territoriales. Pour beaucoup, il faut faire preuve de pragmatisme et de « bon sens » et implanter les éoliennes là où les conditions sont le plus favorables, à la fois sur le plan environnemental et économique, en menant des analyses coûts-bénéfices comparées. Certaines personnes ne considèrent pas les contraintes paysagères comme prioritaires par rapport à d'autres critères, tels que l'exposition au vent. L'appropriation des dossiers par les élu.e.s et acteurs locaux est par ailleurs jugée nécessaire pour une meilleure acceptabilité des habitant.e.s.

Les personnes opposées à cette idée se prononcent radicalement contre le développement de l'éolien « tout court », considérant ses impacts environnementaux, économiques et paysagers trop négatifs au regard du bénéfice attendu.

Soizic : « Il faut être attentif aux impacts sur la biodiversité »



Une large majorité des participant-e-s s'accorde sur la nécessité de prendre en compte les impacts environnementaux des parcs éoliens. Ils et elles insistent sur la nécessité impérieuse de mener des études indépendantes sur le long terme, et critiquent la fiabilité de celles menées actuellement, que ce soit sur les zones présélectionnées pour le déploiement des parcs ou pour les projets de réacteurs nucléaires de type EPR ou EPR2. Selon ces personnes, les conséquences négatives sur la faune marine et l'avifaune sont connues et doivent faire l'objet de mesure d'évitement, de réduction et de compensation. Certain-e-s vont plus loin et estiment que ces

impacts négatifs doivent être rédhibitoires et signer l'arrêt des projets, alors que d'autres affirment que l'autorisation délivrée aux promoteurs prend déjà en compte ces éléments, et qu'ils ne doivent pas ralentir les projets à l'étude.

Les personnes en désaccord avec le propos de Soizic considèrent que la biodiversité est évolutive et saura s'adapter aux évolutions de son milieu, notamment si les projets prévoient des mesures de compensation pour l'y aider. Les retours d'expériences issus de l'étranger sont aussi mentionnés comme des éléments sur lesquels s'appuyer pour limiter les impacts sans ralentir les projets outre mesure, au vu de l'urgence climatique. Un.e participant.e propose que les exploitants de parcs éoliens arrêtent le fonctionnement des éoliennes pendant les périodes de migration des oiseaux marins afin de limiter leur impact sur la biodiversité. Par ailleurs, de nouvelles exigences réglementaires, bien que non spécifiées, sont souhaitées pour renforcer la protection de la biodiversité pendant la phase d'exploitation.

Etape 4 – L'éolien en mer est-il une opportunité ou un handicap pour l'économie ?

Synthèse des avis

Les enjeux économiques liés au développement de l'éolien en mer semblent diviser les participant·e·s. Aucun des avis exprimés par les persona de ce parcours n'emporte de réponse clairement tranchée.

La question de la rentabilité des parcs inquiète une part des répondant·e·s, qui déplorent un **manque de transparence et de connaissances** à ce sujet. La moitié des participant·e·s estime que le développement d'un parc éolien en mer représente une **opportunité économique pour le territoire** qui l'accueille, notamment grâce à la **relocalisation d'emplois industriels**. Ces retombées positives seraient toutefois conditionnées à certains éléments : la rédaction des appels d'offre pour favoriser les maîtres d'ouvrage français ou européens et la possibilité pour la filière d'avoir une vision de long terme sur le développement de futurs parcs pour pouvoir se structurer.

A l'inverse, une autre partie des participant·e·s estime que les **parcs éoliens nuisent à l'économie de leurs territoires d'implantation**. Selon ces personnes, les parcs bénéficieraient à des firmes transnationales plus qu'aux acteurs locaux, et risqueraient de bouleverser les économies locales (pêche, tourisme...). De plus, la rentabilité de ces installations est questionnée par une partie des répondant·e·s, qui **Craignent une hausse du coût de l'électricité** en cas de développement de l'éolien en mer.

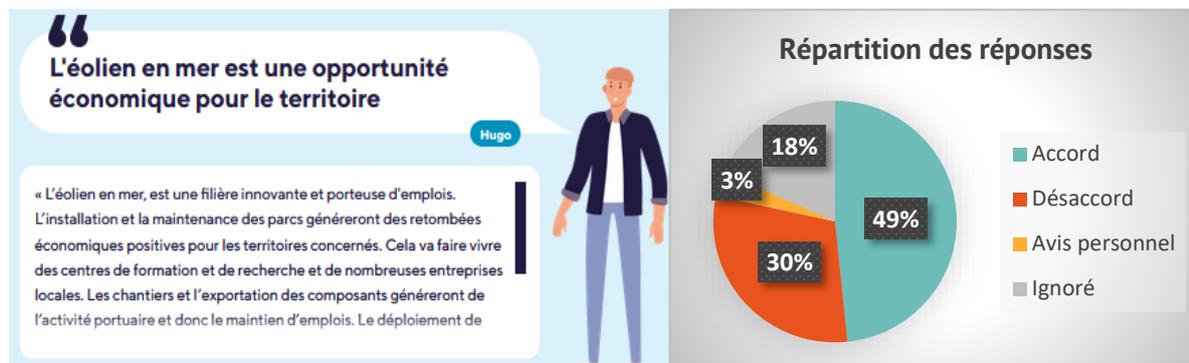
On retrouve en somme l'opposition entre des personnes favorables au développement rapide d'une filière industrielle autour de l'éolien en mer, pointant le retard de la France en la matière, et d'autres plutôt opposées à cette idée, par crainte que les impacts négatifs soient trop importants au regard des retombées économiques espérées.

Zoom sur les propositions

- Encadrer les appels d'offres pour la construction de nouveaux parcs éoliens pour limiter le nombre de lauréats étrangers, ou accorder plus de points aux lauréats français et valoriser les acteurs locaux dans la rédaction des offres
- Donner une visibilité sur le rythme de publication des appels d'offres aux acteurs de la filière industrielle pour leur permettre de s'organiser et de pouvoir participer à la majorité des futurs chantiers
- Créer une agence nationale de l'énergie afin de surveiller l'origine des fabricants et des investisseurs dans les futurs parcs éoliens offshore
- Faire des éoliennes un atout touristique, en organisant des excursions en bateau dans les parcs, et faire des études sur le tourisme pour voir quelles tendances se dégagent sur les littoraux depuis lesquels les éoliennes seront visibles

Détail des positionnements exprimés

Hugo : « L'éolien en mer est une opportunité économique pour le territoire »



Près de la moitié des répondant·e·s considère, comme Hugo, que le développement de l'éolien constitue une opportunité économique pour les territoires d'accueil. La création d'emplois nécessaire à leur construction et à la maintenance durant la phase d'exploitation, ainsi que les taxes aux retombées locales sont perçues comme des moyens de compenser les impacts négatifs sur d'autres filières (notamment la pêche). Construire des parcs éoliens en mer serait également pour une partie d'entre elles et eux un moyen de relocaliser des compétences. Une partie des participant·e·s insiste sur le besoin d'accompagner la reconversion de certaines filières qui pâtiront du développement des parcs. Certain·e·s rappellent cependant que les bénéfices économiques sont conditionnés à l'implantation locale de la maîtrise d'œuvre et de la chaîne de production des éoliennes.

Pour d'autres, à l'inverse, le développement de l'éolien offshore ne bénéficiera pas aux territoires ni à leurs habitant·e·s, mais seulement à quelques multinationales, pour la plupart étrangères. Selon ces personnes, les conséquences économiques seront exclusivement négatives, car d'une part, l'éolien est considéré comme une énergie trop coûteuse et d'autre part, elle risque de pénaliser voire de détruire les emplois traditionnels dans le secteur de la pêche, sans en créer de nouveaux sur le long terme (la maintenance des parcs nécessiterait peu de main d'œuvre). Par ailleurs, d'autres participant·e·s craignent que les territoires célèbres pour leurs littoraux et dont l'économie dépend du tourisme, ne pâtissent de la présence de parcs éoliens au large de leurs côtes. D'autres mentionnent la saturation touristique des littoraux en pleine saison, et craignent que le tourisme industriel qui pourrait se développer ne vienne renforcer ce problème. Enfin, les dangers environnementaux sont perçus comme trop importants au regard des bénéfices espérés, et l'espoir de voir revenir des emplois industriels ne peut, selon ces participant·e·s, justifier les nuisances environnementales inévitables.

» *« L'impact sur l'emploi ne doit pas être un argument. Sinon, on réouvre les mines de charbon... Les enjeux économiques ont suffisamment fait de dégâts comme ça. L'objectif doit être le bien commun » (F, 58 ans, 59)*

Ingrid : « Les retombées économiques vont avant tout profiter à des fabricants étrangers »



Les inquiétudes exprimées par Ingrid sont partagées par une partie des participant·e·s, qui pointent l'origine lointaine des matériaux composant les éoliennes. La nécessité de valoriser la fabrication locale pour dynamiser les territoires et développer le savoir-faire sur toute la chaîne de production revient dans leurs arguments. Certain·e·s regrettent que la seule chose qui soit française dans ces parcs soient les investissements faits par l'État, et propose d'ouvrir les investissements aux collectifs de citoyens, en limitant les investissements de fonds étrangers. Enfin, le manque de transparence et d'informations accessibles sur le sujet est déploré par quelques personnes.

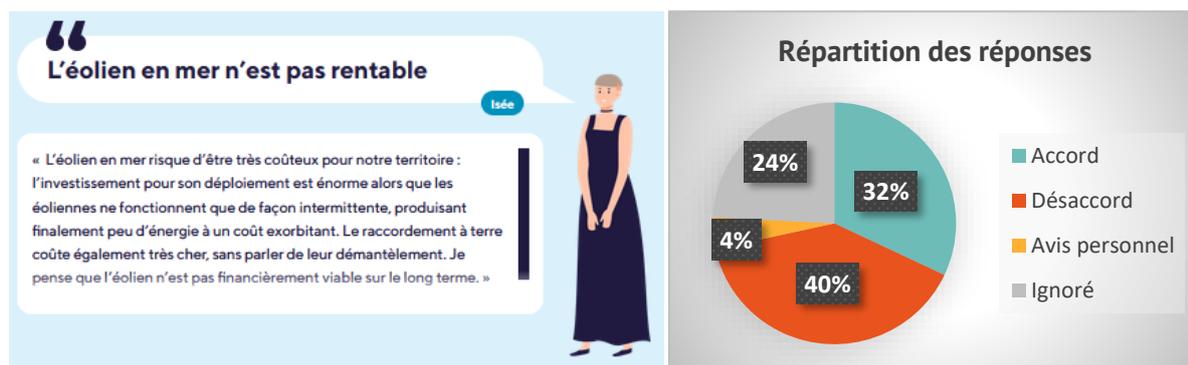
Un tiers des répondant·e·s se montre au contraire plus optimiste, considérant que l'État peut rédiger et orienter les appels d'offre de manière à favoriser les acteurs économiques français et européens, rappelant que des multinationales peuvent aussi être françaises, et donc bénéficier à l'économie du pays.

» *« Il existe des constructeurs d'éoliennes européens et la plupart des grands développeurs de projets d'énergies renouvelables sont français (EDF, Total) » (NC)*

Pour elles et eux, c'est une question de volonté politique et des solutions existent : taxer davantage les firmes étrangères, privilégier les petites entreprises, réguler les prix de l'énergie, etc. L'idée de créer une Agence nationale de l'énergie pour contrôler les attributions d'appels d'offre est aussi évoquée. Certain·e·s estiment que la filière industrielle européenne et française a besoin de visibilité à long terme sur la publication des appels d'offre pour pouvoir se structurer, et que le seul moyen de relocaliser les compétences en France est de construire des parcs, rappelant d'ailleurs que certains ports ont déjà fait des travaux nécessaires et accueillent déjà des usines de production de pâles, nacelles et sous-stations. Finalement, les impacts négatifs pour l'économie locale sont remis en question par une partie des participant·e·s, pour qui les retours d'expérience des parcs à l'étranger montrent qu'ils attirent des touristes, et que les conséquences sur les activités de pêche sont minimes.

» *« Ces parcs auront forcément des retombées locales (utilisation d'infrastructure locale, taxe...). Ces gros parcs profiteront certes principalement aux multinationales qui sont les seules à avoir la capacité d'investissement requise, mais il n'y a aucune raison qu'elles ne soient pas françaises ou européennes » (H, 37 ans, 83)*

Isée : « L'éolien en mer n'est pas rentable »



La question de la rentabilité des éoliennes génère des réactions partagées. Un tiers des participant.e.s estime qu'elles ne sont pas rentables, car leur coût de construction et de maintenance serait trop important au regard de l'énergie qu'elles produisent. La rentabilité pour les opérateurs ne serait possible que grâce aux subventions étatiques.

« On sait déjà d'expérience que le démantèlement est un vrai problème, des milliers d'éoliennes obsolètes sont laissées en plan à l'étranger (ex : en Californie, en Espagne...) » (NC)

Plus d'un tiers des répondant.e.s considère à l'inverse que l'éolien offshore est une énergie parmi les plus performantes en termes de coûts et de rejet de CO2 sur tout son cycle de vie. Ces personnes considèrent que les investissements de l'État et des banques pour ces projets sont un signe que l'on peut avoir confiance dans leur viabilité économique à moyen et long terme. Elles appuient leur propos sur l'exemple des parcs éoliens des pays nordiques.

« L'éolien terrestre est rentable alors qu'il produit bien moins d'énergie. Le coût de raccordement est compensé par la grande production d'énergies suscitée par de grandes machines construites en grand nombre. Si les développeurs d'énergie renouvelable s'y intéressent c'est bien parce que c'est rentable. » (NC)

De plus, certain.e.s rappellent que le coût de construction sera amené à diminuer avec la structuration de la filière au fur et à mesure que les parcs seront construits, et que leur démantèlement coûtera bien moins cher que celui des centrales nucléaires. D'autres considèrent que, même dans le cas où le coût serait élevé, c'est un « prix à payer » pour l'avenir de la planète et les générations futures.

« Les récents appels démontrent que l'électricité produite est très peu chère. La rentabilité des opérateurs, c'est un autre débat et c'est lié à la manière dont les appels d'offres sont passés et permettent aux opérateurs de relayer des augmentations de coûts (équipements, constructions, taux d'intérêt) » (NC)

Enfin, une partie des participant.e.s estime ne pas disposer d'informations suffisantes sur ce sujet pour se prononcer, les enjeux de rentabilité et de coût étant perçus comme complexes et

dépendant de multiples facteurs : investissements de l'État, choix de lieux d'implantation, de la technologie développée, etc.

Luce : « Nous ne devrions pas prendre le risque de développer l'éolien en mer, une filière trop peu mature »

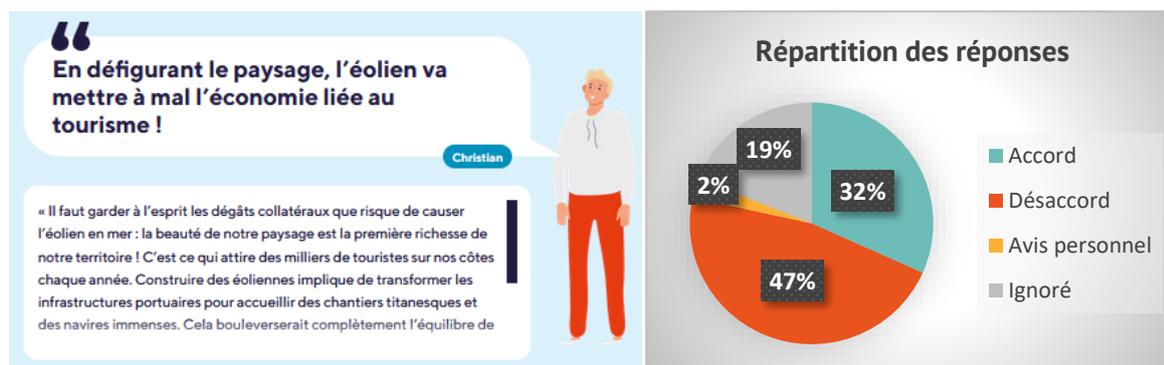


Près de la moitié des participant·e·s s'oppose au propos tenu par Luce : la technologie éolienne est mature, en témoigne son large déploiement au Royaume-Uni et dans les pays nordiques. Par ailleurs, un.e participant.e estime que les multinationales comme EDF ou Total peuvent compenser leurs pertes avec d'autres activités en attendant un contexte économique plus favorable. L'enjeu de hausse des coûts de production et des prix des matériaux est le même pour l'ensemble du secteur de la construction, le problème étant, selon certain·e·s, que les opérateurs ne peuvent en répercuter les coûts sur le prix de l'énergie pour des raisons contractuelles. Mais cela ne devrait à leurs yeux pas freiner le développement de la filière, qui ne peut d'ailleurs murir qu'en se développant. Les soutiens à cette technologie estiment que le risque, autre que financier, reste faible, par rapport à la technologie EPR par exemple, qui est bien moins mature, et reçoit pour autant d'importants investissements de la part de l'État. En somme, ces personnes estiment qu'il faut « arrêter de tergiverser » et avancer, pour combler le retard français en la matière.

” *« L'éolien en mer existe depuis plus de 20ans. C'est une industrie mature en forte croissance. Les premiers parcs éoliens installés Danemark sont en cours de démantèlement car arrivés en fin de vie. Les éoliennes seront remplacées par des unités plus récentes et plus productives. La filière française n'attend que les projets pour se lancer. » (NC)*

Un tiers des participant·e·s considère cependant que l'on manque toujours de recul sur cette filière, notamment sur ses impacts environnementaux et son efficacité réelle. Les études d'impact leur semblent insuffisantes en l'état, et devraient être approfondies avant de choisir (ou non) de construire de nouveaux parcs en mer. Ils et elles estiment que d'autres modes de production d'énergie et des mesures de sobriété devraient être prioritaires, pour réduire la demande plutôt que d'augmenter sans cesse l'offre.

Christian : « En défigurant le paysage, l'éolien va mettre à mal l'économie liée au tourisme ! »



Les conséquences visuelles des éoliennes en mer et leur impact économique sur le tourisme sont contestées par une part importante des répondant.e.s, qui estiment que les futurs parcs seront peu visibles depuis la côte, surtout si l'éolien flottant devient la norme. Une partie d'entre elles et eux pense que les parcs éoliens en mer constituent une opportunité touristique, pointant le nombre de visites du parc de Saint Briec et de Saint Nazaire comme exemple. Ces personnes rappellent que l'impact visuel des stations balnéaires et complexes hôteliers n'a pas fait fuir les touristes, qui viennent plus pour la plage et le soleil que pour contempler la ligne d'horizon.

» *« Bien entendu l'éolien ne doit pas être implanté sur les sites touristiques iconiques à forte valeur patrimoniale et environnementale. Je ne pense cependant pas qu'il gênerait l'héliotropisme. Les touristes qui vont à la mer se baigner, se rafraîchir ou bronzer en Méditerranée ne viennent pas essentiellement pour le paysage. L'horizon est déjà ponctué de bateaux, de marinas etc., des éoliennes en plus ne changeraient pas grand-chose. » (NC)*

Le bilan carbone et les conséquences du surtourisme d'ailleurs sont mentionnés par quelques personnes, qui pensent que la réduction de l'affluence sur les plages serait même une bonne chose. D'autres estiment que la perception du paysage est un critère subjectif et que chacun.e peut s'habituer à la présence d'éoliennes en mer, à l'image d'autres infrastructures tels que les lignes électriques à haute tension qui font partie intégrante du paysage.

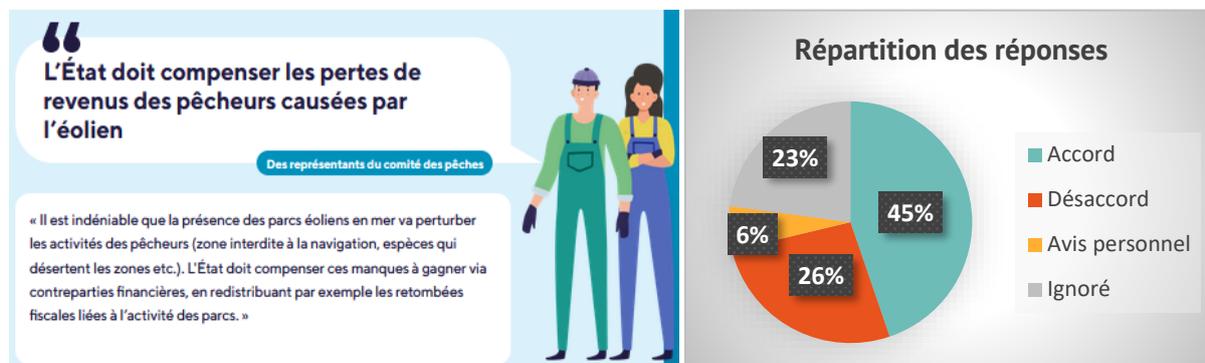
D'autres trouvent en outre les éoliennes « plus jolies » que les centrales électriques, thermiques, ou que les barrages. De plus, l'enjeu paysager est considéré comme négligeable par certaines personnes au regard des enjeux climatiques.

» *« Je préfère voir une éolienne en arrière-plan qu'une ligne à haute tension ou une cheminée de centrale thermique. Dans certaines régions, les parcs photovoltaïques sont des étapes touristiques ; ils pourraient être aussi la preuve que nos régions sont à la pointe du progrès ou de la recherche ... tout est une histoire de communication » (NC)*

D'autres estiment toutefois que les éoliennes font déjà fuir les touristes, et expriment leur réticence à se rendre sur des plages depuis lesquelles elles sont visibles. L'impact négatif est perçu comme potentiellement plus fort en Bretagne, où la beauté des côtes est le principal facteur d'attractivité d'après une partie des répondant.e.s. Par ailleurs, certain.e.s considèrent

que la question paysagère est bien plus large que celle de l'attractivité touristique : il s'agit de notre rapport au beau, de notre sensibilité au mouvement des paysages, à la manière dont cela éclaire nos décisions, à ce que l'on souhaite laisser comme héritage aux futures générations, etc.

Des représentants du comité des pêches : « L'État doit compenser les pertes de revenus des pêcheurs causées par l'éolien »



La redistribution des retombées fiscales localement pour les collectivités et les pêcheurs impactés par le déploiement d'un parc éolien est jugée comme une bonne chose par une partie des participant·e·s, qui rappellent que c'est déjà prévu pour les premiers parcs. Certain·e·s émettent tout de même des conditions à cette redistribution : ne pas diriger les subventions vers les pêcheurs « industriels » qui détruisent les milieux marins, encourager la reconversion des activités qui ne sont plus viables à long terme, ou encore conditionner l'attribution de subventions au fait que le lien entre la perte de revenus et la construction des parcs soit avéré. D'autres émettent toutefois un point de vigilance : il faut veiller à ne pas dépasser un seuil de réduction des zones de pêche au-delà duquel il ne serait plus viable d'être pêcheur.

Un quart des répondant·e·s s'oppose néanmoins à cette idée, considérant que la pêche est déjà trop subventionnée, que les marins veulent vivre de leur métier et pas sous « perfusions » de l'État. Pour une partie de ces personnes, il faut réduire les activités de pêche, au vu de la diminution de la ressource en poissons, et se concentrer sur les mesures encourageant la reconversion des personnes travaillant sur les chaluts. Certain·e·s estiment par ailleurs que c'est aux porteurs de projet d'indemniser les acteurs de la pêche, et non à l'État. D'autres s'opposent de manière plus radicale à l'idée de subventionner la pêche, arguant que les responsables des dégâts liés à la surpêche ne paient pas de compensations pour les dommages infligés à l'environnement, et ne devraient donc pas en recevoir lorsque leur activité est affectée par le développement d'une autre. Enfin, certain·e·s accusent l'État de vouloir « acheter » le silence des pêcheurs et calmer leur opposition en leur promettant des subventions, ce qu'ils et elles dénoncent comme étant une tentative de corruption.

» *« Les pêcheurs auront toujours la capacité de pêcher donc non. Tout métier change avec l'avancement de la société et la façon de pêcher changera aussi. C'est normal. On ne va pas dépenser pour sauver la planète et réduire le coût de l'énergie et en plus payer pour quelque chose qui n'est pas vraiment quantifiable parce qu'un pêcheur n'a jamais la même rentrée d'argent chaque année » (NC)*

Quelle protection pour les écosystèmes marins ?

La dynamique de participation

Le parcours sur la protection des écosystèmes a été entamé par **2 310 participant·e·s**, et terminé par **près d'un quart d'entre elles et eux** (539 personnes). On note pour ce parcours un nombre important de réactions : chaque position exprimée par les personnes de l'outil a suscité entre **185 et 290 commentaires** de la part des utilisateur·ice·s. L'immense majorité de ces propos est argumentée, questionnant la **manière d'exprimer l'avis**, ou exprimant des **opinions nuancées**. Par ailleurs, le taux d'abandon en cours de parcours est très faible : la quasi-totalité des personnes ayant entamé le parcours l'ont terminé.

Synthèse du parcours

Les avis exprimés vont globalement dans le sens d'une **consolidation de la préservation des écosystèmes marins** : environ 75% des participant·e·s se sont prononcé.e.s pour le **renforcement des critères de protection** au sein des **aires marines protégées (AMP)** et pour la mise en place de **zones de protection intégrales** sans intervention humaine.

Les participant·e·s sont pour autant favorables à trouver des **moyens durables de conciliation entre les activités humaines et la protection de l'environnement** (69%), et jugent important d'aider ceux qui travaillent en mer à s'adapter aux **nouvelles règles de protection des écosystèmes** (70%). Ils estiment par ailleurs que le niveau de protection doit s'adapter aux **caractéristiques locales des espaces** (68%).

Pour autant, la contribution portant sur la nécessité ou non de **simplifier les dispositifs de régulation** actuellement en vigueur a généré des réponses plus contrastées : si la moitié des personnes sont favorables à cette proposition (pour une meilleure lisibilité des règles et donc une meilleure efficacité des mesures de protection), 18% sont opposés à cette idée, et 11% ont exprimé un avis personnel, questionnant la **notion de « simplification »**, qui leur semble porter le risque **d'amoindrir les critères de protection des écosystèmes**.

De même, la question de la **conciliation entre pêche et zones de protection** divise : 20% des répondant·e·s s'accordent pour ne pas réduire les zones de pêche, et ainsi éviter les pressions supplémentaires sur les professionnel·le·s du secteur ; 52% se déclarent opposé.e.s à l'idée d'autoriser la pêche au sein des zones de protection de la biodiversité marine (estimant que la pêche induit de trop grandes pressions sur les écosystèmes) ; 13% expriment un avis différent, questionnant le **type de pêche qu'il s'agit d'autoriser** ou de restreindre au sein des aires marines protégées.

Zoom sur les propositions

Clarifier et renforcer les critères de protection au sein des aires marines protégées

- Clarifier les dénominations des règles actuelles : une seule appellation avec des niveaux de protection (1, 2, 3, ou ABC...) pour qu'elles soient plus lisibles
- Créer des aires protégées correspondant aux critères de l'UICN et s'appuyer sur les recommandations scientifiques
- Réduire le nombre de dispositifs, mais limiter les dérogations à leur application
- Renforcer les contrôles et l'application des règles existantes
- Diffuser l'information auprès des citoyens (sites gouvernementaux...)
- Veiller à ne pas « sur-simplifier » les règles aux dépens des particularismes locaux
- Mettre en place des « jachères » sur 5, 10, 20 ans pour laisser aux écosystèmes le temps de se régénérer

Imposer des limitations strictes aux activités économiques au sein des aires protégées

- Interdire les activités industrielles, le chalutage, la senne dans les zones protégées
- Interdire les activités de prélèvement et loisir dans 30% des eaux territoriales (DROM & hexagone)
- Supprimer le chalutage destructeur des fonds marins (même hors des AMP)
- Augmenter le maillage des filets de tous les engins de pêche pour éviter les captures juvéniles
- Réduire le tourisme de masse
- Remplacer la pêche (qui prélève des poissons sans les remplacer) par l'aquaculture
- Imposer un « gel » des activités dans les zones où les connaissances scientifiques sur l'état du milieu sont limitées
- Revoir les priorités : la protection de la biodiversité doit être le premier critère et prendre le pas sur les enjeux économiques
- Classer les activités « essentielles » et « non-essentiels », maintenir les premières et supprimer les autres
- Réguler les activités, y compris hors des zones protégées, pour qu'elles soient réellement durables
- Compenser les impacts négatifs grâce aux connaissances scientifiques, techniques, d'ingénierie, etc.
- Revenir à des pratiques de pêche plus traditionnelles : privilégier les arts dormants (palangres, casiers) aux arts trainants (dragues, perches), privilégier des propulsions de navires électriques pour limiter la pollution
- Renforcer les moyens de contrôle dans les AMP existantes et dans les nouvelles

Adapter les critères de protection aux caractéristiques des écosystèmes locaux

- Établir des zones de protection forte (ZPF) sur les zones les plus dégradées, mais aussi sur des espaces en bon état pour éviter leur dégradation
- Mener des opérations de réhabilitation des zones les plus dégradées, dans une collaboration entre les autorités et les scientifiques

- Ne pas mettre sous cloche tous les espaces « sensibles »
- Trouver un équilibre entre les activités anthropiques et la protection des écosystèmes : permettre les activités dans les zones à faibles enjeux, et les exclure des zones critiques nécessitant une plus grande protection

Restructurer la gouvernance de la mer et des aires marines protégées

- Créer une Organisation Mondiale de la Mer pour les décisions nécessitant une mise en application internationale
- Harmoniser les règles entre les États et renforcer les contrôles internationaux
- Articuler une gouvernance locale adaptée aux enjeux de chaque territoire avec des critères stricts établis à l'échelle nationale, voire européenne
- Impliquer les habitant.e.s du littoral, les élu.e.s, les associations locales, les professionnel-le-s dans la gouvernance pour que tou.te.s s'approprient les règles
- Refondre et faire connaître les conseils de gestion des aires marines protégées pour limiter l'influence des intérêts économiques en leur sein

Accompagner l'appropriation des normes par les acteurs du terrain

- Accompagner les transitions de pêcheurs vers d'autres emplois (aquaculture par exemple), revaloriser le prix du poisson en tant que matière première, mettre en place des certificats et des labels de pêche responsable
- Prévoir des mesures de compensation économiques pour les acteurs impactés pour plus d'acceptabilité locale des nouvelles aires protégées
- Éduquer les publics aux enjeux écologiques
- Financer les aides à la reconversion / à l'adaptation des pratiques via des fonds européens (FEDER, PAC) ou la taxation de produits issus de l'exploitation non durable de la mer

Quels dispositifs proposer pour une gestion durable du littoral et une meilleure protection de la mer ?

Analyse détaillée des contributions

Karim : « Il faut simplifier les dispositifs de régulation actuels »



La majorité des utilisateurs et utilisatrices se déclare en accord avec l'avis exprimé par Karim : il faut simplifier les dispositifs de régulation actuels. Les arguments avancés pour justifier cette position reviennent notamment sur le fait que la simplification des dispositifs en vigueur permettrait une meilleure lisibilité et compréhension de la part du grand public, des acteurs de la mer, et des autorités chargées de faire appliquer ces règles, les rendant ainsi plus efficaces. Cette simplification pourrait entre autres réduire les délais des procédures nécessaires à leur mise en place.

Les termes utilisés pour désigner les zones Natura 2000, les aires marines protégées (AMP) et les réserves marines, sont jugés ambigus pour certain·e·s participant·e·s. Une confusion subsiste quant à la superficie réellement protégée au sein de certaines de ces zones, dans lesquelles des pratiques tel que le chalut de fond sont autorisées.

Le « millefeuille administratif » actuel est jugé confus, peu accessible aux citoyens et citoyennes non-expert·e·s des sujets scientifiques, peu transparent à la fois dans sa gouvernance et dans son efficacité réelle. Certain·e·s expriment un besoin de clarté et de mise à disposition de l'information pour pouvoir se former un avis éclairé sur le sujet. Tout en reconnaissant leur manque de connaissances sur le sujet, certain·e·s insistent sur la nécessité de relever le niveau de protection général des AMP, au sein desquelles beaucoup d'activités restent autorisées. L'absence de signalisation en mer pour informer les personnes qu'elles entrent dans une zone protégée est aussi critiquée, de même que le manque de contrôle et l'accord de dérogations, jugé trop fréquent.

” *« Il y a une variété de statuts d'AMP pour commencer, ensuite il y a une variété de niveaux de protection (ZPF, ZPS etc.) Les gens s'y perdent. Les différents statuts d'AMP sont nécessaires car ils permettent un vrai choix autour de la gestion mais les différents niveaux de protection ne sont pas clairs. Il faudrait mettre en protection et protéger un maximum tout en accordant quand c'est vraiment nécessaire les usages et donc modifier certaines réglementations dues aux usages si besoin. Arrêtons de créer d'autres appellations (ZPF, ZPS) qui sont finalement des niveaux dus à la réglementation en vigueur (légère, forte etc.). Lorsque l'on met en protection, il faut faire des compromis mais protéger un maximum, donc mettons le plus haut niveau de réglementation pour toutes et ajustons au cas par cas. » (NC)*

Les personnes opposées à la simplification des dispositifs justifient essentiellement leur position par la nécessité d'adapter les types de protection et le niveau des sanctions aux spécificités de chaque milieu. Certain·e·s craignent également que la simplification des règles entraîne une baisse du niveau de protection en vigueur et insistent sur l'importance des contrôles pour mettre en œuvre les règles actuelles.

Certain·e·s soutiennent que l'efficacité des dispositifs réside moins dans la compréhension par le grand public que dans la capacité réelle à protéger les écosystèmes. Peu importe qu'un système soit incompréhensible pour le public, s'il s'avère efficace.

Les personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel en réaction à celui de Karim questionnent le sens derrière le terme de « simplification » : certaines insistent sur la nécessité de « clarifier » et

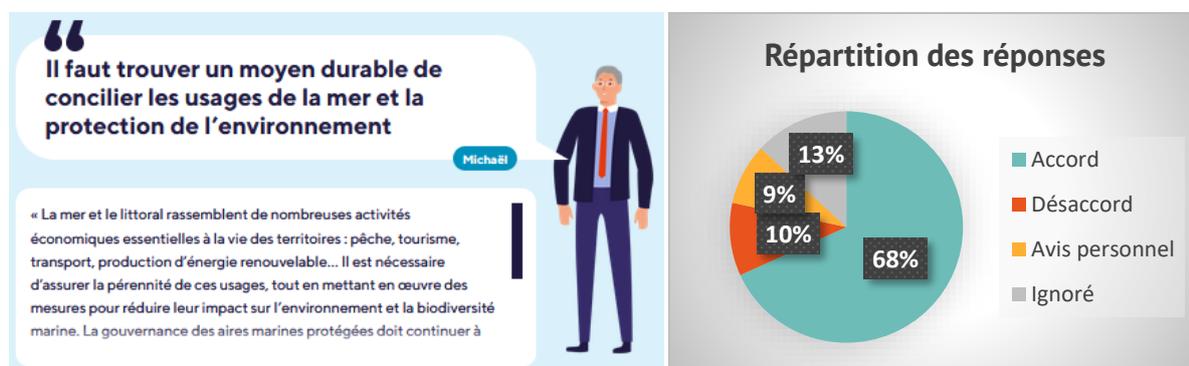
«diffuser» l'information, tout en appuyant la nécessité de maintenir/d'implémenter une «*législation forte et qui répond aux enjeux de protection de la biodiversité marine et des océans*». D'autres contributions portent sur le besoin de transparence sur l'efficacité des mesures mises en place.

” «*Car les zones maritimes ont leurs propres enjeux de biodiversité, leur propre niveau de fragilité... et il n'est pas souhaitable de tout vouloir mettre dans le même panier. Cependant, un éclaircissement et une communication sur les niveaux de protection du même type que la clarté de ce débat public serait un plus. La simplification n'est pas dans le regroupement mais dans la vulgarisation.*» (NC)

Enfin, certain·e·s utilisateurs et utilisatrices appellent à la mise en place de mesures précises, telles que l'interdiction du chalutage, l'élargissement du maillage des filets, ou encore «*une taxe par animal tué volontairement ou non dont le bénéfice irait aux associations de repeuplement des mers, charge à absorber par le consommateur et indiquée sur les étiquettes*» (H, 48 ans, 33).

Les arguments portant sur la régulation des activités de pêche seront développés dans l'analyse du parcours portant sur l'avenir de la pêche et de l'aquaculture.

Michaël : « Il faut trouver un moyen durable de concilier les usages de la mer et la protection de l'environnement »



La position exprimée par Michaël est jugée par les participant·e·s comme relativement consensuelle, d'où une adhésion largement majoritaire à son propos. Les arguments exprimés par les personnes en accord et en désaccord avec cet avis sont relativement proches, leur réaction au propos de Michaël dépend essentiellement de la manière dont le verbe «concilier» est compris.

Ainsi, les personnes favorables à son propos insistent sur la nécessité de protéger l'environnement et d'adapter les activités économiques à ses besoins ; pour certaines, la durabilité implique d'accepter l'arrêt de certaines activités, ou leur transformation, au moins localement, pour satisfaire les besoins des écosystèmes. Les enjeux de gouvernance sont aussi évoqués : pour une partie des participants.e., elle doit être locale, pour d'autres les réglementations doivent être strictement fixées par l'État, alors que d'autres considèrent qu'il faut une gouvernance multi-scalaire (locale, régionale, nationale, et européenne). Pour plusieurs

contributeurs et contributrices, la gestion de la mer doit être participative et concertée pour être efficace. L'association des scientifiques à la prise de décision et l'adoption d'une vision de long terme, au-delà des intérêts économiques court-termistes est également évoquée. Certaines personnes souhaitent de manière plus radicale adopter une perspective de décroissance, exigeant parfois un moratoire sur certaines activités de pêche, et notamment sur la pêche d'espèces en danger.

” *La gouvernance doit certes être locale, avec toutes les parties prenantes du milieu, mais doit suivre une stratégie nationale et aboutir à des objectifs précis (et ambitieux mais réalistes) à l'échelle d'une façade. Je pense néanmoins que les avis scientifiques devraient peser un peu plus dans la balance lors des décisions. (NC)*

Les utilisateur·ice·s en désaccord avec le propos de Michaël justifient essentiellement leur point de vue par le refus de la conciliation, qu'ils perçoivent comme un « *risque [d'adopter des] mesures cosmétiques de sauvegarde du milieu avec poursuite de sa destruction* » (H, 75 ans, 72). En outre, certain·e·s considèrent que les dispositifs actuels de protection des écosystèmes sont insuffisants, ils et elles préconisent un renforcement des instances en charge de préservation de la biodiversité. Pour certain·e·s, les intérêts divergent trop entre protection de l'environnement et exploitation des milieux pour être conciliables et il faut qu'une instance puisse trancher, de préférence en faveur de la biodiversité, lorsque les parties prenantes ne peuvent trouver un accord. De même, les personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel évoquent la question des actions concrètes à mettre en œuvre : lutter contre les lobbys économiques, interdire les « *activités écocidaires* », inclure le non-humain dans les réflexions sur l'aménagement, ajouter des zones interdites d'accès pour l'homme, etc.

” *« Lutter contre le dérèglement climatique conduira inévitablement à la disparition de certains usages et cela n'est pas grave mais demande d'être anticipé. Notre mode de vie actuel est mauvais pour l'environnement, il faut en changer. » (NC)*

Un pêcheur : « La pêche est en danger, il ne faut pas réduire les zones de pêche »



La majorité des participant·e·s semble en désaccord avec le propos exprimé par ce pêcheur, justifiant, pour une partie, leur positionnement par la nécessité de réduire les pressions

anthropiques sur l'environnement marin au regard de la baisse rapide des populations de poissons. Le risque de voir la chaîne trophique perturbée par des disparitions massives d'espèces est soulevé à plusieurs reprises. Ces personnes pointent que les pêcheurs ont intérêt à ce que l'on restreigne leur activité aujourd'hui, car si rien n'est fait, leur activité risquerait de disparaître, faute de poissons à pêcher.

” *« Je comprends que cela soit difficile de voir vos zones de pêche restreintes mais il faut comprendre que les stocks de poissons ne sont pas inépuisables et que si les réglementations existent, c'est pour une bonne raison. Si vous continuez à pêcher dans ces zones, alors vous allez exploiter toute la ressource halieutique et vous n'aurez plus d'activité de pêche. Je pense que la solution est d'adopter des pratiques de pêches plus durable, en alternant différentes zones par exemple. Ce qu'il faut comprendre c'est que ces zones restreintes vous seront profitables avec le temps, et permettront de pêcher plus de poisson sur le long terme. Ces règles ne sont pas injustes, elles servent à mieux réguler les stocks pour vous aider à soutenir votre économie. La mer est à tout le monde et de ce fait, il faut savoir la partager. » (NC)*

Il est également recommandé de sensibiliser les consommateur.ice.s à la saisonnalité de la pêche. Informer le public sur les périodes de pêche des différentes espèces halieutiques encouragerait une consommation plus raisonnée. Certain-e.s rappellent que 23% des poissons débarqués en France sont issus de la surpêche et risquent de disparaître à long terme ; réguler l'accès à la ressource permettrait de la pérenniser et de reconstituer les stocks de ressources halieutiques. D'autres estiment même que les pêcheurs artisanaux pourraient bénéficier directement de l'instauration de zones protectrices strictes, qui permettent localement une meilleure reproduction des espèces, et donc une hausse des populations à proximité de ces zones. Des idées de protection plus souples ressortent également : une mise en jachère saisonnière des zones de reproduction, une réduction des zones de pêche à certains endroits et une extension ailleurs, etc.

Une partie des répondant-e-s réoriente la question sur le type de pêche qu'il faudrait restreindre, mettant en cause la pêche « industrielle » et les dégâts causés par les chaluts et les « navires usines » sur les fonds marins. Pour ces personnes, il faudrait limiter fortement les arts trainants et les plus gros navires, tout en aidant la pêche artisanale côtière, jugée plus « responsable », à s'adapter aux mesures de protection environnementale. Des mesures d'accompagnement des professionnels sont proposées, comme l'idée de taxer davantage les produits de la mer pour reverser cette taxe aux pêcheurs et ostréiculteurs adoptant des pratiques vertueuses et raisonnées pour maintenir leurs revenus. La nécessité de prendre en compte l'avis des pêcheurs localement dans l'instauration de ces nouvelles mesures est aussi soulevée.

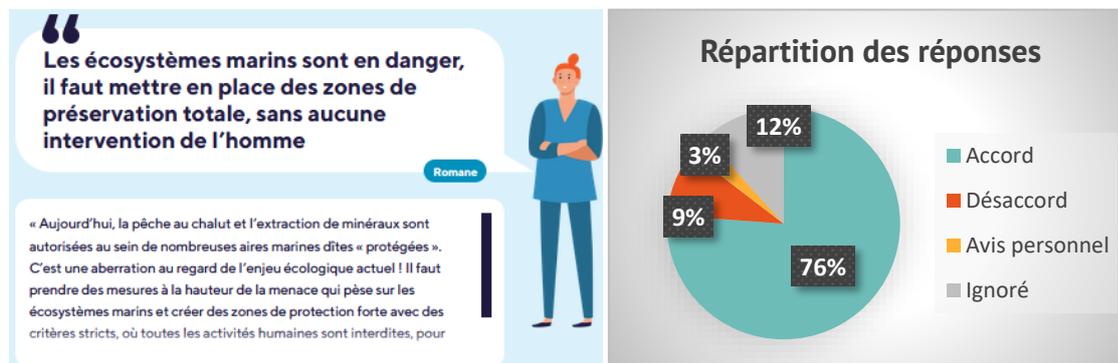
” *« On sait que les AMP, notamment les réserves, sont des hotspots de biodiversité, il faut les préserver et pourquoi pas les élargir ! Il serait de bon ton aussi et en même temps de pouvoir sanctionner automatiquement les navires ne respectant pas les réglementations dans la ZEE et les AMP françaises, notamment les chalutiers et bateaux-usines, souvent étrangers. Le petit pêcheur artisanal français (qui représente la majorité des emplois) retrouvera de meilleures conditions rapidement. » (NC)*

Certain·e·s estiment que le manque de mesures allant dans ce sens témoigne d'un manque de courage politique, alors que d'autres insistent sur la nécessité que ces mesures soient prises à l'échelle européenne, voire internationale, pour éviter une concurrence inégale entre les produits pêchés en France, en Espagne ou en Angleterre par exemple. S'écartant de ce débat, un internaute interroge la légitimité même de la pratique dans le contexte marqué par le changement climatique et l'inflation. Il remarque que les mentalités évoluent et que le végétarisme gagne progressivement en popularité, supplantant ainsi la consommation de poissons, bien souvent onéreuse (H, 32 ans).

À l'inverse, les personnes en accord avec l'idée de ne pas réduire les zones de pêche pointent qu'il s'agit d'une activité économique essentielle sur certains territoires et rappellent que 80% du poisson consommé en France est importé. Restreindre la pêche en France induirait, selon elles, une hausse des importations de produits pêchés ailleurs, dans des conditions moins respectueuses de l'environnement. Certaines de ces personnes considèrent que les dispositifs existants sont suffisants, mais qu'il faudrait plus de moyens de contrôle pour qu'ils soient réellement mis en œuvre et efficaces. L'idée de créer des postes de gardes côtes dédiés au contrôle du respect de quotas et de zonages est mentionnée en ce sens. D'autres estiment qu'il faudrait assumer un certain niveau de protectionnisme pour éviter d'importer trop de produits issus de l'étranger et empêcher les navires étrangers de pêcher sur les zones côtières françaises. Par ailleurs, la pression des normes et restrictions de zones est perçue comme un risque pesant sur les pêcheurs artisanaux, alors que les chaluts pourraient les éviter en allant pêcher plus loin en mer.

En outre, des propositions d'actions concrètes sont faites par les personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel : créer de nouvelles aires marines protégées en concertation avec les pêcheurs locaux sur les zones côtières et créer des plans de gestion pour les zones Natura 2000 au large pour les rendre plus fonctionnelles, revaloriser le prix des produits de la mer via des labels sérieux et lisibles pour les consommateurs et consommatrices, ou encore revenir à des pratiques de pêche plus traditionnelles avec des arts dormants plutôt que des arts trainants.

Romane : « Les écosystèmes marins sont en danger, il faut mettre en place des zones de préservation totale, sans aucune intervention de l'homme »



Une large partie des participant·e·s partage le besoin de définir des zones de préservation intégrale, exemptes d'intervention humaine, en arguant que les expériences démontrent une régénération rapide des écosystèmes à l'échelle locale. Cela serait d'ailleurs recommandé par les scientifiques et l'Union Internationale pour la Protection de la Nature (UICN).

« Aujourd'hui les zones de protection fortes (ZPF) recouvrent seulement 0.1% du territoire français, c'est bien trop peu au regard des enjeux environnementaux qui pèsent sur certains habitats. Ces ZPF feront offices de "laisser-aller" de la nature, de refuge pour les espèces juvéniles et de nourricerie pour leur alimentation. Cela créera un effet de réserve où les ressources biologiques s'exporteront au-delà de ces ZPF. À terme, cela ne sera que bénéfique pour soutenir les activités du littoral (pêche, tourisme, plaisance, industries, etc.) » (NC)

Le besoin de contrôler le respect de ces zones est ici encore soulevé pour garantir leur effectivité. Une partie des répondant·e·s insiste sur l'urgence de protéger strictement les zones les plus sensibles, avant que les dégâts ne soient irrémédiables, pour en faire des sanctuaires durables. D'autres estiment qu'il serait plus pertinent de préserver des espaces de manière saisonnière, selon les besoins des espèces locales. Au-delà de ces zones, l'idée de créer une échelle de niveau de protection selon l'état de la biodiversité est mentionnée. Enfin, certain·e·s affirment la nécessité d'établir des mesures similaires dans tous les pays et évoquent la création d'un organisme dédié à la protection des eaux internationales pour implanter des moyens de protection hors des eaux territoriales nationales.

Une partie des répondant·e·s estime que des interventions humaines doivent rester autorisées, mais uniquement pour réparer les dégâts causés par l'activité humaine et améliorer l'efficacité de ces zones de préservation :

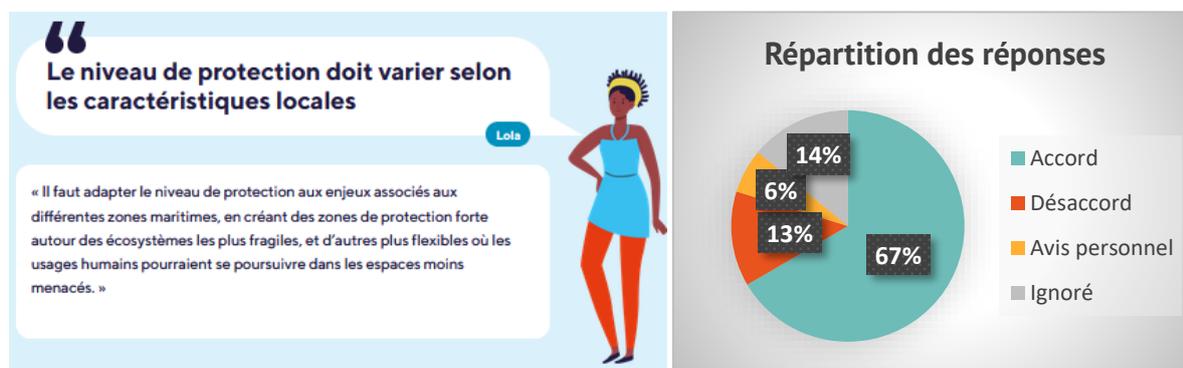


« Cependant, les interventions humaines devraient être autorisées **UNIQUEMENT** dans le cadre de contrôles et de mesures veillant à rétablir l'équilibre qui a déjà été chamboulé par l'humain. Nous ne pouvons-nous contenter de nous dédouaner. Certains écosystèmes ne seront pas en mesure de se remettre seuls de ce qui leur a été infligé. Une collaboration entre scientifiques et employés de l'État pourrait avoir pour tâche de réhabiliter ces zones protégées et interdites aux activités économiques, touristiques etc. Seul le public encadré par des professionnels et en petit groupe pourrait occasionnellement être autorisé à entrer dans ces espaces à des fins pédagogiques et ce uniquement si cela n'entraîne aucune perturbation substantielle de la vie au sein de la zone. » (NC, 32 ans, 57)

Cependant, une part des participant.e.s s'oppose à l'idée de créer des zones interdites à l'homme, considérant que la protection de l'environnement doit se faire avec et au service de l'humain, qui en fait partie. Interdire l'accès à certains espaces est jugé « utopique » et irréaliste pour ces personnes, qui considèrent que c'est inacceptable pour les acteurs locaux qui refuseront toujours la mise sous cloche. Certain.e.s affirment qu'il faut privilégier les mesures restauratives, impliquant donc des interventions humaines, pour réguler les déséquilibres causés par les activités humaines plutôt que de laisser des écosystèmes en mauvais état.

Enfin, la nécessité de réguler les activités sur terre est évoquée pour éviter les dégâts en amont, ainsi que le besoin d'établir un plan de gestion globale de la mer et du littoral plutôt que de se concentrer sur des mesures ponctuelles et localisées.

Lola : « Le niveau de protection doit varier selon les caractéristiques locales »



La plupart des participant.e.s se déclarent en accord avec Lola : toute protection doit être dosée selon la fragilité du milieu, en interdisant l'accès aux espaces les plus sensibles et régulant les activités autour pour favoriser une cohabitation des usages. Pour ce faire, des études d'impacts doivent être menées sur l'ensemble des zones maritimes, et pas uniquement sur les plus vulnérables, afin de prévenir toute dégradation future des zones moins menacées.

Le besoin de concertation et de considération pour les intérêts locaux et la préservation des activités est mentionné par certain.e.s, favorables à l'adoption d'une certaine flexibilité pour aider à l'acceptabilité locale des enjeux, tout en adaptant les critères de protection aux caractéristiques

biologiques de chaque milieu. D'autres estiment que les critères doivent être définis avant tout par des scientifiques et être révisés régulièrement selon l'évolution de l'état écologique des milieux. Une part des répondant·e·s considère qu'il faut avant tout établir un niveau de régulation minimal de certaines activités, puis des critères plus sévères pour les aires marines protégées et les ZPF, qui pourront alors être adaptés aux caractéristiques locales.



« Deux raisons essentielles. D'une part, les caractéristiques locales sont connues des acteurs locaux et non des instances nationales et d'autre part l'adhésion et la gestion diplomatique du plan stratégique doit forcément passer par les acteurs locaux » (NC)

Certaines personnes questionnent l'échelle à laquelle il faudrait prendre les décisions, évoquant la région, les communes ou les départements. Ces mesures sont cependant jugées complexes à mettre en œuvre : étant donné l'absence de frontières physiques en mer, il semble compliqué pour une personne qui navigue de savoir quelles règles s'appliquent à l'espace sur lequel elle se trouve.

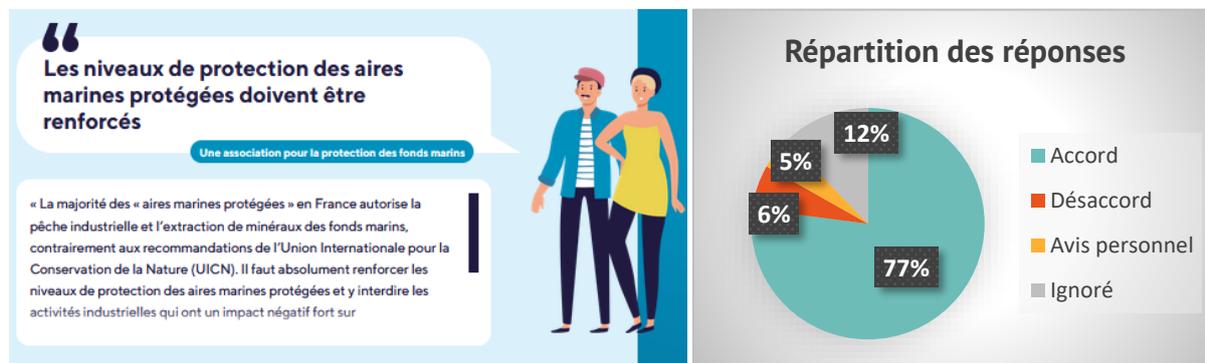
Les participant·e·s en désaccord avec le propos de Lola pointent la nécessité d'établir des critères de protection renforcés et stricts partout de manière urgente. Selon elles et eux, confier la gestion à des instances trop proches des territoires risque de laisser de la place aux lobbies locaux et de favoriser l'octroi de dérogations. Une partie des répondant·e·s insiste également sur l'interdépendance existant entre tous les écosystèmes : n'en protéger que certains serait insuffisant, car cela mettrait en péril l'équilibre global du milieu maritime. D'autres estiment que la proposition de Lola est trop générale, et qu'il faut préciser les critères permettant de classer les zones, ou encore qu'elle comporte le risque de concentrer les usages les plus destructeurs pour l'environnement dans les zones jugées en « bon état », au risque de les voir se dégrader plus rapidement.

Enfin, la question du niveau jusqu'auquel le compromis peut être poussé est soulevée : comment arbitrer lorsqu'une zone très fragile comporte aussi de forts enjeux économiques ?



« Je suis partagée. Cela paraît de prime abord être un compromis plutôt acceptable, mais je ne suis pas sûre que l'on soit en mesure de définir ce qu'est un espace moins menacé. Et à quel point devrait-il être moins menacé pour que l'on décide de pouvoir continuer nos activités humaines sans contraintes ? De plus, nous ignorons encore énormément de choses sur les espèces qui peuplent nos mers et océans, et protéger des zones peut ne pas être suffisant. Quid des espèces qui se déplacent énormément par exemple ? L'impact qu'auraient nos activités sur elles en zone peu protégée pourrait avoir un retentissement sur les zones protégées. De plus, si certaines zones deviennent protégées tandis que dans d'autres les usages humains restent autorisés, ne risque-t-on pas de voir se reporter à ces dernières tous les usages interdits dans les zones protégées ? » (NC)

Une association pour la protection des fonds marins : « Les niveaux de protection des aires marines protégées doivent être renforcés »



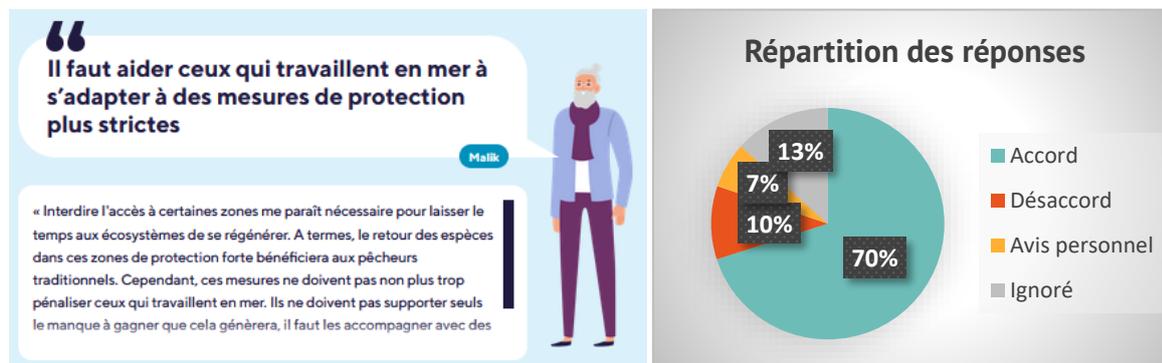
Le besoin de renforcer la protection des aires marines protégées (AMP) est partagé par les trois quart des répondant·e·s, qui expriment leur étonnement de savoir que les activités industrielles sont autorisées en leur sein. Réguler les activités extractives, la pêche au chalut et le tourisme dans ces zones leur semble essentiel pour qu'elles puissent véritablement être considérées comme « protégées ». La question de la sobriété des usages et le besoin de préserver le vivant ressort comme une urgence face à l'état de dégradation de certains espaces. Certain·e·s affirment avoir confiance en le consensus scientifique et enjoignent les autorités à suivre les recommandations internationales émises par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ces personnes insistent ici encore sur le besoin de renforcer les contrôles et les sanctions, et de mettre des moyens à disposition des autorités locales pour assurer le respect des règles instaurées. D'autres questionnent la légitimité des projets de construction de parcs éoliens à proximité ou au sein des AMP, considérant ces projets comme industriels et destructeur pour les fonds marins.

» *« Tout à fait d'accord. Si l'on classe une zone maritime c'est de manière à ce qu'elle soit protégée concrètement. Les recommandations scientifiques doivent servir de cadre pour établir des mesures et règles à respecter mais aussi pour les rendre lisibles et intégrables dans un cadre juridique. » (NC)*

Pour les personnes opposées au renforcement des critères de protection des AMP, réguler en France impliquera d'aller détruire d'autres espaces pour poursuivre ces activités industrielles. Certain·e·s estiment que le propos est trop abstrait, que l'urgence climatique est plus importante que la situation de la biodiversité, ou qu'il faut trouver un équilibre sans nécessairement tout protéger davantage. D'autres affirment par ailleurs le tracé des aires actuelles ne correspond à aucune réalité biologique et devrait être repensé. Enfin, des avis plus hésitants sont aussi exprimés : des personnes considèrent en effet qu'il faut adapter les mesures encadrant la pêche aux caractéristiques des territoires, tout en pointant l'incompatibilité certaines activités avec la protection environnementale.

» *« [Cela] dépend des situations et des activités ; la pêche est déjà très réglementée et fragile, donc plutôt non si la gestion est responsable. En ce qui concerne les parcs éoliens et l'extraction de métaux, cela paraît difficilement compatible » (H, 66 ans, 56)*

Malik : « Il faut aider ceux qui travaillent en mer à s'adapter à des mesures de protection plus strictes »



La mise en place de mesures d'accompagnement des professionnel-le-s de la mer impacté.e.s par le renforcement des mesures de protection de la biodiversité est jugée nécessaire à leur acceptabilité et à leur bonne compréhension par la plupart des répondant-e-s, pour qui il s'agit d'une question de justice sociale. Selon elles et eux, le coût économique de mesures visant à préserver l'environnement global ne peut reposer sur quelques professionnel-le-s mais doit être partagé par l'ensemble de la société. Beaucoup précisent que l'accompagnement doit se concentrer sur l'orientation des travailleur.se.s vers de meilleures pratiques plutôt que sur des compensations financières pures, qui risqueraient de placer des professions dans une situation de dépendance aux aides de l'État. Certain-e-s considèrent que les aides doivent être conditionnées à l'adoption effectives de technique plus respectueuses de l'environnement (sur le même modèle que les aides à la conversion des exploitations agricoles au bio), notamment pour la pêche, et refusent l'idée de voir la pêche industrielle recevoir des compensations pour cesser son activité, jugée responsable de la majeure partie des dégâts sur les écosystèmes marins. Les activités les plus polluantes ou ayant le plus d'incidences sur l'environnement sont largement critiquées, avec certaines contributions allant jusqu'à demander leur interdiction pure et simple sans compensation financière. Certain-e-s internautes, favorables aux aides financières, soutiennent que celles-ci doivent demeurer néanmoins ponctuelles. Par ailleurs, il est important de promouvoir l'idée que les aires marines protégées (AMP) strictes peuvent avoir des impacts économiques positifs, comme le montrent de nombreuses études.

Des mesures plus précises sont aussi proposées : financer ces reconversions via une réorientation des fonds européens du FEDER ou de la politique agricole commune, taxer les produits de la mer et redistribuer cette taxe, établir un plan d'accompagnement sur plusieurs années avec des objectifs clairs et partagés, investir dans la recherche et le développement de l'aquaculture (et notamment celle des microalgues), revaloriser les prix des produits pêchés dans des conditions respectueuses de l'environnement, ou encore réserver un pourcentage des quotas de pêche aux pêcheurs artisanaux. Il est à noter que l'essentiel des contributions portent sur l'accompagnement du secteur de la pêche, sans évoquer les autres activités économiques en mer.

En revanche, une autre part des participant-e-s s'oppose à l'idée d'accorder des aides aux professionnel-le-s de la mer, et plus particulièrement aux pêcheurs. Pour elles et eux, ces

professions sont responsables de l'état actuel des écosystèmes, et il ne leur semble pas justifié de faire payer à l'ensemble de la société française les « erreurs » d'un secteur économique. Certain-e-s estiment que les marins pêcheurs sont avant tout des marins, et pourraient de ce fait travailler sur les navires commerciaux si leur activité venait à s'arrêter sans avoir besoin de compensation. D'autres critiquent plus largement une tendance à restreindre et assister les activités économiques, et arguent que les éventuelles aides ne devraient servir qu'à pérenniser des activités viables à long terme, et pas servir « d'aumône » pour accompagner la disparition d'une activité condamnée.

” *« Toute activité qui détruit son gagne-pain à plus ou moins brève échéance n'a pas d'avenir... Maintenir artificiellement et même encourager la poursuite ne peut qu'accélérer la fin ! Pour autant, est-ce que balancer un "pognon de dingue" est toujours la solution ? En interdisant les pratiques néfastes, on peut espérer que les petits métiers en profiteront de fait ! » (NC)*

Quel avenir pour la pêche professionnelle et l'aquaculture ?

Synthèse du parcours

Les personnes ayant effectué ce parcours partagent le **constat que la ressource halieutique est en mauvais état**. Les réponses que les acteurs de la pêche professionnelle peuvent (ou doivent) apporter face à cette situation font cependant débat.

L'idée de **restreindre la pêche dite « industrielle » pour protéger les écosystèmes** est assez largement admise, mais la nécessité (ou non) et la manière de réguler les autres types de pêche divise davantage. Si une large partie des répondant-e-s estime important que l'Etat accompagne les professionnel.le.s de la pêche dans l'évolution de leurs pratiques, d'autres refusent que de l'argent public soutienne une activité qu'ils et elles considèrent comme responsable de la dégradation des stocks de poissons.

La **filière conchylicole semble plus largement perçue de manière positive** par les participant-e-s, qui la perçoivent comme une activité durable, permettant d'améliorer la qualité des eaux. La **fragilité de ce secteur** du fait du réchauffement des océans et de la multiplication des pathogènes génère toutefois des inquiétudes quant à la durabilité et la viabilité de cette activité économique.

La question de la compatibilité entre les activités de pêche, d'aquaculture, et le développement de l'éolien en mer, génère des réactions contrastées. Certain-e-s participant-e-s considèrent les **parcs éoliens offshore comme une opportunité de développer l'aquaculture ou la conchyliculture au large des côtes**, loin des pollutions d'origine terrestre. Une partie des répondant-e-s estime également que ces parcs pourraient **rester accessibles aux navires de pêche les plus petits, ce qui les favoriserait par rapport aux « navires usines »**. Mais pour d'autres, **l'éolien et la pêche sont strictement incompatibles**, que ce soit pour les risques occasionnés par la navigation entre des éoliennes, la réduction du périmètre des zones de pêche pendant les travaux, ou du fait l'absence de poissons qu'induirait les travaux de construction et de maintenance des parcs.

Enfin, pour protéger les ressources plusieurs types de solutions sont évoquées. D'une part, **renforcer les règles encadrant les usages au sein des aires marines protégées** est jugé essentiel, afin que ces espaces soient réellement bénéfiques pour les écosystèmes. L'instauration de **zones de protection fortes interdites à toute forme de pêche** est parfois évoquée. Certaines personnes suggèrent de **partir des parcs éoliens pour créer des « zones sanctuaires » pour la biodiversité**. D'autre part, la nécessité d'élaborer des **règles communes à l'échelle internationale** est mentionnée à plusieurs reprises tout au long du parcours, pour garantir l'efficacité globale des mesures qui seront instaurées, et éviter que les pêcheurs ne soient soumis à la concurrence d'acteurs étrangers ne respectant pas les milieux marins.

Analyse détaillée des contributions

Etape 1 - Quel équilibre entre la pêche et la protection des écosystèmes ?

Synthèse des avis

Le **constat de la dégradation de l'état des ressources halieutiques** est largement partagé par les participant.e.s, qui adhèrent pour beaucoup à l'idée d'adapter les pratiques de pêche pour limiter au maximum les pressions qu'elles exercent sur les écosystèmes marins.

Ainsi, l'idée de fortement réglementer et **restreindre la pêche dite « industrielle » et les pratiques qui affectent le plus les milieux marins** (arts trainants, chalutiers, etc.) est globalement partagée. Les points de divergence portent davantage sur la définition des différents types de pêche et la manière dont il faudrait (ou non) les réguler. Près des trois quart des réponses semblent favorables à l'idée d'un **accompagnement des professionnel-le-s de la pêche de la part de l'Etat**, pour assurer une transition juste sur les plans écologiques et sociaux et limiter le risque de voir disparaître les exploitant.e.s les plus fragiles.

Cependant, d'autres personnes, moins nombreuses, considèrent **que l'argent public ne devrait pas servir à préserver les activités de pêche**, qu'elles jugent responsables du mauvais état des populations de poissons. **L'imposition d'interdictions strictes dans les zones côtières et au sein des aires marines protégées** est alors pointée comme essentielle pour assurer le renouvellement des populations et la préservation de la ressource.

Enfin, **l'élargissement des réglementations à l'échelle européenne, voire internationale**, revient tout au long du parcours, afin d'assurer l'efficacité des mesures de protection à l'échelle globale et d'éviter que les pêcheurs français ne soient mis en concurrence avec des produits importés issus de pratiques non durables.

Zoom sur les propositions

Encadrer les pratiques de pêche pour protéger la ressource

- Limiter la taille des navires et les tonnages qu'ils peuvent prélever
- Contraindre davantage les chaluts et « gros » bateaux, tout en favorisant les pratiques de pêche sélectives (lignage, petits métiers, etc.)
- Interdire la pêche des navires « industriels » dans les aires marines protégées
- Interdire l'usage de filets pour les plaisancier.e.s
- Interdire la pêche des femelles de certaines espèces pendant les périodes de reproduction
- Réglementer la taille des mailles de filets pour éviter la capture des poissons juvéniles
- Fermer certaines zones de pêche pendant les périodes de reproduction (au moins 3 mois)
- Etendre les réglementations à l'Europe, ou à l'international, pour une efficacité globale

Accompagner la transition des professionnel-le-s vers des pratiques plus durables

- Rediriger les aides européennes pour accompagner la transition des pratiques et compenser la perte de revenus
- Alléger les charges des entreprises adoptant des pratiques « responsables » (coût du carburant, de l'électricité, etc.)
- Revaloriser le prix des poissons issus de pratiques de pêche plus durables, sélectives, via des labels, pour encourager à pêcher moins mais mieux
- Veiller à la viabilité des métiers, pour éviter la dépendance aux subventions et aux aides
- Accompagner l'usage de nouvelles technologies pour limiter les impacts environnementaux (installation de caméras reliées à des intelligences artificielles développées par l'IFREMER)

Suivre l'évolution des populations de poisson

Intensifier les études et les suivis de population pour adapter les réglementations à l'évolution de la ressource

Détail des différents positionnements

Antonio : « Il faut veiller au renouvellement des espèces tout en soutenant la pêche »



Les trois quarts des participant-e-s partagent l'avis d'Antonio, partant pour beaucoup du constat que la pêche telle que pratiquée aujourd'hui exerce des pressions importantes sur la ressource, qui diminue de manière perceptible depuis des années. Face à cette baisse du nombre de poissons, crustacés et mollusques, les répondant-e-s estiment largement qu'il est nécessaire d'imposer des règles et des contrôles plus strictes. Certain-e-s sont ainsi favorable à la limitation de la taille des bateaux et des tonnages, à l'instauration de quotas, la réglementation de la taille de mailles des filets pour éviter la capture des jeunes poissons, ou encore à la fermeture des zones de pêche pendant les périodes de reproduction, pour assurer le renouvellement des espèces. Selon leurs défenseurs, ces mesures seraient *in fine* bénéfiques aux pêcheurs, en permettant la pérennité de leurs activités. Au-delà de ces propositions, certaines personnes pensent qu'il faudrait d'abord que les règles existantes soient mieux appliquées, y compris par certains navires étrangers, accusés de ne pas les respecter.

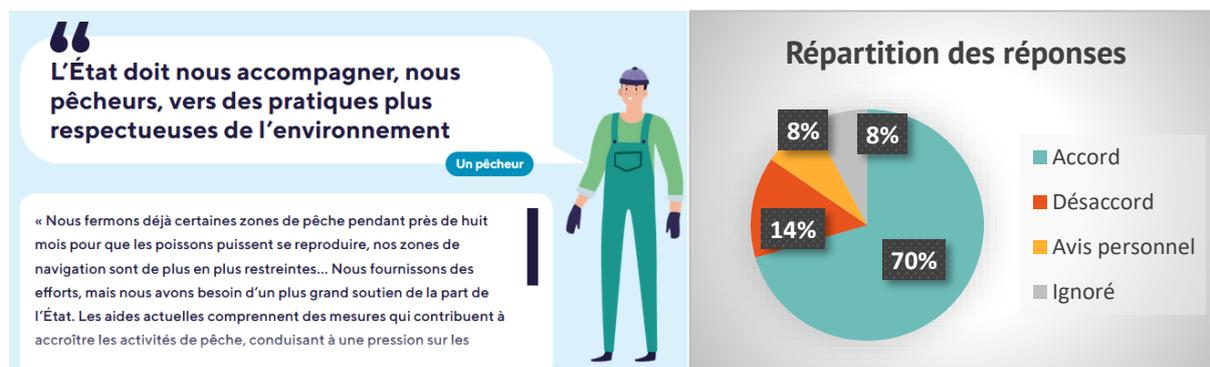
Les pratiques de pêches « intensives », les chaluts et les « navires usines » sont par ailleurs largement critiqués par les personnes en accord avec Antonio. Ces dernières considèrent qu'ils devraient être interdits au moins dans les zones côtières (3 à 5 miles nautiques), pour les réserver à la pêche aux petits métiers et aux ligneurs. Enfin, la nécessité de revaloriser le prix des poissons issus de pratiques de pêche « responsable » est soulignée, afin d'encourager les marins pêcheurs à se tourner vers ces pratiques tout en pouvant vivre de leur métier.

» *« Je suis pêcheur plaisancier passionné et je constate depuis 5 ans une accélération très forte de la diminution des gros sujets dans les populations de bars, de lieu, de pagres. Il en reste mais bcp moins. A la reprise cette année, on constate tous que l'interdiction de la pêche dans le golfe de Gascogne a fait grand bien à ces populations. En Revanche on ne devrait pas interdire la pêche artisanale. Les petits ligneurs ont eu des réductions voir des suppressions de quota au profit des gros navires que l'on devrait tout bonnement stopper ! » (H, 36 ans, 85)*

Les personnes en désaccord avec Antonio justifient leur positionnement de deux manières différentes. Une part d'entre elles se positionne plus radicalement pour une interdiction totale de certaines pratiques, voire pour interdire totalement la pêche de certaines espèces, ou dans certains espaces, estimant que la préservation de la ressource doit primer sur le soutien aux pêcheurs. A l'inverse, une autre part considère que l'argument d'Antonio est caricatural, que la flotte française est essentiellement composée de petits bateaux et que les pêcheurs français subissent déjà le poids de nombreuses réglementations. Selon ces personnes, ajouter des contraintes ferait peser un risque social très important sur ce secteur et menacerait de nombreux emplois. Il serait à leurs yeux plus pertinent d'élaborer une législation mondiale pour que les pays les moins vertueux en matière de pêche améliorent leurs pratiques. L'Espagne, la Chine et les Pays-Bas sont notamment accusés de « détruire » les milieux marins, y compris dans les eaux territoriales françaises.

Par ailleurs, les répondant-e-s ayant choisi d'exprimer un avis personnel se positionnent pour certain-e-s en faveur du développement de l'aquaculture et de l'élevage de poissons pour réduire la pression sur les espèces sauvages, tandis que d'autres rejettent fermement cette hypothèse, en pointant les pollutions générées par les fermes aquacoles.

Un pêcheur : « L'État doit nous accompagner, nous pêcheurs, vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement »



L'idée d'accompagner les professionnel-le-s de la pêche vers de pratiques plus durables est partagée par 70% des participant-e-s, qui considèrent qu'il ne peut y avoir de transition sans cela. Plusieurs moyens sont proposés pour permettre cet accompagnement : la réattribution d'aides européennes, l'allègement de charges des pêcheurs adoptant des pratiques moins impactantes pour les écosystèmes, le conditionnement d'aides à des contrôles fréquents, etc. Des points de vigilance sont néanmoins soulevés : ces aides doivent rester temporaires, pour accompagner les acteurs les plus fragiles et inciter à l'adoption de bonnes pratiques, mais il faut avant tout permettre aux pêcheurs de « vivre de leur métier » en revalorisant les prix de vente, pour éviter une dépendance aux aides européennes qui pourrait créer des situations similaires à celles connues par le milieu agricole. Une part des participant-e-s accuse d'ailleurs les aides actuelles accordées par l'Union Européenne de favoriser les navires usines au détriment des petit.e.s exploitant.e.s.

” *« On pourra pas changer sans aide c'est sûr ! Le milieu est en crise depuis pas mal d'années déjà et les armements n'ont plus les moyens pour rien, même juste payer ses frais devient ridiculement difficile » (H, 25 ans, 76)*

” *« Il y a toujours plus de conflits d'usage de l'espace maritime : tourisme, aquaculture, pêche, éolien, transport, etc. Les aides ne contribuent pas à augmenter la pression de pêche. Les droits à pêcher sont de plus en plus difficiles à obtenir pour des jeunes qui souhaiteraient s'installer sauf à racheter un vieux rafirot qui a des droits de pêche. Mais des charges de maintenance, peu de capacité d'adaptation à une conduite plus économe en énergies, moins de confort pour les marins et plus de risques d'accidents... Des aides oui pour une transition et des bateaux neufs !!!! » (F, 57 ans, 56)*

Au-delà de l'accompagnement financier, certain-e-s répondant-e-s insistent sur le besoin de sensibiliser les professionnel-le-s et les plaisancier-e-s à l'importance d'adopter de nouvelles pratiques. La pêche à l'hameçon, à la canne, ou la palangre sont pointées comme exemples. Certain-e-s estiment que les représentant.e.s des comités de pêche devraient mener une veille technologique avec l'IFREMER pour être au fait des méthodes innovantes permettant d'amoinrir l'impact négatif de la pêche sur les milieux. Le besoin de sensibiliser les consommateur.rice.s est également souligné, pour inciter à la consommation d'espèces de poissons jugées moins « nobles » pour remplacer les plus menacées.

” *« L'état a largement aidé la transformation de la pêche traditionnelle en pêche industrielle, il est impératif maintenant de faire l'inverse et arrêter la modernisation de la flotte par l'aide aux bateaux de plus gros tonnages, ce sont les pires pour les milieux. » (H, 46 ans, 33)*

Cependant, une partie des répondant-e-s s'oppose à l'idée d'accompagner les pêcheurs, estimant qu'ils sont largement responsables de l'état dégradé des stocks de poissons, et que l'argent public n'a pas à pallier les années de mauvaises pratiques qui leur ont fait gagner de l'argent. Ces personnes estiment préférable d'intensifier les contraintes pensant sur les navires les plus gros, qui détruisent, selon elles, les fonds marins, que d'accorder de nouvelles subventions qui risqueraient de bénéficier à des professionnel-le-s n'adoptant pas de « bonnes »

pratiques. Certain·e·s vont jusqu'à affirmer que la pêche est un secteur condamné à disparaître, au profit de l'aquaculture.

» *« Le mode de pêche actuel est dépassé. L'état ne doit pas perfuser tous les secteurs d'activité. Ce sont les pêcheurs qui doivent se remettre en question dans leur pratique. »*
(NC)

D'autres estiment que la vente directe dans les criées n'est pas assez contrôlée et permet des abus. Le besoin de créer un ministère de la mer pour traiter de ces enjeux de manière efficace et concertée avec les autres pays européens est par ailleurs souligné à plusieurs reprises.

Enfin, pour faire face au risque de disparition de certaines espèces, certain·e·s préconisent d'interdire totalement de les pêcher le temps que les stocks se reconstituent, tout en créant de véritables aires marines protégées dont les pêcheries pourront bénéficier sur le long terme.

Une Association de protection de la mer : « La France doit interdire ou fortement réguler la pêche industrielle. »



L'idée de fortement restreindre la pêche industrielle emporte un large assentiment parmi les participant·e·s : 80% y sont favorables. L'interdiction totale de ces activités dans les aires marines protégées est jugée nécessaire par beaucoup, qui insistent sur la nécessité d'accroître les contrôles sur les plus gros navires. Ces personnes estiment que l'accord de subventions à des « navires-usines » comme le Juan Maria de 88 mètres est une « absurdité » au regard de l'état de la ressource halieutique. De plus, certain·e·s se positionnent pour une interdiction mondiale des navires les plus « destructeurs » et pour une meilleure surveillance des navires étrangers pêchant dans les eaux françaises, pour éviter que les pêcheurs français ne subissent une concurrence déloyale de leur part. Le besoin d'interdire l'importation de produits pêchés par ce type de navires est également souligné pour éviter de continuer à détruire les fonds marins ailleurs.

» *« La pêche industrielle est responsable de la disparition de la ressource. Cette interdiction doit être appliquée au-delà des espaces protégés. Il faut une réappropriation des ressources halieutiques et de leur gestion par les populations locales. »* (H, 39 ans, 29)

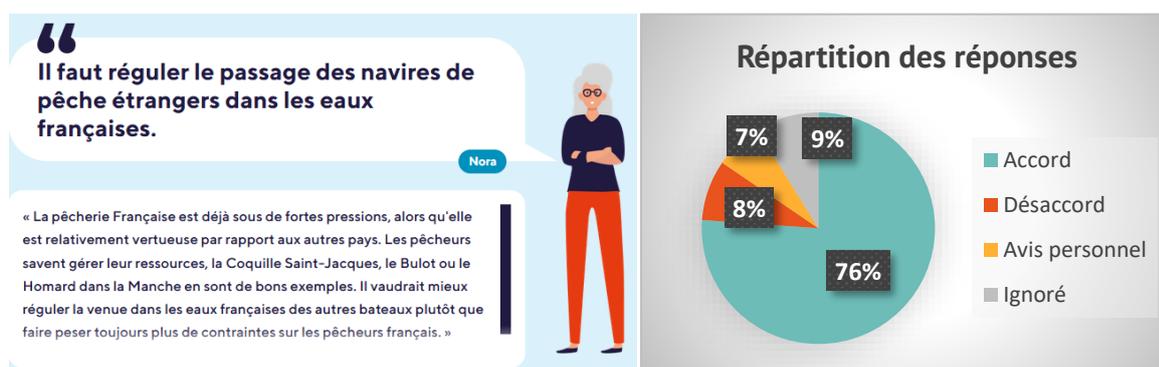
« Arrêtons la pêche non sélective, ainsi que la majorité des subventions pour ces sociétés de pêche industrielle. Elle n'emploie pas grand monde, vide les océans, sans compter la consommation d'énergie fossile détaxée. Sans quoi elle ne serait pas rentable. » (NC)

Cependant, certain·e·s estiment que la taille du bateau n'est pas le bon indicateur à prendre en compte : il existe des chaluts de moins de 12 mètres, et des grands navires artisanaux. D'autres considèrent que les grands bateaux ont déjà des quotas de pêche et savent cibler les espèces qu'ils souhaitent prélever. Par ailleurs, le risque d'augmenter les quantités de poissons importées depuis l'étranger en cas d'interdiction de la pêche industrielle uniquement en France est soulevé par quelques répondant·e·s.

Enfin, une part des participant·e·s affirme que résumer le débat à l'opposition entre pêche industrielle, artisanale ou responsable est inefficace et ne correspond pas aux véritables enjeux.

« En France, plus de la moitié du poisson consommé est importée. Ainsi, limiter la pêche dite « industrielle » conduirait à limiter les volumes de poissons en criée, aurait également des impacts socio-économiques sur toute la filière et conduirait à augmenter les importations de produits, élevés ou pêchés dans d'autres pays avec des pratiques plus destructrices que la « pêche industrielle » française. De plus, les navires « de plus de 12m, et/ou utilisant des engins de pêche dits « traînants », sont, pour la plupart définis comme de la pêche artisanale puisque l'armateur est embarqué sur le bateau. Et la pêche artisanale constitue la forte majorité de la flotte française. Il ne faut pas confondre « pêche artisanale » et « petite pêche côtière ». De plus dans beaucoup de cas, la pêche du large est complémentaire à la pêche côtière et non en concurrence. » (F, 27 ans, 22)

Nora : « Il faut réguler le passage des navires de pêche étrangers dans les eaux françaises. »



L'avis exprimé par Nora rejoint des commentaires exprimés au sein du reste du parcours. Une part des personnes favorables à la régulation des navires étrangers circulant dans les eaux françaises défend l'idée d'un patriotisme applicable aux eaux territoriales : il faudrait protéger « nos ressources » et « bouter le hollandais et les anglais hors des aires protégées ». Cela pourrait par exemple passer par la fermeture des eaux françaises aux navires de plus de 20 mètres de long.

« L'intérêt d'un pêcheur local est de pérenniser son activité ainsi que celles qui en découlent. Un non local n'est que le prédateur des efforts locaux. » (NC)

Pour d'autres, il s'agit avant tout d'une question de justice, d'équivalence de traitement entre les pêcheurs, et d'efficacité des mesures de régulation. Certain·e·s insistent sur la nécessité pour les pêcheurs français, en retour, de respecter les législations établies par les autres pays lorsqu'ils pêchent dans leurs eaux. L'extension des règles à l'échelle de l'Union Européenne est d'ailleurs mentionnée par plusieurs répondant·e·s, qui précisent que les poissons ne tiennent pas compte des frontières, et que les enjeux sont communs entre différents territoires (exemple de la Manche, qui subit de multiples pressions).

Pour assurer l'efficacité de ces mesures, une partie des participant·e·s préconise de renforcer les contrôles, en s'appuyant sur l'usage de satellites, et d'imposer des sanctions plus importantes en cas d'infraction.

D'autres personnes sont en désaccord avec le propos défendu par Nora : l'opposition devrait pour elles se faire entre les types de pêche plutôt que sur la provenance des bateaux. En interdisant l'accès aux eaux françaises à certains, on prendrait, selon ces personnes, le risque de se voir interdire l'accès à d'autres espaces en retour. La question de la possibilité juridique de mettre en place ce type de réglementation au vu de la place de la France au sein de l'Union Européenne est également soulevée. Certain·e·s préconisent d'instaurer des accords bilatéraux avec les autres pays plutôt que de tenter de réglementer seulement en France.

” *« Dans ce cas on arrête aussi d'envoyer des bateaux de pêches français piller les eaux au large de la Mauritanie, de l'Inde, en Arctique, etc. C'est argument est pour moi hypocrite et pas entendable si on n'est pas exemplaire. » (F, 28 ans, 56)*

Etape 2 - Peut-on concilier les activités de pêche et d'aquaculture avec le déploiement de l'éolien en mer ?

Synthèse des avis

La question de la compatibilité entre les activités de pêche et d'aquaculture d'un côté et le déploiement de l'éolien en mer de l'autre soulève d'importantes divergences parmi les participant.e.s.

Une partie des répondant.e.s considère que le **développement de parcs éoliens en mer peut devenir une opportunité pour l'aquaculture et la pêche**. Certain.e.s mettent ainsi en avant la potentialité d'un effet réserve bénéfique aux espèces marines et, par ricochet, à la pêche de petite envergure.

Toutefois, d'autres participant.e.s mobilisent ce même argument d'effet réserve pour justifier **l'incompatibilité entre la pêche et l'éolien en mer**. Pour ces personnes, il faudrait transformer les **zones d'éolien en mer en sanctuaires où toute activité de pêche serait à proscrire**. Dans la même logique de préservation des espèces marines, certain.e.s répondant.e.s manifestent leur opposition à la multiplication des contraintes pour les écosystèmes dans une même zone. Pour elles et eux il ne faudrait donc pas associer dans un même espace deux types d'exploitation (éolien et pêche ou aquaculture).

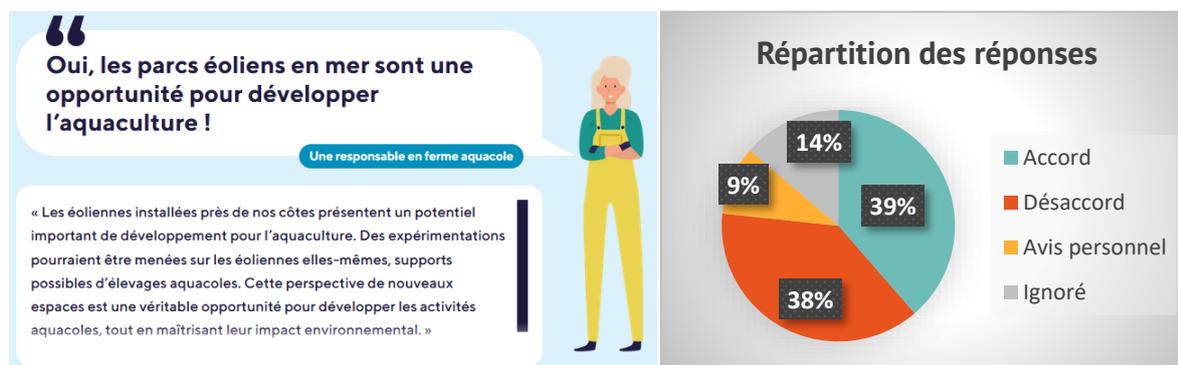
Enfin, des participant.e.s réfutent la compatibilité entre la pêche et le développement de l'éolien en mer en mettant en avant **l'entrave à la circulation des bateaux** que représentent les parcs éoliens, ainsi que le renforcement du risque d'accident.

Zoom sur les propositions

- Mener des études de suivi sur le long terme autour des parcs éoliens pour évaluer l'évolution des écosystèmes
- Impliquer l'ensemble des acteurs concernés dans la réflexion sur les zones de développement potentiel de parcs éoliens très en amont
- Favoriser le développement de l'aquaculture raisonnée au sein des parcs
- Ne pas développer d'autres activités au sein des parcs pour éviter de concentrer les impacts humains sur les écosystèmes marins en un même endroit
- Interdire toute activité de pêche au sein des parcs éoliens en mer pour qu'ils deviennent des zones de reproduction pour les poissons
- Permettre la pêche aux arts dormants (palangre, filets courts, casiers) au sein des parcs éoliens en mer pour que la pêche aux petits métiers puisse bénéficier de ces zones inaccessibles aux chaluts
- Ne pas développer de parcs éoliens pour éviter d'affecter les activités de pêche et des écosystèmes déjà fortement fragilisés

Détail des différents positionnements

Une responsable en ferme aquacole : « Oui, les parcs éoliens en mer sont une opportunité pour développer l'aquaculture ! »



La compatibilité entre parcs éoliens et développement de l'aquaculture semble diviser les répondant·e·s. 39% se positionnent comme favorables à l'implantation de fermes aquacoles au sein de parcs éoliens en mer, estimant notamment que la partie immergée des piliers pourrait concentrer la vie sous-marine (coquillages, poissons, etc.). Certain·e·s mentionnent la présence marquée de certaines espèces près de structures immergées comme les plateformes pétrolières, ou de parcs existants, pour appuyer leur propos. La nécessité de suivre l'évolution des espèces localement, de rester sur des tailles de fermes « raisonnées », d'intégrer les acteurs de l'aquaculture aux réflexions sur les zones d'implantation des parcs, et d'intégrer l'ensemble des éléments aux études d'impact sont toutefois soulignées comme des conditions à respecter pour expérimenter la conciliation de ces activités.

« Il est nécessaire de construire des éoliennes marines. Donc il faut composer avec. Et on sait en plus que les constructions de ce type en mer favorisent la vie marine et sous-marine. Donc oui, il faut vivre en intelligence. » (H, 65 ans, 35)

A l'inverse, 38% des participant·e·s s'opposent à cette idée, s'appuyant notamment sur des arguments écologiques. Selon elles et eux, les fermes aquacoles déséquilibrent les écosystèmes locaux, qui risquent d'être déjà fragilisés par l'implantation potentielle d'éoliennes, et les quantités de poissons sauvages nécessaires pour élever des poissons en fermes sont jugées disproportionnées. Développer des fermes au sein des parcs reviendrait alors à concentrer deux problématiques écologiques sur un même espace. Certain·e·s expriment d'ailleurs des doutes quant à la faisabilité même de ces projets : les pollutions liées aux peintures et eaux de ballast autour des piliers risqueraient de rendre les produits impropres à la consommation, et la longueur des trajets nécessaires aux aquaculteurs pour se rendre au sein des parcs ne permettrait pas à l'activité d'être rentable. Plutôt que d'exploiter doublement ces espaces, certain·e·s préconisent de faire des parcs éoliens des zones sanctuaires, au sein desquelles les bateaux de pêche ne pourrait accéder. Enfin, une partie des répondant·e·s s'oppose à l'idée même de développer des parcs éoliens en mer, et refuse de ce fait d'envisager une éventuelle compatibilité des usages.

« Il peut paraître séduisant de concentrer les impacts sur ces sites mais ça remettrait totalement en question les évaluations environnementales de ces parcs : si on y pêche, on ne pourra plus prétendre qu'ils créent un effet réserve compensant un peu leurs impacts ; l'aquaculture est susceptible d'attirer plus d'oiseaux ; le bruit de fond sera augmenté ; la circulation de bateaux et le risque d'accidents... pas si simple » (H, 42 ans, 34)

Un pêcheur : « Non, l'éolien en mer est incompatible avec la pêche »



Un tiers des participant·e·s considère que l'éolien en mer est incompatible avec la pêche. Selon ces personnes, les pêcheurs sont impliqués trop tard dans les discussions pour définir les zones d'implantation de futurs parcs éoliens, ce qui ne permet pas de trouver de véritable compromis. De plus, l'implantation d'éoliennes entrave la circulation des navires de pêche, en empêchant certains de passer, et causant des risques d'accidents pour d'autres. Ainsi, une partie de ces répondant·e·s se déclare franchement opposée à l'éolien offshore, à la fois du fait de son impact sur la pêche, mais aussi car ils et elles considèrent que l'impact des éoliennes sur les écosystèmes

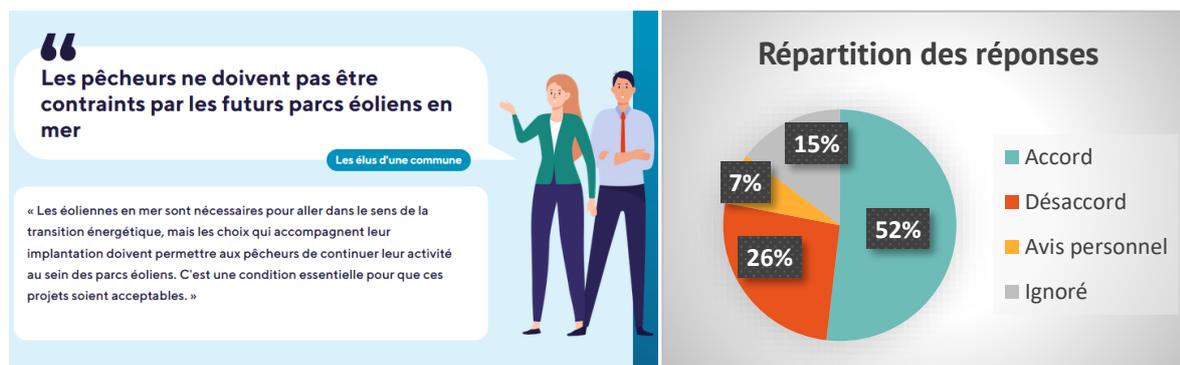
est trop négatif, pour une production d'énergie limitée et un bilan carbone total peu intéressant du fait de l'importation de matériaux et de la phase de recyclage.

A l'inverse, 43% des participant·e·s estiment que les éoliennes pourraient bénéficier aux activités de pêche artisanales, en créant des zones inaccessibles aux chaluts et bateaux qui draguent les fonds marins. Ainsi, les pêcheurs aux petits métiers pourraient bénéficier d'un effet réserve sur le long terme, car les poissons profiteraient de ces zones inaccessibles pour mieux se reproduire. Par ailleurs, certain·e·s affirment que pêcher près des éoliennes n'est pas plus risqué que de s'approcher de bancs de sables ou de récifs naturels, et que les zones non couvertes par des éoliennes restent suffisamment grandes pour accueillir les engins de pêche.

Parmi les personnes ayant choisi d'exprimer un autre avis, certain·e·s pensent que des études poussées seront nécessaires pour suivre l'impact des parcs sur les écosystèmes sur le long terme, et estimer si la pêche est compatible avec l'état de la biodiversité sur ces zones. Enfin, certaines personnes relativisent l'impact des éoliennes sur les écosystèmes, en soulignant que les zones de rejet des centrales nucléaires concentrent des problématiques plus importantes.

» *« Cela dépendra du type de parc et des pratiques de pêche. Les arts dormants pourraient être autorisés et pas les arts trainants, mais il y aura une différence entre éolien posé et flottant. Par ailleurs, il est aujourd'hui difficile de mesurer les impacts sur la pêche d'un seul parc et de connaître l'impact des 50 parcs que l'état souhaite implanter. Mais oui il y aura forcément un impact sur la pêche. Les parcs éoliens ne feront pas fuir les poissons mais risquent de modifier la structure des écosystèmes locaux et d'amener des poissons qui n'étaient pas présent à la base. » (NC)*

Les élus d'une commune : « Les pêcheurs ne doivent pas être contraints par les futurs parcs éoliens en mer. »



La moitié des participant·e·s se déclare favorable à une logique de conciliation des usages, considérant qu'il faut travailler en intelligence avec les acteurs impactés par l'implantation d'éoliennes pour chercher les zones de moindre impact et permettre à chacun.e de poursuivre ses activités dans les meilleures conditions possibles. Une partie insiste sur le besoin d'accompagner les professionnel·le·s les premières années pour qu'ils et elles adaptent leurs usages à la nouvelle configuration des lieux (usages d'arts dormants plutôt que trainants par exemple). Etablir un suivi de ces zones serait par ailleurs nécessaire afin de réévaluer les activités à maintenir selon l'état des milieux.

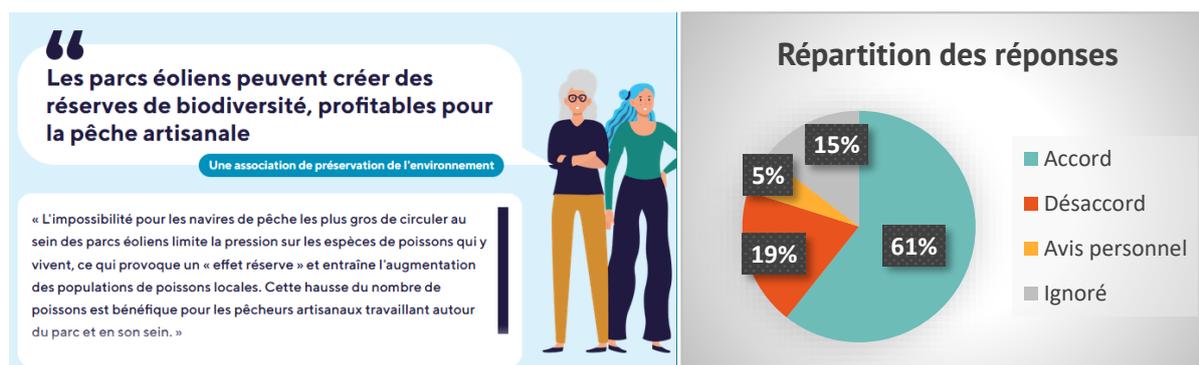
” *« Bien sûr que les pêcheurs doivent continuer à pouvoir pratiquer les arts dormants (filet dérivants, ligne, palangre, casiers...) au milieu des champs éolien. Les pêcheurs travaillent depuis des millénaires au bord voir au milieu de champs de roches (Minquiers, Chausey, Sein, Molène...) alors aucun problème pour travailler au pied d'une éolienne. Aucun danger. » (H, 65 ans, 29)*

Toutefois, un quart des répondant·e·s refuse l'idée d'autoriser la pêche dans les parcs et estiment qu'ils doivent devenir des sanctuaires pour la biodiversité. Selon ces personnes, la mer est « assez grande » pour que les pêcheurs puissent trouver d'autres zones où exercer leur métier. Ces réserves de reproduction leur seraient bénéfiques sur le long terme par effet de débordement.

” *« C'est totalement irréaliste et ce n'est pas souhaitable. Si ces parcs créent un effet réserve pour certaines espèces de poissons ça ne peut que bénéficier à la pêche comme toutes les réserves par effet débordement. » (H, 42 ans, 56)*

Pour d'autres, il faudra expérimenter pour voir si les activités sont compatibles ou non. Enfin, certain·e·s pointent la hausse du risque d'accident en mer en cas de navigation dans les parcs.

Une association de préservation de l'environnement : « Les parcs éoliens peuvent créer des réserves de biodiversité, profitables pour la pêche artisanale »



L'idée de faire des parcs des réserves de biodiversité qui profiterait à terme aux pêcheurs est soutenue par la majorité des utilisateur·ice·s. Certain·e·s mentionnent des exemples autour de parcs à l'étranger, où les pêcheries bénéficient des effets positifs liés à la préservation de ces zones pour que les poissons fraient, tout en insistant sur le besoin de mener des études pour vérifier si des effets similaires se produisent en France.

” *« Si les poissons se reproduisent bien, dans de bonnes conditions, la pêche artisanale sera plus fructueuse » (NC)*

Cependant, près de 20% des répondant·e·s s'opposent à cette idée, émettant des doutes quant à la véracité scientifique de cet effet réserve. Selon ces personnes, la circulation de bateaux pour la maintenance, ou le bruit des pales, constituent des nuisances susceptibles de déranger les poissons. Par ailleurs, d'autres estiment que si les parcs éoliens deviennent des viviers de poissons, ils devraient être accessibles pour les pêcheurs afin que tous puissent en bénéficier.

Enfin, une partie des opposant.e.s à l'éolien en mer accuse ces propos d'être une tentative de greenwashing pour rendre les projets éoliens plus acceptables auprès de la population.

” *« C'est ridicule, ce sont les activités humaines qui détruisent la nature, c'est comme dire que Tchernobyl a permis à la nature de se régénérer. » (NC)*

” *« Pour moi c'est du greenwashing cette affirmation, j'ai du mal à voir comment une association de préservation de l'environnement a pu dire ça. Rappelons qu'on parle d'une perturbation anthropique qui a modifié de manière drastique des écosystèmes locaux. Et rappelons qu'une réserve est basée sur un plan de gestion qui a pour objectif de protéger la biodiversité et de supprimer des pressions sur le milieu marin, ce qui n'est pas le premier objectif d'un parc éolien qui est de produire [de l'électricité avec] du vent. Pour moi cette affirmation est dangereuse. Par ailleurs l'augmentation de la diversité observée dans les parcs éoliens est un biais de perception, car on ne regarde pas comment la structure et le fonctionnement de l'écosystème a changé. » (NC)*

Etape 3 : Quel avenir pour la conchyliculture ?

Synthèse des avis

Les enjeux associés à la conchyliculture semblent moins clivants que ceux liés à la pêche. Les **trois quarts des participant·e·s sont favorable au maintien de l'activité conchylicole**, considérant qu'il s'agit d'une **pratique ancestrale et favorable pour la qualité des eaux**. L'idée de favoriser le développement de « petites fermes » ressort à plusieurs reprises au sein du parcours, en opposition à la perspective de voir de grandes exploitations se développer près des côtes.

Pour aider les conchyliculteur·ice·s à faire face aux pollutions et au réchauffement des eaux qui fragilise leur production, les utilisateur·ice·s soutiennent majoritairement l'idée de travailler à **réduire les pollutions d'origine terrestre** pour limiter les risques sanitaires au sein des exploitations. En revanche, **l'idée d'apporter un soutien financier à la filière est plutôt rejetée** par des personnes estimant que les exploitant·e·s devaient pouvoir vivre de leur activité et non des subventions.

En revanche, **l'idée d'implanter des fermes conchylicoles au sein des parcs éoliens est plus discutée**. Si certain·e·s répondant·e·s y sont favorables pour limiter le risque de contamination des coquillages en les éloignant des côtes, d'autres s'y opposent et pointent le risque d'accentuer la perturbation d'écosystèmes déjà impactés par l'implantation d'éoliennes.

Zoom sur les propositions

- Expérimenter l'implantation de fermes conchylicoles dans les parcs éoliens, avec un suivi environnemental encadré
- Ne pas subventionner la conchyliculture outre mesure, accompagner la fin de l'activité si l'acidification des océans ne permet pas sa pérennité à long terme
- Préserver les activités conchylicoles, qui font partie du patrimoine des territoires littoraux
- Travailler sur la qualité du réseau d'épuration dans les communes littorales : limiter la croissance des communes à la capacité de leur réseau d'assainissement
- Dialoguer avec les agriculteur·ice·s pour réduire les pollutions liées à l'élevage et à l'épandage

Détail des différents positionnements

Les responsables du Comité régional de la conchyliculture : « Les fermes conchylicoles doivent pouvoir profiter du développement de l'éolien en mer »



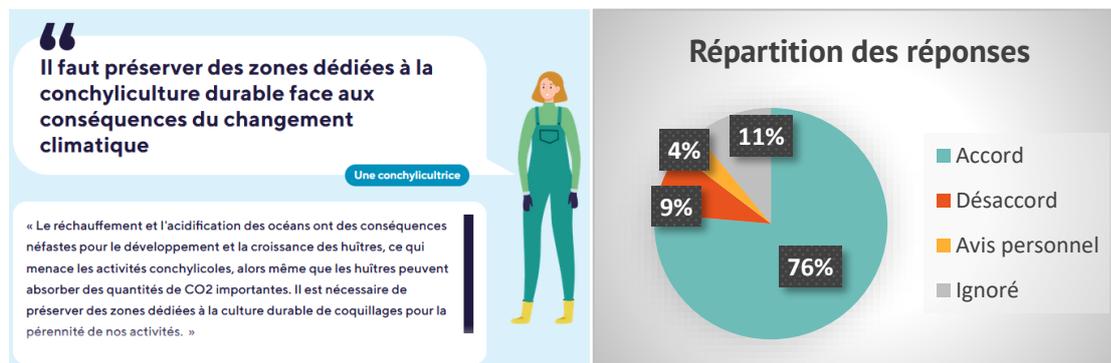
La majorité des participant-e-s s'accorde sur la possibilité pour les activités conchylicoles de profiter de l'implantation des parcs éoliens en mer, à condition qu'il s'agisse d'une « conchyliculture raisonnée », « encadrée » et qu'elle soit prise en compte dans les études d'impact sur la biodiversité dans les zones concernées. Certain-e-s considèrent que cela réduirait le risque de contamination des coquillages par rapport à la culture sur les zones littorales.

» *« La qualité des eaux sera probablement meilleure que sur les baies exposées à des problèmes de pollution. Toutefois il y a un risque de perturbation des milieux à vouloir développer de manière trop intensive les concessions sur ces zones en perturbant les écosystèmes. » (H, 39 ans, 29)*

Les personnes opposées à cette idée estiment que cela risquerait d'ajouter des perturbations pour la faune indigène, mais également que les pollutions autour des piliers des éoliennes risqueraient de contaminer les coquillages. L'idée de faire des parcs des zones de protection dédiées à la conservation de la ressource est réaffirmée ici, d'autant qu'il semble plus simple de contrôler ces zones du fait de leur délimitation « physique » par les pieds des éoliennes. Enfin, certain-e-s affirment que l'éloignement des parcs par rapport au littoral empêcherait l'activité d'être rentable, et/ou alourdirait excessivement son bilan carbone du fait de la longueur des trajets nécessaires pour s'y rendre.

» *« Les coquillages n'ont pas eu besoin d'éoliennes pour vivre jusque maintenant. C'est pas ajouter des éoliennes qu'il faut faire pour développer les coquillages, c'est réduire la pollution et rétablir leur milieu de vie » (NC)*

Une conchylicultrice : « Il faut préserver des zones dédiées à la conchyliculture durable face aux conséquences du changement climatique »



Les trois quarts des réponses vont dans le sens de l'avis de cette conchylicultrice. Les commentaires précisent que la haute mer est un milieu stabilisé en termes de température, ce qui pourrait être bénéfique aux coquillages cultivés. Cela éviterait également les contaminations liées aux pollutions provenant des rivières et de l'épandage en bordure de littoral. Toutefois, certain-e-s précisent que cela ne doit pas empêcher d'agir pour réduire les pollutions d'origine terrestres, ni entraver l'accès à la mer pour les autres usagers. L'effet filtrant des coquillages et son bénéfice pour la qualité des eaux de baignades sont reconnus par une partie de ces personnes.

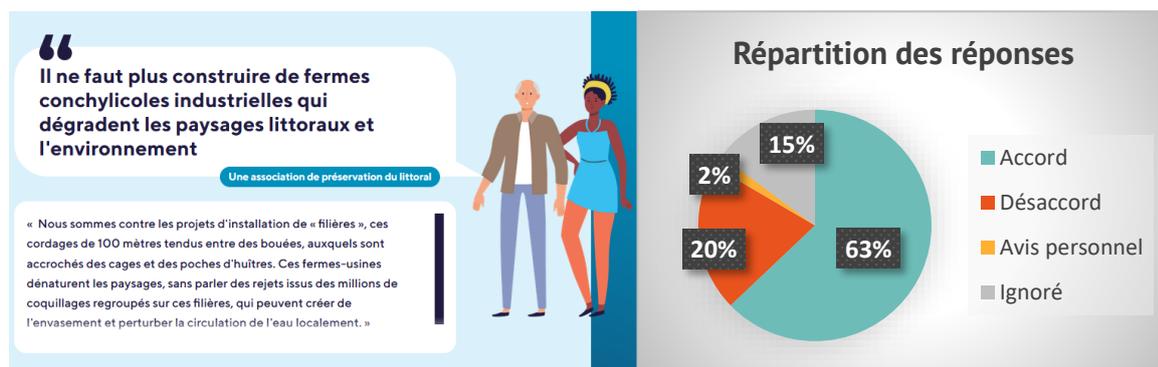
« Mais surtout revoir le principe même des stations d'épuration en bords de mer qui sont à l'origine de fermeture temporaires des zones d'ostréculture, revoir les cartes de l'agriculture érosive en bassin versant et concentration d'animaux ou les déjections sont à l'origine d'algues vertes » (H, 48 ans, 22)

Parmi les répondant-e-s opposé.e.s au maintien de zones pour la conchyliculture face au changement climatique, certain-e-s affirment que c'est une activité condamnée du fait de l'acidification globale des océans, et que dédier des zones à cette activité n'y changera rien sur le long terme. La diversification des types de coquillages élevés est toutefois évoquée comme une piste de solution. Par ailleurs, d'autres nuancent le rôle de stockage de carbone qu'auraient les coquilles :

« Le stockage de carbone dans les coquilles doit se faire dans des animaux sauvages qui produisent après leur mort des sables coquilles. Les animaux d'élevage sont expédiés sur le continent puis leurs coquilles incinérées, donc 0 stockage et beaucoup d'émissions » (NC, 50 ans, 14)

” « Je ne suis pas sûr que l'activité conchylicole ait un avenir avec le changement climatique il faut être réaliste et ne pas investir l'argent public dans des maladadaptations. Dans le sud de la France la conchyliculture en lagunes est condamnée du fait des épisodes de malaïgues. Et je ne parle pas de la pollution par les microplastiques, par les pesticides qui ne sont pas près de disparaître vu la politique gouvernementale, la chute des apports d'eau douce et leurs nutriments dans la mer avec les prélèvements excessifs pour l'irrigation, les usines de dessalement qui ne vont pas tarder à arriver etc.... » (H, 42 ans, 34)

Une association de préservation du littoral : « Il ne faut plus construire de fermes conchylicoles industrielles qui dégradent les paysages littoraux et l'environnement »



Plus de 60% des participant-e-s sont favorables au propos de l'association de préservation du littoral et affirment que les activités industrielles, sous toutes leurs formes, accélèrent la destruction des milieux par leur taille et leur logique de croissance infinie. Selon ces personnes, privilégier des fermes de petites tailles permettrait d'avoir une activité plus durable, tout en limitant le risque de développement de maladies. Certain-e-s insistent en outre sur le fait que les conchyliculteur.ice.s devraient pouvoir vivre de leur travail sans étendre leurs fermes.

Parmi les 20% en désaccord avec cette posture, certain-e-s estiment que la conchyliculture est une pratique ancestrale qui n'impacte pas vraiment le paysage et qu'il faut préserver au nom du patrimoine culturel. Ils et elles vantent par ailleurs les effets positifs de la conchyliculture pour les écosystèmes locaux :

” « Les opposants au développement des filières négligent les apports essentiels de la production conchylicole aux écosystèmes littoraux (augmentation de la biodiversité, filtration de l'eau...) et à une alimentation bas carbone, durable et locale. La mytiliculture est le mode d'élevage animal le plus bas carbone qui soit, et la valeur nutritionnelle des moules est exceptionnelle. Les associations de défense de l'environnement contre l'expansion de la conchyliculture ont une vue parcelaire des enjeux écologiques. » (NC)

Un riverain : « La filière conchylicole doit être soutenue, et les activités humaines sur terre régulées pour limiter les pollutions »



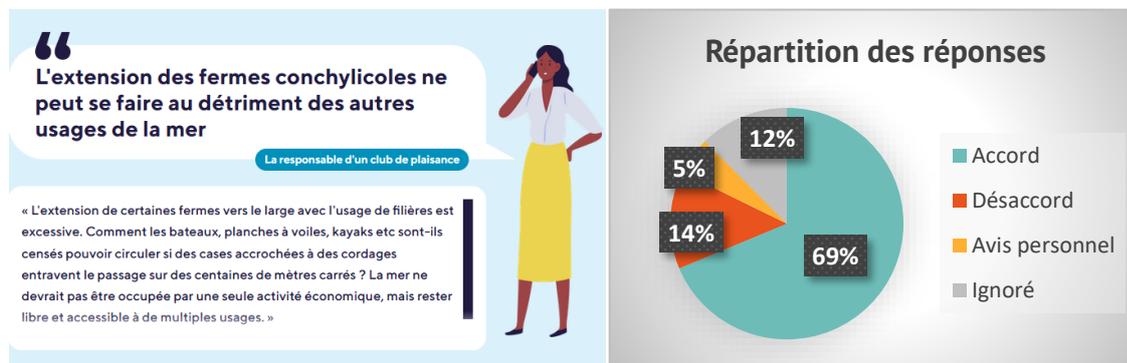
La position de ce riverain est largement soutenue : la réduction des pollutions d'origine terrestres est jugée prioritaire par une grande partie des répondant.e.s. plusieurs pistes de solution sont proposées par ces personnes : contrôler davantage les exploitations agricoles et les élevages, interdire les rejets d'eaux usées non traitées et accentuer les contrôles, mieux prendre en compte les avis de l'IFREMER au moment de l'élaboration des arrêtés préfectoraux réglementant les rejets dans les eaux, combattre la pression immobilière sur le littoral, etc. Le dialogue et la concertation avec les agriculteur.ice.s sont également posés comme nécessaires, mais complexes à mettre en œuvre efficacement.

” « 300% d'accord. Les pollutions diffuses issues de l'agriculture et de l'érosion des sols, les pollutions atmosphériques et tous les rejets qui anthropisent les milieux aquatiques sont un fardeau pour l'environnement et au final en bout de chaîne pour nous. On doit agir sur tous les plans. » (F, 28 ans, 56)

” « Le développement des communes du littoral doit se limiter à sa capacité d'épuration des eaux usées » (F, 47 ans, 33)

En revanche, certain.e.s s'opposent à l'idée selon laquelle « la filière conchylicole doit être soutenue », considérant que toutes les activités ne doivent pas être « sous perfusion » d'argent public, qui risque par ailleurs de bénéficier aux acteurs les plus « gros » de la filière. Le besoin de conserver des rejets « naturels » et non contaminés d'origine terrestre pour nourrir le plancton nécessaire à la croissance des coquillages et par ailleurs rappelé dans un commentaire.

La responsable d'un club de plaisance : « L'extension des fermes conchylicoles ne peut se faire au détriment des autres usages de la mer »



L'accès à la mer pour toutes et tous est un élément important pour près de 70% des répondant.e-s, qui prônent une gestion commune de la mer, en tant qu'espace commun. Certain.e.s nuancent cependant le propos de cette responsable d'un club de plaisance, en affirmant que certaines activités restent « prioritaires » par rapport à d'autres.

” « La professionnalisation de l'exploitation des espaces et ressources naturels ne doit pas se faire au détriment des autres usagers. Au même titre que les plaisanciers se font drastiquement réduire leur quota de pêche injustement, l'accès à la mer doit se fait également grignoter par les activités conchylicoles dans certaines zones. Il faut trouver un équilibre et un consensus avec les populations locales qui vivent leur territoire. » (H, 39 ans, 29)

Une partie des personnes en désaccord avec le propos exprimé poursuit en ce sens, estimant que les activités de production (agriculture, conchyliculture) restent plus importantes que celles de loisir. Par ailleurs, la gêne que constitueraient les fermes conchylicoles est relativisée par des personnes qui considèrent qu'elles sont bien délimitées et n'occasionnent en réalité pas de conflits d'usage avec les voiliers.

” « Les endroits où seront implantées ces fermes seront matérialisés et le public passera à côté. Les bouées qui délimitent les zones de baignades doivent être respectées, pareil pour les zones professionnelles. La mer est grande, quand même, y'a de la place à côté. Et en plus, les endroits seront plutôt éloignés donc hors de la zone de navigation de ces "usagers" !!! » (H, 68 ans, 29)

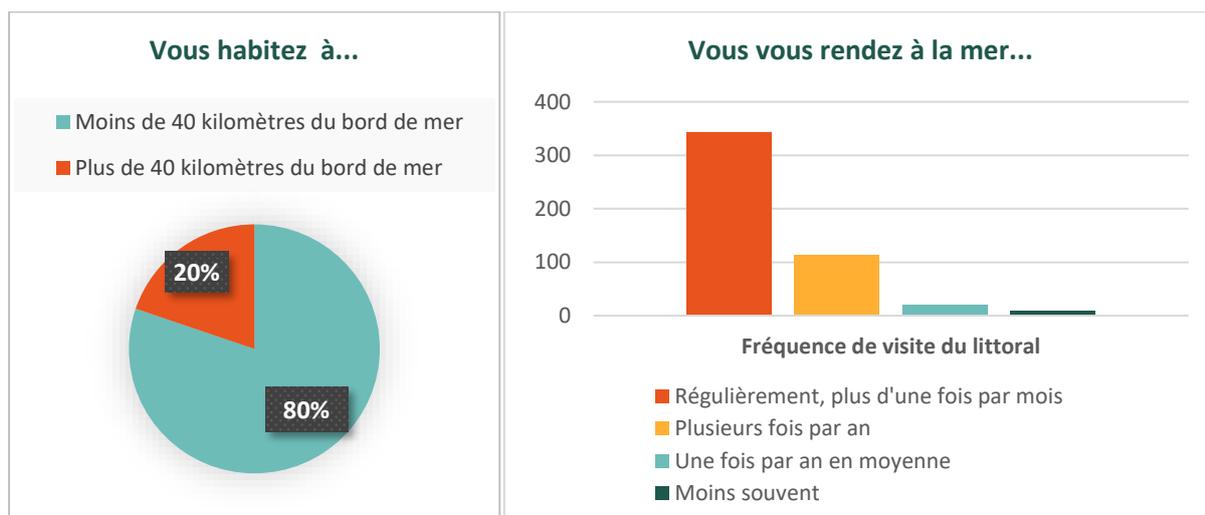
Quel avenir pour les paysages terrestres et marins ?

Avant-propos

Qui sont les personnes ayant choisi ce parcours ?

A l'issue des deux étapes de ce parcours, les participant·e·s étaient invité·e·s à répondre à deux questions sur leur rapport personnel à la mer. La première portait sur la distance entre leur lieu de résidence et le littoral (inférieure ou supérieure à 40 km) et la seconde sur la fréquence à laquelle ils et elles se rendaient au bord de la mer.

Il est intéressant de noter que la grande majorité des personnes ayant effectué ce parcours sur le paysage résident à proximité du littoral et/ou se rendent régulièrement au bord de la mer. Cette proximité géographique des répondant·e·s avec l'océan peut en partie expliquer le fort attachement à la préservation des paysages et des territoires littoraux qui ressort de nombreux commentaires laissés tout au long du parcours.



Graphiques illustrant les réponses apportées aux deux dernières questions du parcours

Précision sur les commentaires analysés en détail

Ce parcours consacré aux aspects paysagers a suscité de nombreux commentaires portant sur les enjeux associés à l'éolien en mer. Parmi ces contributions, un certain nombre d'arguments avancés portaient plus largement sur l'opportunité de développer (ou non) l'éolien en mer au large des côtes françaises, sans nécessairement se focaliser sur l'impact paysager. Afin de faciliter la lisibilité des avis exprimés sur la question paysagère, les arguments portant sur les autres aspects

liés aux éoliennes ne sont pas détaillés au sein de ce parcours¹². L'analyse et la synthèse de ces arguments est disponible au sein du parcours « Quelles perspectives de développement pour l'éolien en mer ? ».

Synthèse des avis

La grande majorité des participant·e·s ayant effectué ce parcours décrit son attachement à la beauté du littoral français, tout en constatant sa fragilité face aux évolutions du climat et à l'aménagement du territoire.

L'érosion du littoral est très largement constatée par les utilisateur·ice·s, qui pointent la nécessité pour les populations de s'adapter à cette réalité. Une part des répondant·e·s préconise d'anticiper le recul du trait de côte en délocalisant les habitations et activités situées sur les zones soumises au risque de submersion pour renaturaliser ces espaces et favoriser ainsi la résilience des écosystèmes face à ce changement. D'autres réponses sont plus nuancées et considèrent que certains espaces doivent faire l'objet de mesures de protection pour éviter leur submersion dans les décennies à venir, au vu des enjeux démographiques et/ou économiques qui y sont implantés.

La question de l'impact des aménagements humains sur les paysages littoraux suscite des réponses assez variées. D'abord, une large part des participant·e·s s'accorde sur la nécessité de prendre en compte l'aspect paysager dès les premières phases de réflexion sur les projets, pour penser au mieux leur intégration. Pour autant, certain·e·s estiment que l'impact paysager ne doit pas être un élément déterminant la réalisation ou non de projets « d'intérêt collectif », citant notamment les parcs éoliens en mer, qui leur semblent nécessaires au regard des enjeux de décarbonation du mix énergétique. A l'inverse, l'impact visuel des éoliennes est pour d'autres un critère rédhibitoire, déterminant leur opposition à ce mode de production d'électricité.

¹ Voir parcours « Quelles perspectives de développement pour l'éolien en mer ? » pour retrouver tous les arguments relatifs au développement de l'énergie éolienne en mer

Analyse détaillée des contributions

Etape 1 – Faut-il chercher à préserver le paysage littoral face aux évolutions des usages et du climat ?

Synthèse des avis

L'ensemble des personnes ayant effectué ce parcours **constate la réalité de l'évolution du littoral avec l'accélération du changement climatique** ces dernières années : plus de 80% d'entre elles estiment que le recul du trait de côte est inévitable.

Bien que le constat de ce changement soit partagé, les **solutions proposées par les participant·e·s pour y faire face divergent**. D'un côté, beaucoup prônent la **renaturation des espaces soumis au risque de submersion et le recul des bassins de vie plus dans les terres**. Cette idée de préserver et restaurer les écosystèmes naturels s'inscrit également dans une volonté, largement partagée, de préserver la beauté « naturelle » des littoraux. Pour autant, **d'autres refusent l'idée « d'abandonner » l'ensemble des villes côtières à la mer** et préconisent plutôt une gestion au cas par cas à l'échelle des territoires. Pour ces personnes, il reste nécessaire de protéger certains bassins de vie d'activité qu'il serait trop coûteux de déplacer.

Par ailleurs, **l'attachement aux paysages littoraux « sauvages » est très largement partagé** : 80% des répondant·e·s souhaitent que le caractère naturel du littoral soit préservé, à la fois pour des raisons esthétiques et pour favoriser la résilience de ces territoires face au changement climatique. Cependant, certain·e·s **s'opposent à l'idée de préserver les paysages pour leur esthétique**, car cela équivaldrait à leurs yeux à « figer » le littoral pour le plaisir des touristes en empêchant les personnes qui y vivent de l'aménager pour répondre à leurs besoins quotidiens. Ainsi, ces participant·e·s considèrent que l'aspect paysager, s'il doit être intégré aux phases de réflexion sur les projets, **ne doit pas primer sur les enjeux écologiques et économiques** dans les décisions pour l'avenir des territoires littoraux.

Zoom sur les propositions

Anticiper le recul du trait de côte

- Dépolluer les anciennes zones industrielles et désimperméabiliser les zones « condamnées » par la montée du niveau de la mer
- Rediriger les investissements liés à l'aménagement du territoire pour favoriser l'installation des populations dans l'hinterland faiblement peuplé
- Interdire ou fortement limiter l'artificialisation de nouveaux espaces
- Contrôler davantage les « zones rouges »³, soumises à la submersion marine, pour y empêcher les nouvelles constructions
- Renaturer les zones littorales et les rives des cours d'eau
- Adopter une stratégie nationale claire sur les mesures à prendre sur les territoires soumis au risque d'érosion
- Permettre à chaque territoire de décider des mesures les plus adaptées à ses spécificités, au cas par cas

Préserver les écosystèmes et espaces naturels

- Protéger les espaces naturels pour favoriser la résilience des littoraux face au changement climatique
- Empêcher l'artificialisation des paysages « sauvages », essentiels au ressourcement des personnes qui s'y rendent
- Lutter contre la privatisation des espaces préservés (plages privés, ports de plaisance, etc.)

Prioriser les types d'aménagement à développer

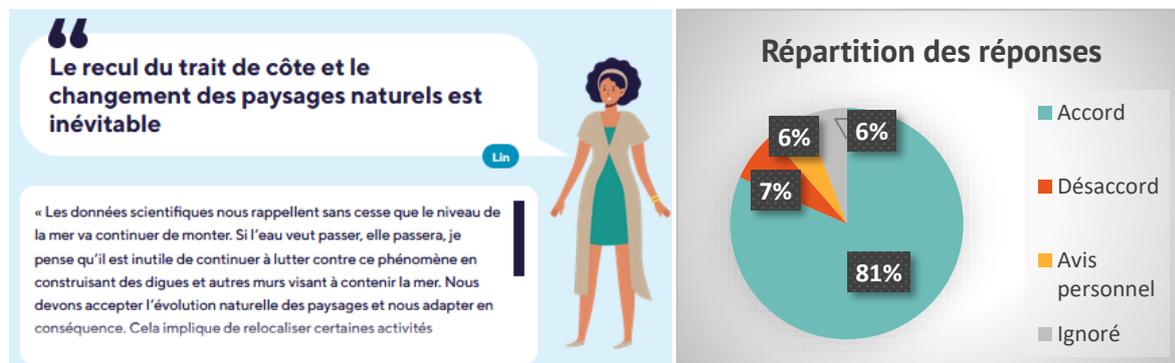
- Hiérarchiser le type d'aménagements autorisés : les projets d'intérêt général peuvent être poursuivis, mais pas les constructions qui privatisent des portions du littoral au nom d'intérêts privés (résidences secondaires, stations balnéaires, etc.)
- Ne pas interdire les projets d'intérêt collectif pour préserver des sensibilités esthétiques, par définition subjectives
- Ne pas dégrader des espaces naturels emblématiques au nom de projets énergétiques qui ne profitent pas directement aux populations locales

³ Zones identifiées comme exposées à la submersion marine par le BRGM

<https://sealevelrise.brgm.fr/slr/#lng=-3.13488;lat=47.84277;zoom=12;level=1.0;layer=0>

Détail des différents positionnements

Lin : « Le recul du trait de côte et le changement des paysages naturels est inévitable »



La réalité du recul du trait de côte est globalement admise par les répondant·e·s, peu importe la manière dont ils et elles se positionnent par rapport à l'affirmation de Lin. Certaines personnes partagent leur témoignage sur l'évolution du littoral près d'un endroit qu'elles connaissent depuis de nombreuses années et expriment leur inquiétude face à l'érosion croissante et à l'accentuation des phénomènes climatiques intenses (tempêtes, grandes marées, etc.).

Une certaine résignation ressort d'une partie des contributions, face à une nature jugée trop puissante «la lutte [serait] perdue d'avance»: «la nature reprendra ses droits et il faudra s'adapter». Il serait pour ces personnes vain d'investir dans des digues et autres dispositifs de protection très coûteux. Face à ce changement du trait de côte, perçu comme inévitable, ces participant·e·s estiment essentiel d'anticiper et d'agir dès aujourd'hui pour déplacer les populations dans des zones plus éloignées du littoral. Une partie d'elles et eux préconisent de renaturer les espaces qui seront submergés, à la fois pour éviter une pollution importante de la mer, et pour constituer une barrière végétale qui limiterait l'érosion à l'avenir et freinerait l'avancée de l'océan. La nécessité d'établir de fortes mesures d'atténuation du changement climatique est par ailleurs soulignée, pour éviter que le phénomène ne s'accélère.

” *« La mer continuera inexorablement son travail, alors mieux vaut mettre des millions d'euros dans la délocalisation des habitations et/ou des activités situés sur les côtes à risque plutôt que de gaspiller autant d'argent (public) pour essayer de la contenir. » (F, 58 ans, 65)*

Le besoin impérieux de ne plus autoriser à construire dans les zones « condamnées » par le recul du trait de côte est mis en avant par des participant·e·s qui qualifient d'« irresponsables » les personnes faisant construire des habitations dans les zones inondables.

La question de l'échelle à laquelle les décisions doivent être prises divise. Une partie des répondant·e·s estime qu'il faut une stratégie nationale et des moyens mis à disposition par l'Etat pour permettre aux territoires d'investir dans des mesures d'adaptation très coûteuses. A l'inverse, d'autres préconisent une gestion très locale et territorialisée de ces enjeux, estimant que les caractéristiques physiques et biologiques de chaque espace doivent être à la base des décisions prises.

Les participant·e·s se positionnant comme « en désaccord » avec le propos de Lin ne contestent généralement pas le caractère factuel du recul du trait de côté, mais se distinguent des avis cités précédemment par les recommandations qu'ils et elles soutiennent. Certain·e·s affirment ainsi qu'il faut certes accepter que certaines zones soient sous l'eau dans quelques années, mais aussi renforcer la protection des espaces sur lesquels les enjeux sont les plus importants (habitations nombreuses, enjeux économiques et écologiques forts, etc.). De plus, les caractéristiques physiques et biologiques des territoires côtiers varient beaucoup d'un littoral à l'autre (falaises, dunes, zones plus ou moins urbanisées, etc.), les mesures à y prendre seraient donc différentes.

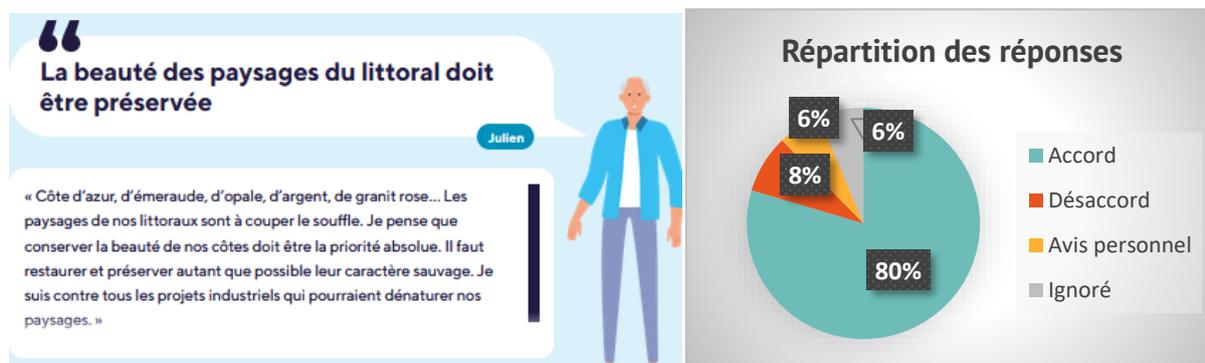
Le coût du déplacement des habitations et activités économiques est source d'inquiétude pour beaucoup, notamment dans les zones très densément peuplées, comme le polder de l'Aa⁴. Certain·e·s mentionnent aussi l'attachement émotionnel à ces territoires qui risquent d'être immergés. Pour quelques personnes, il est inacceptable de ne pas lutter contre les éléments : même si le processus est inévitable, elles affirment leur volonté de le ralentir et retarder au maximum.

” *« Sur ces lieux vivent depuis des centaines d'années des gens avec leurs ancêtres au cimetière. Doivent-ils les abandonner, être déracinés ? certains n'y survivront pas, mais peu importe il paraît qu'il faut laisser faire la nature au détriment de l'humain..... » (NC)*

Des utilisateur·ice·s soulignent par ailleurs l'importance de préserver les nappes phréatiques face au risque de salinisation, ainsi que les zones humides précieuses pour les écosystèmes. La capacité de la biodiversité à s'adapter à une évolution rapide des milieux est aussi source d'inquiétude, certain·e·s préconisent de mettre en place des structures aidant la faune et la flore à supporter ces bouleversements.

Enfin, la nécessité d'impliquer les populations concernées dans ces décisions cruciales pour l'avenir des territoires est soulevée à maintes reprises. Choisir de préserver des zones naturelles ou des zones artificialisées pour des enjeux sociaux et/ou économiques relèverait pour les défenseurs de cette idée du choix de société, qui ne peut être fait par quelques décideurs dans un bureau éloigné du terrain.

Julien : « La beauté des paysages du littoral doit être préservée »



⁴ <https://www.delta-aa-2050.fr/>

Le propos de Julien fait l'objet d'une très large adhésion. La beauté et le caractère sauvage des littoraux sont perçus par beaucoup comme des richesses à préserver contre l'artificialisation et la bétonisation. Outre le caractère esthétique de ces paysages, certain·e·s rappellent que les espaces naturels doivent être préservés pour que les littoraux soient résilients face au changement climatique. Ainsi, l'enjeu ne serait pas de « figer » les paysages dans leur état actuel mais plutôt de permettre leur évolution lente au rythme des cycles naturels sans l'entraver.

” *« Ce n'est pas seulement beau c'est une réserve de la biodiversité qu'il faut absolument préserver. Les projets industriels proches du littoral et l'urbanisation doivent être bannis » (NC)*

” *« J'irais même plus loin en disant qu'il faut le modifier en détruisant les constructions actuelles qui modifient le paysage et trait de côte et qui sont destinés à ne plus être utilisable dans le futur maintenant. De sorte que l'on recrée des espaces naturels entre le littoral et les activités humaines qui agiront en tant que barrières naturelles. Je pense ici notamment aux stations balnéaires récents contrairement aux villages ou cités portuaire typique et qui font partis du patrimoine. " » (NC)*

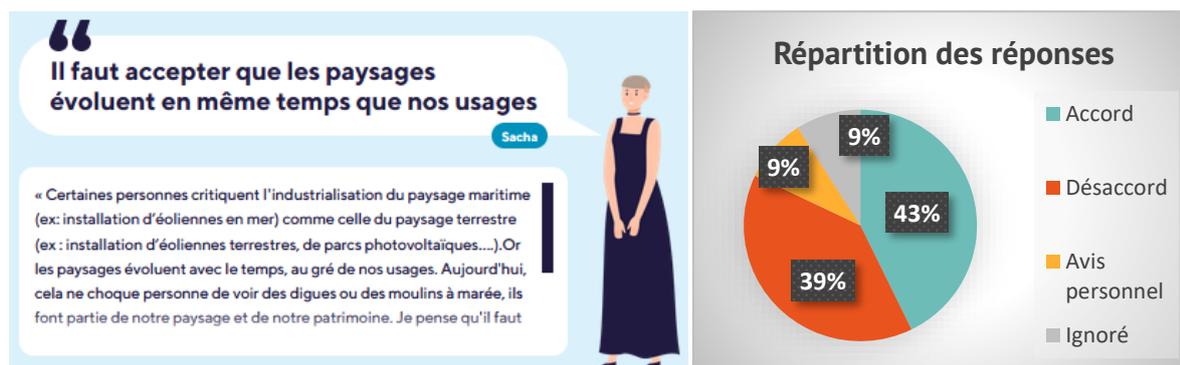
Une partie des répondant·e·s insiste sur le besoin d'accéder à des espaces « naturels », vierges de tout aménagement humain, pour se ressourcer. Pour préserver ces espaces, diverses actions sont suggérées au sein des commentaires : lutter contre le tourisme de masse saisonnier qui abîme l'environnement, cesser d'industrialiser le littoral et dépolluer les friches industrielles situées en zones inondables, respecter plus strictement la loi « littoral », arrêter de privatiser l'espace avec des ports de plaisances, garages à bateaux et projets immobiliers...

En revanche, les personnes se déclarant en désaccord avec le propos de Julien estiment que la préservation de l'esthétique paysagère n'est pas la priorité au regard des enjeux climatiques, économiques, ou sociaux. Selon elles, on ne peut interdire d'office les projets d'utilité publique sous prétexte qu'ils ne seraient pas « beaux », étant donné que la beauté est une appréciation individuelle et subjective. De plus, certain·e·s estiment que cela reviendrait à privilégier l'intérêt des touristes et des propriétaires de résidences secondaires, qui considèrent la mer comme un lieu de loisir, aux dépens des besoins économiques et d'aménagements de la population locale

” *« La nature n'est pas une chose figée que l'on conserve dans une vitrine pour le bénéfice des touristes et des vacanciers. Si la préservation des côtes est évidemment importante, la plus grande menace est celle du réchauffement climatique. De plus, la beauté est subjective : personnellement, une éolienne, je trouve ça beau. » (F, 25 ans, 31)*

Par ailleurs, certain·e·s des participant·e·s ayant choisi d'exprimer un avis personnel insistent sur la nécessité de choisir les lieux d'implantation des projets en tenant compte du caractère naturel de certains espaces, certes, mais que la préservation des autres espèces ne devrait pas se faire au détriment des intérêts des populations humaines. Il faudrait, selon elles et eux, lutter contre l'artificialisation, mais avec mesure, sans sanctuariser de grandes zones au nom d'arguments écologiques, parfois jugés excessifs.

Sacha : « Il faut accepter que les paysages évoluent en même temps que nos usages. »



L'avis défendu par Sacha divise plus que les deux précédents.

D'abord, 43% des répondant·e·s sont d'accord avec l'idée de ne pas muséifier les territoires au nom de l'esthétique, notamment si cela empêche de développer des projets utiles pour lutter contre le changement climatique. Ainsi, si elles s'accordent sur la nécessité de lutter contre la privatisation et la marchandisation du territoire, ces personnes sont plutôt favorables au développement de projets de parcs éoliens en mer au nom de la décarbonation de nos modes de vie. Certain·e·s justifient ce point de vue en affirmant que sans ces projets d'énergies renouvelables, l'accélération du changement climatique condamnera à terme l'accès aux littoraux, du moins sous leur aspect actuel. De plus, une partie des répondant·e·s estime que l'opposition aux éoliennes pour leur « laideur » supposée serait davantage liée à une crainte du changement, et qu'une fois qu'elles seront installées elles seront à terme considérées comme des éléments du paysage à part entière.

» « L'évolution n'est pas nécessairement due à l'industrialisation et il me semble qu'elle doit être acceptable et acceptée lorsqu'elle est nécessaire à la vie. » (H, 60 ans, 17)

» « Quand les pylônes électriques sont apparus je pense que les gens trouvaient ça horrible et maintenant on y fait plus attention cela fait partie du paysage les éoliennes et le photovoltaïque cela sera pareil » (NC)

Cependant, 39% des utilisateur·ice·s s'opposent au propos défendu par Sacha et plaident pour un changement de paradigme face à l'urgence de protéger les écosystèmes. Ainsi, certain·e·s affirment que les aménagements faits par le passé et mentionnés dans son avis ne sont pas comparables aux projets contemporains : les moulins à marée étaient par exemple bien plus modestes en taille et servait des intérêts locaux très identifiés. On retrouve parmi les arguments avancés un sentiment anti éolien assez fort et des contestations également exprimées au sein d'autres parcours concernant le caractère « écologique » des parcs éoliens, ou encore de l'utilité même de ces parcs vu la composition du mix énergétique français. Une partie prône une modification des modes de vie vers plus de sobriété à la place du développement de parcs en mer.



«L'accumulation de champs d'éoliennes, forages pétroliers, terminaux logistiques constituent une dégradation toujours plus rapide et totale des espaces de vie sauvage. Il est urgent de limiter nos besoins pour ne pas poursuivre cela. L'énergie "verte" n'existe pas. Un champ d'éoliennes en mer reste un amas de béton et d'acier dans un milieu sauvage, avec des nuisances sonores, vibrations etc. La mer du nord est un triste et criant exemple de ce que l'homme est capable de faire. En naviguant au milieu des plates-formes et dst je ne cesse de me demander tout ce qui aurait été possible de faire de constructif avec cette débauche d'argent, de matériaux et de compétences. La question n'est pas de chercher à "figer" un paysage mais stopper cette colonisation incessante. Les digues et moulins à marée selon votre exemple ne sont que les coquets vestiges d'une époque où cette colonisation du littoral était sans commune mesure avec les infrastructures d'aujourd'hui. Rien à voir.» (NC)

Enfin, parmi les personnes ayant choisi d'exprimer un autre avis, on retrouve la notion de « mesure » dans les aménagements à autoriser : il faudrait privilégier les petites éoliennes alimentant localement les populations en électricité, ne pas concentrer les infrastructures impactantes pour l'environnement dans un seul espace, etc. En somme, l'évolution serait acceptable, dans la mesure où elle ne consiste pas à sacrifier tous les espaces naturels.

Etape 2 – Le développement des activités économiques maritimes va-t-il changer notre rapport aux paysages littoraux ?

Synthèse des avis

La majorité des personnes ayant effectué cette étape accorde une grande **importance à la préservation des paysages naturels et des espaces à haute valeur patrimoniale**. L'attachement émotionnel et sensible à certains espaces ressort au sein de nombreux commentaires, considérant pour certains qu'il serait **inacceptable que des projets d'éoliennes en mer ou d'infrastructures industrielles puissent dégrader ces paysages emblématiques** des côtes françaises.

Néanmoins, d'autres répondant·e·s estiment que **l'aspect paysager, s'il doit être intégré au cours des phases d'élaboration des projets, ne doit pas conditionner le développement d'infrastructures jugées nécessaires pour « l'intérêt collectif »**. Ainsi, ces personnes considèrent que les éoliennes ne devraient pas être éloignées des côtes pour des critères uniquement esthétiques, mais être implantées sur les zones permettant la meilleure production énergétique. Certain·e·s trouvent en outre que les éoliennes sont belles et que sur le long terme, elles seront perçues comme intégrées au paysage, au même titre que les phares aujourd'hui.

Par ailleurs, la nécessité de **garantir un accès au littoral pour toutes et tous et de lutter contre la « privatisation » de certains espaces** est soulignée par une large part des utilisateur·ice·s, critiquant la tendance de certain·e·s maires à accorder des permis de construire des résidences privées sur des espaces normalement accessibles au public.

Zoom sur les propositions

Prendre en compte l'impact paysager des projets de parcs éoliens en mer

- Eloigner les éoliennes des côtes pour limiter leur impact visuel, privilégier pour cela l'éolien flottant
- Privilégier les espaces déjà artificialisés pour développer de nouvelles infrastructures économiques ou énergétiques
- Développer des énergies renouvelables moins visibles que les éoliennes en mer : hydroliennes, panneaux solaires sur des bâtiments existants...
- Ne pas conditionner le développement de projets énergétiques aux sensibilités esthétiques individuelles
- Dimensionner les infrastructures de manière plus modeste et encourager la production d'énergie individuelle
- Accepter que les projets soient moins rentables au nom de la préservation des espaces naturels (diminution de la taille des infrastructures, rallongement des raccordements, etc.)

Garantir l'accessibilité des espaces littoraux pour toutes et tous

- Empêcher la privatisation d'espace littoraux : plages privées, complexes hôteliers...

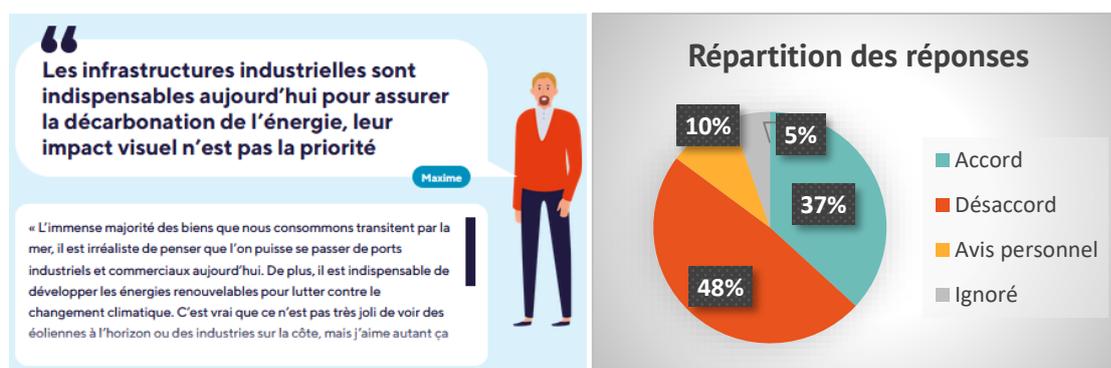
- Aménager l'accès au littoral pour favoriser son accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Aménager des pistes cyclables pour favoriser l'usage du vélo et limiter l'accès aux véhicules motorisés

Lutter contre l'artificialisation des terres en bordure de littoral

- Mener des politiques de revalorisation des centre-bourgs vacants de l'hinterland pour limiter la concentration de populations sur la côte
- Construire sur des espaces en friche déjà artificialisés, ou revaloriser d'anciens bureaux en logements pour répondre à la demande de nouveaux arrivant.e.s sans artificialiser le littoral
- Préserver les terres agricoles de l'étalement urbain

Détail des différents positionnements

Maxime : « Les infrastructures industrielles sont indispensables aujourd'hui pour assurer la décarbonation de l'énergie, leur impact visuel n'est pas la priorité »



Le propos défendu par Maxime semble diviser les participant.e.s : près de la moitié se dit en désaccord avec lui, tandis qu'un peu plus d'un tiers abonde dans son sens.

D'abord, une partie des opposant.e.s au propos de Maxime défend la nécessité de prendre en compte l'aspect paysager et l'approche sensible des espaces littoraux dans les choix d'aménagement.

» *« Par mon métier de marin, je vois, notamment en Méditerranée, une bétonisation des côtes et l'apparition des parcs éoliens en mer. L'impact est énorme sur la beauté du paysage, la biodiversité, le tourisme... Ne pourrait-on pas justement faire plus attention à la beauté de ce qui nous entoure et préserver notre environnement, qui est aussi utile à la lutte contre le réchauffement climatique que le développement des énergies renouvelables ? » (H, 42 ans, 83)*

Cependant, les personnes s'opposant à son avis ne contestent pas nécessairement le caractère « secondaire » de l'aspect esthétique des éoliennes, mais plutôt la pertinence de développer des parcs éoliens en mer au regard des enjeux écologiques. Elles contestent ainsi le modèle extractiviste et industriel de manière plus général, prônant pour certaines la sobriété dans les

usages plutôt que l'industrialisation des océans, ou pour d'autres le choix de modes de production d'énergie décarbonée moins visibles.

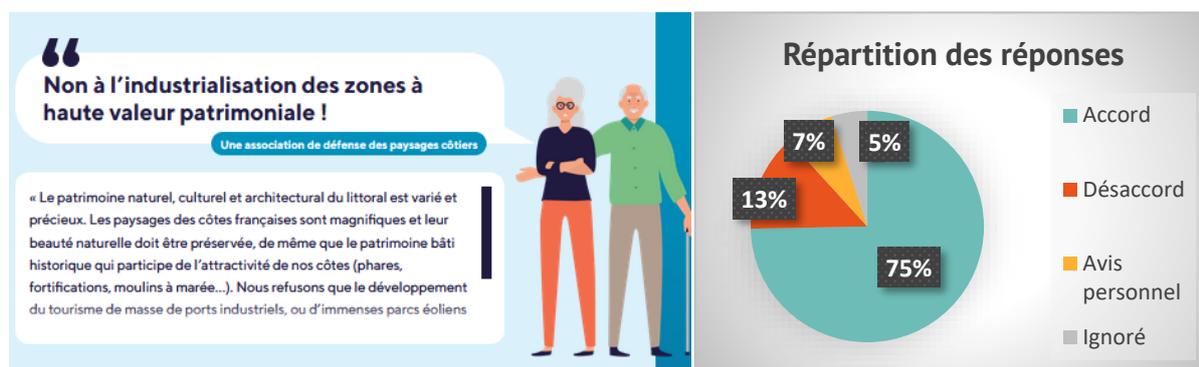
” *« En France il y a d'abord plus de 11 000 moulins sur nos rivières qui pourrait être remis en activités pour produire de l'électricité. Les barrages hydroélectriques comme celui de la Rance en Bretagne pourrait être développés dans certains endroits et être optimisés. Les hydroliennes comme celle de Ouessant, qui produisent de l'électricité et dont le surplus sert à transformer le d'eau de mer en hydrogène... » (H, 62 ans, 35)*

A l'inverse, les répondant·e·s en accord avec Maxime défendent l'idée de ne pas écarter des projets servant « l'intérêt général » au nom de sensibilités esthétiques individuelles et subjectives. Certain·e·s relativisent l'impact visuel des éoliennes ou rappellent qu'elles seront à terme démontées, d'autres affirment qu'il vaut mieux des éoliennes visibles que des centrales nucléaires générant des déchets légués aux générations futures. D'autres estiment que l'impact des différents éléments mentionnés dans l'avis ne sont pas comparables.

Parmi les personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel, certaines expriment un avis « intermédiaire » et considèrent qu'il faut tenir compte des sensibilités esthétiques dans l'élaboration des projets, mais au sein d'une pluralité de critères. Certain·e·s tentent de proposer des solution pour trouver un compromis : éloigner les éoliennes pour qu'elles soient moins visibles depuis les côtes, ou limiter la taille des infrastructures par exemple.

” *« Les critères esthétiques ne peuvent pas à eux seuls déterminer les modes de production d'énergie, mais il est nécessaire de les prendre en compte dans la définition des modalités d'un projet pour ne pas faire mal sous prétexte de faire mieux et pour augmenter l'acceptabilité sociale. » (NC)*

Une association de défense des paysages côtiers : « Non à l'industrialisation des zones à haute valeur patrimoniale ! »



Les trois quarts des participant·e·s accordent une importance à la préservation des zones à haute valeur patrimoniale, estimant préférable de privilégier les choix d'aménagement dégradant le moins possible les espaces naturels remarquables et le patrimoine culturel. Un attachement

émotionnel fort à certains territoires, ainsi que la crainte de les voir dégradés par des projets industriels, apparaît dans certains commentaires.

” *« J'ai perdu les paysages de mon enfance... et de ne plus pouvoir regarder la mer, sans voir ces p... d'éoliennes, me désespère. Je suis pour les éoliennes, j'en ai tout autour de chez moi, mais pas en mer!!! Pouvoir contempler la mer, la côte c'est comme contempler les nuages au-dessus des vallées depuis le sommet d'une montagne, c'est vital. Mais je ne peux plus, où que j'aille Val André, Dinard, Saint Malo, elles sont là, je ne peux plus regarder la mer sans les voir, je ne peux plus voir la nature. » (F, 52 ans, 22)*

Une partie des répondant.e.s préfère que les projets soient moins rentables ou plus chers à développer plutôt qu'ils ne dégradent les paysages naturels de manière trop importante. A l'inverse, d'autres estiment que la production d'énergies renouvelables est l'une des seules raisons pour lesquelles dégrader le paysage pourrait être accepté.

La nécessité de partager l'espace entre les différents usages (énergétiques, industriels, touristiques, écologiques) est également pointée dans plusieurs commentaires. Le tourisme de masse fait en ce sens l'objet de critiques pour son impact sur les environnements fragiles et sur la qualité de vie des habitant.e.s du littoral.

Néanmoins, une autre part des participant.e.s estime que l'argument exprimé par l'association de défense des paysages côtiers est conservateur. Certain.e.s rappellent que les phares, fortifications et moulins à marée sont aussi des ouvrages pour la production et les manœuvres militaires, et que leur acceptation aujourd'hui montre que le paysage se construit et évolue dans l'imaginaire collectif au fil du temps et des aménagements.

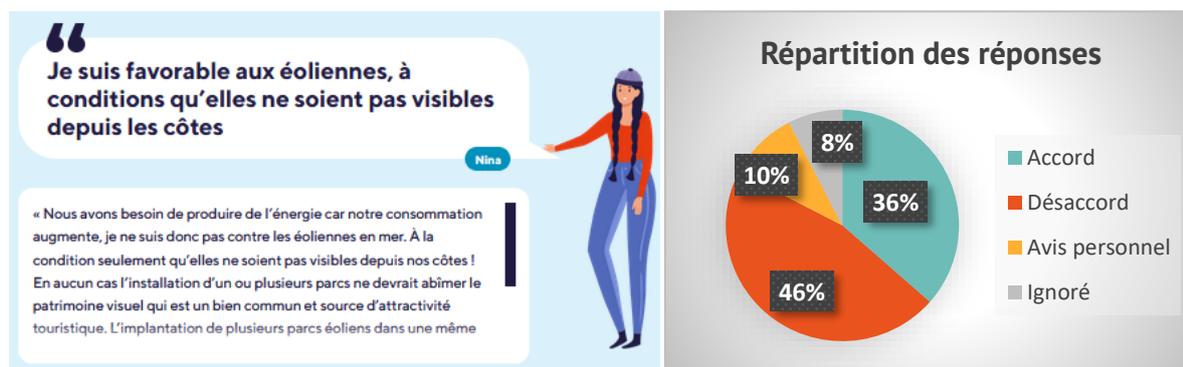
” *« L'ancien a détruit ce qu'il y avait avant... le nouveau modifiera ce qu'il y a maintenant. La tour Eiffel fut ignoble pour beaucoup quand elle a été montée... » (H, 56 ans, 92)*

Pour d'autres, c'est une question de mesure : l'intégration paysagère doit être pensée dans les projets pour qu'ils soient à la fois utiles et insérés dans leur lieu d'implantation. Une partie de ces personnes estime par ailleurs que l'activité économique doit rester une priorité, et que les zones littorales sont particulièrement propices au développement de certaines activités.

Parmi les commentaires des personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel, certains insistent sur le besoin de prioriser la protection de la biodiversité, ou certains usages jugés « essentiels » plutôt que ceux qui seraient « accessoires ». D'autres élargissent la réflexion au modèle de consommation et de production dans son ensemble et estiment que les choix doivent se faire à une échelle plus large que celle de l'aménagement du littoral. Enfin, quelques commentaires s'inquiètent d'un risque de voir toute nouvelle activité interdite au nom de la protection de paysages et expriment leur souhait de voir l'accès libre au littoral maintenu avant tout.

” « Pour rester pragmatique, il faut prioriser les besoins vitaux des populations et ce dont nous dépendons. Nous dépendons de notre environnement naturel, qui doit rester de qualité (préservation du patrimoine naturel). Cela doit rester la priorité. Ensuite, les projets doivent être étudiés : s'il s'agit de projets touristiques à seule vocation touristique et de profit, et qui menace cet environnement, cela nuira aux habitants. Il faut donc s'y opposer. S'il s'agit de projets en faveur du climat et de la préservation de la biodiversité, même si cela dénature le paysage, le projet doit être étudié et potentiellement facilité. » (H, 31 ans, 56)

Nina : « Je suis favorable aux éoliennes, à conditions qu'elles ne soient pas visibles depuis les côtes »



Le propos de Nina génère des réactions contrastées parmi les répondant·e·s.

Au sein des 46% de personnes en désaccord avec son idée, une partie estime qu'il faudrait cesser de qualifier les éoliennes de « laides » et que les éloigner davantage ne peut se justifier pour des raisons purement esthétiques. Ces utilisateur·ice·s rappellent que dissimuler les éoliennes n'effacera pas leur impact sur les milieux, qui pourrait être plus néfaste pour les écosystèmes au large, sans compter que l'éloignement potentiel des parcs risquerait d'augmenter les coûts liés à leur raccordement. De plus, certain·e·s critiquent cette perception de la mer comme un simple paysage qu'il faudrait figer, et rappellent que c'est un espace où se déroulent de multiples activités économiques, comme sur terre. Parmi elles et eux, une partie estime préférable de produire localement de l'énergie « verte », plutôt que d'importer des hydrocarbures extraits dans des conditions environnementales plus ou moins connues. Enfin, une partie des opposant·e·s au propos de Nina se positionne plus largement contre le développement de l'éolien en mer, peu importe le niveau de visibilité des parcs.

” « J'y suis favorable qu'elles soient visibles ou non. Je préfère de l'énergie verte produite en Europe, le long de nos côtes, à l'importation de pétrole ou de gaz des pays du golfe persique ! » (NC)

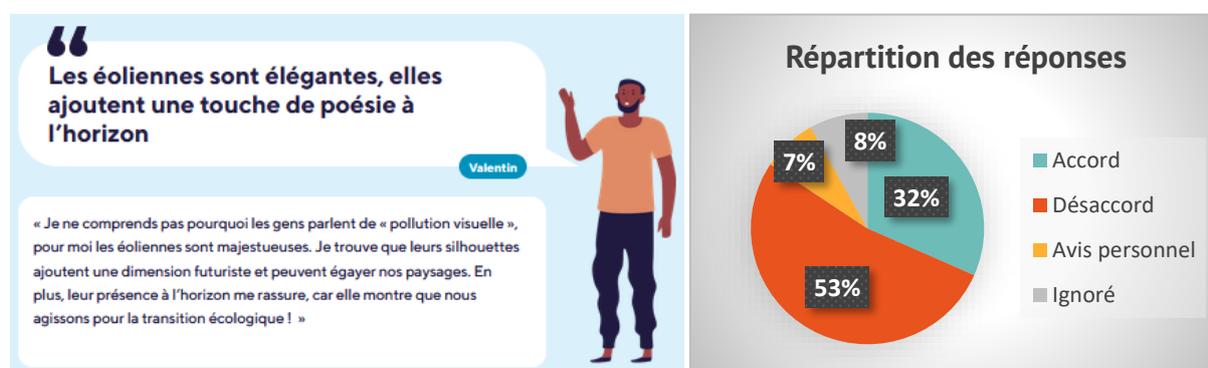
« Les éoliennes ont également un impact négatif sur la faune et la biodiversité. De nombreuses espèces protégées sont menacées, condamnées. L'impact sur les cétacés est méconnu mais on constate que de plus en plus de baleines sont désorientées. Les champs d'éoliennes en mer semblent également avoir un impact sur les vents ce qui aura forcément des conséquences : la nature n'aime pas être contrariée . Donc même loin des côtes, les éoliennes n'ont pas leur place » (F, 53 ans, 56)

A l'inverse, un peu plus d'un tiers des participant·e·s considère qu'éloigner les éoliennes pour qu'elles soient moins visibles est une bonne idée, non seulement pour favoriser leur acceptabilité, mais aussi pour limiter leur impact sur les écosystèmes vivant près du littoral et sur la pêche aux petits métiers. Une partie d'entre elles et eux pense d'ailleurs que cela permettrait de trouver des compromis pour réaliser ces projets, qu'ils et elles jugent nécessaires au regard des enjeux de décarbonation. L'impact visuel des premiers projets de parc est critiqué par certain·e·s, considérant qu'il est bien plus important qu'escompté avant leur construction.

De plus, une partie des répondant·e·s ayant exprimé un avis personnel reconnaît manquer d'informations sur les alternatives pour se prononcer de manière éclairée sur le sujet : quelle serait la « moins mauvaise » solution pour produire de l'énergie ? D'autres estiment que l'intégration des éoliennes au paysage maritime doit faire l'objet d'études poussées, afin qu'elles se fondent progressivement dans l'imaginaire paysager maritime. Enfin, un avis défend l'idée de petites unités de production restant visibles, afin s'amener les populations à prendre conscience de l'impact généré par leur consommation d'énergie au quotidien.

« Posons-nous la question de nos besoins d'énergie... et des principes physiques qui déterminent "le rendement" des modes de production. Plus les éoliennes seront loin, plus les pertes en lignes seront importantes... quel intérêt à produire pour dissiper en mer ? Avec quelles répercussions ? Produire au plus près du consommateur implique de petites unités. Ce qui permettra aussi de "conscientiser, faire réfléchir" le consommateur... à quel prix (visuel) je réponds à mes besoins (envies exagérées) d'énergie ? » (H, 67 ans, 22)

Valentin : « Les éoliennes sont élégantes, elles ajoutent une touche de poésie à l'horizon »



Les propos de Valentin génèrent des réactions assez virulentes de la part des personnes opposées à son point de vue. Certains semblent scandalisés que l'on puisse percevoir les éoliennes de cette manière, ou s'interrogent sur le fait que cet avis soit « une blague » au vu de son argumentation jugée « stupide ».

” *« Je suis en total désaccord, les éoliennes sont monstrueuses et inutiles pour la transition dans notre pays. » (H, 70 ans, 35)*

Outre ces commentaires, d'autres appuient leur opposition en affirmant que le mouvement des pales et le clignotement des lumières des parcs à l'horizon nuit au caractère apaisant de la mer. D'autres estiment que quelques éoliennes peuvent être « jolies », mais que leur concentration réduit à néant cet aspect esthétique. Enfin, une partie des opposant.e.s considère que les éoliennes sont purement « utiles », mais « moches ».

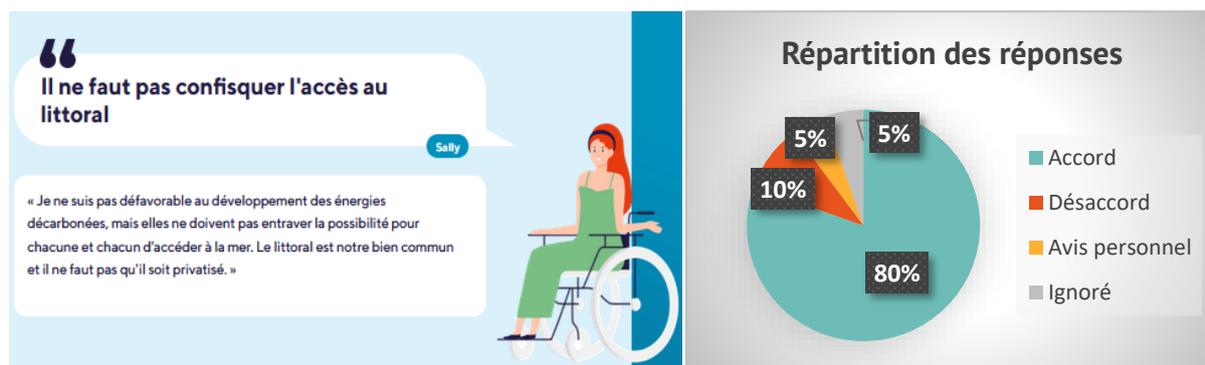
” *« Une à trois éoliennes peuvent être élégantes. 200 éoliennes forment un paquet qui perd son caractère esthétique. Il faut construire qq éoliennes pour produire l'énergie indispensable aux choses vitales (agriculture, hôpitaux, école,) et assumer/subir leur présence. Cacher les appareils de production n'est pas souhaitable, il faut les voir pour les réduire. » (F, 49 ans, 84)*

Cependant, un tiers des répondant.e.s appuie le propos de Valentin, comparant les éoliennes à des moulins, valorisant la poésie de l'idée d'utiliser le vent comme énergie, ou encore aimant leur aspect moderne. Certain.e.s trouvent rassurant de les voir comme repère à l'horizon, tout en comprenant que les riverain.e.s puissent être affecté.e.s par la modification du paysage qu'ils et elles voient au quotidien avec l'arrivée des parcs.

Enfin, une partie des avis insiste, ici encore, sur la notion de « mesure » dans le déploiement de ces éoliennes pour qu'elles restent acceptables, et qu'elles ne coupent pas l'horizon sur l'ensemble du littoral.

” *« C'est un imaginaire collectif à réinventer ! Pourquoi pas, comme les moulins en Hollande, dans certains endroits, sous certaines conditions (tant que cela n'interfère pas dans des sites déjà exceptionnels à préserver tel que, comme la baie du Mont Saint-Michel etc.) » (NC)*

Sally : « Il ne faut pas confisquer l'accès au littoral »



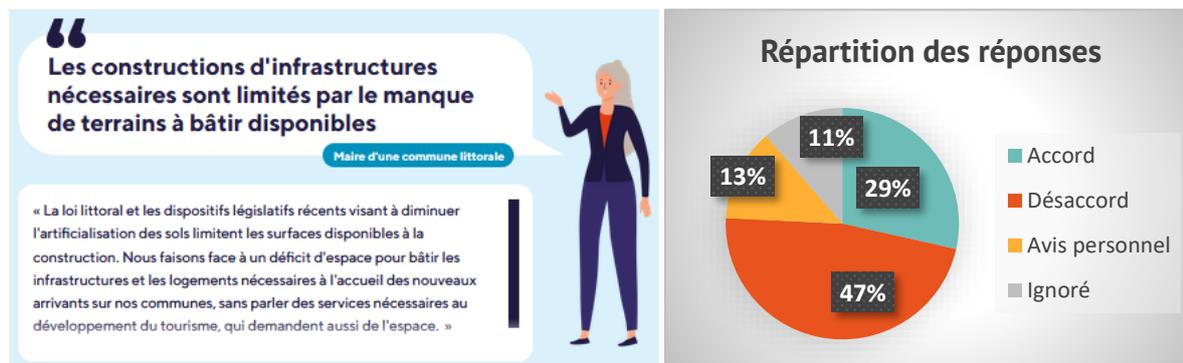
L'accès au littoral pour toutes et tous est jugé fondamental pour 80% des participant·e·s, rappelant que ces espaces sont entretenus par de l'argent public, et ne devraient ainsi pas pouvoir être privatisés par des complexes hôteliers, loueurs de plages privées ou par des portions de terrains attelés à des résidences individuelles. Certain·e·s pointent la nécessité de faciliter l'aménagement de l'accès aux plages et zones littorales pour les personnes à mobilité réduite et les usager·e·s de modes de transports doux comme le vélo. Empêcher l'accès au littoral risquerait d'après certain·e·s de rompre le lien de beaucoup de personnes avec la nature et le « beau ». Les seules restrictions d'accès jugées acceptables par ces personnes sont celles nécessaires à la préservation des écosystèmes (instauration de quotas dans les espaces sensibles, interdiction des véhicules motorisés, etc.).

10% des répondant·e·s s'opposent toutefois à cette idée. Certain·e·s contestent la formulation du propos de Sally : les éoliennes ne constituent pas à leurs yeux une entrave à l'accès au littoral. D'autres estiment que le linéaire des côtes françaises est suffisamment long pour que chacun.e puisse voir la mer, même si des ports industriels ou autres projets en occupent certaines portions. L'implantation d'ouvrages « d'utilité publique » justifierait pour elles et eux de restreindre l'accès à certains endroits.

Enfin, l'un des avis personnels exprimés rappelle que, dans les faits, la privatisation existe déjà et que beaucoup de personnes sont privées de l'accès à la mer, du fait de leur situation socio-économique ou géographique.

» « Le littoral est déjà privatisé, et l'accessibilité pour les populations pauvres et à mobilité réduite est déjà plus que limitée. Il faut "nationaliser" ses espaces, qu'ils ne demeurent pas l'apanage des riches et des industriels. » (NC)

Maire d'une commune littorale : « Les constructions d'infrastructures nécessaires sont limitées par le manque de terrains à bâtir disponibles »



Près de la moitié des répondant.e.s est en désaccord avec le propos de cette élue municipale. D'abord, certain.e.s affirment que la loi littoral est mal respectée et que les maires de communes littorales accordent trop de dérogation pour autoriser des constructions privées sur des terrains qui devraient être inconstructibles. Ces personnes estiment urgent d'arrêter de construire en bord de mer du fait du recul du trait de côte et des coûts engendrés par la nécessité de déplacer les habitant.e.s et habitations.

Ensuite, une partie des opposant.e.s au propos de la maire soulignent qu'il est possible de densifier des espaces aujourd'hui occupés par de grandes résidences avec jardin qui restent vides pendant la majorité de l'année, ou de construire sur des zones actuellement en friche. La revalorisation des centre-bourgs, des locaux d'entreprises ou logements vacants et des villages peu peuplés de l'hinterland sont également pointés comme solutions pour loger les nouveaux et nouvelles arrivant.e.s. Enfin, d'autres personnes estiment nécessaire de déconstruire cette image du bord de mer comme lieu de vie idéal et rappellent que le littoral méditerranéen risque de devenir invivable d'ici quelques dizaines d'années. Accepter les limites physiques à l'accueil de nouvelles personnes dans certaines communes leur semble nécessaire pour éviter d'artificialiser davantage le bord de mer.

» *« Si la Loi littoral n'existait pas, nos littoraux seraient défigurés, il faut maintenir l'exigence et accompagner les élus locaux à trouver des solutions pour l'habitat, parler en premier lieu des coûts exorbitants du foncier » (F, 66 ans, 17)*

» *« C'est le dernier bien qu'il nous reste (et c'est un " nous" collectif). Beaucoup veulent prendre possession de la côte [malgré] la montée du niveau des océans. Donner prise à ce type de désir revendicatif est démagogique et irresponsable. Il faut faciliter les accès provisoires aux côtes et bâtir si nécessaire en large retrait. Comprendre que la maison pieds dans l'eau à 1 km de la plage n'est plus envisageable. Et pour les décideurs, bâtisseurs et élus, d'autres propositions sont possibles, comme le développement urbain de l'intérieur du pays. » (H, 80 ans, 33)*

Les arguments avancés par les personnes d'accord avec les propos de la maire d'une commune littorale ne sont pas nécessairement opposés à ceux cités précédemment. Certain.e.s mettent

simplement l'accent sur le manque de cohérence entre la possibilité d'imperméabiliser des zones près des côtes pour construire des routes et pistes cyclables, mais pas pour construire des logements. L'encadrement des résidences secondaires revient régulièrement dans les pistes de solution proposées pour répondre à la demande en logements.

D'autres avis invitent à repenser la notion de propriété et à inventer de nouvelles formes de partage des logements pour inventer de nouvelles manières de vivre sur les espaces existants. Le besoin de repenser l'équilibre entre les territoires est également évoqué, pour permettre l'installation de jeunes foyers et d'actifs pour éviter que les villes littorales ne soient exclusivement peuplées de personnes retraitées au niveau de vie élevé. Enfin, certain·e·s estiment qu'une évolution légale nationale est nécessaire pour favoriser le déplacement d'habitations et d'activités économiques dans les territoires plus éloignés du littoral, en anticipation du recul du trait de côte.

” *« Il est normal de préserver ce qui est rester sauvage, mais rendre inconstructible une dent creuse entre deux constructions ne riment à rien. Par contre la Loi littoral datant de 1976 n'est plus adaptée. Elle date de bientôt 50ans et ne tient absolument pas compte des risques d'érosion qui n'étaient pas pris en compte à l'époque ! Il n'est pas nécessaire de suivre le trait de côte au centimètres près, il serait préférable de réfléchir à des boucles, et laisser les zones sauvages vierges de présence humaine en l'état » (F, 60 ans, 56)*

Quels impacts du changement climatique sur les espaces maritimes et littoraux ?

Synthèse des avis

La réalité du changement climatique est partagée par la quasi-totalité des personnes ayant répondu à ce parcours. Seuls quelques commentaires mettent en doute son origine anthropique et la nécessité d'adapter les activités humaines à ses conséquences.

Les effets du réchauffement de la planète sur l'évolution du trait de côte sont constatés par beaucoup, qui s'accordent sur la nécessité d'agir face à ce phénomène. Une partie des répondant.e.s se positionne pour une relocalisation des activités et bassins de vie les plus vulnérables au risque de submersion vers des espaces plus reculés. Ces personnes penchent majoritairement pour une renaturation des zones littorales, pour permettre aux écosystèmes de se régénérer et améliorer la résilience de ces territoires. A l'inverse, d'autres voix, minoritaires, estiment nécessaire d'installer des ouvrages pour protéger les bassins d'activité les plus importants face à l'évolution du trait de côte et refusent l'idée de délocaliser de nombreuses habitations et activités.

Les conséquences du changement climatique sur les activités économiques du littoral sont également constatées par la quasi-totalité des participant.e.s. Beaucoup s'accordent avec l'idée de limiter certaines activités émettrices de CO₂, ou affectant les milieux marins. Le choix des activités à restreindre, et le niveau de restrictions à imposer (ou non) divisent cependant. Ainsi, le caractère « essentiel » ou non des activités fait l'objet de débats au sein des commentaires : certain.e.s estiment que les activités alimentaires sont prioritaires sur les loisirs, tandis que d'autres refusent l'idée de confisquer l'accès à la mer à l'ensemble des citoyen.ne.s pour le réserver aux seul.e.s professionnel.le.s de la mer. La viabilité à long terme de certaines activités, comme la conchyliculture, très sensible au réchauffement des océans, est par ailleurs questionnée.

Analyse détaillée des contributions

Étape 1 - Quelles réponses face au recul du trait de côte ?

Synthèse des avis

La grande majorité des répondant·e·s partage le **constat d'un recul du trait de côte** et estime qu'il est **vain d'essayer de lutter contre de manière frontale**. L'idée de construire des digues et autres barrières artificielles pour empêcher la montée des eaux est assez peu soutenue, bien que certain·e·s affirment que des solutions techniques innovantes pourraient apporter des réponses à certains endroits du territoire.

Les participant·e·s se prononcent plus largement pour l'**élaboration d'une stratégie nationale, déclinée localement par les collectivités pour l'adapter aux enjeux propres à chaque territoire**. L'accompagnement de la migration de certaines activités économiques et de lieux de résidence est jugé nécessaire par beaucoup, qui rappellent la nécessité de cesser d'artificialiser les zones littorales qui ne le sont pas encore. En ce sens, **renforcer l'application de la loi littoral et le contrôle des dérogations** accordées par certain·e·s élu.e.s de communes en bord de mer apparaît essentiel à une partie des répondant·e·s, afin d'éviter de construire des bâtiments dans des zones qui ne seront plus habitables dans quelques années.

Zoom sur les propositions

Anticiper le recul du trait de côte

- Renaturer les littoraux qui seront soumis au risque de submersion pour recréer une « barrière » naturelle entre la mer et les installations humaines
- Accepter de devoir relocaliser des habitats et activités économiques
- Protéger autant que possible les habitations existantes via les politiques publiques nationales et locales
- S'inspirer des solutions mises en place à l'étranger dans des territoires similaires à la France
- Mettre en place un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur l'ensemble des villes du littoral
- Ne pas se reposer sur le « techno-solutionnisme »

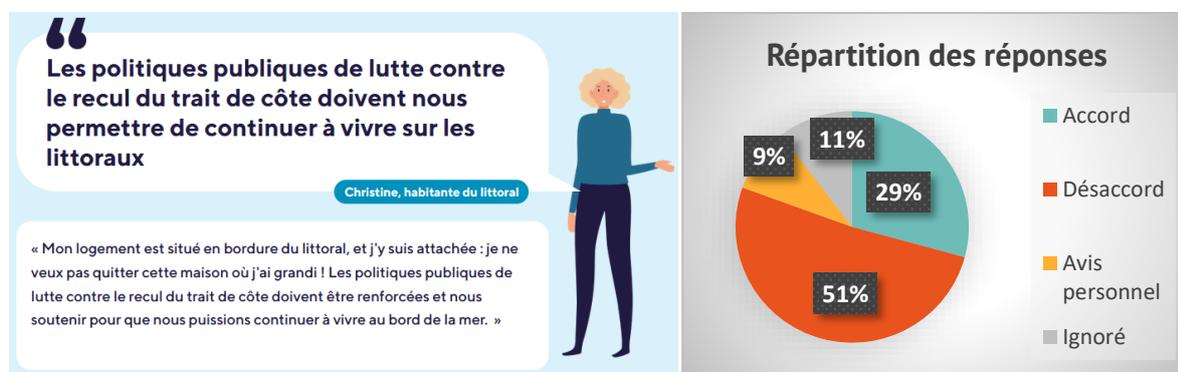
Réglementer l'artificialisation des sols

- Etablir une législation plus stricte pour renforcer la loi « littoral »
- Mettre en œuvre des moyens de contrôle pour veiller de la loi « littoral » sur l'ensemble du territoire et repérer les constructions illégales
- Créer un organisme de contrôle avec pouvoir décisionnaire pour sanctionner les abus et dérogations accordées par les élus locaux

- Encadrer le taux de résidences secondaires par commune pour faciliter l'accès au logement pour les habitant.e.s à l'année des zones littorales
- Conditionner les nouvelles constructions à la réalisation d'un « diagnostic d'assurabilité à long terme »
- Être pédagogue et accompagner la transition des territoires littoraux en construisant collectivement de nouveaux récits alternatifs souhaitables

Détail des différents positionnements

Christine, habitante du littoral : « Les politiques publiques de lutte contre le recul du trait de côte doivent nous permettre de continuer à vivre sur les littoraux »



Le propos défendu par Christine suscite des réactions mitigées au sein des participant.e.s. Près de 30% des commentaires défendent l'idée de préserver l'existant, affirmant que c'est l'essence même des politiques de lutte contre le recul du trait de côte de protéger les habitations et activités économiques situées près du littoral. L'un des arguments avancés par certain.e.s est qu'étant donné que l'Etat a autorisé ces constructions, c'est son rôle, via les politiques publiques, de protéger les populations qui y vivent.

Une partie des personnes soutenant le propos de Christine est toutefois plus nuancée, soulevant la question du coût maximal « acceptable » de ces mesures par rapport au risque. Ces utilisateur.ice.s soulignent la nécessité de questionner la pertinence de protéger ou de faire évoluer l'occupation du territoire au cas par cas, en renaturant les espaces pour lesquels la submersion sera inévitable. L'enjeu de lutter en amont contre le changement climatique est également rappelé. Le type de protection à envisager est aussi questionné, entre construction d'ouvrages « artificiels » ou des solutions plutôt fondées sur la nature.

» *« Quand on peut, privilégier les méthodes naturelles de lutte contre l'érosion, comme laisser les banquettes de posidonie sur les plages. Limiter les barrages sur les rivières et les fleuves qui retiennent les sédiments. » (NC)*

Cependant, la moitié des participant.e.s se déclare en désaccord avec le propos exprimé. Si l'attachement émotionnel des habitant.e.s du littoral à leur territoire est compris et fait l'objet

d'empathie chez une partie de ces répondant·e·s, ils et elles estiment que l'Etat ne peut (et ne doit pas) préserver l'ensemble des intérêts individuels face aux conséquences inévitables du changement climatique.

” *« Je comprends les sentiments de Christine, mais ils sont d'ordre personnel, et l'Etat doit prendre en compte l'intérêt général avant l'intérêt individuel. Ce n'est pas à l'Etat de régler tous les problèmes de chaque personne : il n'est pas tout puissant et ne doit pas être invoqué comme une formule magique, surtout pas face à un phénomène d'aussi grande ampleur que l'érosion. » (NC)*

Selon ces personnes, il serait trop coûteux et vain d'essayer de lutter contre la montée des eaux, construire des digues ne ferait que retarder une échéance jugée inéluctable. Privilégier le relogement des personnes et la migration des activités économiques plus dans les terres leur semble une meilleure solution sur le long terme. Certain·e·s estiment en outre que les personnes ayant fait construire récemment des logements en zone inondable en connaissaient les risques et ne devraient pas faire l'objet d'indemnisation, au risque d'encourager la poursuite de nouvelles constructions en bord de mer qui seront condamnées dans quelques années.

Parmi les personnes ayant choisi d'exprimer un avis personnel en réaction au propos de Christine, nous retrouvons plusieurs types de proposition d'action à mettre en œuvre. D'abord, l'élimination des constructions illégales sur des zones non constructibles est préconisée par certain·e·s pour réduire l'artificialisation du littoral et ainsi lutter en partie contre l'érosion. Dans ce même objectif, des répondant·e·s insistent sur la nécessité d'arrêter les activités d'extraction de granulats près des côtes, qui fragilisent la stabilité des fonds marins et accélèrent le phénomène d'érosion. Par ailleurs, certains commentaires estiment préférable d'indemniser les habitant·e·s devant quitter leur domicile à cause de l'évolution du trait de côte, au prix des logements de la région dans laquelle ils et elles vivent, et non pas au prix des logements sur la côte, qui sont souvent bien plus élevés, ce qui pèserait trop lourdement sur les finances publiques. Enfin, si quelques personnes contestent la réalité du changement climatique et son lien avec les phénomènes d'érosion des littoraux, d'autres affirment qu'il serait préférable de concentrer les efforts et investissements publics dans les actions luttant contre le changement climatique.

” *« Dans la configuration actuelle de réchauffement climatique le recul du trait de côte est inéluctable. Il vaudrait mieux réorienter les fonds financiers vers la lutte contre le changement climatique pour limiter ce recul de façon efficace plutôt qu'à travers de grands ouvrages qui devront être entretenus et finiront par ne plus être efficaces si on est sur une trajectoire à +5 degrés » (NC)*

Habitants du littoral : « Lutter contre le recul du trait de côte est sans fin, il faut penser des mesures alternatives pour adapter nos modes de vies et activités »



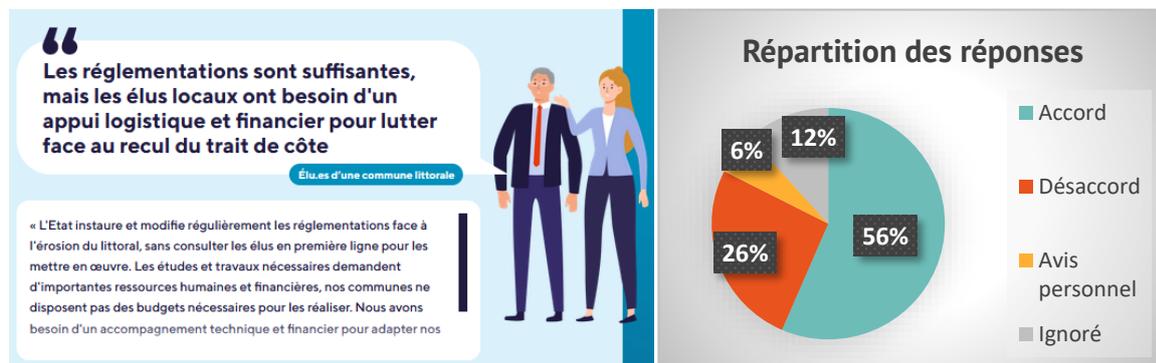
La grande majorité des répondant.e.s considère que lutter contre le recul du trait de côte est vain. On trouve parmi une partie des commentaires un sentiment de résignation quant à la possibilité d'agir contre ce phénomène, la plupart estimant que « la mer finira par passer », et qu'il est inutile de dépenser de l'argent public dans des solutions temporaires impactant par ailleurs l'environnement. La renaturation des littoraux et la nécessité d'accompagner la migration des pôles de vie et d'activités est mentionnée à plusieurs reprises. Le manque d'anticipation des politiques publiques passées et actuelles est également pointé par certain.e.s, qui dénoncent la construction de résidences secondaires artificialisant le littoral sans profiter aux habitant.e.s de ces communes à l'année.

” *« L'Humain croit pouvoir tout dominer mais déjà, à certains endroits de la côte Atlantique, nous avons atteint le seuil maximal de renfouement du littoral, notamment à la centrale nucléaire du Blayais. Il faut, pour une fois, anticiper plutôt qu'attendre des catastrophes et mettre des pansements sur des jambes de bois. Mais non. On accorde toujours des permis de construire ou des baux de 49 ans à des entreprises sur des sites qui seront les pieds dans l'eau dans 5 ans et sous l'eau dans 10. » (F, 46 ans, 24)*

Parmi les 10% de participant.e.s en désaccord avec le propos de ces habitants du littoral, la plupart estiment qu'il est toujours possible de lutter avec des méthodes adaptées. Certain.e.s refusent catégoriquement l'idée de « reculer » des villes entières, craignant que si cette démarche est entamée elle ne se poursuive sans fin avec la montée progressive des eaux. Une partie des commentaires préconise de s'inspirer d'exemples à l'étranger, citant comme exemple à suivre les mesures prises par la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas ou encore Venise. Enfin, certaines personnes estiment que la renaturation d'espaces n'empêche pas la lutte contre le recul du trait de côte, et qu'il faut gérer au cas par cas : protéger certains espaces et laisser la mer en occuper d'autres.

” *« C'est une gestion au cas par cas. Certaines situations sont vouées à disparaître : il faut anticiper et éduqué. D'autres sont encore sauvable. La nature des sols et les courants dominants sont à étudier pour établir des priorités » (NC)*

Elu.e.s d'une commune littorale : « Les réglementations sont suffisantes, mais les élus locaux ont besoin d'un appui logistique et financier pour lutter face au recul du trait de côte »



Un peu plus de la moitié des utilisateur-ice-s appuient le propos de ces élu.e.s d'une commune littorale et critiquent la tendance de l'Etat à responsabiliser certaines collectivités sans leur donner les moyens d'appliquer ces nouvelles compétences. Selon elles et eux, des ressources économiques et juridiques doivent être allouées aux collectivités locales, mais leur utilisation doit aussi faire l'objet de contrôle pour éviter les abus. Le besoin d'avoir une ligne directrice et des objectifs communs à l'échelle nationale est également souligné, il faudrait, selon une partie de ces personnes, repenser rapidement la manière dont le territoire est occupé à l'échelle du pays dans une réflexion globale sur le long terme.

” *« Les villes littorales ont des problématiques spécifiques à gérer qui nécessitent de l'appui. Cependant cela doit se faire de manière encadrée avec une ligne directrice et des objectifs communs. À mon sens lutter contre le recul du trait de côte n'est pas pertinent, il s'agit d'un "pansement sur une jambe de bois". Il est urgent de repenser notre manière d'occuper le littoral et intégrer cela dans une réflexion commune plus globale avec une vision à long terme qui prend en compte les évolutions démographiques, des moyens de transport, de logement etc... » (H, 32 ans, 50)*

Les commentaires des personnes en accord avec le propos exprimé évoquent différentes échelles d'action pour prendre les décisions et agir sur le recul du trait de côte : les échelles intercommunale ou régionale sont jugées plus pertinentes que celle de la commune (qui serait trop « petite ») par certain-e-s, tandis que d'autres évoquent l'idée de prendre ces décisions au sein de consortiums à l'échelle géographique des baies. Pour d'autres à l'inverse, le domaine public maritime doit rester sous le pouvoir direct de l'Etat et ne pas être délégué à d'autres collectivités.

En revanche, un quart des répondant-e-s estime que les réglementations en vigueur sont loin d'être suffisantes, en témoigne l'état des côtes françaises aujourd'hui. Il reste selon elles et eux trop simple pour les maires et préfets départementaux d'accorder des dérogations pour des permis de construire. Certain-e-s estiment même que les communes sont à l'origine de pollutions nuisant à l'état du littoral. La lourdeur des procédures administratives expliquerait pour d'autres les délais de mise en application de certaines décisions prises à l'échelle de l'Etat, jugé trop

tolérant sur le temps d'adaptation des politiques locales aux objectifs qu'il fixe par une partie des participant.e.s.

” « Les élus locaux cèdent bien souvent plus à l'argent qu'au bon sens. Les réglementations ne sont soit pas assez strictes, soit contournées. Chaque maire doit prendre ses responsabilités dans le classement des zones inondables et ne devrait même pas attendre d'y être contraint par une loi pour faire les choses. Lorsqu'on agit préventivement, qu'on n'attend pas d'être au pied du mur, ça permet d'étaler le budget. » (F, 46 ans, 24)

Par ailleurs, certains estiment que les aides de l'Etat devraient essentiellement porter sur l'accompagnement des communes pour relever les défis qu'elles affrontent aujourd'hui, notamment avec de l'ingénierie publique, de la collecte de données précises sur l'état de leur littoral, et des incitations financières à prendre certains types de mesures. Un besoin de sensibiliser les élu.e.s et agent.e.s territoriaux est également mentionné, de même qu'une formation à la conduite du changement pour les décideurs.

Association de protection du littoral « Les outils existants doivent être renforcés et être plus contraignants »



Les trois quarts des participant.e.s sont d'accord avec le propos défendu par l'association de protection du littoral. Pour ces personnes, il est urgent de veiller à l'application de la loi « littoral » pour empêcher toute nouvelle urbanisation côtière. Certain.e.s estiment qu'il faudrait également renforcer la législation. D'autres émettent des propositions plus précises : encadrer le taux de résidence secondaire par commune, pour faciliter le logement des habitant.e.s à l'année, ou encore conditionner l'acquisition immobilière en zone littorale à la réalisation d'un « diagnostic d'assurabilité à long terme » pour éviter que les zones soumises à un risque élevé ne soient artificialisées.

” « Il n'est pas nécessaire de faire encore une nouvelle loi. Il serait bien plus utile de faire en sorte que les lois existantes soient correctement respectées. Les dérogations, voire des contournements, de la loi sont accordées par les élus locaux, en toute impunité, souvent avec l'appui du préfet. Ce n'est pas acceptable. Il n'est pas normal que des collectifs (associations ou autres) soient souvent les seuls à lutter contre l'urbanisation rampante du littoral. » (NC)

En parallèle, une partie des répondant.e.s insiste sur le besoin d'accompagner ces territoires et leurs populations dans la construction de nouveaux récits positifs pour qu'elles puissent se projeter vers un horizon souhaitable. L'aspect sensible et émotionnel lié à l'attachement des habitant.e.s à leur territoire ne doit pas être écarté, et ces personnes insistent sur la nécessité de faire preuve de pédagogie pour accompagner les peurs et colères qui risquent d'émerger face aux injonctions à quitter certains territoires. En ce sens, trouver un équilibre entre l'intervention de l'Etat et celle des collectivités locales semble important.

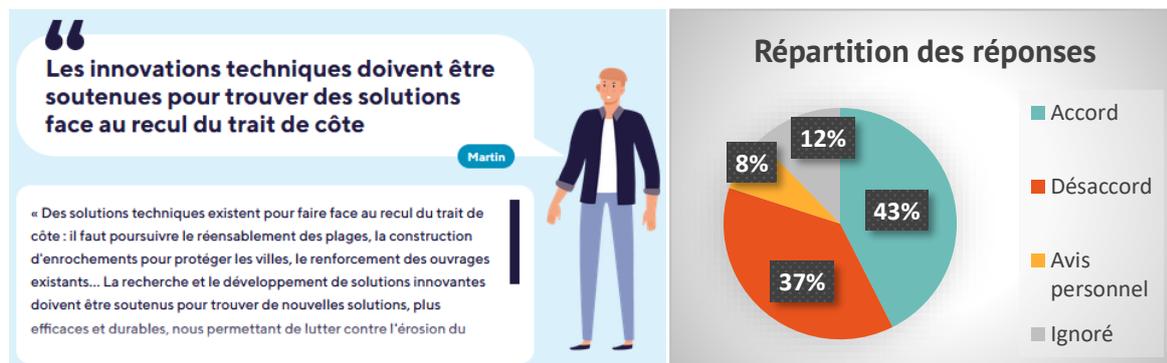
Une participante a par ailleurs réagi au verbatim proposé avec la proposition de créer un organisme de contrôle ayant différents rôles pour préserver le littoral.



« Il est nécessaire qu'un organisme de contrôle avec un pouvoir décisionnaire soit mis en place. Dès qu'une action à contre-sens de la logique est constatée, les élus locaux sont sanctionnés sur la base de la mise en danger d'autrui volontaire. De plus, tout ce qui aura été construit après les réglementations devra être rasé et l'espace, restauré, aux frais de la commune. Toutes les zones susceptibles d'être submergées ou érodées sous 5 ans doivent être classées inhabitables et les personnes, relogées gratuitement sauf résidences secondaires qui, elles, seront tout simplement réquisitionnées par l'état. Sous 10 ans, les personnes recevront un 1er avertissement les enjoignant à partir, moyennant le rachat du terrain par l'état. Tout contrevenant au départ devra assumer son choix et être radié de ses assurances. Il devra se débrouiller seul pour se reloger après destruction du logement par l'eau ou un effondrement. La limite des zones à déclasser sera déterminée par un observatoire de la montée des océans en fonction des extrapolations de la montée des eaux et seront réévaluées tous les ans. Les élus seront tenus pour responsables à titre personnel et non sous le couvert de la personne morale qu'est la mairie. Ça évitera qu'ils ne se laissent influencer par l'argent. » (F, 46 ans, 24)

En revanche, une partie des personnes en désaccord avec le propos de l'association estime que les maires devraient être plus libres pour innover et expérimenter des solutions prenant en compte les conditions spécifiques de leur territoire. D'autres considèrent que cette question ne relève pas des documents de planification maritime mais des documents d'urbanisme, et préconisent la mise en place de plans de prévention du risque d'inondation sur toutes les villes du littoral. Cela permettrait, selon elles, que les habitant.e.s puissent discuter collectivement du devenir de leur patrimoine bâti à court terme et à long terme.

Martin : “Les innovations techniques doivent être soutenues pour trouver des solutions face au recul du trait de côte”



La question de l'innovation technique comme solution au recul du trait de côte divise. 43% des participant·e·s soutiennent l'idée de poursuivre la recherche et le développement de nouvelles solutions, ou de faire des études comparant les solutions testées ailleurs pour tenter de protéger l'existant. L'exemple de digues construites autour des villes antiques est mentionné, ainsi que l'idée de créer des barrières de corail artificielles. La nécessité de ne pas empirer la situation en construisant des infrastructures nuisibles pour l'environnement est néanmoins soulignée par quelques personnes.

“ *« Notre histoire, et l'exemple des Pays-Bas est juste, montre que l'homme a réussi à faire face aux risques de pertes de territoire en innovant : polders, digues, ... Il est important sur la Côte d'Albâtre de réensabler la plage et remettre des galets. La migration des galets génère des inondations. Les communes n'ont pas les moyens de le faire et les différents organismes se renvoient la balle. En plus, d'anciennes installations émergent sur la plage et la rendent dangereuse pour les baigneurs. » (NC)*

A l'inverse, 37% des utilisateur·ice·s contestent l'idée de chercher à lutter contre les conséquences du réchauffement climatique par la technologie. Ces personnes considèrent pour beaucoup le « techno-solutionnisme » comme une illusion et contestent la comparaison avec les Pays-Bas, dont la situation géographique et la topographie sont très différentes de celles des côtes françaises, et dont les solutions montrent des limites. Le coût de ces solutions techniques et technologiques est de plus jugé trop important au regard du déficit public, pour des ouvrages qui pourraient simplement « déplacer le problème ailleurs ». D'après ces participant·e·s, l'enjeu ne serait donc pas d'inventer de nouvelles solutions, mais plutôt d'appliquer celles qui existent aux endroits où cela est pertinent et adapté, tout en acceptant de laisser la mer reprendre certains espaces.

“ *« Les solutions artificielles montrent déjà des limites dans de nombreux endroits (dispersion de l'énrochement, arrachage des ganivelles lors d'épisode de tempêtes). Une priorisation des zones à sauver devrait être faite. Les zones à faibles enjeux doivent être laissées à la mer. Il n'est pas normal que les populations locales doivent payer par exemple la protection de résidences secondaires. Habiter deux semaines une maison dans l'année ne constitue pas un enjeu public important... » (H, 39 ans, 29)*

Pour certain·e·s, les solutions doivent être pensées et établies au cas par cas, selon les enjeux et les alternatives possibles à l'échelle d'un bassin de vie et de sa ruralité. L'innovation serait acceptable, si elle permet d'aller vers des méthodes plus douces et naturelles, respectant le cycle de vie du littoral au lieu de le perturber. Enfin, certains commentaires rappellent que la solution la plus pérenne et efficace serait de lutter contre le changement climatique en amont.

Étape 2 - Quel avenir pour les activités maritimes et littorales face au changement climatique ?

Synthèse des avis

Les personnes ayant répondu à cette étape partagent le **constat du mauvais état écologique de la mer**. Face à cette situation, 75% jugent nécessaire de restreindre certaines activités économiques pour limiter la pression sur les écosystèmes, notamment au sein des aires marines protégées.

Cependant, la **question du type d'activités à limiter ou interdire fait l'objet de débats**. Ainsi, si une partie des répondant-e-s pense que les loisirs nautiques permettent de sensibiliser à la beauté et à la fragilité du littoral, d'autres considèrent que les loisirs et le tourisme sont loin d'être essentiels et génèrent trop de nuisances pour l'environnement en l'état actuel des choses.

De même, certaines personnes estiment que les acteurs de la pêche doivent être associés aux prises de décisions concernant l'espace maritime, étant donné qu'il s'agit de leur espace de travail et qu'ils sont les premiers à subir l'effondrement des stocks de poissons, tandis que d'autres les accusent d'être responsables de l'état actuel des mers et océans et refusent l'idée de les impliquer dans les discussions.

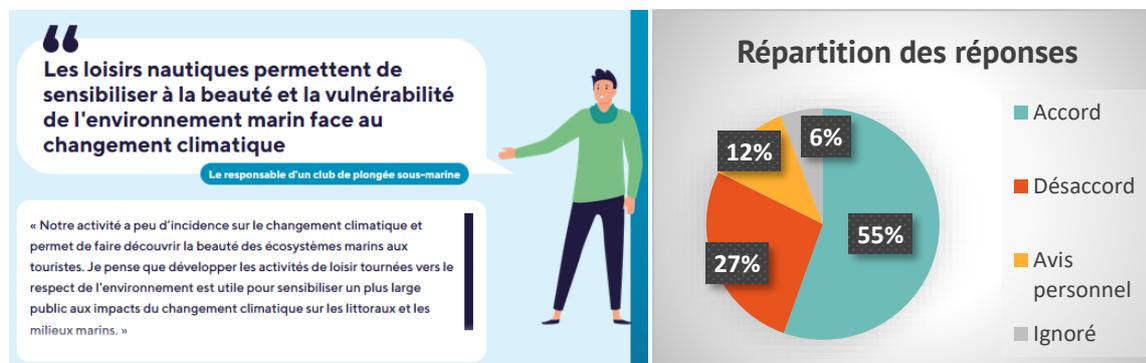
Enfin, la **fragilité du secteur conchylicole face au réchauffement des océans et à la pollution** des eaux est constatée par beaucoup. Certain-e-s préconisent de réserver des espaces à la culture des coquillages et d'agir au maximum sur la pollution en amont pour éviter les risques sanitaires au sein des élevages, tandis que d'autres sont plus pessimistes sur la pérennité de cette activité au vu de la hausse des températures des océans à l'échelle globale.

Zoom sur les propositions

- Restreindre les activités de loisir motorisées, qui génèrent une pollution sonore, visuelle et olfactive (jet-skis, bateaux à moteur, etc.)
- Faire intervenir des associations de défense des océans dans les écoles de voile, de surf, de plongée, etc., pour sensibiliser les usager-e-s à des pratiques plus respectueuses des écosystèmes
- Instaurer des quotas et limiter l'accès aux espaces naturels les plus sensibles
- Instaurer des zones de protection forte interdites à la pêche et aux activités économiques
- Créer des espaces de fraîcheur et de respiration dans l'arrière-pays pour rendre attractif d'autres espaces en été et alléger la pression à laquelle sont soumis les littoraux
- Réguler et contrôler la pêche de loisirs pour éviter que les zones les plus fréquentées ne soient « vidées » de leurs coquillages en été

Détail des différents positionnements

Le responsable d'un club de plongée sous-marine : « Les loisirs nautiques permettent de sensibiliser à la beauté et la vulnérabilité de l'environnement marin face au changement climatique »



Les personnes soutenant l'idée selon laquelle les loisirs nautiques permettent de sensibiliser à la vulnérabilité de l'environnement face au changement climatique émettent certaines conditions à leur avis. Pour poursuivre ces activités, il faudrait, selon elles, que les organismes démontrent qu'ils dispensent une réelle sensibilisation auprès de leurs usager·e·s. Certain·e·s suggèrent que des collaborations avec des associations de protection des mers et océans soient organisées, et des contrôles mis en place pour vérifier la présence de ces mesures pédagogiques. Cependant, certaines activités ne leur semblent pas compatibles avec ces enjeux de sensibilisation. Les loisirs motorisés sont notamment pointés pour la pollution qu'ils génèrent et leur impact sur la faune locale, tandis que des activités plus douces comme le snorkeling, le kayak de mer ou le paddle sont plus valorisées.

» *« Pour les activités non-émettrices de gaz à effet de serre, oui, d'autant plus que les activités comme la plongée sous-marine peuvent aller de pair avec une sensibilisations aux écogestes à adopter dans le milieu marin. » (F, 27 ans, 20)*

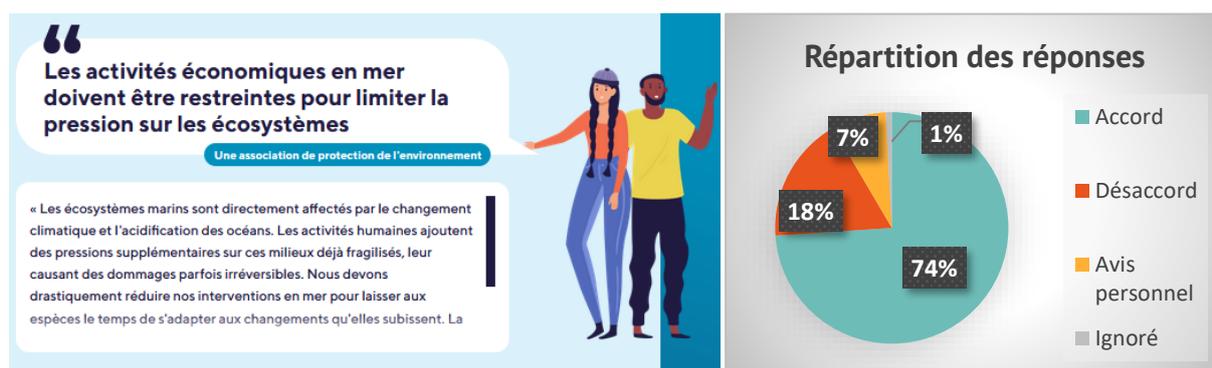
Les personnes en désaccord avec le propos du responsable de club de plongée sont encore plus critiques à l'égard des jet-skis et bateaux à moteurs. Elles soulignent que c'est surtout la massification des activités touristiques qui pose problème : la surfréquentation de certains espaces en été est ainsi pointée comme une des causes de l'accélération de l'érosion de certaines falaises et de sentiers côtiers. Ces participant·e·s affirment également que le transport des touristes jusqu'à leur lieu de vacances est l'une des causes principales de pollution liée au tourisme. Pour certain·e·s, l'éducation à l'écologie doit se faire avec des scientifique et/ou auprès des enfants dans les écoles ; il leur semble illusoire de croire que les écoles de voile puissent avoir un rôle de sensibilisation auprès de leurs élèves.

” « La sur fréquentation des littoraux pose de graves problèmes et lorsqu'on veut étendre les zones de protection stricte (qui ne représentent que 0.2% du golfe du lion) certains usagers s'y opposent comme les entreprises de plongée sur la côte vermeille. Il y a aussi des problèmes avec le bleaching, avec l'ancrage des bateaux de plaisance, le dérangement par les scooters des mers, la destruction des nids d'oiseaux sur les plages, les surfeurs qui militent dans l'Aude pour continuer à accéder en voiture sur les plages... bref : PAS PLUS ! » (H, 42 ans, 34)

Parmi les autres avis exprimés, certains suggèrent de définir pour chaque lieu une capacité maximale et de réguler les accès pour préserver les écosystèmes, tout en encadrant le prix de ces accès pour éviter que seul.e.s les plus privilégié.e.s puissent s'y rendre. D'autres réponses sont plus nuancées et différencient différents types d'activités, à autoriser ou à réglementer. Enfin, quelques rares commentaires contestent la réalité du changement climatique causé par l'action humaine et la nécessité restreindre des activités pour le limiter.

” « Oui et non. D'un côté on ne peut pas empêcher une population littorale de vouloir pratiquer et aller à l'eau, dans l'eau ou sur l'eau, quel que soit le support. La pêche, la plongée, la voile, le kayak etc sont des activités qui permettent aux riverains de comprendre et d'aimer cet environnement. Bien pratiqués, ils ont un impact limité. Cependant le développement d'offres touristiques pose un réel problème de saisonnalité et d'affluence sur des périodes données. Et la démarche consumériste qui va avec n'aide en aucun cas les touristes à prendre conscience de la vulnérabilité d'un milieu. Une sortie en vedette à moteur à la demi-journée pour aller voir des dauphins n'apporte rien aux clients à part de jolis clichés à mettre sur les réseaux sociaux. Si on veut préserver le littoral, il faut essayer de le soustraire au maximum à la dent acérée des profiteurs. » (H, 32 ans, 50)

Association de protection de l'environnement : « Les activités économiques en mer doivent être restreintes pour limiter la pression sur les écosystèmes »

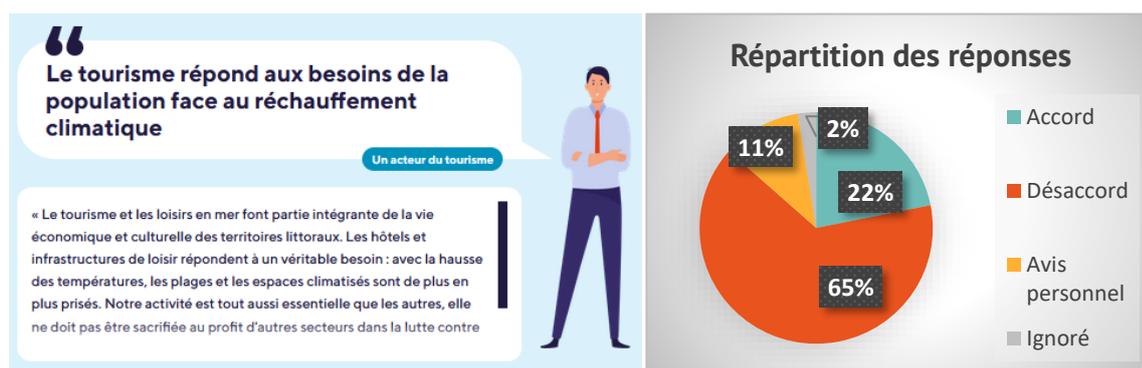


Les trois quarts des répondant.e.s s'accordent avec l'idée de restreindre des activités économiques en mer pour limiter la pression sur les écosystèmes, pointant les conséquences dévastatrices des usages actuels de la mer. A cet égard, les dégâts causés par les « navires usines » sont particulièrement décriés, de même que les paquebots touristiques géants, ou encore les projets développement de l'éolien en mer à grande échelle. Pour ces participant.e.s, il

est nécessaire de protéger davantage les aires marines protégées, notamment en y interdisant la pêche industrielle et en limitant la pêche artisanale, et de créer des zones de protection forte interdite à toute activité économique. Cependant, certain·e·s émettent la crainte que cela ne soit pas la direction prise par les politiques actuelles.

Les 18% qui se disent en désaccord avec le propos de l'association de protection de l'environnement insistent à l'inverse sur leur volonté de garder la mer comme espace de liberté. Ces personnes admettent que certaines activités puissent être mieux encadrées, mais rejettent l'idée d'interdiction ou de forte restriction de certains usages. Selon elles, il serait plus pertinent de vérifier que les autres pays respectent les règles existantes lorsqu'ils passent dans les eaux françaises et de réguler la pollution issue de la terre, notamment en captant les déchets issus des cours d'eau. Une partie de ces répondant·e·s craignent qu'imposer trop de nouvelles règles ne mette en péril certains métiers de la mer. Certain·e·s suggèrent finalement de jouer sur des leviers existants plutôt que de créer d'autres règles : zones de protection forte, changement des quotas de pêche, limitation de la fréquentation des côtes par les engins motorisés, innovation pour réduire les émissions liées au transport maritime, etc.

Un acteur du tourisme : « Le tourisme répond aux besoins de la population face au réchauffement climatique »



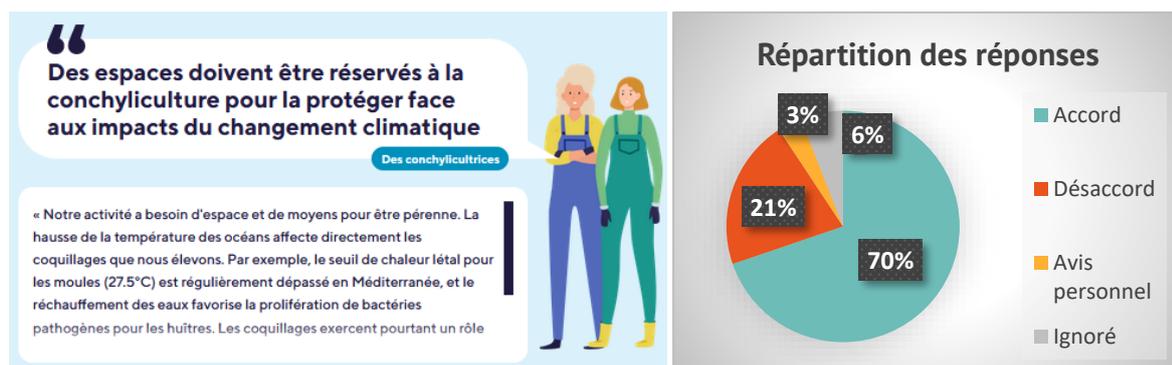
65% des répondant·e·s contestent le propos défendu par cet acteur du tourisme et affirment que certaines activités économiques devront être restreintes pour s'adapter aux évolutions du monde et protéger les écosystèmes. Pour ces personnes, le tourisme n'est pas aussi essentiel que d'autres activités maritimes. Ces participant·e·s pointent le caractère « prédateur » du tourisme sur l'environnement et la culture locale des littoraux, et rappellent la pollution générée par les déplacements de millions de personnes vers les côtes chaque été. La pêche de plaisance est aussi critiquée par une partie des réponses, qui dénoncent le « pillage » des coquillages sur des zones très fréquentées en été. Certain·e·s affirment que les acteurs du tourisme ne cherchent que des gains immédiats, sans se préoccuper des conséquences de leurs activités sur le long terme. Le besoin de changer de modèle économique et de promouvoir l'écotourisme pour sortir du tourisme de masse est souligné par plusieurs commentaires, qui rappellent par ailleurs que certains littoraux seront « invivables » en été d'ici quelques années, du fait de la hausse des températures.

” « Le tourisme est en grande partie responsable du réchauffement climatique. Les côtes ne pourront pas accueillir des flux trop importants de population, notamment en raison de la disponibilité de certaines ressources dont l'eau potable par exemple. Les transports de voyageurs émettent d'importants dégagements de GES. Il faut se préparer à moins de mobilité et développer des lieux de fraîcheurs sur l'ensemble du territoire. » (H, 39 ans, 29)

Toutefois, 22% des répondant-e-s appuient le propos de l'acteur du tourisme, affirmant qu'un tourisme écologique et durable est possible et nécessaire pour que les populations puissent se ressourcer au grand air. Selon ces personnes, c'est le volume de touristes concentrés sur certains espaces qui pose problème, pas la pratique du tourisme en elle-même.

” « Au 19ème siècle, les stations balnéaires correspondaient aux besoins d'air pur des habitants de ville, c'était des sanatoriums. Aujourd'hui, c'est la même chose, la mer permet de respirer un air pur et d'apporter de la fraîcheur. » (NC)

Des conchylicultrices : « Des espaces doivent être réservés à la conchyliculture pour la protéger face aux impacts du changement climatique »



L'idée de réserver des espaces pour la conchyliculture est soutenue par 70% des participant-e-s. Les raisons mises en avant sont essentiellement le caractère bénéfique de cette activité pour la qualité de l'eau, la production locale qu'elle permet et les emplois qu'elle génère. Ces utilisateur-ice-s émettent toutefois certaines recommandations : ne pas trop concentrer les fermes conchylicoles à un endroit, varier les espèces élevées pour rendre les élevages plus résilients face au réchauffement des eaux, être vigilant.e.s à la qualité des eaux en bordure de littoral pour éviter les problèmes sanitaires dans les fermes. Certain-e-s suggèrent de développer ces fermes plutôt au large, sur les hauts fonds, pour avoir des eaux plus froides et moins vulnérables aux pollutions issues des communes littorales.

Cependant, 21% des répondant-e-s sont en désaccord avec le propos de ces conchylicultrices. Ces personnes expliquent pour beaucoup leur positionnement en pointant le fait que la température des mers et océans risque de continuer à augmenter, et que dédier des zones plus larges à l'élevage de coquillages ne permettra pas de les préserver de ce réchauffement de l'eau. La prolifération des bactéries pathogènes soulève aussi des questions sanitaires. Du fait de ces deux phénomènes, certain-e-s estiment que la conchyliculture est une activité condamnée à long

terme, dont il faudrait accompagner la fin progressive. Enfin, certaines personnes estiment que le plus important ne serait pas la survie de la filière économique, mais celle des coquillages, ce qui pose la question de leur capacité à s'adapter face au changement rapide de leurs milieux de vie.

« Une fois de plus, nous ne choisirons pas le rythme avec lequel les eaux vont se réchauffer. C'est à nous, et aux conchyliculteurs, de s'adapter. Plus que le réchauffement, ils subissent d'ores et déjà les conséquences d'une urbanisation trop importante : dégradation de la qualité des eaux et prolifération de bactéries. Les épidémies de l'huître d'Arcachon lors des fêtes est une sorte de retour à l'envoyeur... »
(H, 32 ans, 50)

Des pêcheurs : « La pêche côtière fait vivre les territoires. Il faut associer les pêcheurs aux politiques d'adaptation au changement climatique »



83% des répondant-e-s sont favorable à l'idée d'associer les acteurs de la pêche aux prises de décisions sur l'avenir de la mer. Protéger la pêche aux petits métiers, les ligneurs et la pêche côtière est essentiel pour une partie d'entre elles et eux, qui précisent que la participation doit être réservée aux acteurs de la pêche durable (dont la voix est peu entendue), et pas aux lobbies de la pêche industrielle, jugée responsable de la dégradation des océans. Certain-e-s souhaitent aussi que les pratiquant.e.s de la pêche comme loisir soient associé.e.s à ces discussions, pour éviter une privatisation de la ressource halieutique par le monde professionnel. D'autres évoquent le besoin de sensibiliser les pêcheurs à la préservation de la faune et de la flore marine. Les pêcheurs seraient pour une partie de ces personnes les premiers lanceurs d'alerte en cas de perturbation des écosystèmes. Si elles sont favorables à une consultation des acteurs de la pêche, ces personnes estiment cependant important que les pêcheurs n'aient pas le dernier mot sur la planification maritime.

Pour autant, une partie des répondant-e-s est opposée à l'idée d'associer les pêcheurs aux prises de décision. Si ces personnes concèdent que les pêcheurs sont en première ligne face aux effets du dérèglement climatique, elles estiment pour certaines qu'ils ne font rien pour améliorer les choses et contribuent au contraire à la dégradation de l'environnement. La nécessité de développer des sanctuaires interdits à la pêche est soulignée par certains commentaires, qui insistent aussi sur le besoin d'interdire les zones côtières aux chaluts pour protéger les jeunes poissons. Enfin, certain-e-s rappellent que le stock de poissons baisse sur la planète et qu'il est nécessaire d'en consommer moins, en privilégiant celui issu de la pêche locale et durable.

« Les pêcheurs ont mangé leurs blés en herbes et continuent. Pour moi ils pêchent trop près des côtes, les 3 premiers miles marins sont une vraie nurserie et ils chalutent dedans pour pêcher la sole et le bar, faisant beaucoup de rejet à l'eau de juvéniles mort. Ils ont droit de travailler et de vivre leur métier, mais peut être avec de nouvelles règles. » (H, 65 ans, 17)

Analyse des quiz

Au sein des parcours quiz, les participant·e·s sont invité·e·s à **tester leurs connaissances sur les grands sujets du débat**. Chaque quiz thématique est proposé en **trois formats** (court, moyen, long), avec un **nombre de questions différent** selon le temps dont les participant·e·s indiquent disposer en arrivant sur la page d'accueil.

Cette section est composée de l'analyse de l'ensemble des sept quiz proposés dans l'outil :

- Dans quel contexte a lieu ce débat sur la mer et ses usages ?
- Quelles énergies aujourd'hui et demain en France ?
- Dans quel état est l'environnement marin aujourd'hui en France ?
- Les océans au cœur de la machine climatique
- La mer, un espace d'activités multiples
- La mer, vous l'aimez comment (sondage Ipsos) ?
- Quelle pêche aujourd'hui et demain en France ?

Une analyse des réponses à **chacune des questions est proposée**, avec les **scores moyens réalisés**, les erreurs les plus fréquemment rencontrées et les **principaux verbatims collectés**.

Une analyse chiffrée du parcours détaille ensuite les principaux chiffres associés à chaque thématique (nombre de parcours entamés, taux de complétion des parcours).

Les éléments analysés ci-après ne sont pas issus d'un panel représentatif de la population française, mais des données générées par les utilisateurs et utilisatrices de l'outil numérique « La mer en débat : Faites l'expérience ! ».

Dans quel contexte a lieu ce débat public sur la mer et ses usages ?

Description de la thématique

Les quiz de la thématique « contexte » reviennent sur le cadre dans lequel s'inscrit le débat public « La mer en débat ». Les questions portent sur les grandes notions entourant la planification maritime, interrogeant les participant·e·s sur la définition des façades maritimes, le périmètre des zones régies par les documents stratégiques de façade, ou encore les engagements pris par la France en matière de décarbonation au sein de différents plans et stratégies nationales. Des infographies dédiées sont proposées pour détailler les réponses à chacune des questions.

La thématique contexte a été mise en avant via le **format court du quiz**, pour promouvoir l'outil sur le mois de **décembre 2023**. Celui-ci a également été promu dans le cadre du **lancement du débat**.

Analyse chiffrée à plat (par question)

Les onze questions présentes dans les trois parcours quiz ont été analysées dans leur ensemble (parcours court, moyen et long confondus) puis au sein de chaque parcours. Pour chacune d'entre elles, nous avons pu déterminer des **taux de bonnes et mauvaises réponses**, les **erreurs les plus fréquemment commises**, mais aussi analyser les verbatims.

Q1 - Ce débat vise à informer le public et lui permettre de participer aux décisions publiques sur la planification des espaces maritimes pour les 4 façades métropolitaines. Les décisions publiques se traduiront par la mise à jour des "Documents Stratégiques de Façade" en 2024. Mais au fait, qu'est-ce qu'une façade ?

- Il s'agit du plateau continental du territoire, son prolongement naturel sous la mer.
- **Il s'agit d'une zone maritime complète avec les eaux maritimes sous souveraineté française, les activités côtières et l'espace aérien situé au-dessus de cette zone. (Bonne réponse)**
- Il s'agit de la partie littorale du territoire hexagonal.

Question présente dans les parcours long moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 713	1 094	619	64%

La majorité des répondants ont eu la bonne réponse, la plupart de ceux qui ont choisi un autre item se sont tourné vers celui qui proposait « **Il s'agit de la partie littorale du territoire hexagonal** ».

11 verbatims argumentés sont à relever sur cette question dans la section « Texte libre ». Certain·e·s utilisateur·ice·s apportent des compléments aux informations présentées.

« Cela concerne non seulement les zones maritimes sous souveraineté nationale (mer territoriale), mais aussi sous juridiction nationale (zone économique exclusive : la France y a des droits (exploiter les ressources) et des devoirs (protéger l'environnement), mais pas la souveraineté (on n'y est pas en France) »

« La notion de 4 façades peut être discutable. Le ministère de l'économie évoque par exemple seulement deux façades : Manche-Atlantique et Méditerranée, tandis que la DGTIM en évoque 3 (Manche et mer du Nord, Atlantique, et Méditerranée). Ces dissociations peuvent porter à confusion pour le public »

D'autres s'interrogent sur l'absence de prise en compte des départements et territoires d'outre-mer dans cette définition.

« Le terme métropolitain ne laisse-t-il pas les départements et régions d'outre-mer de côté ? Renvoyant à la "Métropole" vs le reste ? Ne faudrait-il pas privilégier le terme de façades hexagonales ? »

« Quid de l'outre-mer ? A part exporter de l'hydrogène quelle production exportable envisager ? »

Q2 – Combien de façades sont concernées par ce débat ?

- 3
- 4 (bonne réponse)
- 5

Question présente dans les parcours long moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 519	1 119	400	74%

Malgré une introduction qui contenait la réponse à la question, près de 30% des répondant.e.s se sont trompé.e.s. La plupart ont choisi « 5 », pensant peut-être **l'outre-mer comme une cinquième façade potentielle**. La plupart des verbatims semblent aller dans ce sens, mais une remarque sur la division de la façade atlantique est également à noter :

« Ce sont les façades marines et océaniques de la France ainsi que celles des DOM et des TOM (Martinique, Guadeloupe, Comores, île de la Réunion, Mayotte, Tahiti Marquises). »

« Nord Atlantique Sud Atlantique pour moi c'est le même ATLANTIQUE donc trois zones. »

« Quid des territoires d'outremer qui sont d'une richesse incroyable ? »

Q3 – Ce Document Stratégique de Façade doit répondre à des obligations réglementaires françaises uniquement ?

- **VRAI (bonne réponse)**
- FAUX

Question présente dans les parcours long moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 487	1 217	270	82%

Cette question a été particulièrement bien traitée par les répondant-e-s. Seulement 18% ont cru que d'autres obligations existaient.

Des avis divergents se sont cependant manifestés dans les verbatims :

” « A nouveau quid de nos responsabilités montantes et descendante avec l'Europe sur tout le volet environnemental faune et flore notamment les Natura 2000 »

” « C'est faux, car il concerne l'Europe

” « Il serait intéressant de préciser les enjeux maritimes de la façade Manche surtout depuis le Brexit, les accords maritimes avec le Royaume Uni ont-ils changé, évolué ou cessé avec sa sortie de l'UE ? »

Un commentaire s'écarte du sujet de la question pour énoncer des préconisations pour atteindre la neutralité carbone :

” « Pour atteindre la neutralité carbone, il faut prendre en compte la captation de CO2 réalisée par les écosystèmes marins. Et au-delà de la préservation de ses écosystèmes, il faudrait en recréer pour améliorer notre capacité de captation. Comme planter des arbres en forêts, l'océan peut nous aider à ça. »

Q4 – La mer est un espace avec des zones précises et très réglementées. Chaque pays bénéficie ainsi d'une Zone économique exclusive. De quoi s'agit-il ?

- **Une zone où le pays est le seul à pouvoir exploiter les ressources (bonne réponse)**
- Une zone où le pays contrôle tous les transits
- Une zone où le pays est le seul à pouvoir faire du commerce

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 388	989	399	71%

Plus de deux tiers des répondant·e·s ont choisi la bonne réponse. A nouveau certain·e·s souhaitent apporter des précisions ou de la nuance ou des compléments en verbatim :

« Il y a un pouvoir de l'Etat dans les ZEE mais surtout une responsabilité. L'Etat devrait exprimer avec plus de force la volonté de préservation de la biodiversité dans ces eaux. Il y a certes des enjeux diplomatiques et économiques mais la protection du vivant devrait primer. Je pense notamment aux chalutiers industriels qui occasionnent bien plus de dégâts qu'une flottille de petits chalutiers artisanaux à tonnage équivalent. Technique de pêche que je ne soutiens pas. Mais surtout pas à l'échelle industrielle. Quand est-ce que les intérêts écologiques vont primer sur les intérêts économiques ? »

« Il serait intéressant de faire la distinction entre Mer et Océan, sachant que les enjeux peuvent différer quant à la ZEE, la houle, les zones protégées, la profondeur des eaux, les activités économiques etc »

« Une ZEE est une zone qui comprend, en France, la mer du Nord, l'océan Atlantique, la mer Méditerranée, pour les DOM et les TOM : Guadeloupe, Martinique, Comores, Île de la Réunion, Mayotte, Tahiti, Marquises. »

D'autres commentaires estiment que la réponse apportée par l'infographie ne répond pas vraiment à la question posée.

Q5 – Au niveau international, quelle est la place de la France en termes d'espace maritime (Hexagone et outre-mer) ?

- **Deuxième espace maritime mondial (bonne réponse)**
- Premier espace maritime mondial
- Cinquième espace maritime mondial

Question présente dans les parcours long moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 421	845	576	59%

Les répondant·e·s ont été assez partagé·e·s entre les trois réponses, même si la majorité à tout de même choisi la bonne réponse. Certains commentaires soulignent la responsabilité de la France dans la protection des océans, au vu de l'étendue de son espace maritime.

« Si nous possédons le deuxième espace maritime mondial, pourquoi n'avons-nous pas une politique de protection des océans d'ampleur ? » (F, 17 ans, 34)

” « Nous avons une responsabilité majeure et nos modèles peuvent servir d'exemple. A nous de faire les premiers pas, on ne peut pas attendre les autres, c'est nous "l'adulte" qui doit être exemplaire avec son patrimoine naturel, pour le protéger, et limiter l'impact des pollutions (chimiques, plastiques, sonores...), la destruction directe des habitats sensibles qui captent le CO2 (comme les moulières, les massifs d'hermelles, le corail..), le réchauffement de l'eau par le changement climatique qui diminue la capacité de captation de CO2 ... tout est lié, rendez-vous compte ?! »

Se sont également exprimées quelques opinions vis-à-vis de la question et de son périmètre :

” « C'est à dire 2ème ? En superficie ? »

” « Ambiguïté quant à la prise en compte des territoires ultramarins »

Q6 – Qu'est-ce que la France a mis en place pour respecter les “Accords de Paris” signés lors de la COP21 ?

- Une Stratégie Française Energie – Climat (bonne réponse)
- Une Stratégie Nationale Bas-Carbone (bonne réponse)
- Un Plan national d'adaptation au changement climatique (bonne réponse)
- Une Loi de programmation sur l'énergie et le climat (bonne réponse)
- Une Programmation pluriannuelle de l'Energie

Question présente dans les parcours long et moyen

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
471	64	407	14%

Cette question était particulière, puisqu'elle attendait la sélection de 4 items sur 5 pour que la réponse soit considérée comme correcte. Logiquement, seuls 14% des répondant-e-s ont eu la bonne réponse, car beaucoup n'ont répondu que partiellement.

Quelques réactions sont à relever :

” « L'adaptation au changement climatique ne concerne pas les accords de Paris et l'objectif de neutralité en 2050 »

” « C'est trop éparpillé au détriment de la clarté, la compréhension et l'appropriation des actions par le citoyen »

” « Faute de syntaxe dans la question, le site ne laisse pas choisir toutes les options et l'adaptation au changement climatique ne concerne pas les accords de Paris et l'objectif de neutralité en 2050 »

Q7 – Quel est l'objectif majeur du scénario de “neutralité carbone” de la France ?

- La fin des émissions carbone de l'agriculture
- La fin des émissions carbone du transport aérien
- **Un secteur énergétique complètement (ou quasiment) décarboné (bonne réponse)**

Question présente dans les parcours long et moyen

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
472	364	108	77%

La plupart des répondant·e·s avaient la bonne réponse, cette question n'a entraîné que peu de réactions, si ce n'est cette remarque vis-à-vis du nucléaire :

” *« Le nucléaire permettra de participer à la neutralité carbone mais celui-ci demande une gestion catastrophique des déchets, le démantèlement problématique des vieilles centrales, des investissements infinis dans la fusion nucléaire (tokamak). Les déboires de construction, le tâtonnement des recherches, les coûts des futures centrales ne détournent-ils pas nos efforts d'autres énergies plus accessibles (entre autres la production/utilisation de l'hydrogène) ? Est-il judicieux de continuer à croire que le nucléaire participe à la « décarbonisation » de la France ou de L'Europe pour l'horizon 2050 ? »*

Q8 – La France est dotée d'une Stratégie Nationale Bas-Carbone qui a deux grands objectifs : lesquels ?

- Le passage au tout hydrogène : transports, industrie (...)
- **La neutralité carbone du pays en 2050 (bonne réponse)**
- **L'empreinte carbone des Français réduite à 2 tonnes par habitant et par an (bonne réponse)**
- Des quotas annuels de voyages en avion (...)
- La rénovation énergétique de 100% du parc immobilier (...)

Question présente dans les parcours long et moyen

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
451	308	143	68%

Près de 70% des utilisateur·ice·s ont choisi les deux objectifs permettant d'obtenir la bonne réponse. L'objectif qui a été régulièrement choisi par erreur est celui de la rénovation énergétique du parc immobilier. Les réactions concernent principalement les émissions des Français :

” *« Serait-il possible que les politiques arrêtent de se dédouaner avec cet argument biaisé que la France ne représente qu'1% des émissions de GES svp »*

” « Faire peser la réduction des émissions de CO2 sur les seuls particuliers ne peut être acceptable socialement. Le gouvernement doit prendre des mesures drastiques comme l'interdiction des vols aériens internes en France, la taxation des transports aériens et ne plus se rendre en Bretagne en avion (n'est-ce pas M. Macron) »

” « Pour être à 2 tonnes en 2050, il faudrait stopper les importations hors UE et créer plus d'entreprises de rénovation énergétique »

” « J'ai fait une faute de logique après hésitation. Alors faudra beaucoup de biométhane, méthanisation, biocarburants. Quid de l'arbitrage de l'usage des terres agricoles ? Ça passe ?? »

Q9 – Par quels leviers la France compte-t-elle atteindre la neutralité carbone ?

- L'arrêt des importations d'aliments provenant de plus de 1000 km
- Des amendes en cas de non-respect des objectifs annuels de son bilan carbone individuel
- **Une réduction drastique de ses émissions de gaz à effet de serre (bonne réponse)**
- **La création de "puits de carbone" : milieux naturels gérés par l'homme et procédés industriels de captage et stockage du carbone (bonne réponse)**
- Le passage au tout hydrogène : transports, industrie (...)

Question présente dans le parcours long

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
253	129	124	51%

A peine la moitié des répondant·e·s choisi les deux bonnes réponses : la répartition des autres leviers choisis est assez homogène.

Q10 – Quelle est la part des biens et services importés par la France ?

- **45% (bonne réponse)**
- 35%
- 55%

Question présente dans les parcours longs

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
247	105	142	43%

La majorité des répondant·e·s estimaient que la part des biens et services importés était **plus forte ou plus faible**. 1/3 ont choisi **55%**.

Q11- Quelle est l'empreinte carbone d'un Français aujourd'hui ?

Environ 9 tonnes (bonne réponse)

- Environ 6 tonnes
- Environ 3 tonnes

Question présente dans les parcours longs

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
247	116	131	47%

La grande majorité des réponses est répartie entre **6 et 9 tonnes**.

Quelles énergies aujourd'hui et demain en France ?

Description de la thématique

Les quiz de cette thématique proposent de contextualiser **le projet et le débat autour des enjeux énergétiques**. Les questions portent notamment sur la **composition du mix énergétique** français actuel, les perspectives de **développement des énergies renouvelables** et les caractéristiques des parcs éoliens en mer.

Le quiz court de la thématique énergie a été particulièrement mis en avant, mais son lien a subi un **bug d'encodage qui justifie les chiffres très importants de rebond**. Cette mise en avant a eu lieu pour promouvoir l'outil sur le mois de décembre 2023.

Analyse chiffrée à plat (par question)

Les quinze questions présentes dans les trois parcours quiz été analysées dans leur ensemble (parcours court, moyen et long confondus) puis au sein de chaque parcours. Pour chacune d'entre elles, nous avons pu déterminer des taux de bonnes et mauvaises réponses, les erreurs les plus fréquemment commises, mais aussi analyser les verbatims.

Q1 - Comme beaucoup de pays, la France dépend des énergies fossiles : quelle est la part de celles-ci aujourd'hui dans la production énergétique du pays ?

- Environ 40%
- **Environ 60% (bonne réponse)**
- Environ 80%

Question présente dans les parcours long et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
2 118	981	1137	46%

La majorité des répondant·e·s n'ont pas la bonne réponse, même si la part reste importante (47%). Une grande part des participant·e·s **pense que la part d'énergie fossiles dans le mix énergétique du pays est plus faible**. La réponse « 80% » n'a été choisie que par 1/4 des répondant·e·s.

Le taux de bonnes réponses est plus élevé dans le parcours long.

A propos des verbatims :

20 verbatims ont été soumis par les répondant·e·s tous quiz confondus. Certains questionnent ou apportent des précisions sur les termes employés :

» *« Electricité ce n'est pas une source d'énergie. C'est plutôt le produit à partir d'une source qui peut être renouvelable ou non. Peut-être dans ce cas "électricité" c'est une façon amicale de dire "nucléaire" ? »*

» « L'électricité n'est pas une source primaire. Une partie de cette électricité est d'origine fossile »

» « Le mot production prête à confusion, il s'agit de la consommation d'énergie ? »

D'autres dénoncent le manque de précisions de la réponse, notamment concernant l'uranium :

» « Les 20% d'électricité proviennent du nucléaire non ? Qui n'est ni fossile ni renouvelable ; je pense qu'à minima il faudrait le préciser. »

Pour ma part je pensais que le nucléaire était fossile car non renouvelable »

» « L'uranium est une énergie fossile ! pourquoi n'est-elle pas comptée ? »

» « Qu'elle est la part d'énergies fossiles dans l'électricité française ? Cela devrait se rajouter aux 57% affichés. »

Q2 – En France, l'électricité est produite à plus de 60% par le nucléaire. Mais quelle est la part des énergies renouvelables dans la production électrique en 2022 ?

- 15%
- **25% (bonne réponse)**
- 35%

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 956	729	1227	37%

La **majorité des répondant·e·s n'ont pas la bonne réponse**, pensant que cette part est plus faible et ont donc répondu **15%**. Seuls 10% des participant·e·s ont **choisi 35%**.

Le taux de réponses justes est meilleur dans le **parcours long**.

A propos des verbatims :

Les commentaires déposés dans cette section contestent pour certains la réponse donnée :

» « Moins de 15% si on ne tient pas compte de l'hydraulique. »

D'autres remarques préconisent des actions à entreprendre face à ces données.

» « Une décroissance planifiée alliant sobriété et énergies renouvelables devrait être mise en place »

» « L'important c'est la lutte contre le gaspillage »

Q3 – L'éolien terrestre est aujourd'hui la deuxième énergie renouvelable du pays après l'hydroélectricité (en capacité installée).

- **VRAI (bonne réponse)**
- FAUX

Question présente dans les parcours long et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 521	1 096	425	72%

Les 2/3 des répondant.e-s ont eu la bonne réponse, montrant que cette information est plutôt maîtrisée par le grand public.

Un commentaire déplore les conséquences environnementales de cette situation et un second évoque l'idée de développer d'autres sources d'énergie que l'éolien :

» « Mais à quel prix !! L'éolien est une catastrophe écologique, environnementale et financière. »

» « Pourquoi mettre en avant l'éolien en mer. Alors qu'il y a bcp d'autres enjeux en particulier ma méthanisation pour produire 100% de notre gaz. »

Q4 – Sur le continent européen, quel est le pays qui a installé le plus de capacités d'éolien en mer ?

- Le Danemark
- La Norvège
- **Le Royaume-Uni (bonne réponse)**
- La France

Question présente dans les parcours long et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 437	439	998	31%

Peu de répondant.e-s ont su désigner le pays ayant **le plus de capacité d'éolien en mer**. Conformément à l'idée répandue selon laquelle les pays nordiques seraient en avance sur le déploiement des énergies renouvelables, la plupart des réponses se sont portées sur le **Danemark (45%)**.

Les deux commentaires déposés confirment cette croyance commune de l'avancée des pays nordiques dans l'éolien, mais aussi un besoin d'informations complémentaires

» « Quelle part d'éoliennes terrestre en GB ? Les Britanniques surpayent-ils comme les Français le courant éolien ? »

« C'est très surprenant ! On entend beaucoup parler de l'éolien en mer chez nos voisins nordiques (Danemark, Pays-Bas...), je ne pensais pas du tout que le Royaume-Uni était loin devant. Peut-être qu'une information complémentaire intéressante serait de montrer la part de l'éolien en mer dans le mix de ces pays. Ou en tout cas de comparer les capacités installées des différentes sources d'énergie. Je pensais vraiment que le scores seraient plus élevés pour les Pays-Bas et le Danemark. »

Q5 – Aujourd'hui, la France a autorisé de nombreux projets de parcs éoliens sur terre et en mer. Si on additionne les capacités (théoriques) à venir des projets d'éolien en mer, elles surpassent largement l'éolien terrestre.

VRAI (bonne réponse)

FAUX

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
482	356	126	74%

Question présente dans les parcours long et moyen

Le nombre de réponses est ici plus faible que les précédentes questions. Cela s'explique par le fait que les formats courts des quiz sont les plus diffusés, notamment à travers une sponsorship réseaux sociaux et que cette question n'est présente que sur les formats moyens et long.

Le taux de bonnes réponses est ici très élevé, montrant que cette notion est assez connue du grand public. Les deux parcours ont un taux de réussite similaire.

A propos des verbatims :

Les éléments remontés par les participant·e·s concernent l'infographie de réponse, qui soulève doutes et questions :

« La réponse ne montre pas que la part d'énergie éolien marine dépasse l'éolien terrestre. A revoir. »

« Le visuel ne correspond pas très bien à la question : on ne voit pas le prévisionnel de capacité de l'éolien en mer. Peut-on avoir ce chiffre ? »

« Les projets pilotes de Méditerranée ne sont pas comptabilisés...? Pourquoi? »

Un autre commentaire porte sur les délais de déploiement des parcs, jugés trop longs pour assurer la production d'énergie dans les temps :

« Il faut plus de 10 ans pour développer un parc en mer... Je ne crois pas qu'on aura 20GW en mer (capacité à terre actuellement) avant 2050 ! C'est bien de parler 'théorique', en théorie le CCS (capture co2) sera au point avant ! Toujours théoriquement, la fusion nucléaire peut fournir bien plus d'énergie :) »

Q6 – Combien de parcs d'éoliennes en mer sont actuellement en service ou en travaux en France ?

- 2
- 4 (bonne réponse)
- 8

Question présente dans les parcours long et moyen

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
440	251	189	57%

Un petit peu plus de la moitié des utilisateurs et utilisatrices avaient **la bonne réponse**. Les autres pensaient davantage qu'il y avait moins de parcs (2) plutôt que 8.

Certain-e-s s'interrogent sur la comptabilisation des parcs :

» « Les projets pilotes de Méditerranée ne sont pas comptabilisés... ? Pourquoi ? »

» « Et PGL ne compte pas comme un parc ? »

Une autre personne commente la capacité de production des parcs éoliens en mer en construction au regard d'autres sources d'énergie :

» « Un parc en travaux ne produit pas d'électricité. Quand on veut utiliser le domaine maritime on sait faire un terminal méthanier en 36 mois. Mais c'est pour la Bonne cause, le gaz de schiste Américain ! »

Q7 – Quelles sont les énergies marines renouvelables actuellement commercialisées ?

- Eolien posé (bonne réponse)
- Energie marémotrice (marées)
- Eolien flottant (bonne réponse)
- Energie houlomotrice (vagues)
- Energie hydrolienne (courants) (bonne réponse)

Question présente dans les parcours long et moyen

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
399	26	373	7%

Le taux de bonnes réponses à cette question est très faible : moins d'un quart des répondant-e-s a su cocher les trois énergies actuellement commercialisées, sans choisir les deux autres, conditions nécessaires pour que la réponse soit comptabilisée comme correcte. Près d'**un tiers des personnes pensait que l'énergie marémotrice était commercialisée**. Cette croyance a déclenché plusieurs verbatims :



« Le barrage de la Rance est une usine marémotrice pourtant ? »



« L'usine marémotrice de la Rance est bien en fonctionnement semble-t-il. Et sa production commercialisée. »

Par ailleurs, certaines remarques contestent la réponse apportée :



« Pas du tout d'accord car seul l'éolien en mer posé et flottant est commercialisé. L'hydrolien n'est qu'à l'état de prototype. Quant aux autres (houle etc.) ce sont des leurres ! »

Q8 – Sachant qu'une éolienne terrestre mesure entre 120 et 150 mètres, quelle est la taille d'une éolienne en mer ?

- Même taille
- Deux fois plus grande (bonne réponse)
- Trois fois plus grande

Question présente dans les parcours long et moyen

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
405	283	122	70%

Cette notion de taille semble familière pour la majorité des personnes ayant répondu à cette question. Celles et ceux qui les pensaient de même taille ou 3 fois plus grandes sont assez similaires en nombre. L'un des commentaires précise qu'il s'agit de la taille des futures éoliennes, pas de celles actuellement implantées au large des côtes françaises.

« Il n'y a pas aujourd'hui d'éoliennes de 270 mètres de haut installées... Préciser dans la question : taille des futures éoliennes. »

Q9 – Quel monument est aussi haut que la génération actuelle d'éolienne en mer ?

- Statue de la Liberté
- Pyramide de Khéops
- Tour Montparnasse
- Tour Eiffel (bonne réponse)

Question présente dans le parcours long uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
181	104	77	57%

Les répondant·e·s sont assez mitigé·e·s mais répondent majoritairement juste à cette question en choisissant la tour Eiffel. Une personne conteste tout de même la question en verbatim :

” « Les images sont trompeuses, la tour de l'éolienne est bien plus petite et les pâles bien plus grandes. La tour de la 15MW ne fait absolument pas 270m, 180m tout au plus. Par contre en rajoutant une pôle de 120m, on atteint bien les 300m de haut. »

Q10 – Les éoliennes en mer, dites posées, sont fixées sur les fonds marins. Jusqu'à quelle profondeur cette installation est-elle possible ?

- 20 mètres
- 60 mètres (bonnes réponses)
- 100 mètres

Question présente dans les parcours long et moyen

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
391	244	147	62%

La plupart des répondant·e·s ont choisi la bonne réponse, la répartition des deux autres réponses est assez similaire.

Certain·e·s utilisateur·ice·s ont mentionné le manque de connaissances techniques sur ces sujets, ou des incompréhensions liées à la tournure de la question :

” « Nous aurons besoin de connaissances techniques dans ce débat sur les technologies éoliennes et les impacts sur l'environnement. »

” « Je ne comprends pas : l'éolien posé ne dépasse pas des fonds de 20m. Ensuite ce sont des éoliennes sur support flottant. La question est mal posée »

Q11- Actuellement en France, quel est le nombre maximal d'éoliennes prévu dans les parcs en mer existants, en travaux ou autorisés ?

- 20
- 40
- 80 (bonne réponse)

Question présente dans les parcours long et moyen

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
383	185	198	48%

A peine la moitié des utilisateur·ice·s avait la bonne réponse. La majorité des autres répondant·e·s ont choisi la réponse '40'.

Q12- Dans un parc éolien en mer, à quelle distance les éoliennes sont-elles les unes des autres ?

- Environ 1 km (bonne réponse)
- Environ 3 km
- Environ 8 km

Question présente dans le parcours long uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
178	125	53	70%

La plupart des répondant-e-s ont correctement répondu à cette question. Les autres ont majoritairement indiqué 3 km (23%) puis 8 km (7%).

Une personne exprime son opposition au développement de l'éolien en mer dans un commentaire :

» « Je suis contre les éoliennes en mer qui vont détruire la faune et la flore et se sont des pollutions visuelles sur toutes les cotes »

Q13- Quelles sont aujourd'hui les deux premières énergies renouvelables en France (en capacité installées) ?

- Hydroélectricité (bonne réponse)
- Photovoltaïque
- Eolien terrestre (bonne réponse)
- Géothermie
- Eolien en mer

Question présente dans le parcours moyen uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
246	108	138	44%

De nombreuses personnes n'ayant pas eu la bonne réponse ont sélectionné le photovoltaïque parmi les énergies renouvelables ayant le plus de capacités.

Cette question n'a généré que peu de réactions écrites, si ce n'est ces deux commentaires :

» « Les gens ne veulent pas voir les moyens de production d'électricité (à part les centrales au charbon qu'il faut prolonger), pourquoi pas plus de géothermie ? »

» « Le solaire thermique et photovoltaïque doivent être développés en priorité devant l'éolien »

Q14- La France possède plus de capacités d'éolien en mer installées que la Belgique ?

- VRAI (bonne réponse)**
- FAUX

Question présente dans le parcours moyen uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
268	140	128	52%

» *« Préciser de capacité "installée". Car en termes de capacité potentielle, la France dépasse la Belgique... »*

» *« C'est sûr que la Belgique a un domaine maritime impressionnant ! »*

Q15- Aujourd'hui en France, les capacités en production de l'éolien terrestre sont 20 fois plus importantes que celles de l'éolien maritime ?

- VRAI
- FAUX (bonne réponse)**

Question présente dans le parcours court

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 265	444	743	35%

Peu d'utilisateur-ice-s ont répondu correctement, ce qui semble montrer une méconnaissance du rapport entre les capacités de production des différentes sources d'énergie renouvelable.

Certains commentaires questionnent l'échelle du schéma en réponse à cette question :

» *« La réponse semble mal écrite. Le schéma indique une échelle de 1 à 10 là où la réponse dit que c'est 40 fois, peut être vérifier ? »*

Une autre personne exprime sa tristesse de voir les éoliennes se déployer de plus en plus en mer et préconise de prendre des mesures pour plus de sobriété avant d'en déployer davantage :

» *« Ça me rend triste. ON PERD LE DERNIER ESPACE SAUVAGE. J'ai fait avec un voilier une traversée entre la Normandie et l'Angleterre. On ne voit que cela. IL FAUT juste plutôt moins consommer et mieux isoler les habitats »*

Dans quel état est l'environnement marin aujourd'hui en France ?

Description de la thématique

Les quiz de la thématique environnement font référence à différentes infographies produites pour le débat. Les questions portent notamment sur l'état écologique des littoraux de France hexagonale, le niveau de protection des milieux marins au sein des aires marines protégées, ou encore les sources des pollutions retrouvées en mer.

Le format court a fait l'objet d'une mise en avant publicitaire.

Analyse chiffrée à plat (par question)

Les douze questions présentes dans les trois parcours quiz ont été analysées dans leur ensemble (tous parcours confondus) puis au sein de chaque parcours. Pour chacune d'entre elles, nous avons pu déterminer des taux de bonnes et mauvaises réponses, les erreurs les plus fréquemment commises, mais aussi analyser les verbatims.

Q1 - Le littoral français est artificialisé deux fois plus vite que le reste des terres en France hexagonale

- Vrai (bonne réponse)**
- Faux

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 401	1156	245	83%

La grande majorité des répondant·e·s ont choisi la bonne réponse pour cette question. Le taux de bonnes réponses est équivalent sur les trois formats du quiz, ce qui semble montrer une connaissance globalement partagée de la problématique liée à l'artificialisation du littoral.

A propos des verbatims :

10 verbatims ont été soumis par les répondant·e·s, exclusivement pour la version courte du quiz. Certain·e·s sont critiques à l'égard de cette artificialisation du littoral, jugée anormale dans un contexte de changement climatique. Des suspicions de corruption des élu.e.s de ces territoires sont même évoquées :

» « Ce n'est pas normal au regard des enjeux liés au changement climatique de montée des eaux notamment. Les règles d'urbanisme doivent être durcies sur ces territoires. »

» « La responsabilité des élus locaux corrompus est flagrante : ce sont eux qui délivrent les permis de construire. »

A l'inverse, d'autres minimisent cet écart entre le littoral et l'intérieur des terres, estimant que les choses se sont améliorées depuis l'adoption de la loi littoral

» « La loi littoral a cependant fait beaucoup de bien »

Q2 – Quelle est la proportion des eaux littorales françaises en mauvais état ?

- Environ 20%
- Environ 40%
- **Environ 60% (bonne réponse)**

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 226	436	309	36%

La **majorité des répondant·e·s n'ont pas la bonne réponse**, pensant que cette part est plus faible et ont donc répondu **20% ou 40%**. L'état des eaux littorales françaises semble ainsi mal connu du grand public.

Le taux de bonne réponse est cependant légèrement meilleur dans le **parcours long**.

A propos des verbatims :

8 verbatims ont été renseignés dans la section correspondante de cette question. L'intégralité provient de la version courte du parcours. Une partie de ces contributions demande des précisions sur les pollutions mentionnées dans la question :

» « Quelles en sont les causes principales : rejets locaux d'assainissement, activités humaines en mer, pollution des cours d'eau qui se déversent dans la mer, ... ? En fonction, des actions ciblées fortes doivent être engagées pour limiter ces pollutions et améliorer l'état des eaux littorales. »

» « Pourriez-vous nous mettre à disposition une carte relative à cette statistique svp? »

D'autres préconisent certaines actions pour améliorer la part des eaux littorales en bon état :

» « Il est important de considérer les rejets en mer et leur qualité. Améliorer le traitement des eaux usées, nettoyer les vallons d'eaux pluviales, désimperméabiliser les sols, car 80% de la pollution en mer arrive de la terre. L'information du grand public doit aussi être relancée car c'est à partir du grand public que pourront s'initier certains changements de comportement. »

» « Ce débat sur la mer ne doit pas occulter qu'une part des pollutions arrive des terres et que de ce fait nous sommes tous concernés par l'état de la mer. »

Q3 – Quelle est la part des pollutions des océans qui proviennent de la Terre ?

- 25%
- 50%
- **80% (bonne réponse)**

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 185	993	192	84%

83% des répondant.e-s ont eu la bonne réponse, montrant que cette information est plutôt maîtrisée par le grand public.

A propos des verbatims :

3 verbatims ont été renseignés en réaction à cette question, **déplorant la mauvaise gestion des pollutions générées par l'industrie agro-alimentaire**, notamment en Bretagne :

» « L'usage si important de l'azote en agriculture est à revoir, notamment en lien avec l'appauvrissement des sols. Il en est de même des pesticides qui ne sont pas cités ici mais qui ont des impacts néfastes sur les écosystèmes aquatiques et donc marins à terme (Une décision de renouvellement de l'autorisation d'utilisation du glyphosate est incompréhensible !). De nouvelles techniques culturales doivent être développées, sachant que plusieurs existent déjà. Sur l'assainissement, là aussi, les normes et les exigences doivent être durcies en concertation avec les habitants et collectivités locales. »

» « Je vis en Bretagne 22 et notre côté est défigurée par les algues vertes résidu de l'élevage intensif et du comportement de cette industrie. »

Q4 – L'azote est l'un des polluants majeurs des océans : d'où vient-il ?

- Des dégazages des bateaux
- Des eaux usées urbaines
- **De l'agriculture (bonne réponse)**

Question présente dans les parcours long et moyen.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
189	150	39	79%

L'essentiel des participant.e-s ont répondu correctement à cette question, ce qui témoigne d'une **connaissance globalement partagée sur l'origine des pollutions à l'azote**. Le taux de bonnes réponses est légèrement supérieur au sein du parcours long (83%) par rapport au parcours moyen (76%).

Le faible nombre de réponses à cette question par rapport aux questions précédentes s'explique par le fait qu'elle ne soit présente qu'au sein des parcours moyen et long. Les parcours courts étant les plus diffusés et sponsorisés sur les réseaux sociaux, ils génèrent davantage de réponses.

A propos des verbatims :

Les deux verbatims déposés au sein du parcours long expriment des avis sur les politiques publiques à mettre en place autour de l'agriculture pour limiter ces pollutions :

» *« Il faut limiter le recours aux pesticides tout en assurant la survie des agriculteurs. »*

» *« Arrêtons de subventionner l'agriculture intensive et l'élevage industriel au détriment des petites et moyennes exploitations bio tant qu'à faire et remettons les animaux d'élevage en nombre très restreint dans les champs. »*

Q5 – Chaque année, des filets de pêche sont perdus en mer : en quelle quantité ?

- Environ 10 000 tonnes
- **Environ 650 000 tonnes (bonne réponse)**
- Environ 1 000 000 tonnes

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
183	111	72	61%

Question présente dans les parcours long et moyen

64% des personnes ayant répondu à cette question ont choisi la bonne réponse.

Les répondant·e·s au parcours long n'ayant pas donné la bonne réponse ont davantage tendance à surestimer la quantité de filets perdus en mer (23,5% répondent 1 000 000 tonnes) que celles et ceux ayant rempli le parcours moyen (15% ont choisi 1 000 000 tonnes).

A propos des verbatims :

L'unique verbatim déposé en réaction à cette question préconise d'approfondir les recherches sur les filets pour limiter ces pollutions :

» *« Bonjour. Accélérons la recherche sur les filets biodégradables ou biosourcés, et ne faudrait-il pas ajouter aux bateaux de pêche des filets récupérateurs de déchets ? »*

Q6 – En mer, les déchets sont à 50% en matière plastique.

Vrai

Faux (bonne réponse)

Question présente dans le parcours long uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
144	34	110	24%

Le nombre de réponses est plus faible pour cette question que pour les précédentes, car elle se situe uniquement dans la version longue du quiz.

Seuls 37% des utilisateurs avait **la bonne réponse**

A propos des verbatims

Un.e répondant.e s'interroge sur la cause de cette pollution :

» « Bonjour. La perte de conteneurs en mer semble-t-il de plus en plus fréquent n'est-ce pas une des causes de tous ces déchets ? »

Q7 - Quelle est la façade maritime de l'Hexagone qui a donné lieu à le plus de rapports de pollution depuis 2000 ?

- Manche Est - Mer du Nord
- **Méditerranée (bonne réponse)**
- Nord Atlantique - Manche Ouest

Question présente dans les parcours long et moyen

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
172	117	55	68%

Les deux tiers des participant.e.s ont répondu correctement à cette question. Le taux de bonnes réponses est plus élevé dans le parcours long (72%) comparé au parcours moyen (53%).

Cette question a généré deux réactions, dont l'une insistant sur la nécessité de mieux gérer les déchets :

» « Donc l'urgence d'arrêter de faire retraiter nos déchets par d'autre pays, et les aider à traiter les leurs »

Q8 - En mer, les autorités françaises effectuent régulièrement des rapports de pollution (plus de 4500 entre 2000 et 2019) : quel est le motif de 80% d'entre eux ?

- **Hydrocarbures (bonne réponse)**
- Substances dangereuses
- Bruits

Question présente dans le parcours long uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
136	93	43	68%

La pollution aux hydrocarbures semble être une notion connue de la majorité des répondant-e-s. La quasi-totalité des mauvaises réponses se concentrent sur les substances dangereuses.

Q9 – Quelle est la proportion des habitats marins et côtiers de l'Hexagone en mauvais état ?

- 10%
- 50%
- 90% (bonne réponse)**

Question présente dans le parcours long uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
132	67	65	51%

La quasi-totalité des réponses est répartie entre 50% et 90% : si les répondant-e-s sont mitigé.e.s, ils et elles semblent tous conscient.e.s qu'au moins la moitié des habitats marins et côtiers de l'Hexagone sont en mauvais état.

Q10 – La France a mis en place des "Aires marines protégées" : celles-ci représentent près des trois quarts du territoire maritime métropolitain.

- Vrai
- Faux (bonne réponse)**

Question présente dans les parcours long, moyen et court

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 135	763	372	67%

La plupart des répondant-e-s savent que les aires marines protégées ne représentent pas les trois quart de la surface maritime de l'Hexagone.

Certain-e-s expriment toutefois leur surprise face à la réponse :

” « Mon Dieu, mais quelle insuffisance !!!... Je ne pensais pas à quel point on avait peu agi. C'est dramatique »

D'autres questionnent le niveau de protection réel assuré par ces aires :

” « 45% du territoire, cela semble beaucoup mais il est à relativiser car les différents types d'AMP recouvrent des niveaux de protection très variés, de très fortes et assez faibles. Il conviendrait peut-être d'uniformiser quelque peu cette typologie ou de sortir certaines typologies peu engageantes (PNR, ... ?). Par ailleurs, le classement en AMP est très important mais il est également important de ne pas opposer les territoires en AMP et ceux hors AMP car tout est lié au final et il ne faut pas pouvoir tout faire hors AMP considérant que les AMP réguleront les excès. »

» « Sont-elles réellement protéger contre le tourisme de masse, la pêche industrielle, etc? »

Q11- La France a défini en 2022 une nouvelle catégorie de protection : les Zones de protection forte. Quelle part du territoire métropolitain est concernée à l'heure actuelle ?

- 0,1% (bonne réponse)
- 1%
- 10%

Question présente dans les parcours long, moyen et court

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 085	367	718	34%

Environ **un tiers des participant.e-s répond correctement à cette question**. La proportion de bonnes réponses **diffère entre les trois versions du quiz** : 62% des répondant.e-s à la version longue ont la bonne réponse, contre 45% des personnes ayant répondu au quiz moyen, et seulement 32% des répondant.e-s au quiz court.

Cela semble confirmer que les personnes choisissant d'effectuer le quiz le plus long disposent d'une connaissance des enjeux supérieure à celles qui répondent aux versions moyennes et courtes.

Trois verbatims ont été déposés sur l'ensemble des parcours, s'interrogeant sur la différence entre les zones de protection forte et les aires marines protégées, ou sur la raison d'un si faible pourcentage de protection forte.

» « Il conviendrait de préciser la différence entre une AMP et une ZPF mais cela rajoute de la complexité je trouve entre AMP, dans toute leur diversité, et ZPF, même si cela va dans le bon sens... »

Q12- La France a fixé des objectifs de "Zones de protection forte" par façade maritime : quelle ambition a-t-elle posée ?

- Entre 1% et 5% selon les façades (bonne réponse)
- Entre 5% et 10% selon les façades
- Entre 10% et 20% selon les façades

Question présente dans le parcours long uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
120	51	69	43%

Près de la moitié des répondant.e-s a eu la bonne réponse. L'autre moitié répartit ses réponses entre les deux autres propositions de manière quasiment uniforme.

Les océans au cœur de la machine climatique

Description de la thématique

Les quiz de la thématique climat portent sur le changement climatique et ses impacts sur les mers et océans, les données clés des modifications enregistrées et à venir, le tout illustré par des infographies chiffrées.

Le format court ainsi que le long ont fait l'objet d'une mise en avant publicitaire.

Analyse chiffrée à plat (par question)

Les douze questions présentes dans les trois parcours quiz ont été analysées dans leur ensemble (quiz court, moyen et long confondus) puis au sein de chaque parcours. Pour chacune d'entre elles, nous avons pu déterminer des taux de bonnes et mauvaises réponses, les erreurs les plus fréquemment commises, mais aussi analyser les verbatims.

Q1 - Quel rôle joue l'océan vis-à-vis du CO2 de l'atmosphère ?

- Il le dissout et le nettoie
- Il l'absorbe et le stocke
- Il en émet lui-même des tonnes chaque jour

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
2 511	1 840	671	73%

La **grande majorité des répondant.e.s ont choisi la bonne réponse** pour cette question. Le taux de bonnes réponses est équivalent sur les trois formats du quiz, ce qui semble montrer une connaissance globalement partagée du rôle de l'océan vis-à-vis du CO2.

A propos des verbatims :

9 verbatims ont été soumis par les répondant.e.s, sur les différentes versions du quiz. Plusieurs personnes ont relevé la manière dont était posée la question, qui les a induit.e.s en erreur :

» « Il l'échange avec l'atmosphère. La question était biaisée. »

» « L'océan émet du CO2. Le CO2 dissout est relargué dans l'air dans les zones tropicales chaudes. Dans les zones froides plus au nord le CO2 de l'air est dissout dans l'eau de l'océan. »

D'autres s'inquiètent des conséquences que cette absorption pourrait avoir :

» « Que se passera-t-il quand l'océan sera plein de Co2 ? »

Q2 – L'océan est un producteur important d'oxygène.

- VRAI
- FAUX

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
2 080	1 738	342	84%

Plus de 84% des répondant-e-s s'accordent sur le fait que l'océan est un producteur d'oxygène, montrant qu'il s'agit d'une notion bien connue. Certain-e-s ont cependant souhaité apporter des précisions :

» *« Le phytoplancton est mangé par le zooplancton qui respire et produit du CO2, et ils sont tous mangés par les animaux marins qui respirent eux aussi et produisent donc du gaz carbonique. Quand ces animaux meurent, que deviennent-ils ? On ne voit pas beaucoup d'accumulation de matière organique sur les fonds marins. De même dans la forêt amazonienne, par exemple, il n'y a pas accumulation de matière organique preuve qu'il y a équilibre entre la photosynthèse et la respiration des êtres vivants. »*

» *« Oui mais le consomme dans les mêmes proportions. Nous, les humains, ne consommons pas l'oxygène produit par l'océan. »*

Q3 – Quelle est la part de l'eau planétaire contenue dans les océans ?

- Environ 50%
- Environ 75%
- Environ 95%

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
2 035	1 061	974	52%

Les réponses à cette question sont bien plus mitigées, une grande partie des répondant-e-s ont choisi la réponse « environ 75% ». Là encore, certains verbatims expriment nuances et interprétations :

» *« Je me suis posée la question car votre formulation n'était pas la question commune sur le fait que la planète est recouverte d'environ 70% d'océan. »*

» *« Certaines études donnent 75, d'autres 95. »*

Q4 – Quel est le premier écosystème qui absorbe l'excès de chaleur des humains ?

- La Terre
- Les eaux souterraines
- Les glaciers
- Les océans

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 970	1 708	262	87%

Cette question rassemble à nouveau une écrasante majorité vers la bonne réponse. L'importance de l'océan dans la régulation du climat est donc bien connue !

Q5 – Depuis quelle année l'océan affiche-t-il des anomalies de températures permanentes dans le monde (par rapport à la moyenne du XXe siècle) ?

- 1940
- 1960
- 1980
- 2000

Question présente dans les parcours longs et moyens

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
370	155	215	42%

C'est la première question qui présente une majorité de réponses fausses. Les répondant·e·s ont choisi tantôt 1960, tantôt 2000, plutôt que 1980.

Q6 – La Méditerranée subit désormais l'été un phénomène qualifié de "canicule marine" : quelles températures ont été enregistrées l'an dernier ?

- 25°
- 28°
- 32°
- 35°

Question présente dans les parcours longs et moyens

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
357	135	222	38%

Cette question à choix multiple a également enregistré des réponses contrastées, avec une légère majorité d'erreurs vers « 32° »

Q7 – La multiplication des événements extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresses...) se mesure en milliards d'euros de dommages en France. Comment va évoluer ce montant dans les trente ans à venir selon les prévisions des assureurs ?

- Il va se stabiliser
- Il va augmenter de 20%
- Il va augmenter de 50%
- Il va augmenter de 100%

Question présente dans les parcours longs et moyens

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
335	133	202	40%

Dans la continuité des précédentes, le taux de bonnes réponses est sous la majorité. Cependant, les mauvaises réponses se sont concentrées sur un des items, avec plus d'une centaine de répondant-e-s qui ont choisi « Il va augmenter de 50% »

Un.e citoyen.ne souhaite nuancer ces propos :

» *« Personne ne le sait. Ce sont des prévisions modélisées. Question biaisée. Les primes d'assurance ont de toute façon décidé d'augmenter. Elles les ajusteront sur leurs modèles, vrais ou faux »*

Q8 – Quelle ville a enregistré le record français de température en 2023 ?

- Marseille
- Cassis
- Nice
- Bordeaux
- Toulouse

Question présente dans les parcours longs et moyens

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
323	168	155	52%

Plus de la moitié des utilisateurs de l'outil avaient la bonne réponse. Les erreurs sont réparties sur les différentes villes de France avec une part un peu plus importante pour Bordeaux. Les verbatims recueillis confirment cette hésitation entre les villes du Sud Ouest.

» *« Villes voisines. Tout dépend des dates enregistrées »*

» *« La topographie peut expliquer que Toulouse soit moins exposée aux vents que Bordeaux qui est plus près du littoral... Est cette raison qui fait que la température record de "réchauffement climatique" soit plus haute à Toulouse qu'à Bordeaux ? »*

Q9 – La sécheresse accentue le phénomène de “retrait-gonflement des argiles” qui fragilise les fondations de nombreuses maisons. Combien de maisons individuelles sont menacées en France par ce phénomène ?

- 1 million
- 5 millions
- 10 millions
- 15 millions

Question présente dans les parcours longs uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
247	87	160	35%

Cette question, plus précise a fait rencontrer plus de difficultés aux participant·e·s : les réponses sont disparates mais les réponses « 5 millions » et « 15 millions » ont également été beaucoup choisies.

Q10 – Les glaciers alpins ont connu une situation inédite lors de l’été 2022 : laquelle ?

- Ils ont vu disparaître leur manteau neigeux jusqu’à 3500m d’altitude
- Ils ont vu apparaître des espèces d’animaux venus de la plaine
- Ils ont vu disparaître des sources d’eau sous l’effet du réchauffement

Question présente dans les parcours longs uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
241	183	58	76%

La majorité des répondant·e·s ont choisi la bonne réponse.

Q11 – Quel nom donne-t-on aux vagues de chaleur marines fréquentes désormais dans nos mers et océans ?

- La fièvre marine
- La tropicalisation
- La brûlure liquide
- L'ébouillement

Question présente dans les parcours longs uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
234	123	111	53%

Ce terme n’est pas été très connu des utilisateur·ice·s de l’outil, même si plus de la moitié ont choisi la bonne réponse. Quasiment tous·tes les autres ont choisi « la fièvre marine »

Q12 – Quelle est la part des côtes de l'Hexagone considérées comme vulnérables à la montée des océans ?

- Un quart
- Un tiers
- La moitié
- Les trois-quarts

Question présente dans les parcours longs uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
226	29	197	13%

Une infime part des répondant·e·s ont eu la bonne réponse. Les autres ont choisi les autres items, avec une légère majorité sur la dernière réponse « les trois-quarts »

La mer, un espace d'activités multiples

Description de la thématique

Les quiz de la thématique « activités » pose des questions autour du tourisme, des ports et du trafic de transport maritime

Le format court ainsi que le long ont fait l'objet d'une mise en avant publicitaire.

Analyse chiffrée à plat (par question)

Les douze questions présentes dans les trois parcours quiz ont été analysées dans leur ensemble (quiz court, moyen et long confondus) puis au sein de chaque parcours. Pour chacune d'entre elles, nous avons pu déterminer des taux de bonnes et mauvaises réponses, les erreurs les plus fréquemment commises, mais aussi analyser les verbatims.

Q1 - Combien de Français travaillent aujourd'hui dans le secteur des activités maritimes ?

- 250 000
- 500 000
- 1 000 000

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 870	1 035	835	55%

Une majorité de répondant.e-s a eu la bonne réponse. Cette question a déclenché plusieurs verbatims, qui démontrent que les utilisateur-ice-s auraient souhaité un périmètre différent ou davantage de précisions à ce sujet :

» « Votre question est ambiguë, la marine marchande combien d'emplois navigants ?! »

» « Construction navale ! Ou à par le chantier STX qui emploi des étrangers ! »

Q2 - La Méditerranée est un axe névralgique de transport maritime, notamment pour les flux pétroliers. Quelle est la part du trafic mondial de transport pétrolier qui passe par cette mer ?

- 10%
- 30%
- 50%

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 571	899	672	57%

Comme pour la première question, les réponses sont partagées entre les 3 items proposés. Certain-e-s ont souhaité contextualiser le sujet avec le cas particulier de la mer Rouge :

” «Ce qui se passe dans la mer rouge peut avoir une incidence non négligeable. Demandez à l'Égypte ce qu'elle en pense. Beaucoup de pollution en raison de ce transit. La zone Eca sera la bienvenue ! »

” «A la date d'aujourd'hui, ce transport en méditerranée est particulièrement réduit du fait que la plupart des pétroliers ne passent plus par la mer rouge (risque de détournement par les houtis!) »

Q3 – Quel est le port maritime français qui accueille le plus de marchandises (en millions de tonnes) ?

- Le Havre
- Rouen
- Dunkerque
- Calais
- Nantes

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 333	173	1 160	13%

Cette question était un peu « piège » car elle était posée au singulier mais permettait un choix multiple. C'est en effet un ensemble de deux ports, qui constituent « Haropa » qu'il fallait choisir. Les réactions en verbatim font allusion à cette difficulté :

” « Additionner Le Havre à Rouen et à Paris, ce n'est pas un port ! vos arguments sont étranges. Alors additionnons Marseille et Dunkerque »

” « La question porte sur les marchandises en import et les classements se font sur les tonnages import/export. 2ème difficulté pour répondre à la question: les regroupement de ports Marseille Fos ou Le Havre Rouen Paris.»

Q4 – Quel est le premier port qui approvisionne la France en marchandises ?

- Le Havre
- Marseille
- Nantes
- Dunkerque
- Anvers

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 322	350	972	26%

Là encore, une difficulté était présente : Il s'agissait d'Anvers, qui n'est pas situé en France qui approvisionne le plus la France. Les utilisateur-ice-s ont massivement choisi Le Havre, puis Marseille. Les réactions texte montrent l'étonnement, voire l'incompréhension des répondant-e-s :

« Nous donnons de fait des privilèges à un port étranger, celui d'Anvers, pour approvisionner le Nord de la France ! »

« Un comble !! C'est un scandale ! À l'heure où l'on est dans une logique écologique, une grande partie de nos marchandises viennent d'Anvers ! Et pourquoi ? Pouvez-vous nous dire pourquoi ? »

Q5 – La France est un producteur majeur d'huîtres. Quelle part de la production européenne représente-t-elle ?

- Près de 30%
- Près de 50%
- Près de 75%
- Près de 90%

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
128	32	96	25%

Une grande partie des utilisateur-ice-s ont sous-estimé la part de production de la France au sein de l'Europe, même s'ils et elles la présument haute et ont majoritairement choisi près de 50% ou près de 75%. Une personne s'est étonnée de ce quasi-monopole :

« Pourquoi les autres pays ont-ils évité de développer cette activité sur leur propre territoire ? Ont-ils détecté des inconvénients, effets négatifs voire pollutions dont ils ne veulent pas dans leurs eaux ? Ont-ils réussi ainsi à conserver des espèces autochtones et sauvages qu'ils peuvent pêcher ? »

Q6 – Quelle marchandise est majoritairement en transit sur le port de Rouen ?

- Céréales
- Viande
- High-tech

- Métaux

Question présente dans les parcours longs et moyens

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
122	87	35	71%

Cette question a posé moins de difficulté que les précédentes : les deux tiers des utilisateur·ice·s y ont répondu correctement, sans émettre de réaction particulière.

Q7 - La plaisance est une activité très appréciée des Français. Combien de plaisanciers réguliers dénombre-t-on dans le pays ?

- 1 million
- 4 millions
- 10 millions

Question présente dans les parcours longs et moyens

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
122	59	63	48%

La majorité des utilisateur·ice·s qui n'avaient pas la bonne réponse ont sous-estimé le nombre de plaisanciers réguliers présents en France. Une personne a cependant relevé le manque de la définition d'un « plaisancier régulier » :

» « Qu'est-ce qu'un plaisancier régulier ? la plupart des bateaux de sortent pas plus d'une semaine par an en mer. »

Q8 - La France est le 2e constructeur mondial de navires de plaisance : combien de bateaux sortent de nos chantiers de construction chaque année ?

- Plus de 5 000
- Plus de 20 000
- Plus de 60 000

Question présente dans les parcours longs et moyens

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
117	42	75	36%

Les répondants ont minimisé le nombre de bateaux construits et ont choisi « plus de 20 000 ».

Q9 – Quel est le temps d'attente moyen pour obtenir une place dans l'un des 470 ports de plaisance de la France hexagonale ?

- 1 an
- 3 ans
- 5 ans
- 8 ans

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
75	27	48	36%

La plupart des répondant-e-s ont plutôt opté pour une durée de 3 ans.

Q10 – Le littoral français est très prisé des touristes : sur l'ensemble des hébergements touristiques français, quelle est la part d'entre eux qui est implanté sur les côtes ?

- Près de 25%
- Près de 40%
- Près de 60%
- Près de 75%

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
74	23	51	31%

Pour cette question, les utilisateur-ice-s ont surestimé la part des hébergements touristiques sur les côtes, la plupart ont choisi près de 60%.

Q11 – L'été, quel est le littoral français qui dénombre le plus de nuitées touristiques ?

- La Méditerranée
- La Bretagne
- L'Atlantique
- Le Nord et la Normandie

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
72	60	12	83%

L'attrait touristique de la Méditerranée en été semble bien connu de la grande majorité des utilisateur-ice-s.

Q12 – Certaines communes littorales comptent plus de 80% de résidences secondaires sur leur territoire ?

- VRAI
- FAUX

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
71	65	6	92%

La prédominance des résidences secondaires sur certains territoires littoraux semble être un enjeu très bien connu : plus de 90% des répondant·e·s ont choisi la bonne réponse.

La mer, vous l'aimez comment ?

Description de la thématique

Les quiz de cette thématique sont issus des résultats d'un sondage Ipsos sur le rapport des français.es à la mer, leurs connaissances, leurs craintes et aspirations. Les taux de bonnes réponses sont à nuancer dans ce cas : l'objectif du quiz était essentiellement de faire réagir les répondant.e.s à des tendances plutôt que de vérifier leurs connaissances.

Le format court ainsi que le long ont fait l'objet d'une mise en avant publicitaire.

Analyse chiffrée à plat (par question)

Les onze questions présentes dans les trois parcours quiz ont été analysées dans leur ensemble (quiz court, moyen et long confondus) puis au sein de chaque parcours. Pour chacune d'entre elles, nous avons pu déterminer des taux de bonnes et mauvaises réponses, les erreurs les plus fréquemment commises, mais aussi analyser les verbatims.

Q1 - S'ils avaient le choix, quel serait le lieu de vie préféré des Français interrogés ?

- Une capitale régionale
- La campagne
- Le bord de mer
- La montagne
- Une île

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
990	758	232	77%

Les réponses à cette question sont assez unanimes : les français.es sont toujours majoritairement attiré.e.s par le bord de mer et c'est un fait connu. Les autres réponses choisies ensuite sont la campagne et une capitale régionale.

Q2- Quelle part des Français interrogés souhaitent être associés aux décisions sur l'avenir de la mer d'ici 2050 ?

- Environ 25%
- Environ 50%
- Environ 75%
- Environ 90%

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
827	170	657	21%

Une grande partie des utilisateur·ice·s ont sous-estimé l'investissement que les français.es souhaitent avoir sur l'avenir de la mer, seuls 20% imaginaient que 90% des répondant·e·s au sondage avaient souhaité y être associé·e·s. La plupart des personnes ont choisi 75 ou 50%.

Un commentaire questionne toutefois ce résultat :

» « Trop flou comme sondage... Les français votent et sanctionnent les choix qui ne sont pas en accord avec leurs convictions. »

Q3 – Quels sont les aspects que les Français interrogés apprécient le plus sur un littoral ?

- La vue
- La solitude
- La cuisine locale avec les produits de la pêche
- Le sable, les dunes
- Les loisirs, la fête
- La faune et la flore
- La propreté des lieux
- La navigation, la nage, la plongée

Question présente dans le parcours long du quiz.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
38	4	34	11%

Peu de répondant·e·s ont sélectionné exactement les 4 items mais les réponses concordent plutôt vers les mêmes aspects du littoral. La vue est le critère le plus souvent cité, suivi par la faune et la flore.

Q4 – Quelles sont les 3 principales menaces pesant sur les littoraux de l'Hexagone selon les Français interrogés ?

- La montée des eaux
- La pollution venant des activités terrestres
- Le changement climatique
- Le tourisme de masse
- L'érosion des côtes
- La surpêche

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
743	170	573	23%

Seuls 23% des répondant.e.s ont coché les 3 réponses citées par les interrogés du sondage Ipsos. Le changement climatique et l'érosion des côtes sont les items les plus fréquemment sélectionnés par les personnes ayant répondu au quiz.

Q5 – Sur quelles façades maritimes le tourisme de masse est-il particulièrement considéré comme une menace par les Français interrogés ?

- Manche Est - Mer du Nord
- Nord Atlantique - Manche Ouest
- Sud Atlantique
- Méditerranée

Question présente dans le parcours long du quiz.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
44	9	35	20%

La Méditerranée a été très bien identifiée par les utilisateur-ice-s, mais pas l'autre façade citée par les répondant.e.s du sondage Ipsos (Nord Atlantique – Manche Ouest)

Q6 – Quel doit être le premier moteur des actions de protection de la mer selon les Français interrogés ?

- La bonne volonté des citoyens
- Le débat public
- La négociation avec les usagers actuels de la mer...
- La science

Question présente dans le parcours long du quiz.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
58	15	43	26%

Une vraie différence est visible ici entre les interrogé.e.s du panel et les répondant.e.s au quiz (à nuancer en vue du faible échantillon de réponses ici), car l'item « la négociation avec les usagers actuels de la mer » arrive ici largement en tête, contre « la science » au cours du questionnaire Ipsos.

Q7 – Quelle est la mesure de protection de la mer et des littoraux jugée la plus efficace par les Français interrogés ?

- Les parcs naturels marins
- Les aires marines protégées
- Les sites Natura 2000 en mer
- La loi littoral

- Les zones de protection fortes

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
677	0	677	0%

Cette question était un peu « piège » car aucune des réponses n'était correcte. Cela permet néanmoins d'observer les items les plus choisis: La loi littoral a été citée par 43% des répondant.e.s, suivie par les parcs naturels marins (17%)

Q8 - Pour faire face aux défis d'électrification et de transition énergétique, certains estiment qu'il faudrait développer l'utilisation de la mer et de ses ressources : minerais des grands fonds marins, éoliennes en mer, autres énergies renouvelables marines, etc. Qu'en pensent les Français interrogés ?

- Il faut avant tout protéger les milieux marins et donc renoncer à exploiter les ressources et les espaces de la mer, quitte à renoncer aux bénéfices économiques
- Pour dynamiser notre économie et accélérer la transition énergétique, il faut développer l'utilisation des ressources maritimes, malgré l'impact environnemental que cela peut avoir

Question présente dans le parcours long du quiz.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
38	26	12	68%

L'essentiel des réponses se concentrent sur la première option, soit celle choisie majoritairement par les enquêté.e.s du panel Ipsos.

Q9 - Autour de la mer se développent de nombreuses activités liées au tourisme littoral, à la pêche, à la plaisance, à la construction navale, au transport maritime ou encore à la transformation des produits de la mer. Selon les Français interrogés, quel est le poids de ces activités dans l'économie française en termes d'emplois, de création de richesses, etc. ?

- Mineur
- Secondaire
- Important

Question présente dans le parcours long du quiz.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
34	23	11	68%

Les répondant.e.s ont ici encore majoritairement choisi la même réponse que le panel Ipsos.

Q10 – Avec quelles phrases les Français interrogés sont-ils majoritairement d'accord ?

- Le développement de la pêche industrielle a eu des...
- La pêche permet de maintenir les emplois et le tou...
- La pêche industrielle est trop destructrice pour l...
- Le secteur français de la pêche est essentiel pour...

Question présente dans le parcours long du quiz.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
34	7	38	21%

Il fallait sélectionner l'ensemble des réponses, ce qui n'a pas été fait par la majorité des répondant.e.s, mais leurs réponses rejoignent tout de même celles du panel Ipsos sur plusieurs items, en particulierité sur les deux derniers.

Q11 – Quelle est la part des Français interrogés qui pensent que les éoliennes en mer risquent de réduire le tourisme sur les littoraux ?

- 25%
- 50%
- 75%

Question présente dans les parcours long, moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
683	219	464	32%

Seul 1/3 des utilisateur.ice.s ont eu la bonne part de répondants. La majorité a choisi 75%.

Q12 – Face à la menace des pollutions, quelles réponses privilégient les Français interrogés pour protéger la mer ?

- Éviter les rejets agricoles dans les zones littora...
- Réglementer encore plus l'industrie et les rejets...
- Augmenter le nombre de zones protégées sans activi...
- Encourager la transition verte des transports mari...
- Réglementer l'urbanisme et les nouvelles construct...

Question présente dans les parcours moyens

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
15	3	12	20%

Seul.e.s 20% des répondant.e.s ont sélectionné les deux options privilégiées par les personnes interrogées au cours de l'enquête Ipsos.

Quelle pêche aujourd'hui et demain en France ?

Description de la thématique

Les quiz de cette thématique font référence à différentes infographies produites pour le débat. Les questions portent notamment sur l'état actuel de la filière de la pêche en France : les différents types de pêches pratiqués, le nombre de professionnel·le·s du secteur, la quantité de poissons importés pour répondre à la demande des consommateurs, etc.

Analyse chiffrée à plat (par question)

Les huit questions présentes dans les deux versions du quiz ont été analysées dans leur ensemble (parcours court et moyen confondus) puis séparément au sein de chaque parcours. Pour chacune d'entre elles, nous avons pu déterminer des **taux de bonnes et mauvaises réponses**, les erreurs les plus fréquemment commises, mais aussi **analyser les verbatims**.

Q1 – Quelle est la part de la France aujourd'hui dans l'ensemble des captures de poissons réalisées par les pêcheurs européens ?

12% 32% 62%

Question présente dans les parcours moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
2 252	1 239	1 013	55%

La majorité des personnes ont répondu correctement à cette question. Le taux de bonne réponse est identique dans les deux versions du quiz.

A propos des verbatims :

Seize verbatims ont été soumis par les répondant·e·s, exclusivement pour la version courte du quiz. Certain·e·s accusent l'Union européenne d'avoir instauré des quotas trop restrictifs et déplorent un manque de soutien au secteur de la pêche de la part de l'Etat. L'un des commentaires évoque le « plan de casse » des navires qui impacterait les activités de pêche françaises.



« C'est normal avec toutes les interdictions que la France et l'Europe nous impose ! Par exemple l'interdiction de pêcher le bar en février et mars, sinon c'est 380kg par mois pour des chalutiers de 22 mètres. C'est dérisoire, on en met à l'eau des tonnes...quotas trop minimes pour le maquereau, merlan, raie. » (H, 51 ans, 50)

» « La pêche française n'est pas assez soutenue et associée aux scientifiques pour une gestion partagée durable ; une part trop grande est donnée aux importations notamment de poissons d'élevage ; pêche comme variable dans les accords d'échanges. » (NC)

D'autres commentaires sont très critiques des projets d'importations de poissons de grande ampleur, comme par exemple celui d'importer des tonnes de produits issus de la pêche depuis un port d'Oman. Enfin, quelques un.e.s questionnent le périmètre de « l'Europe » mentionnée dans la question (la Turquie et la Russie sont-elles incluses dans les calculs ?) et l'origine des poissons pêchés par les navires français.

» « Sur ces 12% pêchés par les pêcheurs français, combien de toutes les pêches le sont dans des zones européennes ? et combien hors zones (UK, Afrique, etc) » (NC)

» « Ce qui est plus important, c'est que la pêche européenne ne représente que 1% de la pêche mondiale » (NC)

Q2 - Quelle région française domine la pêche fraîche débarquée dans nos ports

La Normandie Les Hauts-de-France L'Occitanie **La Bretagne**

Question présente dans les parcours moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 960	1 216	744	62%

La **majorité des répondant.e.s** savent que la majorité des poissons pêchés en France sont débarqués en Bretagne. Le taux de bonnes réponses est légèrement meilleur dans le quiz moyen (63%) que pour le quiz court (57%)

A propos des verbatims :

Six verbatims ont été renseignés dans la section correspondante de cette question. L'intégralité provient de la version courte du parcours. Certains commentaires questionnent la véracité de cette affirmation ou estiment qu'elle devrait être réactualisée suite à de récentes modifications de la flotte française :

» « A voir avec le dernier plan de casse, de nombreux chalutiers de 25m ont disparus. » (H, 55 ans, 50)

D'autres souhaitent que la répartition de la pêche débarquée soit revue pour rééquilibrer le poids de ce secteur entre les territoires.

» « Les ressources humaines et infrastructures normandes devraient être réveillés pour contrarier des monopoles régionalistes. » (H, 67 ans, 50)

Un dernier verbatim questionne les obligations auxquelles sont soumis les navires industriels les plus gros :

” « Pourquoi les bateaux usines n'ont-ils pas autant d'obligation alors qu'ils raclent les fonds de mer et que le sort des dauphins ou autre les indiffère ? » (NC)

Q3 – Les produits de la mer consommés par les Français sont largement importés.

Vrai Faux

Question présente dans les parcours moyen et court.

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 895	1 533	362	81%

L'immense majorité des répondant-e-s semblent savoir que l'essentiel des produits de la mer consommés en France sont issus d'importations depuis l'étranger : 81% des réponses sont correctes.

Dix-neufs verbatims ont été renseignés en réaction à cette question, déplorant cette situation de dépendance aux importations au regard de l'étendue de l'espace maritime français. L'usage de la pêche comme élément de négociations dans les échanges internationaux est dénoncé par certain-e-s :

” « La pêche est vue comme une variable d'ajustement dans les échanges internationaux; le saumon industriel d'élevage, les crevettes tropicales d'élevage, le cabillaud norvégien et le thon tropical représentent plus de 50% des importations... Trop peu de mesures sont prises pour diversifier la consommation en intégrant des poissons oubliés, prétendu non nobles par les circuits commerciaux. L'emprise des multinationales agro alimentaires et chimiques entretient ces importations ciblées, évoquées au début. » (NC)

” « Comme de plus en plus d'aliments consommés en France, bravo des terres riches et fertile, une très grande façade maritime... Autonomie de rien du tout, avec 3000 milliards de dette tout va bien. » (H, 55 ans, 50)

La politique gouvernementale à l'égard de la pêche française est ici encore qualifiée de destructrices pour la filière, avec le risque de voir disparaître des savoir-faire et des métiers. Enfin, certains commentaires estiment que la réponse apportée ne répond pas vraiment à la question initiale et apportent des précisions sur la définition des notions évoquées :

« Les réponses ne correspondent pas aux questions, on dirait un discours de populiste aux arguments trompeurs. Ici la question concerne l'origine de la consommation des français, la réponse donne la balance commerciale de la France. On peut avoir une balance déficitaire comme c'est le cas, sans avoir une consommation largement importée. Si la France crée 10Md de produits de pêche, dont 1Md d'exportation, il reste 9Md de pêche française consommé par les français contre 6Md d'importation. C'est pareil sur les autres questions, c'est inadmissible et ridicule. » (H, 23 ans, 84)

Q4 – Combien la France compte-t-elle de marins pêcheurs professionnels ?

Près de 5000

Près de 15 000

Près de 25 000

Près de 50 000

Question présente dans les parcours moyen et court

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 833	859	974	47%

Le nombre de marins pêcheurs professionnels en France semble moins bien connu que les informations précédentes. Si 47% des utilisateur·ice·s ont choisi la bonne réponse, près de 30% des répondant·e·s estimaient que les emplois liés à la pêche étaient moins nombreux et environ 25% pensaient que la filière employait davantage de marins pêcheurs (entre 25 000 et 50 000).

Les six verbatims déposés en réaction à la réponse soulignent la nécessité d'agir pour éviter que le nombre de marins pêcheurs ne diminue davantage dans les années à venir, craignant que cela ne se produise même avec des politiques de revalorisation de la filière :

« Il est urgent de valoriser un métier qui contribue à nourrir la population et vit grâce à une mer vivante ; la survie de la pêche est la meilleure garante de celle de la biodiversité marine. » (NC)

« Il y en aura de moins en moins avec toutes les contraintes au niveaux techniques de pêches, administratives qui évolue dans le mauvais sens. » (H, 51 ans, 50)

Un autre commentaire interroge la composition des données prises en compte pour cette réponse :

« Comptez-vous les bateaux immatriculés BA qui prennent les « quotas français », débarquent en France, le poisson est vendu en Espagne ??? » (H, 82 ans, 29)

Q5 – Les pêcheurs français pratiquent-ils majoritairement la pêche au large, celle qui les mobilise 96 heures ou plus en mer ?

Vrai Faux

Question présente dans les parcours moyen et court

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
1 788	1 026	762	57%

57% des personnes ayant répondu à cette question ont choisi la bonne réponse.

Cette question a généré six verbatims. Pour certain·e·s, cette situation résulte du plan « casse » de 2023 qui aurait détruit beaucoup de bateaux de plus de 22 mètres. Cette situation est déplorée par une partie des commentaires, qui souhaitent que la pêche au large soit revalorisée, au vu de son potentiel économique pour les littoraux :

” « C’est bien dommage car la pêche au large c’est le meilleur métier pour bien former un marin on touche à tout (quart, ramandage, épissure, manoeuvre, cuisine, vaisselle, nettoyage, etc....). En plus la pêche au large crée beaucoup d’emplois : boîtes de Mécanique, électriciens, mareyeur, transporteur, manutentionnaire, etc....» (H, 51 ans, 50)

” « Aidons les armateurs pour aller plus loin pour plus d’indépendance et de préservation du savoir-faire » (H, 67 ans, 50)

” « C’est vital pour l’économie des littoraux français et c’est la garantie de sauvegarder une mer vivante et nourricière » (NC)

Q6 – Combien la France compte-t-elle de lycées maritimes ?

5 **12** 25 42

Question présente dans le parcours court uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
217	99	118	46%

Le nombre de réponses est plus faible pour cette question et celles qui suivent que pour les précédentes, car elle se situe uniquement dans la version moyenne du quiz. Ces trois questions n’ont généré aucun commentaire.

46% des utilisateur·ice·s ont choisi la bonne réponse. 35% des répondant·e·s pensaient que la France comptait seulement cinq lycées maritimes.

Q7 – Près de la moitié des pêcheurs français ont plus de 45 ans.

Vrai Faux

Question présente dans le parcours court uniquement

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
212	177	35	83%

Les répondant·e·s savent très majoritairement que la filière professionnelle de la pêche est vieillissante et que près de la moitié des marins pêcheurs sont âgés de plus de 45 ans.

Q8 - A quelle place se situe la flotte de bateaux de pêche français au sein de l'Europe ?1^e place 3^e place **6^e place** 12^e place*Question présente dans le parcours court uniquement*

Réponses	Juste	Faux	Part juste (%)
208	69	139	33%

Seul un tiers des répondant·e·s a choisi la bonne réponse. 46% estimaient que la flotte française occupait la troisième place au niveau européen. Les utilisateur·ice·s n'ont cependant pas commenté la réponse apportée à cette question.

Annexes

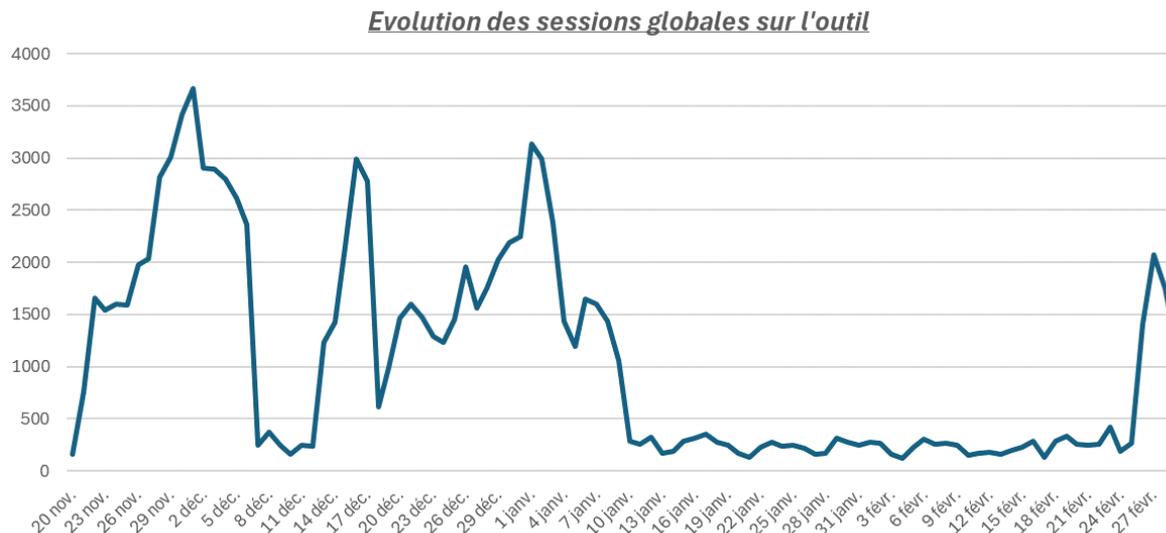
Annexe 1 : Périmètre de l'analyse

Nom parcours	Nombre démarrés	Date de lancement	Analyse données
ECOSYSTEMES_AVIS	2 210	nov-23	1ere analyse
EOLE_MER_AVIS	1 156	nov-23	1ere analyse
USAGES_MER_BIODIV_AVIS	2 515	nov-23	1ere analyse
CLIMAT_AVIS	2 096	mars-24	2ème analyse
PAYSAGE_AVIS	4 320	févr-24	2ème analyse

Nom parcours	Nombre démarrés	Date de lancement	Analyse données
CONTEXTE_NATIONAL_LONG_QCM	451	nov-23	1ere analyse
CONTEXTE_NATIONAL_MEDIUM_QCM	378	nov-23	1ere analyse
CONTEXTE_NATIONAL_SHORT_QCM	1 470	nov-23	1ere analyse
ENERGIE_NATIONAL_LONG_QCM	303	nov-23	1ere analyse
ENERGIE_NATIONAL_MEDIUM_QCM	354	nov-23	1ere analyse
ENERGIE_NATIONAL_SHORT_QCM	16 598	nov-23	1ere analyse
ENVIRO_NATIONAL_LONG_QCM	107	nov-23	1ere analyse
ENVIRO_NATIONAL_MEDIUM_QCM	111	nov-23	1ere analyse
ENVIRO_NATIONAL_SHORT_QCM	11 628	nov-23	1ere analyse
ACTIVITES_NATIONAL_LONG_QCM	101	févr-24	2ème analyse
ACTIVITES_NATIONAL_MEDIUM_QCM	148	févr-24	2ème analyse
ACTIVITES_NATIONAL_SHORT_QCM	13 970	févr-24	2ème analyse
CLIMAT_NATIONAL_LONG_QCM	93	mars-24	2ème analyse
CLIMAT_NATIONAL_MEDIUM_QCM	76	mars-24	2ème analyse
CLIMAT_NATIONAL_SHORT_QCM	4 131	mars-24	2ème analyse
IPSOS_NATIONAL_LONG_QCM	47	mars-24	2ème analyse
IPSOS_NATIONAL_MEDIUM_QCM	32	mars-24	2ème analyse
IPSOS_NATIONAL_SHORT_QCM	4 230	mars-24	2ème analyse
PECHE_NATIONAL_LONG_QCM	5	févr-24	2ème analyse
PECHE_NATIONAL_MEDIUM_QCM	165	févr-24	2ème analyse
PECHE_NATIONAL_SHORT_QCM	14 110	févr-24	2ème analyse

Annexe 2 : Diffusion et actions de promotion de l'outil

Sur la période novembre 2023 – février 2024



Posts sponsorisés réseaux sociaux

A noter : Une deuxième vague de campagnes publicitaire a été lancée en mars 2024, et sera analysée dans le deuxième volet de la synthèse.

Le **volume de sessions démarrées** sur l'outil a été fortement impacté par les actions publicitaires. Celles-ci avait le mérite de viser un public éloigné du débat et des réseaux construits par la CPDP, que l'on pourrait appelé le « grand public ». Particulièrement volatile et difficile à capter sur les réseaux sociaux qui sont des supports avec un usage mobile fort, les sessions démarrées ont été très nombreuses, les posts publicitaires ayant rencontré un bon taux de clic moyen mais avec un fort rebond.

Conserver les visiteurs et les **amener à terminer les parcours** a été plus compliqué en vue d'un lieu propice au divertissement versus un sujet plus sérieux et « engageant ». Des résultats intéressants tout de même, surement grâce à l'aspect ludique de l'approche, et des retour sur expérience notés pour la **seconde vague publicitaire** lancée en **mars 2024**.